

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2011/2012



Pernod Ricard

*Créateurs de convivialité*

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA</b>	<b>159</b>
	Historique et organisation	4		Compte de résultat de Pernod Ricard SA	160
	Activité et stratégie	9		Bilan de Pernod Ricard SA	161
<b>2</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>15</b>		Tableau de financement de Pernod Ricard SA	163
	Rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	17		Analyse du résultat de Pernod Ricard SA	164
	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne et la gestion des risques	35		Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA	166
	Rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société/Information financière et comptable	37		Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	180
	Rapport des Commissaires aux Comptes	38		Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices	181
<b>3</b>	<b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE</b>	<b>39</b>	<b>7</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE</b>	<b>189</b>
	Un engagement concret et fédérateur	40		Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 9 novembre 2012	190
	Ressources Humaines	42		Présentation des résolutions	191
	Gestion de l'environnement	50		Projets de résolutions	195
	Engagement Sociétal	66		Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	204
	Rapport d'examen des Commissaires aux Comptes sur certains indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux	72		Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	205
<b>4</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>73</b>	<b>8</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL</b>	<b>207</b>
	Chiffres clés des comptes consolidés au 30 juin 2012	74		Informations concernant Pernod Ricard	208
	Analyse de l'activité et du résultat	76		Informations concernant le capital	214
	Trésorerie et capitaux	80			
	Perspectives	81			
	Ressources Humaines	82			
	Facteurs de risque	92			
	Contrats importants	102			
<b>5</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS</b>	<b>107</b>	<b>9</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<b>227</b>
	Compte de résultat consolidé annuel	108		Personnes responsables	228
	État du résultat global consolidé	109		Documents accessibles au public	228
	Bilan consolidé annuel	110		Tables de concordance	229
	Variation des capitaux propres annuels	112			
	Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel	113			
	Annexe aux comptes consolidés annuels	114			
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	158			

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011/2012



## Pernod Ricard



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 septembre 2012 sous le numéro D.12-0869, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



# PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

## HISTORIQUE ET ORGANISATION

Plus de 30 ans de croissance ininterrompue	4
Faits marquants de l'exercice 2011/2012	5
Un <i>business model</i> décentralisé	7

## ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Principales activités (14 marques stratégiques)	9
Principaux marchés (4 grandes zones géographiques)	10
Position concurrentielle	11
Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels	11
Propriétés immobilières, usines et équipements	11
Recherche et Développement	14

# Historique et organisation

1

## Plus de 30 ans de croissance ininterrompue

### Création de Pernod Ricard (ci-après « Pernod Ricard » ou le « Groupe ») et premières acquisitions internationales

Pernod Ricard naît en 1975 du rapprochement des deux sociétés Pernod SA et Ricard SA, concurrentes de toujours sur le marché français des anisés. Le Groupe ainsi formé dispose alors de nouvelles ressources pour développer ses Réseaux de Distribution et son portefeuille de marques (Ricard, Pernod, Pastis 51, Suze, Dubonnet, etc.) en France et à l'étranger.

Pour ses premières acquisitions, Pernod Ricard privilégie le whisky, qui est l'un des spiritueux les plus consommés dans le monde, et les États-Unis, le marché le plus important du secteur des Vins et Spiritueux. Ainsi, dans le courant de l'année 1975, le Groupe tout juste créé acquiert la société Campbell Distillers, producteur de whiskies écossais, et en 1981, Austin Nichols, producteur du bourbon américain Wild Turkey.

### Les bases du réseau mondial

Le Groupe poursuit son développement hors de France avec une première implantation en Asie et, surtout, à travers la création d'un Réseau de Distribution européen très dense. En dix ans, le Groupe couvre ainsi tout le territoire de l'Europe des Quinze, en y implantant ses marques de manière forte : Pernod au Royaume-Uni et en Allemagne, Ricard en Espagne et en Belgique. Différentes acquisitions locales accroissent également le portefeuille de ce réseau (l'ouzo Mini en Grèce, le pacharán Zoco en Espagne, etc.).

En 1985, Pernod Ricard acquiert la société Ramazzotti, qui produit depuis 1815 un amer réputé, Amaro Ramazzotti, et qui lui apporte une importante structure commerciale et de distribution en Italie.

En 1988, le Groupe prend le contrôle de la société Irish Distillers, principal producteur de whiskeys irlandais, avec les marques prestigieuses Jameson, Bushmills, Paddy et Powers. Avec Jameson, le Groupe dispose d'une marque à fort potentiel : ainsi, entre 1988, date de l'acquisition, et 2012, les volumes de ventes de cette marque ont crû de 10 % par an en moyenne, passant de 0,4 million à 3,9 millions de caisses de 9 litres.

En 1989, le Groupe étend son réseau à l'Australie, en acquérant Orlando Wines, numéro deux australien du vin. L'entreprise forme avec Wyndham Estate, en 1990, le groupe Orlando Wyndham. La marque Jacob's Creek devient la marque de vin australien la plus exportée, *leader* au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, en Scandinavie et en Asie.

En 1993, Pernod Ricard et la société cubaine Cuba Ron créent Havana Club International, une *joint-venture* pour la commercialisation du rhum Havana Club qui connaît depuis lors une des croissances de marque de spiritueux les plus rapides au monde.

## Consolidation et organisation

En 1997, le Groupe complète son portefeuille d'alcools blancs avec l'acquisition du gin Larios, numéro un en Europe continentale. La Société produisant Larios fusionne ses activités avec la société Pernod Ricard de distribution locale, PRACSA, établie en Espagne depuis 1978. Pernod Ricard acquiert ainsi une position de premier plan en Espagne, l'un des plus importants marchés du monde, lui permettant d'y distribuer ses produits internationaux et ses marques locales comme les vins Palacio de la Vega et le pacharán Zoco.

Suite à ces nombreuses acquisitions, le Groupe se réorganise en mettant l'accent sur la décentralisation. D'une part, Pernod Ricard met en œuvre une régionalisation de sa structure, en créant quatre filiales directes ayant chacune en charge un continent. D'autre part, la structure du Groupe est organisée autour de filiales « Sociétés de Marchés » (ayant une activité commerciale sur les marchés locaux) et de filiales « Sociétés de Marques » (qui ont en charge la production et la stratégie mondiale des marques). Ces dernières distribuent principalement aux filiales du Groupe et ne disposent généralement pas de force de vente. Pernod Ricard s'assure ainsi de la cohérence mondiale de la gestion de ses marques, tout en adaptant sa stratégie aux spécificités locales des marchés.

Fin 1999, le Groupe acquiert la tequila Viuda de Romero au Mexique.

De 1999 à 2001, le Groupe consolide ses positions dans les pays de l'Est grâce à l'acquisition de Yerevan Brandy Company (brandies arméniens, avec la marque ArArAt), de Wyborowa (vodka polonaise) et de Jan Becher (amer tchèque). ArArAt, en complément des vins géorgiens Tamada et Old Tbilissi (ces dernières ayant été cédées en juin 2011), permet au Groupe d'asseoir sa position en Russie où la marque réalise l'essentiel de ses volumes, tandis que la puissance commerciale du Groupe donne l'opportunité à Wyborowa de se développer au niveau international.

## Le recentrage stratégique

À l'aube du nouveau siècle, le rachat des activités de Vins & Spiritueux de Seagram, conjointement avec Diageo, permet au Groupe de doubler de taille dans ce secteur. Pernod Ricard investit 3,15 milliards de dollars américains pour acquérir 39,1 % de ces activités. Le Groupe entre alors dans le trio de tête des opérateurs mondiaux et consolide sa place sur les continents américain et asiatique, tout en restant *leader* en Europe. L'année 2002 est aussi celle de l'intégration réussie de 3 500 collaborateurs de Seagram.

Le Groupe occupe alors des positions clés avec des marques fortes dans le segment du whisky comme Chivas Regal et The Glenlivet, dans le segment du cognac avec Martell et dans les alcools blancs avec Seagram's Gin. Il intègre également des marques locales *leader* comme Montilla au Brésil ou Royal Stag en Inde.

Conséquence de cette acquisition majeure, le Groupe décide de se recentrer sur son cœur de métier. Le désengagement du secteur des boissons et aliments non alcoolisés est entrepris : entre 2001 et 2002, le Groupe cède Orangina, acquis en 1984, SIAS-MPA, *leader* mondial des préparations de fruits pour yaourts et desserts lactés, BWG, Société de Distribution en Irlande et au Royaume-Uni et CSR-Pampryl.

L'année 2003 est marquée par la réintégration de Pernod Ricard au CAC 40 à la Bourse de Paris, saluant la réussite de l'opération Seagram

et le recentrage stratégique du Groupe. En 2004, le chiffre d'affaires des produits non alcoolisés ne représente plus que 2 % du chiffre d'affaires consolidé de Pernod Ricard, témoin de sa réorganisation autour d'un seul métier.

En juillet 2005, Pernod Ricard acquiert Allied Domecq en partenariat avec Fortune Brands pour 10,7 milliards d'euros. Cette acquisition vise à renforcer sa présence sur les marchés à fort potentiel de croissance (notamment en Amérique du Nord) et à compléter son portefeuille, notamment avec des alcools blancs et des liqueurs. Le montant investi par Pernod Ricard, à savoir 6,6 milliards d'euros, a été financé à hauteur de 2 milliards d'euros par augmentation de capital et de 4,6 milliards d'euros en numéraire.

Les exercices 2005/2006 et 2006/2007 sont marqués par le succès total de l'intégration d'Allied Domecq et le maintien d'une forte croissance des marques historiques du Groupe.

Les activités non stratégiques acquises à travers le rachat d'Allied Domecq, principalement Dunkin' Brands Inc. et la participation dans Britvic Plc, sont cédées. De même, The Old Bushmills Distillery et les marques de Bushmills sont cédées à Diageo, les marques Glen Grant et Old Smuggler à Campari et la marque Larios à Fortune Brands. Ceci permet un désendettement accéléré du Groupe.

Par ailleurs, Pernod Ricard signe un accord avec SPI Group pour la distribution de la marque Stolichnaya et met progressivement en œuvre les nouvelles stratégies marketing mondiales sur l'ensemble des marques issues de l'acquisition d'Allied Domecq telles que Ballantine's, Beefeater, Malibu, Kahlúa, Mumm et Perrier-Jouët.

L'exercice 2007/2008, pourtant marqué par le début de la crise économique et financière mondiale, initiée par celle des « subprimes » aux États-Unis, est une année remarquable pour Pernod Ricard, avec la poursuite d'une croissance de l'activité dans toutes les Régions, une nouvelle progression des résultats et des marges et une poursuite de l'amélioration des ratios d'endettement.

Mais au-delà de ces performances financières et commerciales, l'année 2007/2008 restera celle de la préparation de l'acquisition du groupe Vin&Sprit, propriétaire de la marque de vodka Premium ABSOLUT, leader mondial de sa catégorie avec près de 11 millions de caisses de 9 litres commercialisées dans le monde au cours de l'exercice 2008/2009.

L'efficacité du modèle de développement du groupe Pernod Ricard est sans conteste démontrée par sa capacité à surmonter la crise économique et financière mondiale au cours de l'exercice 2008/2009, grâce à :

- un portefeuille de marques Premium désormais complet ;
- un réseau commercial mondial et leader sur les marchés émergents.

Dans ce contexte difficile, Pernod Ricard parvient en effet à poursuivre la progression de ses profits tout en intégrant avec succès les activités du groupe Vin&Sprit et notamment la marque ABSOLUT.

## Croissance interne et réduction de la dette

Afin d'accélérer la réduction de son endettement et d'améliorer ses ratios d'endettement, le groupe Pernod Ricard procède à une augmentation de capital d'un milliard d'euros sur l'exercice 2008/2009 et annonce le lancement d'un programme de cession d'actifs à hauteur d'un milliard d'euros. À ce titre, la marque de rhum Cruzan est cédée en août 2008 et la marque de bourbon Wild Turkey en mai 2009.

Dès l'exercice 2009/2010, le groupe Pernod Ricard renoue avec une croissance interne conjuguée de son activité et de ses profits dans un contexte économique mondial qui reste pourtant incertain. Cette

performance est d'autant plus remarquable qu'elle s'accompagne d'un retour aux niveaux d'investissements publi-promotionnels d'avant la crise, de la poursuite du désendettement et de l'amélioration des ratios d'endettement. De plus, le groupe Pernod Ricard lance en octobre 2009 un projet d'entreprise d'envergure, baptisé Agility, destiné à accroître son efficacité opérationnelle dans toutes les fonctions en s'appuyant sur ses forces : décentralisation, Premiumisation, capital humain.

Le recentrage stratégique se poursuit au cours de l'exercice 2010/2011 avec une série de cessions d'actifs, notamment dans le secteur viticole. En juillet 2010, le Groupe cède les marques de vin espagnol Marqués de Arienzo et Viña Eguía, ainsi que la bodega et les vignobles et terrains associés. En août 2010, Pernod Ricard réalise la cession de la société espagnole Ambrosio Velasco qui détient principalement les marques de pacharán Zoco et de vin Palacio de la Vega. En décembre 2010, le Groupe vend la marque de cognac Renault ainsi qu'une partie des stocks de produits finis au groupe scandinave Altia. Cette opération est suivie de la vente d'un portefeuille de marques de vins néo-zélandais, comprenant les vins effervescents Lindauer, ainsi que les stocks et actifs de production associés.

Outre ces cessions, Pernod Ricard a poursuivi son refinancement et amélioré le profil de son bilan par une série d'émissions obligataires :

- mars 2011 : émission pour un milliard d'euros, à échéance au 15 mars 2017, au taux fixe de 5 % ;
- avril 2011 : émission pour un milliard de dollars américains à échéance au 7 avril 2021, et au taux fixe de 5,75 %. Cette opération est la première émission obligataire du Groupe en dollars américains.

L'exercice 2010/2011 est également l'occasion de mettre en œuvre 30 initiatives liées aux conclusions du projet d'entreprise Agility, dont certains changements organisationnels. En particulier :

- création d'une nouvelle Société de Marques baptisée Premium Wine Brands, rassemblant l'ensemble des marques prioritaires de vin du Groupe ;
- extension des responsabilités de The ABSOLUT Company à l'ensemble des vodkas internationales du portefeuille ;
- création d'une nouvelle région Pernod Ricard Sub-Saharan Africa, rattachée à Pernod Ricard Europe.

En mai 2011, Pernod Ricard lance la première édition du *Responsib'All Day*, journée dédiée à la lutte contre la consommation excessive ou inappropriée d'alcool. Cette première édition mobilisera les 18 000 collaborateurs du Groupe à travers le monde autour de la lutte contre l'alcool au volant.

## Faits marquants de l'exercice 2011/2012

Malgré une conjoncture économique difficile, les tendances sous-jacentes aux activités de Pernod Ricard sont restées globalement bien orientées au cours de l'exercice 2011/2012 grâce, notamment, à une stratégie d'investissements marketing et d'innovation soutenue permettant une hausse du poids des marques stratégiques dans le portefeuille. En outre, la croissance repose à la fois sur les marchés matures et les marchés émergents, ces derniers représentant désormais 40 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Au cours de l'exercice 2011/2012, Pernod Ricard procède avec succès à de nouvelles émissions obligataires, en euros et en dollars américains, permettant ainsi d'achever le refinancement de la dette contractée lors de l'acquisition de Vin&Sprit.

## 2011

## Juillet

- Pernod Ricard annonce la conclusion d'un accord de *joint-venture* avec la société Tequila Avión qui porte sur le développement et l'exploitation de la marque de tequila ultra-Premium Avión™. Le Groupe devient un actionnaire minoritaire de cette *joint-venture* et assurera la distribution mondiale et exclusive de la marque. Compte tenu de sa structure, l'opération n'a pas d'impact sur la dette, hormis l'apport initial non significatif dans la *joint-venture*.

## Octobre

- L'agence de notation Moody's relève la note de crédit de Pernod Ricard de « Ba1 avec perspective positive » à « Baa3 avec perspective stable » saluant la performance opérationnelle du Groupe et l'amélioration de son profil de risque de crédit, en dépit d'une conjoncture économique mondiale incertaine. Peu après, Standard & Poor's annonce le relèvement de la note de crédit de Pernod Ricard, passant de BB+ à BBB-, sous l'effet combiné des progrès réalisés par le Groupe en matière de réduction de son taux d'endettement et de sa performance opérationnelle robuste.
- Quelques semaines après le relèvement de la notation du Groupe au niveau « *investment grade* » par ces deux agences, Pernod Ricard procède à une émission obligataire à dix ans libellée en dollars américains sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. Le carnet d'ordres de 5,5 milliards de dollars américains dépasse significativement le montant de l'émission de 1,5 milliard de dollars américains et démontre le franc succès de l'opération. En outre, le Groupe profite de conditions très favorables, en particulier un taux fixe de 4,45 %, tout en diversifiant ses sources de financement et en allongeant la maturité de sa dette.

## Novembre

- Yao Ming, icône mondiale de la NBA (ligue américaine de basketball) et fondateur de Yao Family Wines, société viticole californienne, choisit Pernod Ricard en tant que distributeur exclusif des vins YAO MING en Chine continentale.

## 2012

## Janvier

- Pernod Ricard réalise une émission obligataire sous la forme d'un placement privé portant cette fois sur un montant de 2,5 milliards de dollars américains. Cette émission comporte trois tranches à 5, 10,5 et 30 ans, cette dernière permettant d'élargir la base d'investisseurs et d'allonger significativement la maturité de la dette du Groupe. La demande est toujours très forte avec un carnet d'ordres supérieur à 6 milliards de dollars. Cette opération réduit la part du financement bancaire du Groupe.

## Avril

- Pernod Ricard signe un nouveau Contrat de Crédit syndiqué « *revolving* » multidevises de 2,5 milliards de dollars avec un *pool* de 25 banques internationales à des conditions financières attractives et flexibles. Ce crédit syndiqué constitue la dernière étape du refinancement de la dette contractée lors de l'acquisition de Vin&Sprit en 2008. La maturité de la dette du Groupe est significativement rallongée et s'établit alors à plus de sept ans.

## Mai

- Pernod Ricard annonce l'enregistrement de la marque Havanista® auprès de l'Office des Marques Américain (*U.S. Patent and Trademark Office*). Produit et mis en bouteille à Cuba, Havanista® est un rhum Premium dédié au seul marché américain qui sera commercialisé le jour où la levée de l'embargo contre Cuba le permettra. La marque bénéficie des mêmes exigences de savoir-faire et de qualité que la gamme Havana Club.

## Juin

- Pour la deuxième édition du « Responsib'All Day », Pernod Ricard mobilise l'ensemble de ses collaborateurs pour une journée d'action sur le thème de « l'alcool et les jeunes ». Au cours de cette journée, toute une série d'expositions, de forums en collaboration avec les autorités locales et des organismes à but non lucratif, ainsi que des programmes éducatifs ont lieu dans plus de 70 pays. Il est remis à chaque collaborateur des outils éducatifs simples pour les aider à aborder cette question de « l'alcool et les jeunes ». Plus de 18 000 collaborateurs de Pernod Ricard auront ainsi sensibilisé directement 100 000 individus.
- Pernod Ricard annonce un accord portant sur l'acquisition de la participation de 30 % que détient HiteJinro dans le capital de Pernod Ricard Korea Imperial, pour un montant d'environ 48 millions d'euros, à payer en numéraire. Pernod Ricard, qui détenait 70 % d'Imperial, porte ainsi à 100 % sa participation dans la société, propriétaire de la marque Imperial, l'un des principaux whiskies locaux sur l'important marché sud-coréen.

## Quelques initiatives marketing et produits de l'exercice 2011/2012

Créativité et innovation, corollaires d'une stratégie d'investissements marketing soutenus, ont à nouveau été les mots d'ordre de l'exercice écoulé. Les extensions de gammes, créations d'éditions limitées, nouveaux rituels de consommation et la multiplication des campagnes digitales auront joué le rôle d'accélérateur de performance pour l'ensemble des marques du portefeuille du Groupe.

- **Ricard** fête ses quatre-vingts ans avec une nouvelle campagne publicitaire et de nouveaux objets publicitaires inspirés par la nouvelle bouteille.
- **ABSOLUT** renforce ses liens historiques avec la communauté artistique qui a largement contribué au succès historique de la marque : collaboration avec Swedish House Mafia, nombreuses éditions limitées décorées par des artistes de renom, initiative ABSOLUT Blank, etc.
- **Chivas** lance la campagne publicitaire intégrée « Here's to Real Friends ».
- **Royal Salute** renforce ses liens avec la royauté britannique grâce au lancement de Royal Salute Diamond Jubilee lors du Jubilé de la Reine Elizabeth II.
- **Jameson** étend sa gamme dans le super-Premium, avec le lancement de Jameson Select Reserve Black Barrel.
- **Havana Club** soutient la production du long-métrage *7 Jours à La Havane*, sélectionné au Festival de Cannes.
- **Kahlúa** rajeunit son image en jouant sur les codes les plus modernes de ses origines mexicaines et redéfinit sa campagne publicitaire autour de ses ingrédients principaux : le rhum et le café.



- **Malibu** enrichit sa gamme et explore de nouvelles occasions de consommation avec notamment les lancements de Malibu Black et Malibu Red.
- **Martell** lance une nouvelle cuvée prestige, Chanteloup Perspective.
- **Jacob's Creek** dévoile sa nouvelle gamme « Cool Harvest ».
- **Perrier-Jouët** fête son bicentenaire avec des coffrets en série limitée, signés Daniel Arsham.

## Événements postérieurs à la clôture 2012

### Juillet

- Le 13 juillet 2012 Pernod Ricard signe un accord avec Arcus-Gruppen en vue de la cession des aquavits danois Aalborg et

Brøndums, de l'aquavit allemand Malteserkreuz ainsi que de l'amer danois Gammel Dansk. L'opération inclut également la cession du site de production d'Aalborg.

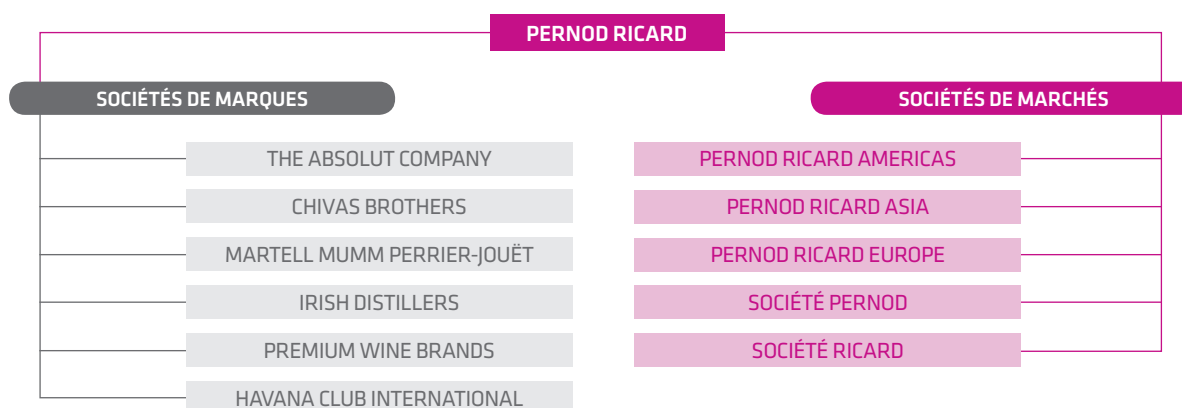
### Septembre

- En septembre 2012, le magazine américain *Forbes* a classé Pernod Ricard à la 15<sup>e</sup> place des sociétés les plus innovantes du monde (« *World's Most Innovative Companies* »), 2<sup>e</sup> européenne et 1<sup>re</sup> française. De même, Pernod Ricard est également en tête du palmarès des Groupes du secteur des boissons. Ce classement démontre à quel point l'innovation, et particulièrement l'innovation marketing, est un pilier essentiel de la stratégie de premiumisation du Groupe.

## Un *business model* décentralisé

### Organigramme

#### DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE



L'organisation générale du Groupe s'articule autour de Pernod Ricard, la «  **Holding** », à laquelle sont rattachées les sociétés dites « **Sociétés de Marques** » et, directement ou indirectement via des sociétés holdings appelées « **Régions** » ou des « *clusters* », les sociétés dites « **Sociétés de Marchés** ». Certaines sociétés peuvent combiner les deux activités, à savoir Société de Marques et Société de Marchés.

Suite à l'acquisition de la société Vin&Sprit en juillet 2008, Pernod Ricard a mis en place deux nouvelles organisations opérationnelles, basées en Suède : d'une part, The ABSOLUT Company, Société de Marques responsable notamment de la marque ABSOLUT au niveau mondial (incluant la production) et d'autre part, Pernod Ricard Nordic, « *cluster* », rattaché à Pernod Ricard Europe, chargé de commercialiser les marques internationales et locales de Pernod Ricard sur les marchés suédois, danois, finlandais, norvégien, balte et islandais.

Dans une optique d'optimisation du fonctionnement et de réduction des coûts de structure, Pernod Ricard a décidé d'intégrer, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, les marques de Malibu-Kahlúa International au sein de The ABSOLUT Company. Cette opération de concentration permet

de renforcer les moyens engagés pour les marques en matière de planning stratégique, d'études consommateurs et de développement de plates-formes globales.

Pernod Ricard compte désormais six Sociétés de Marques.

Au sein du modèle décentralisé de Pernod Ricard, la  **Holding** joue plusieurs rôles. Elle a des fonctions réservées comme :

- la stratégie d'ensemble du Groupe, notamment de croissance interne et externe ;
- la gestion des participations, en particulier toute fusion, acquisition ou revente d'actifs pouvant s'avérer appropriée ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du Groupe y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la coordination de la politique, l'administration et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe ;

- la définition des politiques de rémunération, la gestion des cadres internationaux et le développement des compétences ;
- la validation des nouvelles campagnes publicitaires avant leur diffusion ;
- l'approbation des attributs clés des marques stratégiques ;
- la communication *Corporate* et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources, notamment via la Direction des Achats ;
- les programmes majeurs de recherche appliquée.

Les relations financières entre la  **Holding**  et ses filiales consistent essentiellement en des facturations de redevances pour l'exploitation des marques dont la  **Holding**  est propriétaire, en des refacturations de prestations de recherche relatives aux innovations sur les produits et en l'encaissement de dividendes.

La  **Holding**  assure le suivi, le contrôle des performances des filiales ainsi que la préparation et la communication des informations comptables et financières du Groupe.

Enfin, la  **Holding**  est responsable de la mise en place de politiques et d'actions dans les domaines clés. Elle doit s'assurer que sa vision de l'entreprise est partagée, que son « modèle » est compris et que les « bonnes pratiques » sont pleinement accessibles pour chaque membre de l'organisation. De fait, le partage des connaissances et un soutien mutuel à travers les filiales sont indispensables au succès du modèle décentralisé du Groupe.

La  **Direction Générale**  du Groupe est assurée par le  **Directeur Général** , assisté de quatre  **Directeurs Généraux Adjoints** , respectivement :

- DGA – Finances ;
- DGA – Marques ;
- DGA – Réseau de Distribution ;
- DGA – Ressources Humaines et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

La  **Direction Générale** , sous l'autorité du  **Directeur Général**  dont les pouvoirs sont définis dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'Administration, ainsi que dans le respect des limites d'ordre interne telles que définies par le Conseil d'Administration et son Règlement Intérieur,  **est collectivement chargée de conduire l'activité du Groupe** .

La Direction Générale s'appuie sur les  **Directeurs Holding**  pour préparer et coordonner les décisions et actions qui doivent être mises en œuvre par la Holding.

Les  **Régions** , filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding, assurent le contrôle opérationnel et financier des filiales qui leur sont rattachées. Elles regroupent des filiales présentes dans une même région (Asie, Amérique, Europe et Pacifique).

Les  **Sociétés de Marques** , filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding ou une Région, sont responsables de la stratégie, du développement des marques et de la production.

Les  **Sociétés de Marchés** , filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding ou une Région, gèrent la distribution et le développement des marques au niveau des marchés locaux.

## Faits marquants postérieurs à la clôture

Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration, est décédé soudainement le 17 août 2012.

Le 29 août 2012, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Nominations :

- Madame Danièle Ricard est nommée Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Pierre Pringuet est nommé Vice-Président du Conseil d'Administration tout en poursuivant son mandat de Directeur Général du Groupe ;
- Monsieur Alexandre Ricard, sur proposition de Monsieur Pierre Pringuet, est nommé Directeur Général Délégué. Par ailleurs, il est coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Patrick Ricard.

Par ailleurs, la Société Paul Ricard a informé le Conseil d'Administration que son représentant permanent est désormais Monsieur Paul-Charles Ricard, en remplacement de Monsieur Alexandre Ricard.

Ces nominations traduisent l'intention du Conseil d'Administration de voir Monsieur Alexandre Ricard succéder aux fonctions de Madame Danièle Ricard et de Monsieur Pierre Pringuet, en qualité de Président-Directeur Général à l'issue du mois de janvier 2015, date à laquelle Monsieur Pierre Pringuet aura atteint la limite d'âge statutaire pour les fonctions de Directeur Général.

## Liste des filiales importantes

La liste des filiales importantes est présentée dans la Note 28 *Liste des principales sociétés consolidées* de l'annexe aux comptes consolidés.

# Activité et stratégie

## Principales activités (14 marques stratégiques)

### Principales activités

Né du rapprochement de Ricard SA et Pernod SA en 1975, Pernod Ricard s'est développé tant par croissance interne que par croissance externe. L'acquisition d'une partie de Seagram (2001), d'Allied Domecq (2005) et celle de Vin&Sprit (2008) ont fait du Groupe le co-leader mondial des Vins & Spiritueux.

Pernod Ricard possède l'un des portefeuilles de marques les plus prestigieux du secteur : la vodka ABSOLUT, le pastis Ricard, les scotch whiskies Ballantine's, Chivas Regal et The Glenlivet, l'Irish whiskey Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, les liqueurs Kahlúa et Malibu, les champagnes Mumm et Perrier-Jouët ainsi que les vins Jacob's Creek et Brancott Estate.

Pernod Ricard s'appuie sur une organisation décentralisée composée de filiales « Sociétés de Marques » et « Sociétés de Marchés », qui comprend 18 777 collaborateurs répartis dans plus de 70 pays.

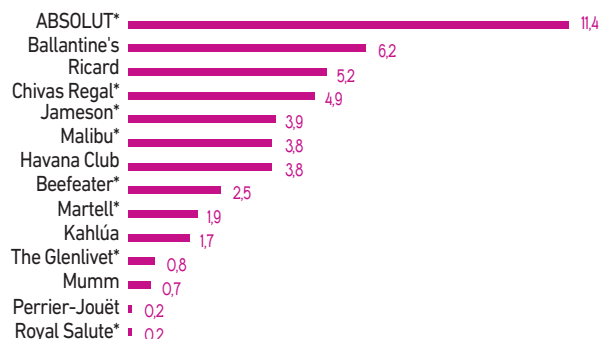
La stratégie de Pernod Ricard s'articule autour de quatre axes majeurs :

- investir prioritairement et fortement sur les marques stratégiques à vocation mondiale ;
- premiumiser le portefeuille en visant le haut de gamme afin d'accélérer la croissance et d'accroître la rentabilité ;
- se développer sur les marchés émergents qui offrent les perspectives de croissance les plus fortes ;
- poursuivre la croissance externe après la réduction de son endettement afin de rester un acteur dynamique de la consolidation du secteur des Vins et Spiritueux.

Le Groupe est enfin fortement impliqué dans une politique de Développement Durable et encourage à ce titre une consommation responsable de ses produits.

#### TOP 14 : MARQUES STRATÉGIQUES

(Volumes 2011/2012 en millions de caisses de 9 litres)

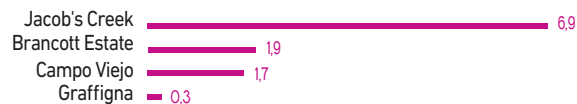


■ TOTAL « TOP 14 » : 47,2 millions de caisses

\* Record historique en volumes

#### VINS PREMIUM PRIORITAIRES

(Volumes 2011/2012 en millions de caisses de 9 litres)



■ TOTAL Vins Premium Prioritaires : 10,8 millions de caisses

## Principaux marchés (4 grandes zones géographiques)

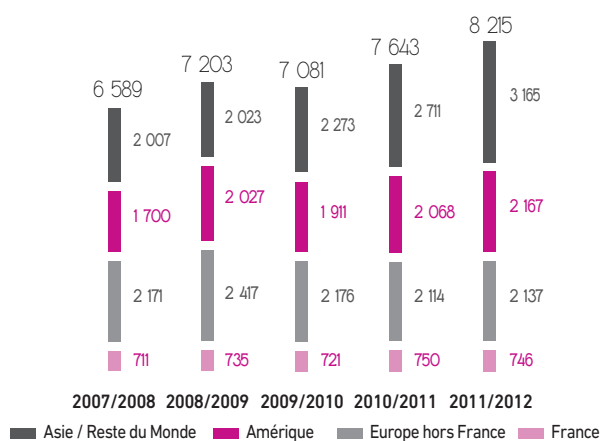
Le découpage en grandes régions d'implantation et de développement du Groupe reflète à la fois ses racines historiques et sa stratégie de croissance par acquisition.

La France est sa terre d'origine, avec les deux grandes marques d'anisés, Ricard et Pastis 51 (Pernod), qui ont donné leur nom au Groupe. Par expansion, la deuxième zone géographique stratégique a été l'Europe. Sur ces bases solides, Pernod Ricard s'est lancé à la conquête de l'Amérique, de l'Asie et du Reste du Monde, régions qui ont représenté les plus fortes croissances sur les derniers exercices.

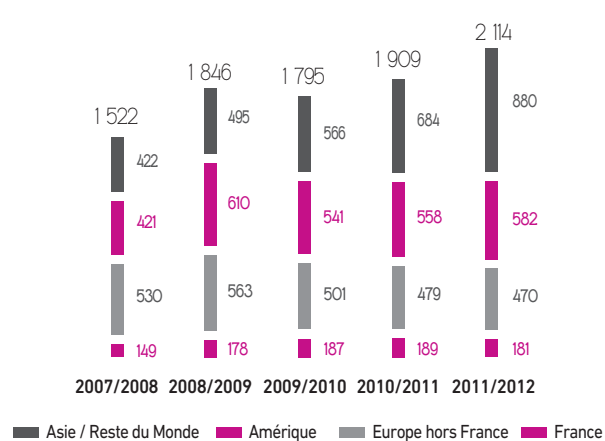
La zone géographique Asie/Reste du Monde est devenue en 2009/2010 la région la plus importante du Groupe tant au niveau du chiffre d'affaires que du résultat opérationnel courant. En 2011/2012, cette position s'est encore renforcée et la part de l'Asie/Reste du Monde dans le résultat opérationnel courant du Groupe a atteint 42 %.

Les marchés émergents d'Europe, d'Amériques et d'Asie/Reste du Monde représentent une part de plus en plus importante de l'activité du Groupe, soit 39 % du résultat opérationnel du Groupe sur l'exercice 2011/2012. Ils constituent un relais de croissance de plus en plus puissant pour les années qui viennent.

**CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**  
(en millions d'euros)



**RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**  
(en millions d'euros)



## Position concurrentielle

La présence de très nombreux acteurs, tant locaux qu'internationaux, fait du secteur des Vins & Spiritueux un marché très fortement concurrentiel.

Pernod Ricard figure au 2<sup>e</sup> rang mondial des spiritueux internationaux en volume <sup>(1)</sup>, en position de *co-leadership* en particulier dans le segment des spiritueux Premium <sup>(2)</sup>.

Les concurrents du groupe Pernod Ricard dans ses métiers sont principalement :

- de grands groupes internationaux présents dans le secteur des Vins & Spiritueux, comme Diageo, Bacardi-Martini, Brown-Forman, Moët-Hennessy, Beam, Constellation Brands, Gallo, Campari et Rémy Cointreau pour les marques internationales ;
- des sociétés plus petites ou des producteurs de marques locales (par exemple UB Group en Inde, CEDC en Pologne).

## Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence spécifique.

Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

## Propriétés immobilières, usines et équipements

### Immobilisations corporelles importantes existantes

Contrairement à l'année fiscale précédente durant laquelle un plan de cession d'actifs avait été mis en œuvre, l'année 2011/2012 se caractérise par une stabilité du périmètre industriel du Groupe, avec un total de 98 sites de production en activité au 30 juin 2012 répartis dans 23 pays à travers le monde (cession d'un site mineur au Québec, et ajout d'un site supplémentaire auparavant rattaché à un site existant).

Parmi ces implantations principales, 25 pratiquent la distillation, 47 réalisent des activités d'embouteillage, les autres se répartissant entre vieillissement, vinification et élaboration. Hormis les sites de production, Pernod Ricard est également propriétaire de plusieurs propriétés agricoles, représentant un total d'environ 6 100 hectares de vignobles, principalement situés en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Espagne, en Argentine et en France.

Sur l'ensemble de l'exercice 2011/2012, les volumes produits par les sites industriels couverts par le *reporting* environnemental du Groupe totalisent 1 182 millions de litres de produits finis embouteillés ou expédiés en vrac. En 2010/2011, ce chiffre s'établissait à 1 176 millions de litres.

(1) Source IWSR 2011 (année civile).

(2) Spiritueux internationaux supérieurs à l'indice 80 (indice 100 – prix de Ballantine's Finest ou Johnny Walker Red). À partir des données IWSR 2011.

## ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Pays	Nombre de sites industriels au 30 juin 2012	Principaux sites industriels	Activités dominantes	Distillation	Vinification	Élaboration et embouteillage	Vieillessement	
France	15	Cognac	Cognac			x	x	
		Rouillac	Cognac	x	x	x	x	
		Chanteloup	Cognac				x	
		Gallienne	Cognac	x			x	
		Bessan	Anisés	x		x		
		Lormont	Anisés			x		
		Vendeville	Anisés			x		
		Cubzac	Vins pétillants			x		
		Thuir	Apéritifs à base de vin			x	x	
		Marseille	Anisés			x		
		Reims	Champagne			x	x	x
		Épernay	Champagne			x	x	x
		Suède	3	Ahus	Vodka			x
Nöbbelev	Vodka			x				
Satellite	Vodka					x		
Danemark	1	Aalborg	Spiritueux	x				
Finlande	1	Turku	Spiritueux			x		
Écosse	23	Balgray	Whisky				x	
		Braeval	Whisky	x				
		Dalmuir	Whisky				x	
		Dumbuck	Whisky				x	
		Paisley	Whisky			x		
		Strathclyde	Whisky	x				
		Kilmalid	Whisky			x		
		Keith Bond	Whisky				x	
		Mulben	Whisky				x	
		Miltonduff	Whisky	x			x	
		Glenlivet	Whisky	x			x	
		Angleterre	2	Plymouth	Gin	x		
Kennington	Gin			x				
Irlande	2	Midleton	Whiskey	x			x	
		Fox and Geese	Whiskey			x		
Espagne	11	Manzanares	Rhum, liqueurs			x		
		Ruavieja	Liqueurs	x		x		
		Age	Vins		x	x		
		Logrono	Vins		x	x		
Italie	1	Canelli	Amers			x		
Grèce	2	Pireus	Divers			x		
		Mytilène	Ouzo	x		x		
Pologne	3	Poznan (2 sites)	Vodka	x		x		
		Zielona Gora	Vodka			x		
République tchèque	1	Bohatice	Amers			x	x	

## ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Pays	Nombre de sites industriels au 30 juin 2012	Principaux sites industriels	Activités dominantes	Distillation	Vinification	Élaboration et embouteillage	Vieillessement
Arménie	4	Yerevan	Brandy			x	x
		Armavir	Brandy	x	x		x
		Aygavan	Brandy	x	x		x
		Berd	Brandy	x	x		
États-Unis	2	Fort Smith	Spiritueux, liqueurs			x	
		Napa	Vins pétillants		x	x	x
Canada	2	Walkerville	Spiritueux, liqueurs	x		x	x
		Pike Creek	Spiritueux				x
Mexique	4	Los Reyes	Brandy, coolers, liqueurs			x	x
		Arandas	Tequila	x		x	x
		Ensenada	Vins		x		
		Hermosillo	Tequila	x			
Brésil	2	Suape	Spiritueux			x	
		Resende	Spiritueux	x		x	x
Argentine	4	Bella Vista	Spiritueux			x	x
		Cafayate	Vins		x	x	
		San Raphael	Vins		x	x	
		San Juan	Vins		x	x	
Cuba	1	San José	Rhum	x		x	x
Australie	3	Rowland Flat	Vins		x	x	
		Morris	Vins		x		
		Richmond Grove	Vins		x		
Nouvelle-Zélande	4	Brancott	Vins		x		
		Church Road	Vins		x		
		Corbans	Vins		x		
		Tamaki	Vins			x	
Inde	6	Daurala	Whisky			x	
		Berhor	Whisky	x		x	
		Kolhapur	Whisky			x	
		Nashik (2 sites)	Whisky et vins	x	x	x	
		Rocky Punjab	Whisky			x	
Corée	1	Echon	Whisky			x	
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>						

## Investissements

Au cours de l'exercice 2011/2012, le total des investissements industriels réalisés par le Groupe sur ses sites de production se monte à 190 millions d'euros (hors investissements informatiques, infrastructures administratives et circuits de visites). Il est en augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente, ce qui traduit la visibilité accrue dans la croissance des activités.

Le plus important de ces investissements concerne l'extension de la distillerie de Middleton en Irlande. Ce projet majeur, représentant au total un investissement d'environ 100 millions d'euros, permettra à

terme de doubler la capacité du site. Il a représenté en 2011/2012 une dépense de plus de 30 millions d'euros et sera mis en service en plusieurs paliers successifs à compter de l'exercice 2012/2013. Par ailleurs, comme au cours des années précédentes, la majorité des investissements industriels réalisés par le Groupe a été orientée vers la production des produits à vieillissement que sont les whiskies, le cognac et dans une moindre mesure les vins. Cela comprend en particulier le renouvellement des fûts de stockage et maturation pour un montant total de près de 40 millions d'euros, mais également la construction de nouveaux chais et entrepôts en Irlande, en Suède et en France (Cognac), ainsi que des aménagements pour augmenter la capacité de plusieurs distilleries en Écosse et en Suède.

## Recherche et Développement

Le Groupe est doté, depuis sa création, d'une structure centrale spécialisée dans la Recherche, le Centre de Recherche Pernod Ricard (CRPR). Les activités du CRPR se résument en trois missions :

- il participe à la protection des marques stratégiques, en s'assurant de leur conformité aux critères qualité du Groupe, et de la continuité des profils organoleptiques ;
- il organise le partage d'informations scientifiques et techniques à travers diverses actions de publications, de formations, de communications et d'animations de réseaux d'experts ;
- il propose, en coordination avec les Propriétaires de Marques, et anime des projets de recherche qui généreront de nouvelles connaissances dans des axes stratégiques permettant de construire un avantage concurrentiel. Ces projets de recherche sont centrés sur les problématiques suivantes :
  - compréhension et maîtrise des profils organoleptiques des produits,
  - innovations de rupture (contenu et packaging),
  - compréhension des interactions produit/consommateur.

Le CRPR, qui dispose d'expertises métiers et de moyens matériels (équipements d'analyse, atelier pilote) sans équivalent dans l'industrie des spiritueux, est aussi à la disposition des filiales et de la Holding pour un support technique direct sur le développement de nouveaux produits, l'amélioration de procédés ou la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, les filiales Propriétaires de Marques et certaines holdings régionales possèdent des structures de recherche internes, responsables du développement de nouveaux produits et de l'optimisation permanente des procédés. Sur ce dernier point, les efforts des équipes se portent essentiellement sur la diminution de l'impact environnemental de nos activités : maîtrise de la consommation d'énergie et de la consommation d'eau, diminution des intrants agricoles et des emballages.

Au total, le groupe Pernod Ricard emploie l'équivalent d'environ 80 personnes à temps plein dans le domaine de la R&D. Le Groupe finance aussi différents projets dans des structures publiques de recherche, en France (Bordeaux, Dijon, Montpellier, Paris) ou ailleurs : Écosse (Edinburgh), Nouvelle-Zélande (Auckland, Christchurch), Australie (Adélaïde), Italie (Genova), en particulier en finançant des thèses de doctorat. Enfin, le Groupe soutient l'activité R&D de plusieurs structures interprofessionnelles dans le monde telles que l'Australian Wine Research Institute en Australie, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac en France, etc.



## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL ET L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN, AINSI QUE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL</b>	<b>17</b>	<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES</b>	<b>35</b>
Composition du Conseil d'Administration et fonctions exercées par les Administrateurs	17	Définition du Contrôle Interne	35
Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations	27	Description de l'environnement du Contrôle Interne	35
Structure de gouvernance	27	<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ/ INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE</b>	<b>37</b>
Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	29	Préparation des comptes consolidés du Groupe	37
Les organes du Gouvernement d'Entreprise	31	Préparation des comptes sociaux de Pernod Ricard	37
Les structures de Direction	33	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>38</b>
		Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Pernod Ricard	38

La présente partie expose le Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu aux articles L. 225-37 et L. 225-51 du Code de commerce présenté en deux parties, d'une part, le « Rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil » et, d'autre part, le « Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne et la gestion des risques ».

Le rapport du Président s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2011/2012, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires Sociaux, ainsi que des procédures de Contrôle Interne mises en place par Pernod Ricard.

À titre liminaire, nous vous informons que les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires Sociaux sont exposés dans la Partie 4 « Rapport de Gestion » – Ressources Humaines, dans le paragraphe « Rémunération des Dirigeants ». Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans la Partie 8 « Informations sur la Société et le capital », dans le paragraphe « Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » du présent document de référence.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 29 août 2012.

---

# Rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

2

## Composition du Conseil d'Administration et fonctions exercées par les Administrateurs

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'Administration de la Société au 30 juin 2012.

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat <sup>(1)</sup>	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2012 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
<b>PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>				
<b>M. Patrick Ricard</b>  Monsieur Patrick Ricard est décédé soudainement le 17 août 2012. Lors de sa séance du 29 août 2012, le Conseil a nommé Madame Danièle Ricard en qualité de Présidente du Conseil d'Administration	15.06.1978 <sup>(2)</sup>	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société Paul Ricard <sup>(3)</sup></li> <li>■ Administrateur de la Fédération des Exportateurs de Vins &amp; Spiritueux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur de Provimi SA</li> <li>■ Administrateur d'Altadis SA (Espagne)</li> <li>■ Administrateur de la Société Générale</li> <li>■ Administrateur de l'Association Nationale des Industries Alimentaires</li> </ul>
<b>DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR</b>				
<b>M. Pierre Pringuet</b>  Lors de sa séance du 29 août 2012, le Conseil a nommé Monsieur Pierre Pringuet en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration	17.05.2004	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur d'Iliad</li> <li>■ Administrateur de Cap Gemini</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Néant</li> </ul>

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE  
**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat <sup>(1)</sup>	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2012 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
<b>ADMINISTRATEURS</b>				
<b>M. François Gérard</b>	10.12.1974	2013/2014	■ Néant	■ Néant
<b>Mme Danièle Ricard</b>	16.06.1969	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Présidente du Directoire de la Société Paul Ricard <sup>(3)</sup></li> <li>■ Gérante non associée de la société Le Garlaban</li> <li>■ Présidente du Conseil d'Administration de Bendor SA (Luxembourg)</li> <li>■ Présidente de Les Embiez SAS</li> <li>■ Gérante non associée de la société Le Tabac des Îles de Bendor et des Embiez</li> </ul>	■ Néant
<p>Le Conseil du 29 août 2012 a nommé Madame Danièle Ricard en qualité de Présidente du Conseil d'Administration</p>				
<b>Société Paul Ricard <sup>(3)</sup> représentée par M. Alexandre Ricard</b>	09.06.1983	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président de Le Delos Invest III (Société Paul Ricard <sup>(3)</sup>)</li> <li>■ Membre du Directoire de la Société Paul Ricard <sup>(3)</sup> (M. Alexandre Ricard)</li> <li>■ Président-Directeur Général de Le Delos Invest II (M. Alexandre Ricard)</li> <li>■ Président-Directeur Général de Lirix (M. Alexandre Ricard)</li> <li>■ Administrateur de Le Delos Invest I (M. Alexandre Ricard)</li> <li>■ Administrateur de Bendor SA (Luxembourg) (M. Alexandre Ricard)</li> </ul>	■ Président-Directeur Général de Le Delos Invest I (M. Alexandre Ricard)
<p>Le Conseil du 29 août 2012 a coopté Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur. La Société Paul Ricard, Administrateur, a notifié à la Société qu'elle serait représentée par Monsieur Paul-Charles Ricard à compter du 29 août 2012</p>				
<b>M. César Giron</b>	05.11.2008	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membre du Directoire de la Société Paul Ricard <sup>(3)</sup></li> <li>■ Administrateur de Lirix</li> <li>■ Administrateur de Le Delos Invest I</li> <li>■ Administrateur de Le Delos Invest II</li> <li>■ Administrateur de Bendor SA (Luxembourg)</li> </ul>	■ Néant
<b>Mme Martina Gonzalez-Gallarza</b>	25.04.2012	2011/2012	■ Néant	■ Néant
<p>Madame Martina Gonzalez-Gallarza a été cooptée en qualité d'Administrateur par le Conseil d'Administration du 25 avril 2012 en remplacement de Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza, qui a démissionné de ses fonctions d'Administrateur le 15 février 2012.</p>				

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE  
**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat <sup>(1)</sup>	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2012 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
<b>ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS</b>				
Mme Nicole Bouton	07.11.2007	2014/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Présidente de Financière Accréditée (filiale de Centuria Capital)</li> <li>■ Présidente de Centuria Accréditation (filiale de Centuria Capital)</li> <li>■ Présidente du Comité Stratégique de Friedland Gestion</li> <li>■ Administrateur de l'AMOC (Opéra Comique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Présidente du Groupe Financière Centuria (GFC)</li> <li>■ Présidente de Centuria Luxembourg (filiale de GFC)</li> <li>■ Présidente de Financière Centuria Asset Management (filiale de GFC)</li> </ul>
M. Laurent Burelle	04.05.2011	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium SA</li> <li>■ Directeur Général Délégué et Administrateur de Burelle SA</li> <li>■ Directeur Général Délégué et Administrateur de Sogec 2 SA</li> <li>■ Administrateur de Burelle Participations SA</li> <li>■ Président et Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS</li> <li>■ Président et Membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS</li> <li>■ Président de Plastic Omnium Auto SAS</li> <li>■ Président de Plastic Omnium Auto Exteriors SAS</li> <li>■ Président de Inergy Automotive Systems SAS</li> <li>■ Administrateur de la Lyonnaise de Banque</li> <li>■ Président de la Cie Financière de la Cascade SAS</li> <li>■ Membre du Conseil de Surveillance de Labruyère Eberlé SAS</li> <li>■ Gérant de Plastic Omnium GmbH (Allemagne)</li> <li>■ Président et Administrateur Délégué de Compania Plastic Omnium SA (Espagne)</li> <li>■ Représentant légal de la société Plastic Omnium Auto Exteriors, co-Gérant de la société Valeo Plastic Omnium SNC</li> <li>■ Président de Plastic Omnium Inc. (États-Unis)</li> <li>■ Président de Plastic Omnium Automotive Services Inc. (États-Unis)</li> <li>■ Administrateur de Le Progrès SA</li> <li>■ Administrateur de Inergy Automotive Systems LLC (États-Unis)</li> <li>■ Président de Plastic Omnium Ltd (Grande-Bretagne)</li> <li>■ Président de Plastic Omnium International BV (Pays-Bas)</li> <li>■ Administrateur de Signal AG (Suisse)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président de Plastic Omnium Plastiques Hautes Performances SAS</li> <li>■ Président de Signature Holding SAS</li> <li>■ Président de Compagnie Signature SAS</li> <li>■ Président de Epsco International Inc. (États-Unis)</li> <li>■ Président de Plastic Omnium AG (Suisse)</li> <li>■ Président de Performance Plastics Products -3P Inc. (États-Unis)</li> <li>■ Président de Plastic Omnium Auto Exteriors LLC (États-Unis)</li> <li>■ Président de Plastic Omnium Industries Inc. (États-Unis)</li> </ul>
M. Michel Chambaud	02.11.2009	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur Délégué de GBL TC (Belgique)</li> <li>■ Membre du Conseil de Surveillance de Filhet Allard</li> <li>■ Administrateur de Steel Partners NV (Belgique)</li> <li>■ Administrateur de Ergon Capital Partners III (Belgique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Néant</li> </ul>

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat <sup>(1)</sup>	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2012 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
<b>M. Wolfgang Colberg</b>	05.11.2008	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membre du Conseil Régional de Deutsche Bank AG (Allemagne)</li> <li>■ Vice-Président du Conseil d'Administration de STEAG GmbH (Allemagne)</li> <li>■ Membre du Conseil de THS GmbH (Allemagne)</li> <li>■ Membre du Conseil d'Administration Vivawest Wohnen GmbH (Allemagne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membre du Comité de Surveillance de Roto Frank AG, Stuttgart (Allemagne)</li> </ul>
<b>M. Gérald Frère</b>	02.11.2009	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Compagnie Nationale à Portefeuille SA (CNP) (Belgique)</li> <li>■ Président du Conseil d'Administration de Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique)</li> <li>■ Président du Conseil d'Administration de Stichting Administratie Kantoor Bierlaire (Pays-Bas)</li> <li>■ Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Haras de la Bierlaire SA (Belgique)</li> <li>■ Vice-Président du Conseil d'Administration de Pargesa Holding SA (Suisse)</li> <li>■ Membre du Comité Permanent et Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique)</li> <li>■ Administrateur Délégué de Financière de la Sambre SA (Belgique)</li> <li>■ Administrateur Délégué de Frère-Bourgeois SA (Belgique)</li> <li>■ Administrateur, Membre du Comité des Rémunérations et Membre du Comité des Opérations entre Personnes reliées et de Révision de la Corporation Financière Power (Canada)</li> <li>■ Administrateur de Erbe SA (Belgique)</li> <li>■ Administrateur de Fonds Charles-Albert Frère asbl (Belgique)</li> <li>■ Administrateur de Stichting Administratie Kantoor Frère-Bourgeois (Pays-Bas)</li> <li>■ Commissaire de Agesca Nederland NV (Pays-Bas)</li> <li>■ Commissaire de Parjointco NV (Pays-Bas)</li> <li>■ Régent et Membre de la Commission du Budget de la Banque Nationale de Belgique SA (Belgique)</li> <li>■ Gérant de Agriger SPRL (Belgique)</li> <li>■ Administrateur d'Electrabel SA (Belgique)</li> <li>■ Consul Honoraire de France à Charleroi (Belgique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur de GBL Finance SA (Luxembourg)</li> <li>■ Président de Diane SA (Suisse)</li> <li>■ Membre du Board of Trustees de Guberna (Belgique)</li> <li>■ Administrateur de Fingen SA (Belgique)</li> <li>■ Administrateur de Suez-Tractebel SA (Belgique)</li> <li>■ Commissaire de Frère-Bourgeois Holding BV (Pays-Bas)</li> <li>■ Président de la Commission des Rémunérations de la Banque Nationale de Belgique SA (Belgique)</li> <li>■ Président du Conseil d'Administration de Filux SA (Luxembourg)</li> <li>■ Président du Conseil d'Administration de Segelux SA (Luxembourg)</li> <li>■ Président du Conseil d'Administration de RTL Belgium (Belgique)</li> <li>■ Président du Comité Permanent et Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique)</li> <li>■ Administrateur et Membre du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations de Lafarge SA</li> <li>■ Gérant de GBL Energy Sàrl (Luxembourg)</li> <li>■ Gérant de GBL Verwaltung Sàrl (Luxembourg)</li> <li>■ Membre du Conseil de Surveillance de l'Autorité des Services Financiers (Belgique)</li> </ul>

Monsieur Gérald Frère a informé le Conseil d'Administration de sa décision de démissionner, pour raisons personnelles, de ses fonctions d'Administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE  
**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat <sup>(1)</sup>	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2012 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
<b>Mme Susan Murray</b>	10.11.2010	2013/2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Présidente non-exécutive de Farrow &amp; Ball (Royaume-Uni)</li> <li>■ Présidente de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Compass Group Plc (Royaume-Uni)</li> <li>■ Administrateur d'Imperial Tobacco Group Plc (Royaume-Uni)</li> <li>■ Présidente du Comité des Rémunérations d'Enterprise Inns Plc (Royaume-Uni)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur de WM Morrison Supermarkets Plc (Royaume-Uni)</li> <li>■ Administrateur de SSL International Plc (Royaume-Uni)</li> <li>■ Administrateur de l'Advertising Authority (Broadcast) (Royaume-Uni)</li> <li>■ Administrateur et membre du Conseil de l'Advertising Standards Authority (Royaume-Uni)</li> </ul>
<b>M. Anders Narvinger</b>	02.11.2009	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président du Conseil d'Administration de TeliaSonera AB (Suède)</li> <li>■ Président du Conseil d'Administration d'Alfa Laval AB (Suède)</li> <li>■ Président du Conseil d'Administration de Trelleborg AB (Suède)</li> <li>■ Président de Coor Service Management Group AB (Suède)</li> <li>■ Membre du Conseil d'Administration de JM AB (Suède)</li> <li>■ Vice-Président de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) (Suède)</li> <li>■ Président de Capio AB (Suède)</li> <li>■ Membre du Conseil d'Administration de ÅF AB (Suède)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président du Swedish Trade (Suède)</li> <li>■ Président de Invest In Sweden Agency (Suède)</li> <li>■ Président du Lund Institute of Technology (Suède)</li> <li>■ Président de Vin&amp;Sprit AB (Suède)</li> <li>■ Président de Ireco Holding AB (Suède)</li> <li>■ Membre du Conseil d'Administration de Volvo Car Corporation (Suède)</li> <li>■ Directeur Général de l'Association suédoise des industries mécaniques (Suède)</li> </ul>

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

(2) Date de nomination en tant que Président-Directeur Général.

(3) Société non cotée actionnaire de Pernod Ricard.

Les Administrateurs n'exercent pas d'autres fonctions salariées dans le Groupe, à l'exception de Monsieur César Giron, Président-Directeur Général de la société Pernod, et de Monsieur Alexandre

Ricard, Directeur Général Adjoint, Réseau de Distribution, jusqu'à la nomination de ce dernier par le Conseil d'Administration du 29 août 2012 en qualité de Directeur Général Délégué.



## Mandats exercés dans le Groupe au 30 juin 2012

<b>M. Patrick Ricard</b> Président du Conseil d'Administration  Monsieur Patrick Ricard est décédé soudainement le 17 août 2012	Sociétés françaises	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Martell &amp; Co</li> <li>■ Pernod Ricard Finance SA</li> </ul>	
		Représentant permanent de la Société Pernod Ricard au sein du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pernod</li> <li>■ Pernod Ricard Europe</li> <li>■ Ricard</li> </ul>	
		Membre du Conseil de Direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pernod Ricard Asia</li> <li>■ Pernod Ricard North America</li> </ul>	
	Sociétés étrangères	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Irish Distillers Group</li> <li>■ Suntory Allied Ltd</li> </ul>	
<b>M. Pierre Pringuet</b> Directeur Général et Administrateur	Sociétés françaises	Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pernod Ricard Finance SA</li> </ul>	
		Président	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lina 5</li> <li>■ Lina 6</li> <li>■ Lina 7</li> <li>■ Lina 8</li> <li>■ Pernod Ricard Central and South America</li> <li>■ Pernod Ricard North America</li> <li>■ Pernod Ricard Asia</li> </ul>	
		Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pernod Ricard Europe</li> <li>■ Pernod</li> <li>■ Ricard</li> <li>■ Martell &amp; Co</li> <li>■ G.H. Mumm &amp; Cie, Société Vinicole de Champagne, Successesseur</li> <li>■ Champagne Perrier-Jouët</li> </ul>	
		Représentant permanent de la société Pernod Ricard au sein du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Compagnie Financière des Produits Orangina (CFPO)</li> </ul>	
			Membre du Conseil de Direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pernod Ricard Asia</li> <li>■ Pernod Ricard North America</li> </ul>
		Sociétés étrangères	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comrie Ltd</li> <li>■ Irish Distillers Group</li> <li>■ GEO G. Sandeman Sons &amp; Co. Ltd</li> <li>■ Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd</li> <li>■ Suntory Allied Ltd</li> <li>■ Havana Club Holding SA</li> <li>■ Havana Club International</li> <li>■ The ABSOLUT Company AB</li> </ul>
		Manager	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Havana Club Know-How Sàrl</li> </ul>	
<b>M. François Gérard</b> Administrateur	Sociétés françaises	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pernod</li> <li>■ Martell &amp; Co</li> <li>■ G.H. Mumm &amp; Cie, Société Vinicole de Champagne, Successesseur</li> <li>■ Champagne Perrier-Jouët</li> </ul>	
<b>M. César Giron</b> Administrateur	Sociétés françaises	Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pernod</li> </ul>	
		Président	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cusenier</li> </ul>	
		Représentant permanent de la société Pernod au sein du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Société des Produits d'Armagnac</li> </ul>	
<b>M. Alexandre Ricard</b> (Représentant permanent de la Société Paul Ricard, Administrateur, jusqu'au 29 août 2012)	Sociétés françaises	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pernod</li> <li>■ Pernod Ricard Europe</li> <li>■ Ricard</li> </ul>	



## Renseignements personnels concernant les Administrateurs

### Monsieur Patrick Ricard

67 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Patrick Ricard détenait 1 564 282 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

En 1967, Monsieur Patrick Ricard rejoint la société Ricard, fondée en 1932 par son père Paul Ricard. Il y occupe successivement des postes dans toutes les fonctions de l'entreprise et devient Directeur Général de Ricard en 1972. À la création de Pernod Ricard en 1975, il devient Directeur Général, puis, en 1978, Président-Directeur Général du Groupe. Il y définit une stratégie ambitieuse de croissance externe afin de diversifier la gamme des produits et d'accélérer l'internationalisation des activités. Depuis sa création, le groupe Pernod Ricard a doublé de taille tous les sept ans. Un parcours exemplaire qui a valu à Monsieur Patrick Ricard d'être élu en 2006 « Patron européen de l'année » par le magazine américain *Fortune*.

Le 5 novembre 2008, Monsieur Patrick Ricard a quitté ses fonctions exécutives à la tête du groupe Pernod Ricard mais a continué d'assumer la Présidence du Conseil d'Administration et a continué de s'impliquer dans les décisions stratégiques du Groupe et a veillé à leur mise en œuvre.

Décédé soudainement le 17 août 2012, Monsieur Patrick Ricard était le fils de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard. Il était Commandeur de la Légion d'Honneur.

### Madame Danièle Ricard

73 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Société Paul Ricard – Île des Embiez, Le Brusac, 83140 Six-Fours-les-Plages.

Madame Danièle Ricard détient 264 542 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Attachée de Direction et Administrateur de la société Ricard entre 1967 et 1975, Madame Danièle Ricard siège depuis 1969 au Conseil d'Administration de la société Ricard devenue Pernod Ricard. Présidente-Directrice Générale de la Société Paul Ricard jusqu'en 2004, elle en est devenue Présidente du Directoire en 2005.

Madame Danièle Ricard est la fille de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard.

Madame Danièle Ricard a été nommée Présidente du Conseil d'Administration de la Société par le Conseil lors de sa séance du 29 août 2012.

### Monsieur Pierre Pringuet

62 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Pierre Pringuet détient 235 000 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines, Monsieur Pierre Pringuet débute sa carrière dans la fonction publique. Il entre au Cabinet du Ministre Michel Rocard (1981-1985), puis devient Directeur des Industries Agricoles et Alimentaires au Ministère de l'Agriculture. En 1987, il rejoint Pernod Ricard comme

Directeur du Développement. Il participe activement à son expansion internationale, en occupant successivement les fonctions de Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (1987-1996), puis Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-2000). En 2000, il rejoint Monsieur Patrick Ricard à la Holding en qualité de co-Directeur Général de Pernod Ricard avec Richard Burrows. Nommé Administrateur de Pernod Ricard dès 2004, Monsieur Pierre Pringuet mène en 2005 avec succès l'acquisition d'Allied Domecq, puis son intégration. En décembre de la même année, il devient l'unique Directeur Général Délégué du Groupe. En 2008, Monsieur Pierre Pringuet réalise l'acquisition de Vin&Sprit (V&S) et de sa marque ABSOLUT Vodka qui parachève l'internationalisation de Pernod Ricard. Suite au retrait des fonctions opérationnelles de Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Pierre Pringuet est nommé Directeur Général de Pernod Ricard le 5 novembre 2008. Monsieur Pierre Pringuet a, en outre, été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration lors de la séance du Conseil du 29 août 2012.

Monsieur Pierre Pringuet est également Président du Comité Sully, association destinée à promouvoir l'industrie agroalimentaire française, et a été nommé Président de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) le 29 juin 2012.

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et Officier du Mérite Agricole.

### Monsieur Alexandre Ricard, Représentant permanent de la Société Paul Ricard

40 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Alexandre Ricard détient 7 726 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Par ailleurs et par l'intermédiaire de l'« Irish Distillers Employee Share Purchase Scheme », il détient indirectement 463 actions Pernod Ricard.

La Société Paul Ricard détient 22 298 469 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Monsieur Alexandre Ricard est diplômé de l'ESCP, de la Wharton Business School (MBA avec majeures en Finance et en Entrepreneurship) et de l'Université de Pennsylvanie (MA en International Studies). Après avoir travaillé sept ans pour Accenture en Conseil en Stratégie et pour Morgan Stanley en Conseil en Fusions et Acquisitions, il rejoint le groupe Pernod Ricard en 2003 au sein du département Audit et Développement de la Holding. Fin 2004, il est nommé Directeur Administratif et Financier d'Irish Distillers Group, puis en septembre 2006, Directeur Général de Pernod Ricard Asia Duty Free. En juillet 2008, Monsieur Alexandre Ricard est nommé Président-Directeur Général d'Irish Distillers Group et membre du Comité Exécutif de Pernod Ricard. En septembre 2011, il rejoint l'équipe de la Direction Générale du Groupe en tant que Directeur Général Adjoint en charge du Réseau de Distribution. Il est membre du Bureau Exécutif. Monsieur Alexandre Ricard a été nommé Directeur Général Délégué lors de la séance du Conseil d'Administration du 29 août 2012.

Monsieur Alexandre Ricard est un petit-fils de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la Société Ricard.

Il a été représentant permanent de la Société Paul Ricard, Administrateur, du 2 novembre 2009 au 29 août 2012, date à laquelle il a été coopté en qualité d'Administrateur de la Société. La Société Paul Ricard est représentée par Monsieur Paul-Charles Ricard depuis le 29 août 2012.

### Monsieur François Gérard

72 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur François Gérard détient 14 217 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Diplômé de l'ESSEC en 1962 et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia en 1964, il exerce ses compétences d'analyste financier au sein de Lazard France (Paris) entre 1965 et 1968. Il intègre ensuite le secteur des Vins & Spiritueux en rejoignant la Compagnie Dubonnet Cinzano. Entre 1976 et 1985, il est nommé Directeur Général puis Président-Directeur Général de Cusenier. En 1986, il devient Président-Directeur Général de SIAS MPA, fonction qu'il occupe jusqu'en 2001.

Monsieur François Gérard est Administrateur de Pernod Ricard depuis le 10 décembre 1974.

### Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza

77 ans, nationalité espagnole.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard España, C/Manuel Marañón 8, 28043 Madrid (Espagne).

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza détenait 1 477 603 titres Pernod Ricard au 15 février 2012.

Après des études supérieures en droit à Madrid, il obtient un Diplôme Supérieur de Droit Comparé au Luxembourg (1960) et devient expert de l'UNESCO auprès de l'Administration pour le Développement à Tanger, puis fonctionnaire de l'OCDE Development Center à Paris entre 1968 et 1973. Il rejoint en 1976 et pour deux ans le Ministère de la Justice espagnol en qualité de Secrétaire Général Technique, activité qu'il exercera ensuite de 1980 à 1982 auprès de la Présidence du Gouvernement. À partir de 1985, il préside le groupe Larios jusqu'à son rachat par Pernod Ricard en 1997.

En 1998, il est nommé Président de Pernod Ricard Larios, fonction qu'il a conservée jusqu'en 2004.

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza a, pour des raisons personnelles, démissionné de ses fonctions d'Administrateur de Pernod Ricard lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 février 2012.

### Monsieur César Giron

50 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod – 120 avenue du Maréchal Foch, 94015 Créteil Cedex.

Monsieur César Giron détient 4 489 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Lyon, Monsieur César Giron a rejoint le groupe Pernod Ricard en 1987 où il a effectué toute sa carrière. En 2000, il est nommé Directeur Général de Pernod Ricard Suisse avant d'être nommé Président-Directeur Général de Wyborowa SA en Pologne en décembre 2003.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, Monsieur César Giron est Président-Directeur Général de Pernod, une filiale française de Pernod Ricard.

Monsieur César Giron est membre du Directoire de la Société Paul Ricard.

Monsieur César Giron est le fils de Madame Danièle Ricard, elle-même Présidente du Conseil d'Administration de Pernod Ricard.

Il est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2008.

### Madame Nicole Bouton

64 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Friedland Gestion et Financière Accréditée – 10, avenue de Friedland, 75008 Paris.

Madame Nicole Bouton détient 1 000 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Madame Nicole Bouton est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Entre 1970 et 1984, elle a exercé les fonctions de Sous-Directeur, puis de Directeur Adjoint à l'Administration Centrale du Crédit Commercial de France. De 1984 à 1996, Madame Nicole Bouton occupe successivement les fonctions de Directeur Adjoint, Directeur, puis Gérant de Lazard Frères et Cie et de Lazard Frères Gestion. En 1996, elle est nommée au Comité Exécutif de la Banque NSMD (Groupe ABN AMRO France) et prend les fonctions de Directeur des Clientèles Institutionnelles et Bancaires avant d'être nommée membre du Directoire en 2000. Elle prend également les fonctions de Directeur de Holding ABN AMRO France la même année. Par ailleurs, elle est nommée Présidente du Directoire, puis Vice-Présidente du Conseil de Surveillance d'Asset Allocation Advisors et Présidente de la Banque du Phénix qu'elle fusionne avec la Banque NSMD en octobre 1998. Madame Nicole Bouton quitte ABN AMRO en 2001 et fonde en 2002 Groupe Financière Centuria dont elle a assuré la Présidence jusqu'en juin 2010 ; à ce titre, elle préside plusieurs filiales dont Financière Accréditée, acquise en 2006. Elle est également Administrateur de plusieurs autres filiales du Groupe Financière Centuria. À fin juin 2010, elle vend ses actions de Centuria et demeure Présidente de Financière Accréditée. Elle est nommée Présidente du Comité Stratégique de Friedland Gestion, société de gestion, aux côtés de deux nouveaux partenaires.

Madame Nicole Bouton est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2007.

### Monsieur Laurent Burelle

62 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Compagnie Plastic Omnium – 1 rue du Parc, 92593 Levallois Cedex.

Monsieur Laurent Burelle détient 1 000 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Monsieur Laurent Burelle est ingénieur de l'école polytechnique fédérale de Zurich (Suisse) et titulaire d'un Master of Sciences du MIT (États-Unis).

Il a réalisé toute sa carrière au sein de la Compagnie Plastic Omnium et exercé notamment les fonctions de Président-Directeur Général de Plastic Omnium Espagne de 1977 à 1981 et de Vice-Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium de 1981 à 2001. Depuis 2001, Monsieur Laurent Burelle est Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium. Il est par ailleurs Administrateur de la Fondation Jacques Chirac.

Monsieur Laurent Burelle est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2011.

### Monsieur Michel Chambaud

60 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert (GBL) – Avenue Marnix, 24 – 1000 Bruxelles (Belgique).

Monsieur Michel Chambaud détient 1 050 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales en 1973, de l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1975 et titulaire d'un Doctorat en Droit Fiscal en 1977, Monsieur Michel Chambaud exerce une activité de Conseil en Stratégie chez Arthur D. Little et assure différents postes d'enseignant en Finance jusqu'en 1978. À partir de cette date et jusqu'en 1982, il est consultant auprès de banques de développement africaines sous contrat de la Banque Mondiale et il fonde en parallèle Surf System (groupe de presse comprenant les magazines *Surf Session*, *Body Board Air Force*, *Surfer's Journal*).

En 1982, il rejoint le Groupe Schlumberger, où il est successivement Directeur Financier en France, aux États-Unis, puis au Japon.

Depuis 1987, il participe au développement du Groupe Pargesa-GBL en occupant alternativement des fonctions dans les holdings et des fonctions opérationnelles dans les participations ; ainsi, jusqu'en 1996, il est Directeur Général Adjoint en charge des participations de Parfinance (holding cotée en France, filiale de Pargesa), et, de 1996 à 2003, il est membre du Directoire d'Imerys, en charge des Finances et de la Stratégie ; enfin, à ce jour, il est Directeur des Participations du Groupe Bruxelles Lambert.

Monsieur Michel Chambaud est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2009.

### Monsieur Wolfgang Colberg

52 ans, nationalité allemande.

Adresse professionnelle : Evonik Industries AG – Rellinghauser Str. 1-11 45128 Essen (Allemagne).

Monsieur Wolfgang Colberg détient 1 076 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Titulaire d'un doctorat en Sciences Politiques (complété par une spécialisation en « Business Administration » et « Business Informatics »), Monsieur Wolfgang Colberg a fait sa carrière au sein du groupe Robert Bosch et du groupe BSH. Entré dans le groupe Robert Bosch en 1988, il a successivement assuré les fonctions de Contrôleur de Gestion (Siège), Directeur Administratif (Usine de Göttingen) (1990-1993), Directeur du Contrôle de Gestion et Planning Économique (Siège) (1993-1994) et a été nommé Directeur Général de la filiale du Groupe pour la Turquie et l'Asie centrale. En 1996, il a exercé les fonctions de Senior Vice-Président – Achats et Logistique (Siège).

Entre 2001 et 2009, il était Directeur Financier de BSH Bosch und Siemens Hausgeräte GmbH et membre du Comité Exécutif. Depuis 2009, Monsieur Wolfgang Colberg est Directeur Financier de Evonik Industries AG et membre du Comité Exécutif.

Monsieur Wolfgang Colberg est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2008.

### Monsieur Gérald Frère

61 ans, nationalité belge.

Adresse professionnelle : CNP – 12, rue de la Blanche Borne, 6280 Loverval (Belgique).

Monsieur Gérald Frère détient 1 050 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Monsieur Gérald Frère a rejoint l'entreprise familiale, le groupe Frère-Bourgeois (Belgique) en 1972. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il préside

le Conseil d'Administration et est membre du Comité Permanent de Groupe Bruxelles Lambert.

Il exerce en outre les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Nationale à Portefeuille SA (CNP). Il est également Régent de la Banque Nationale de Belgique SA, Vice-Président du Conseil d'Administration de Pargesa Holding SA (Suisse) et Administrateur de Corporation Financière Power (Canada) et d'Electrabel SA (Belgique).

Monsieur Gérald Frère est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2009.

Monsieur Gérald Frère a informé le Conseil d'Administration de sa décision de démissionner, pour des raisons personnelles, de ses fonctions d'Administrateur de Pernod Ricard avec effet au 9 novembre 2012.

### Madame Susan Murray

55 ans, nationalité britannique.

Adresse professionnelle : Bodicote Mill – Church Street, Bodicote, Nr Banbury, Oxon OX15 4DR (Royaume-Uni).

Madame Susan Murray détient 1 000 titres Pernod Ricard au 4 septembre 2012.

Madame Susan Murray est Administrateur indépendant d'Imperial Tobacco Group plc, de Compass Group plc et d'Enterprise Inns Plc. Elle a été membre du Conseil d'Administration de Littlewoods Limited d'octobre 1998 à janvier 2004 et ensuite Directeur Général de Littlewoods Stores Limited. Auparavant, elle fut Présidente-Directrice Générale Monde de The Pierre Smirnoff Company, une société du groupe Diageo Plc, et occupait par ailleurs les fonctions de Présidente de l'International Centre for Alcohol Policies à Washington DC. Madame Susan Murray fut également Administrateur de WM Morrison Supermarkets Plc et de SSL International Plc. Elle a été membre du Conseil de l'Advertising Standards Authority et de Portman Group. Elle est membre de la Royal Society of Arts.

Madame Susan Murray est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2010.

### Monsieur Anders Narvinger

63 ans, nationalité suédoise.

Adresse professionnelle : Östermalmsgatan 94, SE-114 59 Stockholm (Suède).

Monsieur Anders Narvinger détient 1 020 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Monsieur Anders Narvinger, ancien Directeur Général d'ABB Sweden et de l'Association suédoise des industries mécaniques, est Président du Conseil d'Administration de TeliaSonera (télécommunications), de Trelleborg AB (technologie des polymères), d'Alfa Laval AB (entreprise suédoise d'ingénierie), de Coor Service Management Group AB (gestion de services) et de Capio AB (services de santé). Monsieur Anders Narvinger, diplômé en ingénierie et en économie, est également membre du Conseil d'Administration de JM AB (construction et bâtiment) et de ÅF AB (conseil en technologie), et Vice-Président de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) (Suède).

Monsieur Anders Narvinger est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2009.

## Ratification de la cooptation de deux Administrateurs, renouvellement du mandat de cinq Administrateurs, nomination d'un Administrateur et changement de représentant permanent de la Société Paul Ricard

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 avril 2012 a, sur recommandation du Comité des Nominations, coopté Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza, Administrateur démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012. En cas de ratification par l'Assemblée Générale, le mandat de Madame Martina Gonzalez-Gallarza serait fixé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de cette même Assemblée Générale.

Il serait ensuite proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur. Conformément aux dispositions des statuts, modifiées lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 visant à permettre le renouvellement échelonné du Conseil d'Administration, et sur recommandation du Comité des Nominations, le mandat de Madame Martina Gonzalez-Gallarza serait renouvelé pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 août 2012, sur recommandation du Comité des Nominations, a coopté Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Patrick Ricard, décédé soudainement le 17 août 2012. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012. En cas de ratification par l'Assemblée Générale, le mandat de Monsieur Alexandre Ricard serait fixé pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Patrick Ricard, soit jusqu'à l'issue de cette même Assemblée Générale.

Il serait ensuite proposé, sur recommandation du Comité des Nominations, à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Pierre Pringuet, César Giron et Wolfgang Colberg arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012, il sera proposé conformément à la recommandation du Comité des Nominations, de renouveler les mandats de Messieurs Pierre Pringuet, César Giron et Wolfgang Colberg pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Gérald Frère a informé le Conseil d'Administration de sa décision de démissionner, pour des raisons personnelles, de ses fonctions d'Administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012.

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Gérald Frère, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012 la nomination de Monsieur Ian Gallienne en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, la Société Paul Ricard a notifié à la Société qu'elle serait représentée par Monsieur Paul-Charles Ricard à compter du 29 août 2012, en remplacement de Monsieur Alexandre Ricard.

Les présentations de Madame Martina Gonzalez-Gallarza, Monsieur Ian Gallienne et Monsieur Paul-Charles Ricard figurent ci-après.

### Madame Martina Gonzalez-Gallarza

43 ans, nationalité espagnole.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard España – C/Manuel Marañon 8, 28043 Madrid (Espagne).

Madame Martina Gonzalez-Gallarza détient 1 100 titres Pernod Ricard au 30 juin 2012.

Madame Martina Gonzalez-Gallarza est diplômée de l'École de Commerce des Jésuites ICADE de Madrid et a obtenu un doctorat en Marketing de l'Université de Valence. Après avoir travaillé dans le département Marketing de KP Foods (appartenant au groupe britannique United Biscuits) en 1991 et 1992, elle a poursuivi sa carrière dans le monde universitaire, exerçant différentes fonctions au sein de la Faculté d'Études de l'Entreprise de l'Université Polytechnique de Valence, notamment en tant que Directrice du Département Marketing et Responsable du Bureau International. Elle a ensuite rejoint l'Université Catholique de Valence où elle a été Doyenne de la Faculté d'Études Commerciales de 2004 à 2008. Depuis novembre 2008, Madame Martina Gonzalez-Gallarza fait partie du Département Marketing de l'Université de Valence où elle exerce des activités de recherche dans le domaine du comportement du consommateur et enseigne dans les programmes de masters internationaux (MBA...) et autres diplômes professionnels.

Par ailleurs, Madame Martina Gonzalez-Gallarza est membre de l'Association Espagnole et de l'Association Française de Marketing.

### Monsieur Ian Gallienne

41 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert (GBL) – Avenue Marnix, 24 – 1000 Bruxelles (Belgique).

Monsieur Ian Gallienne est Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert depuis janvier 2012. Il est diplômé en Gestion et Administration, spécialisation Finance, de l'ESDE de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau. De 1998 à 2005, il est Directeur des Fonds de *private equity* Rhône Capital LLC à New York et Londres. De 2005 à 2012, il est fondateur et Administrateur Délégué des fonds de *private equity* Ergon Capital Partners.

Il est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2009, de Imerys depuis 2010 et de Lafarge depuis 2011.

Monsieur Ian Gallienne exerce en outre les mandats et fonctions ci-dessous :

- Administrateur : Gruppo Banca Leonardo SpA (Italie), PLU Holding SAS (Corialis), Steel Partners NV (Joris Ide Group) (Belgique), Ergon Capital SA (Belgique) ;
- Gérant : Ergon Capital II SaRL et Egerton SaRL (Luxembourg).

Le Comité des Nominations a examiné la situation de cette candidature et a apprécié que Monsieur Ian Gallienne satisfait pleinement aux principes d'indépendance du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère.

### Monsieur Paul-Charles Ricard

30 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Paul-Charles Ricard détient 1 433 titres Pernod Ricard au 29 août 2012.

Monsieur Paul-Charles Ricard est titulaire d'un Master en Sciences du Management de l'Euromed Marseille, d'un Master 2 en Communication (droit des médias) et d'une maîtrise de Droit des Affaires de l'Université Panthéon-Assas Paris 2. Il a rejoint le groupe Pernod Ricard en 2008 au sein du département Audit et Développement de la Holding en qualité d'Auditeur Interne. Depuis 2010, il est International Brand Manager chez Martell Mumm Perrier-Jouët.

Monsieur Paul-Charles Ricard est Membre du Conseil de Surveillance de la Société Paul Ricard.

Il a été désigné comme représentant permanent de la Société Paul Ricard, Administrateur de la Société, le 29 août 2012.

Monsieur Paul-Charles Ricard est le fils de Monsieur Patrick Ricard.

## Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations

### Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Pernod Ricard et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale ;
- aucun des membres du Conseil d'Administration ni de la Direction Générale n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et
- aucun Administrateur ni membre de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal au cours des cinq dernières années d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### Contrats de services

Aucun membre du Conseil d'Administration ni de la Direction Générale n'est lié par un contrat de services avec Pernod Ricard ou l'une de ses filiales.

### Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de

chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société en leur qualité de Mandataire Social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « Pactes d'actionnaires » de la Partie 8 « Information sur la Société et le capital », il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

### Représentants du personnel

La délégation unique du personnel de Pernod Ricard est représentée au Conseil d'Administration par Mesdames Carole Misset et Marie-Annick Pluskwa. Cette représentation a pris effet lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février 2011.

## Structure de gouvernance

Le Conseil d'Administration de Pernod Ricard du 12 février 2009 a confirmé que le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, révisé en avril 2010 (ci-après le « Code AFEP-MEDEF »), disponible sur le site Internet du MEDEF, est celui auquel se réfère Pernod Ricard, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

La Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel elle se réfère et qu'elle ne s'est pas écartée des dispositions de ce Code.

Il est rappelé que le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration le 29 août 2012 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

### Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Afin d'adapter la gouvernance du Groupe et de permettre une transition naturelle et opérationnelle dans la Direction exécutive de la Société, le Conseil d'Administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 novembre 2008, a décidé de scinder les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Monsieur Patrick Ricard a ainsi été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Pierre Pringuet a été nommé Directeur Général.

Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration, est décédé soudainement le 17 août 2012. Lors de sa séance du 29 août 2012, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations, a nommé Madame Danièle Ricard en qualité de Présidente du Conseil d'Administration et Monsieur Pierre Pringuet en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, ce dernier conservant ses fonctions de Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil, ainsi que dans le respect des limites d'ordre interne telles que définies par le Conseil d'Administration et son Règlement Intérieur (voir le paragraphe « Limitation des pouvoirs du Directeur Général » ci-dessous).

### Limitation des pouvoirs du Directeur Général

À titre interne, et suivant la décision du Conseil d'Administration en date du 29 août 2012 et conformément à l'article 2 de son Règlement Intérieur <sup>(1)</sup>, le Directeur Général doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration pour toutes les opérations significatives se situant hors de la stratégie annoncée par la Société ainsi que pour les opérations énumérées ci-après :

- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits immobiliers et engager des investissements, pour un montant supérieur à 100 millions d'euros par opération ;
- conclure avec des entreprises de droit français ou non, tout traité de participation ou d'exploitation en commun à l'exception de toute société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ;
- prendre tout intérêt et participation dans toute entreprise ou société de personnes ou de capitaux, constituée ou à constituer, par voie de souscription ou apport en espèces ou en nature, par des achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et généralement par toute forme quelconque et pour un montant excédant 100 millions d'euros par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances pour un montant supérieur à 100 millions d'euros par emprunteur, sauf quand cet emprunteur est une société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) et à l'exclusion des prêts consentis pour une durée inférieure à un an ;
- emprunter, avec ou sans constitution de garanties sur des éléments de l'actif social, pour un montant total supérieur à 200 millions d'euros au cours d'un même exercice, sauf auprès des filiales de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) pour lesquelles aucune limite n'est prévue ;
- cautionner, avaliser ou donner des garanties, sous réserve d'une délégation expresse du Conseil d'Administration dans les limites des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce ;
- céder des participations dont la valeur d'entreprise est supérieure à 100 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011 a autorisé le Directeur Général, pour une durée d'une année, à délivrer, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de 50 millions d'euros.

Le même Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général pour une durée d'un an à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties, sans limite de montant.

### Nomination d'un Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration du 29 août 2012 a, sur recommandation du Comité des Nominations, coopté Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur, et l'a nommé Directeur Général Délégué sur proposition de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général.

Le Directeur Général Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'Administration, ainsi que dans le respect des limites d'ordre interne telles que définies par le Conseil d'Administration et son Règlement Intérieur (voir le paragraphe « Limitation des pouvoirs du Directeur Général Délégué » ci-dessous).

### Limitation des pouvoirs du Directeur Général Délégué

À titre interne, et suivant la décision du Conseil d'Administration en date du 29 août 2012 et conformément à l'article 2 de son Règlement Intérieur, le Directeur Général Délégué doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration pour toutes les opérations significatives se situant hors de la stratégie annoncée par la Société ainsi que pour les opérations énumérées ci-après :

- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits immobiliers et engager des investissements, pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par opération ;
- conclure avec des entreprises de droit français ou non, tout traité de participation ou d'exploitation en commun à l'exception de toute société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ;
- prendre tout intérêt et participation dans toute entreprise ou société de personnes ou de capitaux, constituée ou à constituer, par voie de souscription ou apport en espèces ou en nature, par des achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et généralement par toute forme quelconque et pour un montant excédant 50 millions d'euros par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par emprunteur, sauf quand cet emprunteur est une société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) et à l'exclusion des prêts consentis pour une durée inférieure à un an ;
- emprunter, avec ou sans constitution de garanties sur des éléments de l'actif social, pour un montant total supérieur à 100 millions d'euros au cours d'un même exercice, sauf auprès des filiales de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) pour lesquelles aucune limite n'est prévue ;
- cautionner, avaliser ou donner des garanties, sous réserve d'une délégation du Directeur Général suivant la délégation expresse du Conseil d'Administration dans les limites des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce ;
- céder des participations dont la valeur d'entreprise est supérieure à 50 millions d'euros.

(1) Le Règlement Intérieur peut être consulté sur le site Internet de la Société ([www.pernod-ricard.com](http://www.pernod-ricard.com)). Il peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration.

## Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

### Règles générales relatives à la composition du Conseil et à la nomination des Administrateurs

La composition nominative du Conseil d'Administration est détaillée dans le paragraphe « Composition du Conseil d'Administration et fonctions exercées par les Administrateurs ».

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 3 membres au moins et de 18 au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. Conformément aux dispositions statutaires, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins 50 actions de la Société, inscrites sous la forme nominative. Au-delà de ce montant, il est recommandé dans le Règlement Intérieur du Conseil, que les Administrateurs acquièrent et détiennent au moins 1 000 actions de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration après avis du Comité des Nominations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration ne comprend pas de membres élus par les salariés, mais deux représentants de la délégation unique du personnel de la Société assistent aux réunions avec voix consultative.

À la date d'établissement du présent Rapport, le Conseil d'Administration compte 14 membres dont 4 femmes. En cela Pernod Ricard satisfait et au-delà, aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 sur la parité (au moins 20 % de femmes à atteindre avant l'Assemblée Générale devant se tenir en 2014) et du Code AFEP-MEDEF (au moins 20 % de femmes à atteindre au 19 avril 2013). Le Conseil est composé de 5 Administrateurs de nationalité étrangère ; et 7 Administrateurs ont la qualité d'Administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration peut, sur proposition de son Président, nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi ou en dehors des actionnaires. Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2011/2012.

La durée des fonctions des Administrateurs est fixée à quatre ans. Toutefois, à titre exceptionnel, l'Assemblée Générale peut, sur proposition du Conseil d'Administration, nommer ou renouveler certains Administrateurs pour une durée de deux ans afin de permettre un renouvellement échelonné du Conseil d'Administration.

### Évolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011/2012

Au cours de l'exercice 2011/2012, l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 a ratifié la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Laurent Burelle faite par le Conseil d'Administration du 4 mai 2011 et a renouvelé le mandat d'Administrateur de Madame Nicole Bouton. Par ailleurs, Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza a, pour des raisons personnelles, démissionné de ses fonctions d'Administrateur le 15 février 2012. Pour pourvoir à son remplacement, le Conseil d'Administration du 25 avril 2012, sur recommandation du Comité des Nominations, a coopté Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012.

## Indépendance des Administrateurs

La Société souscrit aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code AFEP-MEDEF qui consolide les recommandations d'octobre 2003 complétées, en matière de rémunérations, en janvier 2007 et octobre 2008. C'est ainsi qu'un membre du Conseil d'Administration est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement (article 3 du Règlement Intérieur).

Dans cet esprit, le Conseil d'Administration et le Comité des Nominations se fondent sur la grille d'analyse de référence ci-dessous pour apprécier annuellement l'indépendance des Administrateurs ainsi qu'à l'occasion de chaque cooptation ou nomination. Le Conseil d'Administration et le Comité des Nominations examinent si l'Administrateur :

- exerce des fonctions de Direction dans la Société ou son Groupe ou a des liens d'intérêt particuliers avec ses Dirigeants ;
- est ou a été, au cours des cinq dernières années :
  - salarié ou Mandataire Social de la Société ou d'une société du Groupe,
  - Mandataire d'une autre société, dans laquelle la Société est Mandataire ou dans laquelle un salarié ou Mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- est client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- a un lien familial proche avec un Mandataire Social ;
- a été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- est membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de douze ans ;
- est un actionnaire important ou de référence de la Société ou de sa Société mère exerçant un contrôle sur la Société, étant précisé que si cet actionnaire détient plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société, le Comité des Nominations et le Conseil examineront systématiquement son indépendance en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En respect de ces critères, le Conseil d'Administration, composé de 14 membres à la date d'établissement du présent Rapport, compte 7 Administrateurs indépendants.

## Déontologie des Administrateurs

L'article 4 du Règlement Intérieur et l'article 17 des statuts précisent les obligations déontologiques applicables aux Administrateurs et à leurs représentants permanents, chaque Administrateur reconnaissant avoir pris connaissance de ces obligations avant d'accepter son mandat.

Les Administrateurs sont appelés à consulter le Comité de Déontologie avant toute opération portant sur le titre Pernod Ricard ou ses dérivés.

## Fonctionnement et activité

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les statuts et par son Règlement Intérieur adopté par le Conseil d'Administration dans sa

séance du 17 décembre 2002, modifié et complété lors des séances des 18 juin 2008, 23 juillet 2008, 22 juillet 2009, 16 février 2011 et 29 août 2012. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, en complément des aspects légaux, réglementaires et statutaires, précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil. Notamment, il rappelle les disciplines de diligence, de confidentialité et de révélation des conflits d'intérêts.

Le Règlement Intérieur rappelle également les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

Périodiquement et au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement, notamment autour des axes suivants :

- il examine sa composition, son fonctionnement et son organisation ;
- il vérifie que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Par ailleurs, au moins une fois tous les trois ans, il exécute ou fait réaliser une évaluation formelle de ses travaux. Une telle évaluation a été réalisée au cours de l'exercice 2011/2012 et ses principales conclusions sont présentées dans la partie relative à l'évaluation du Conseil d'Administration du présent Rapport.

## Réunions du Conseil d'Administration

Il appartient au Président de réunir le Conseil, soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns. Afin de permettre au Conseil un examen et une discussion approfondis des questions entrant dans le cadre de ses attributions, le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil se réunisse au minimum six fois par an. En particulier, le Président du Conseil d'Administration veille à réunir le Conseil d'Administration pour arrêter les comptes semestriels ainsi que pour arrêter les comptes annuels et convoquer l'Assemblée Générale chargée d'approuver ces derniers.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président. La convocation, adressée aux Administrateurs au moins huit jours avant la date de la séance sauf cas d'urgence motivé, fixe le lieu de la réunion qui est en principe le siège social de la Société. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent également avoir lieu par voie de visioconférence et de télécommunication dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur et la réglementation en vigueur.

## Information des Administrateurs

Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Les textes et documents, supports des points inscrits à l'ordre du jour, leur sont adressés suffisamment à l'avance pour permettre une préparation effective des réunions, et généralement huit jours avant les réunions et cela en application du Règlement Intérieur.

L'Administrateur peut solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires et plus généralement formuler auprès du Président toute demande d'information ou d'accès à l'information qui lui semblerait utile.

Disposant régulièrement d'informations privilégiées, les Administrateurs s'abstiennent d'utiliser ces informations en acquérant ou cédant des titres de la Société, et d'effectuer des

opérations de Bourse pendant les périodes de trente jours qui précèdent l'annonce des résultats annuels et semestriels et de quinze jours qui précèdent l'annonce des chiffres d'affaires trimestriels. Ils sont invités par ailleurs à recueillir l'avis du Comité de Déontologie, avant toutes opérations de Bourse sur les titres de la Société.

## Attributions du Conseil d'Administration et activité en 2011/2012

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration, notamment :

- se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale ;
- se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la Société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et notamment au contrôle de la gestion de la Société ;
- approuve les projets d'investissements et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;
- arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale ;
- définit la politique de communication financière de la Société ;
- s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;
- désigne les Mandataires Sociaux chargés de diriger la Société ;
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale sur recommandation du Comité des Rémunérations ;
- examine annuellement, avant la publication du rapport annuel, au cas par cas, la situation de chacun des Administrateurs, puis porte à la connaissance des actionnaires les résultats de son examen de sorte que puissent être identifiés les Administrateurs indépendants ;
- approuve le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de Contrôle Interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni à 10 reprises avec un taux d'assiduité de 94 %. La durée moyenne des réunions a été de 3 heures.

Bien que la période récente n'ait pas connu d'opération stratégique d'envergure et que la priorité soit restée au désendettement du Groupe, le Conseil débat de la stratégie deux fois par an, dans le cadre de l'examen et de l'approbation du plan stratégique et à l'occasion de la présentation annuelle « Pernod Ricard dans son environnement concurrentiel ».

Le Conseil d'Administration a, notamment, arrêté les comptes semestriels et annuels, ainsi que les conditions de la communication financière, chiffre d'affaires et résultats, examiné le budget, assuré la préparation de l'Assemblée Générale Mixte et arrêté en particulier les projets de résolutions.



À chacune de ses réunions, il a débattu de la marche des affaires : activité, résultats et trésorerie, et pris connaissance de l'activité du titre, des principaux ratios de la valorisation boursière et de l'appréciation des bureaux d'analyse sur la valeur.

Dans le cadre de la gestion de la dette, il a approuvé la poursuite du programme de cessions d'actifs, et s'est prononcé, dans le cadre de l'examen régulier du plan de refinancement, sur deux émissions obligataires au cours des mois d'octobre 2011 et janvier 2012. Ces émissions ont toutes deux été réalisées en dollar américain. Il a par ailleurs décidé de renouveler, par anticipation, le crédit syndiqué souscrit par le Groupe.

Le Conseil d'Administration consacre une partie significative de son ordre du jour aux comptes-rendus et aux débats ayant trait aux chantiers confiés aux différents Comités et à leurs recommandations.

Le Conseil a arrêté les conditions de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, et cela en conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Il a également arrêté les caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions (*stock options*) et du plan d'attribution d'actions de performance, tous deux mis en œuvre en juin 2012.

Le Conseil a également examiné le plan de succession des Administrateurs, tel que proposé par le Comité des Nominations, et qui prend, notamment, en considération les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur la mixité au sein des Conseils d'Administration.

Enfin, les Administrateurs ont été régulièrement informés de l'évolution de l'environnement concurrentiel et les Dirigeants opérationnels des principales filiales leur ont commenté leur organisation, activités et perspectives.

## Évaluation du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF et de son Règlement Intérieur, le Conseil a fait réaliser au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012, une évaluation des conditions de son fonctionnement. L'étude a été confiée à un consultant extérieur et a été menée à l'aide d'un questionnaire suivi d'un entretien avec chacun des Administrateurs.

S'il est très généralement considéré que le Conseil est très dynamique et qu'il a un fonctionnement largement satisfaisant, les Administrateurs, dans le cadre d'une démarche constructive, ont émis un certain nombre de recommandations :

- pour un travail préparatoire plus efficace, davantage de documents remis devraient être traduits en anglais ;
- il est considéré qu'il y a lieu d'accorder davantage de temps aux comptes-rendus des Comités ;
- implication accrue des Administrateurs en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) ;
- examen collectif de la politique Groupe de Gestion des Risques de l'Entreprise.

La Société a communiqué sur les réponses appropriées qu'elle envisage de mettre en œuvre pour satisfaire ces recommandations.

Par ailleurs, certains Administrateurs ont exprimé le souhait d'être davantage impliqués dans les réflexions ayant trait à la stratégie, et que ces débats engagent davantage la collégialité du Conseil. Aussi a-t-il été mis en évidence la dualité avec le Comité Stratégique. Il a été donné satisfaction à cette recommandation et décidé de dissoudre le Comité Stratégique à effet au 25 avril 2012.

## L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

Il est rappelé que l'article 32 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Un résumé de ces règles figure dans la Partie 8 « Informations sur la Société et le capital » du présent document.

## Les organes du Gouvernement d'Entreprise

2

### Les Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délègue à ses Comités spécialisés la préparation de sujets spécifiques soumis à son approbation.

Quatre Comités instruisent les sujets qui sont du domaine qui leur a été confié et soumettent au Conseil leurs opinions et recommandations : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

#### Le Comité Stratégique

Selon la recommandation des Administrateurs, exprimée dans le cadre de la récente évaluation du Conseil d'Administration, le Comité Stratégique a été dissous à effet du 25 avril 2012.

#### Le Comité Stratégique était composé de :

##### Président :

Monsieur Patrick Ricard

##### Membres :

Monsieur François Gérard

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza (jusqu'au 15 février 2012)

Madame Danièle Ricard

Le Comité Stratégique s'est réuni à 5 reprises au cours de la période courue du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 25 avril 2012 avec un taux d'assiduité de 95 %. Sa mission consistait essentiellement à préparer les orientations stratégiques soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

#### Le Comité d'Audit

#### Au 29 août 2012, le Comité d'Audit est composé de :

##### Président :

Monsieur Michel Chambaud (Administrateur indépendant)

##### Membres :

Madame Nicole Bouton (Administrateur indépendant)

Monsieur Wolfgang Colberg (Administrateur indépendant)

Monsieur François Gérard

Les membres du Comité d'Audit ont été notamment choisis en raison de leurs compétences dans les domaines comptable et financier appréciées au regard de leur formation et de leur expérience professionnelle.

En complément de la charte de fonctionnement adoptée en juin 2002, le Comité d'Audit a arrêté son Règlement Intérieur lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2003. Il s'est réuni à 4 reprises, comme au cours de l'exercice 2010/2011, avec un taux d'assiduité de 88 % au cours de l'exercice 2011/2012.

### Missions principales du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour principales missions de :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations complexes ou inhabituelles au niveau du Groupe ;
- analyser les options d'arrêté des comptes ;
- examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés ne seraient pas incluses ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de Contrôle Interne et de gestion des risques ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- superviser la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes ;
- donner au Conseil d'Administration un avis ou une recommandation sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux liés au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, et sur le montant de leur rémunération tout en veillant au respect des règles garantissant leur indépendance et leur objectivité ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Conseil d'Administration.

### Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2011/2012

Les travaux du Comité d'Audit, conformément à son Règlement Intérieur, et en liaison avec les Commissaires aux Comptes, la Direction de la Consolidation, la Direction de la Trésorerie ainsi que la Direction de l'Audit Interne de la Société, ont porté principalement sur les points suivants :

- revue de l'essentiel des textes législatifs ou réglementaires, rapports et commentaires français et étrangers en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de Contrôle Interne et d'audit ;
- examen, au cours de la réunion du 14 février 2012, de la situation intermédiaire au 31 décembre 2011 ;
- examen des comptes consolidés au 30 juin 2012 (ces derniers ont été revus lors de la séance du 28 août 2012) : le Comité d'Audit s'est réuni avec la Direction et les Commissaires aux Comptes afin de discuter des états financiers et comptables et de leur fiabilité pour l'ensemble du Groupe. Il a notamment examiné les conclusions des Commissaires aux Comptes ainsi que le projet de présentation des informations financières aux marchés ;
- suivi de la trésorerie et de l'endettement du Groupe ;
- gestion des risques : les principaux risques du Groupe font régulièrement l'objet de présentations détaillées au Comité

d'Audit (les séances du 10 décembre 2011 et du 20 juin 2012 y ont été largement consacrées). En outre, un exercice formalisé d'actualisation de la cartographie des risques du Groupe a été mené en 2012, ayant impliqué les principales filiales et les principaux Directeurs Holding. La description, l'évaluation et les actions de maîtrise des risques ainsi recensés ont fait l'objet d'une présentation détaillée au Comité d'Audit ;

- approbation du plan d'Audit Interne Groupe 2012/2013 lors de la réunion du 20 juin 2012. Le plan d'audit a été préparé et approuvé après une analyse des risques majeurs du Groupe ;
- évaluation du Contrôle Interne : le Groupe a envoyé à ses filiales un questionnaire d'auto-évaluation permettant d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leur Contrôle Interne. S'appuyant sur les Principes de Contrôle Interne du Groupe et en conformité avec le Cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le dispositif de gestion des risques et de Contrôle Interne et le guide d'application de ce dernier publiés en 2007 et actualisés en juillet 2010, ce questionnaire englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles et le support informatique. Il a fait l'objet de réponses documentées ainsi que d'une revue par les Régions et la Direction de l'Audit Interne du Groupe. L'analyse de ces réponses a été présentée au Comité d'Audit au cours de la séance du 28 août 2012 ;
- examen des rapports d'Audit Interne : au-delà des missions de contrôle et d'audit réalisées par les différentes filiales pour leur propre compte, 31 missions d'Audit Interne ont été réalisées au cours de l'exercice 2011/2012 par les équipes d'audit de la Holding et des Régions. Chaque mission réalisée fait l'objet d'un rapport complet décrivant la nature des risques identifiés, qu'ils soient opérationnels, financiers, juridiques ou stratégiques, ainsi que leur degré de maîtrise. Des recommandations sont émises lorsque cela est jugé nécessaire. Celles-ci sont validées par le Comité d'Audit qui prend aussi régulièrement connaissance du degré d'avancement dans la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs.

### Perspectives 2012/2013

Au cours de l'exercice 2012/2013, le Comité d'Audit va poursuivre l'exercice de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'Administration conformément à la réglementation en vigueur. Au-delà des risques liés au processus d'élaboration de l'information financière, il consacrera l'exercice notamment à la revue de la gestion des risques présentés dans la cartographie des risques du Groupe.

### Le Comité des Nominations

#### Au 29 août 2012, le Comité des Nominations est composé de :

##### Président :

Madame Nicole Bouton (Administrateur indépendant)

##### Membres :

Monsieur Anders Narvinger (Administrateur indépendant)

Madame Danièle Ricard, jusqu'à sa nomination le 29 août 2012 en qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration participe aux réunions de ce Comité au cours des séances ayant trait aux nominations d'Administrateurs.

Au cours de l'exercice 2011/2012, ce Comité s'est réuni à 3 reprises avec un taux d'assiduité de 100 %.

### Missions principales du Comité des Nominations

Les missions de ce Comité, formalisées dans son Règlement Intérieur du 22 juillet 2009, sont les suivantes :

- formuler des propositions concernant la sélection des nouveaux Administrateurs et proposer la procédure de recherche et de renouvellement ;
- débattre périodiquement et au moins annuellement, au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF de la qualification d'indépendance des Administrateurs ainsi que des candidats au poste d'Administrateur ou d'un Comité du Conseil d'Administration ;
- assurer la pérennité des organes de Direction en établissant un plan de succession du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux et des Administrateurs afin de pouvoir proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévue ;
- être informé du plan de succession des postes clés au sein du Groupe ;
- examiner régulièrement la composition du Conseil d'Administration afin de veiller notamment à la qualité (nombre de membres, diversité des profils, féminisation) et à l'assiduité de ses membres ;
- procéder périodiquement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

### Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2011/2012

Au cours de l'exercice 2011/2012, les activités du Comité des Nominations ont été principalement les suivantes :

- examen et proposition de nomination du Directeur Général Adjoint en charge des réseaux de distribution, membre du Bureau Exécutif ;
- organisation et suivi de l'évaluation triennale du fonctionnement du Conseil d'Administration :
  - sélection des prestataires spécialisés, organisation de l'appel d'offres et examen des différentes propositions,
  - suivi des travaux de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration menés à travers des entretiens individuels et une restitution anonyme des résultats,
  - proposition de sujets à approfondir pour permettre un renforcement du fonctionnement du Conseil ;
- revue de la politique du Groupe et de la société Pernod Ricard en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- étude et proposition de candidatures dans le cadre du renouvellement des Administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012.

### Le Comité des Rémunérations

#### Au 29 août 2012, le Comité des Rémunérations est composé de :

##### Président :

Madame Nicole Bouton (Administrateur indépendant)

##### Membres :

Monsieur Anders Narvinger (Administrateur indépendant)

Monsieur Gérald Frère (Administrateur indépendant)

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Comité des Rémunérations s'est réuni à 4 reprises avec un taux d'assiduité de 100 %.

### Missions principales du Comité des Rémunérations

Les missions du Comité des Rémunérations, validées par le Conseil du 22 juillet 2009, sont les suivantes :

- étudier et proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer au(x) Dirigeant(s) Mandataire(s) Social(aux) ainsi que les dispositions relatives à sa (ou à leur) retraite et les avantages de toute nature mis à sa (ou à leur) disposition ;
- proposer à cet effet, et évaluer tous les ans, les règles de détermination de la part variable du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la Société à court, moyen et long terme ;
- recommander au Conseil d'Administration l'enveloppe de jetons de présence devant être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que son mode de répartition :
  - au titre des fonctions de membres du Conseil,
  - au titre des fonctions exercées au sein d'un Comité du Conseil d'Administration ;
- être informé, en présence du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux, de la politique de rémunération des principaux Dirigeants non-Mandataires Sociaux des sociétés du Groupe ;
- s'assurer de la cohérence de la politique de rémunération des Dirigeants non-Mandataires Sociaux, avec celle du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux ;
- proposer la politique générale d'attribution gratuite d'actions de performance et d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et en particulier, les conditions de ces attributions applicables au(x) Dirigeant(s) Mandataire(s) Social(aux) de la Société ;
- approuver l'information donnée aux actionnaires dans le rapport annuel sur la rémunération du ou des Mandataires Sociaux ainsi que sur la politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de performance et, plus généralement, sur les autres travaux du Comité des Rémunérations.

### Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2011/2012

Les travaux du Comité des Rémunérations sont détaillés dans la Partie 4 « Rapport de Gestion », au paragraphe « Rémunération des Mandataires Sociaux » du présent document.

## Les structures de Direction

### La Direction Générale

La Direction Générale du Groupe est assurée par le Directeur Général, Monsieur Pierre Pringuet, assisté de quatre Directeurs Généraux Adjoins au 30 juin 2012. C'est l'instance permanente de coordination de la Direction du Groupe.

Le Bureau Exécutif réunit la Direction Générale du Groupe ainsi que le Directeur Juridique.

Le Bureau Exécutif prépare et examine toutes décisions concernant la marche du Groupe, ou soumet ces dernières au Conseil d'Administration lorsque son approbation est nécessaire. Il organise les travaux du Comité Exécutif.

Composition du Bureau Exécutif :

- **Directeur Général**, Pierre Pringuet, Mandataire Social ;
- **4 Directeurs Généraux Adjoint**s, respectivement :
  - **Thierry Billot**, Directeur Général Adjoint, Marques,
  - **Gilles Bogaert**, Directeur Général Adjoint, Finances,
  - **Bruno Rain**, Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise,
  - **Alexandre Ricard**, Directeur Général Adjoint, Réseau de Distribution (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et jusqu'à sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué le 29 août 2012) ;
- **Ian FitzSimons**, Directeur Juridique.

En outre, la Direction de la Communication Groupe est rattachée à la Direction Générale.

## Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est l'instance de Direction du Groupe réunissant la Direction Générale, le Directeur Juridique et les Dirigeants des principales filiales.

Le Comité Exécutif assure la coordination entre la Holding et ses filiales, ainsi qu'entre les filiales elles-mêmes (Sociétés de Marques et Sociétés de Marchés). Sous l'autorité de la Direction Générale, le Comité Exécutif assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques.

À ce titre, le Comité Exécutif :

- examine l'activité du Groupe et les variations par rapport au plan de marche ;
- se prononce sur la fixation des objectifs (compte de résultat, dette et objectifs qualitatifs) ;
- réalise périodiquement des revues de la stratégie des marques ;
- analyse la performance du réseau des Sociétés de Marchés du Groupe et des Sociétés de Marques et propose les ajustements d'organisation nécessaires ;
- valide et assure le suivi des principales politiques du Groupe (Ressources Humaines, bonnes pratiques marketing et commerciales, politique QSE – Qualité, Sécurité, Environnement –, responsabilité sociétale, etc.).

Il se réunit entre 8 et 11 fois par an.

Le Comité Exécutif est composé :

- du Bureau Exécutif ;

- des Sociétés de Marques :

- Chivas Brothers, Christian Porta, Président-Directeur Général,
- Martell Mumm Perrier-Jouët, Lionel Breton, Président-Directeur Général,
- Premium Wine Brands, Jean-Christophe Coutures, Président-Directeur Général,
- Irish Distillers Group, Anna Malmhake, Président-Directeur Général,
- The ABSOLUT Company, Philippe Guettat, Président-Directeur Général ;

- des Sociétés de Marchés :

- Pernod Ricard Americas, Philippe Dréano, Président-Directeur Général,
- Pernod Ricard Asia, Pierre Coppéré, Président-Directeur Général,
- Pernod Ricard Europe, Laurent Lacassagne, Président-Directeur Général,
- Pernod, César Giron, Président-Directeur Général,
- Ricard, Philippe Savinel, Président-Directeur Général.

## Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice

Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration, est décédé soudainement le 17 août 2012. Lors de sa séance du 29 août 2012, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations, a nommé Madame Danièle Ricard en qualité de Présidente du Conseil d'Administration et Monsieur Pierre Pringuet en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, ce dernier conservant ses fonctions de Directeur Général.

Lors de cette même séance, Monsieur Alexandre Ricard a été coopté en qualité d'Administrateur, sur recommandation du Comité des Nominations, et a été nommé Directeur Général Délégué, sur proposition de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général. Au sein de la Direction Générale, Monsieur Alexandre Ricard conservera en direct la responsabilité des réseaux de distribution.

Par ailleurs, la Société Paul Ricard, Administrateur, a désigné Monsieur Paul-Charles Ricard en qualité de représentant permanent à compter du 29 août 2012 en remplacement de Monsieur Alexandre Ricard.

Enfin, s'agissant des membres du Comité Exécutif, Monsieur Lionel Breton, Président-Directeur Général de Martell Mumm Perrier-Jouët, a fait part à la Direction Générale de Pernod Ricard de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012. Monsieur Philippe Guettat, Président-Directeur Général de The ABSOLUT Company (TAC) est nommé Président-Directeur Général de Martell Mumm Perrier-Jouët à compter de cette date.

Monsieur Paul Duffy, Directeur Général de Pernod Ricard USA, est nommé Président-Directeur Général de The ABSOLUT Company en remplacement de Monsieur Philippe Guettat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 et devient membre du Comité Exécutif de Pernod Ricard.

Messieurs Philippe Guettat et Paul Duffy sont rattachés à Monsieur Thierry Billot, Directeur Général Adjoint, en charge des Marques.

# Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Les principes et procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conforme au cadre de référence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sur le dispositif de gestion des risques et de Contrôle Interne.

## Définition du Contrôle Interne

Les principes et procédures de Contrôle Interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- tout d'abord, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes de gouvernance et la Direction Générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes aux entreprises du Groupe ;
- ensuite, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation des entreprises du Groupe ;
- enfin, d'assurer la bonne sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs des systèmes de Contrôle Interne est de prévenir et de maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude, mais aussi les risques opérationnels divers, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

## Description de l'environnement du Contrôle Interne

### Composantes du Contrôle Interne

Les principaux organes de Contrôle Interne se présentent de la manière suivante :

#### Au niveau Groupe

Le **Comité Exécutif** est un organe qui rassemble la Direction Générale du Groupe, le Directeur Juridique du Groupe et les Présidents-Directeurs Généraux des Sociétés de Marques et des Sociétés de Marchés. Il assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques. Il se réunit entre 8 et 11 fois par an.

Le **Bureau Exécutif** est l'instance permanente de coordination de la Direction du Groupe. Il réunit la Direction Générale du Groupe ainsi que le Directeur Juridique du Groupe. Le Bureau Exécutif prépare et examine toute décision concernant la marche du Groupe ou les soumet au Conseil d'Administration lorsque son approbation est nécessaire. Il organise les travaux du Comité Exécutif.

L'**Audit Interne** du Groupe est rattaché à la Direction Financière du Groupe et rapporte à la Direction Générale et au Comité d'Audit. Il est composé d'équipes présentes au niveau de la Société, des Régions mais aussi de certaines filiales de taille significative. Le plan d'Audit est déterminé après avoir réalisé une identification et une analyse des principaux risques du Groupe. Il est validé par la Direction Générale et le Comité d'Audit. Il présente les différents sujets transversaux qui seront revus au cours de l'exercice, la liste des filiales qui feront l'objet de missions d'audit ainsi que les principaux thèmes qui seront abordés au cours de celles-ci.

Les résultats des travaux réalisés sont ensuite communiqués pour examen et analyse au Comité d'Audit, à la Direction Générale et aux Commissaires aux Comptes.

L'**Audit Externe** : le choix du collège des Commissaires aux Comptes proposé à l'Assemblée Générale est du ressort du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit.

Le Groupe a choisi un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture mondiale et globale des risques du Groupe.

#### Au niveau des filiales

Le **Comité de Direction** désigné par la Holding ou une Région comprend le Président-Directeur Général et les Directeurs des principales fonctions de la filiale. Le Comité de Direction a notamment la responsabilité de s'assurer de la bonne maîtrise des principaux risques pouvant affecter la filiale.

Le **Directeur Financier** est chargé, par le Président-Directeur Général, de la mise en place des systèmes de Contrôle Interne de manière à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude.

## Identification et gestion des risques

L'exercice 2011/2012 a été consacré à :

- l'actualisation de la cartographie des risques du Groupe, achevée en juin 2012 à la suite d'un processus ayant impliqué les principales filiales ainsi que les principaux Directeurs Holding. Dans ce cadre, une revue des dispositifs de maîtrise des risques a été effectuée ;
- la mise en œuvre du questionnaire d'auto-évaluation relatif au Contrôle Interne et à la gestion des risques. Ce questionnaire est en conformité avec le Cadre de référence de gestion des risques et du Contrôle Interne ainsi que son guide d'application émis par l'AMF et actualisé en juillet 2010 ;

■ la réalisation de missions d'audit : 31 missions d'Audit Interne ont été réalisées au cours de l'exercice 2011/2012. Ces missions ont notamment eu pour objectif de s'assurer de la bonne application au sein des filiales des Principes de Contrôle Interne du Groupe. Elles ont en outre permis de revoir les processus en place, les bonnes pratiques et les potentiels d'amélioration pour trois thèmes transversaux : les dépenses publi-promotionnelles, la gestion de la trésorerie et l'engagement en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

L'ensemble des axes d'amélioration identifiés ont fait l'objet de plans d'action précis au sein de chaque filiale et du Groupe, validés par la Direction Générale et le Comité d'Audit. Leur mise en œuvre est régulièrement suivie et évaluée par la Direction de l'Audit Interne Groupe.

Les travaux effectués ont permis de renforcer la qualité du Contrôle Interne ainsi que la maîtrise des risques au sein du Groupe.

## Éléments clés des procédures de Contrôle Interne

Les éléments clés se déclinent de la manière suivante :

La **Charte Pernod Ricard**, mise à jour au cours de l'exercice, précise les droits et obligations de chaque employé par rapport aux valeurs fondamentales du Groupe et notamment le sens de l'éthique : le respect des lois, l'intégrité et l'application des règles et procédures en vigueur au sein du Groupe. Cette Charte est remise à chaque employé lors de son embauche et est en permanence disponible sur le site Intranet du Groupe.

Une procédure formelle de **Délégation de pouvoir**, émise par le Conseil d'Administration, précise les pouvoirs du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, mais aussi des Directeurs Généraux Adjointes, ainsi que ceux du Directeur Juridique du Groupe.

La **Charte d'Audit Interne** est destinée à l'ensemble des collaborateurs exerçant une fonction de management et de contrôle. Elle s'attache à définir le référentiel, les missions, les responsabilités, l'organisation et le mode de fonctionnement de l'Audit Interne du Groupe, afin de sensibiliser chaque collaborateur au respect et à l'amélioration du processus de Contrôle Interne.

Les **Principes de Contrôle Interne**, énoncés pour chacun des 14 principaux cycles opérationnels identifiés, rappellent le socle commun des principes et règles applicables à toutes les filiales du Groupe en matière de Contrôle Interne.

Le **Questionnaire d'auto-évaluation**, régulièrement actualisé afin notamment d'être en conformité avec le Cadre de référence de l'AMF sur la gestion des risques et le Contrôle Interne et son guide d'application, s'appuie sur les Principes de Contrôle Interne du Groupe. Il englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles et le support informatique.

Soumis aux filiales du Groupe, il permet d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leur Contrôle Interne. Les réponses aux questionnaires sont documentées et revues par les Régions et la Direction de l'Audit Interne Groupe. L'ensemble de ces travaux fait l'objet :

■ d'une synthèse par filiale et d'une synthèse Groupe, toutes deux communiquées à la Direction Générale et au Comité d'Audit ;

■ d'une lettre d'affirmation par filiale adressée au Président-Directeur Général de leur maison-mère, puis d'une lettre d'affirmation des différentes maisons-mères adressée au Directeur Général de Pernod Ricard. Cette lettre engage les responsables des filiales sur l'adéquation de leurs procédures de contrôle par rapport aux risques identifiés.

La **Politique Qualité, Sécurité, Environnement Pernod Ricard** précise les règles à respecter dans ces domaines. La Direction Industrielle du Groupe est responsable de leur respect. Un rapport annuel est présenté par cette Direction au Comité Exécutif.

Le **contrôle budgétaire** s'articule autour de trois axes que sont le budget annuel (révisé plusieurs fois en cours d'année), le suivi des réalisations dans le cadre des *reportings* mensuels et le plan stratégique (quatre ans). Il repose sur des équipes de contrôle de gestion rattachées à la Direction Financière tant au niveau de la Holding et des Régions que des filiales. Il se décline de la manière suivante :

- le budget fait l'objet d'instructions précises (principes, calendrier) émises par la Holding et communiquées à l'ensemble des filiales. Le budget final est approuvé par la Direction Générale du Groupe ;
- le *reporting* est préparé sur la base de données saisies directement en filiale selon un calendrier précis communiqué en début d'année et conformément au manuel de *reporting* ainsi qu'aux principes comptables émis par la Holding ;
- l'analyse mensuelle des performances dans le cadre des *reportings* est présentée par la Direction Financière, à la Direction Générale, au Comité Exécutif et lors des réunions du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration ;
- un plan stratégique sur quatre ans pour les principales marques du Groupe est établi annuellement selon les mêmes procédures de mise en œuvre que le budget ;
- un outil unique de gestion et de consolidation permet la saisie en direct par chaque filiale de l'ensemble de ses données comptables et financières.

La **gestion centralisée de la trésorerie** est pilotée par la Direction de la Trésorerie rattachée à la Direction Financière du Groupe.

## Contrôle juridique et opérationnel de la Holding sur ses filiales

Les filiales sont, pour la plupart, détenues directement ou indirectement à 100 % par la société Pernod Ricard.

Pernod Ricard est représentée directement ou indirectement (par filiale interposée) aux Conseils d'Administration des filiales.

La Charte Pernod Ricard et les Principes de Contrôle Interne du Groupe précisent le cadre d'autonomie des filiales, en particulier par rapport à des décisions stratégiques.

Le rôle assigné à Pernod Ricard, décrit dans le paragraphe « Un *business model* décentralisé » de la Partie 1 « Présentation du groupe Pernod Ricard » du présent document, constitue un élément important de contrôle des filiales.

## Information financière et comptable

### Préparation des comptes consolidés du Groupe

Le Groupe, en plus de l'information de gestion précisée ci-avant, élabore les comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par la Direction de la Consolidation rattachée à la Direction Financière du Groupe de la manière suivante :

- diffusion des principes comptables et financiers du Groupe sous la forme d'un manuel de procédures ;
- préparation et transmission par la Direction de la Consolidation des instructions précises aux filiales avant chaque consolidation incluant un calendrier détaillé ;
- consolidation par palier ;
- réalisation des comptes consolidés à partir des informations communiquées permettant de couvrir l'intégralité du périmètre ;
- utilisation d'un outil progiciel unique déployé dans les filiales du Groupe. La maintenance de ce dernier et la formation des utilisateurs sont réalisées par la Direction Financière du Groupe avec l'assistance ponctuelle de consultants externes.

Par ailleurs, les filiales consolidées rédigent une lettre d'affirmation adressée aux Commissaires aux Comptes, et également envoyée à la Holding. Cette lettre engage les Directions des filiales consolidées sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information financière transmise à la Holding dans le cadre de la consolidation.

### Préparation des comptes sociaux de Pernod Ricard

Pernod Ricard établit des comptes sociaux dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Elle prépare une liasse de consolidation en application des instructions reçues de la Direction Financière.

Paris, le 29 août 2012

Danièle Ricard

Présidente du Conseil d'Administration

# Rapport des Commissaires aux Comptes

2

## Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Pernod Ricard

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Isabelle Sapet Loïc Wallaert

Deloitte & Associés

Marc de Villartay



## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

<b>UN ENGAGEMENT CONCRET ET FÉDÉRATEUR</b>	<b>40</b>	<b>ENGAGEMENT SOCIÉTAL</b>	<b>66</b>
Une démarche historique ancrée dans la culture du Groupe	40	Le <i>reporting</i> sociétal du Groupe	66
La mise en forme d'une gouvernance appropriée	41	Implication dans la Société	66
		Pour une communication responsable	68
		La loyauté des pratiques du Groupe	69
		L'implication de tous les partenaires du Groupe dans ses engagements RSE	70
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>42</b>		
Enjeux et politique	42	<b>RAPPORT D'EXAMEN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR CERTAINS INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX</b>	<b>72</b>
Note méthodologique des indicateurs sociaux	42	Nature et étendue des travaux	72
Le <i>reporting</i> social du Groupe	43	Commentaires sur les procédures	72
Les Droits de l'Homme	49	Conclusion	72
<b>GESTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>50</b>		
Enjeux, engagements et résultats	50		
Management environnemental	51		
Promouvoir une agriculture durable	53		
Préserver et économiser les ressources en eau	54		
Réduire la consommation d'énergie	57		
Diminuer l'empreinte carbone des activités	58		
Réduire l'impact des déchets et des emballages	60		
Poursuite de la feuille de route : nouveaux objectifs pour 2015	63		
Tableau récapitulatif des résultats environnementaux	64		

## Un engagement concret et fédérateur

Depuis son origine, Pernod Ricard est engagé dans une politique de responsabilité sociétale conçue dans une optique de développement à long terme. Le Groupe concentre son action autour de cinq priorités : le respect de ses parties prenantes, avec un axe majeur qui est le développement de ses collaborateurs, la consommation responsable, la maîtrise de ses impacts environnementaux, la promotion de l'entrepreneuriat et le déploiement d'initiatives culturelles et de solidarité sociale.

Cet engagement est illustré par l'adhésion du Groupe au Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*) depuis 2003 et au *CEO Water Mandate* (Mandat des chefs d'entreprise pour l'eau) depuis 2010.

La Société communique sur ces principes et considère, selon les termes du Directeur Général de Pernod Ricard, Pierre Pringuet, que « l'adhésion collective des collaborateurs aux valeurs du Groupe<sup>(1)</sup> et à ses principes d'organisation<sup>(2)</sup> constitue un réel avantage compétitif ».

3

### Une démarche historique ancrée dans la culture du Groupe

Pour Pernod Ricard, la Responsabilité Sociétale consiste à concilier efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement dans une logique d'amélioration continue. Elle contribue au Développement Durable. Souvent précurseur dans ses actions, le Groupe a grandi dans le respect des Hommes et des cultures et a toujours inscrit sa vision dans la durée.

Historiquement, la culture d'entreprise de Pernod Ricard a été empreinte d'un niveau élevé de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) :

- actionnariat salarié chez Ricard depuis 1938 ;
- création de l'Institut Océanographique par Paul Ricard en 1966 ;
- création de l'Institut de Recherches Scientifiques sur les Boissons (IREB) en 1971 ;
- fondation de Pernod Ricard en 1975, tout en préservant la personnalité spécifique de Pernod et de Ricard ;
- création du Centre de Recherche Pernod Ricard en 1975, dans le but de développer en France une production locale d'arômes anisés, basée sur la culture du fenouil ;
- en 1981, co-développement par l'Institut Océanographique Paul Ricard et Elf Aquitaine de l'Inipol EAP 22 : un produit accélérant le processus naturel de dégradation des hydrocarbures en mer et ayant largement contribué à la dépollution des côtes de l'Alaska en 1989, après l'accident de l'Exxon Valdez ;
- mise en place de l'expression collective et directe des salariés en France en 1982 ;
- premier « Colloque Environnement » sur l'île des Embiez en 1987, organisé par l'Institut Océanographique ;
- création de l'association Entreprise et Prévention (E&P) en 1990 dont Pernod Ricard est le co-fondateur. Cette association rassemble aujourd'hui les principaux producteurs français de vins, de bières et de spiritueux. Elle est responsable de l'autorégulation publicitaire en France, en partenariat avec l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité). E&P communique avec les pouvoirs publics sur les thématiques liées à l'alcool et propose des programmes de prévention sur la consommation inappropriée ou excessive d'alcool ;
- membre fondateur en 1990 de l'EFRD (*European Forum for Responsible Drinking* ; anciennement *Amsterdam Group*) qui fait la promotion de la consommation responsable et encourage les entreprises du secteur à adopter des standards d'auto-régulation sur les communications commerciales ;
- depuis 1997, soutien au Centre Georges Pompidou au travers d'un partenariat culturel ;
- chaque année depuis 1999, attribution du Prix Fondation d'Entreprise Ricard à un jeune artiste remarqué sur la scène artistique française ;
- signataire de la Charte du « Pacte Mondial » des Nations Unies depuis 2003 ;
- politique intégrée « Qualité-Sécurité-Environnement » (QSE), depuis 2004 ;
- membre de l'ICAP (*International Center for Alcohol Policies*) depuis 2005 ;
- intégration à l'indice d'analyse extra-financière *FTSE4Good* en 2005 ;
- Charte du Développement Durable depuis 2006, avec des engagements concrets vis-à-vis des actionnaires, des collaborateurs, des consommateurs, de l'environnement, des fournisseurs et des partenaires ;
- mise en place du pictogramme pour la prévention de la consommation d'alcool par les femmes enceintes en 2006 dans l'ensemble des pays européens ;
- adoption d'un Code sur les communications commerciales en 2007 ;
- participation au Grenelle de l'Environnement en 2007 et 2008 ;
- en 2009, certification ISO 14001 et ISO 9001 de plus de 80 % des sites de production industrielle, correspondant à 90 % des volumes produits ;
- en 2010, adhésion au *CEO Water Mandate* (Mandat des chefs d'entreprise pour l'eau) ;
- nouvelle plateforme RSE pour Pernod Ricard depuis 2010 ;
- au printemps 2011, formation RSE proposée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe : 15 031 collaborateurs ont été formés en présentiel et un *e-learning* leur permettait par la suite d'approfondir leurs connaissances ;
- 2011 : Instauration de la journée mondiale de responsabilité sociétale mobilisant les 18 000 collaborateurs, le *ResponsibAll Day*.

(1) Esprit d'entreprise, confiance mutuelle, sens de l'éthique.

(2) Décentralisation et convivialité.

## La mise en forme d'une gouvernance appropriée

Pernod Ricard est un Groupe décentralisé, dont la structure lui confère une force unique pour la conduite de ses affaires dans le monde entier. Grâce à la décentralisation, les filiales sont en grande partie responsables de leurs activités.

En 2009, le Groupe a lancé un projet d'envergure nommé « *Agility* » destiné à actualiser le modèle d'entreprise et ainsi à améliorer la performance du Groupe.

La Direction du Groupe a décidé que la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise serait l'un des six axes de cette démarche interne.

Des entretiens ont été menés en interne et en externe avec les principales parties prenantes afin de proposer des recommandations ayant trait à la politique RSE de Pernod Ricard.

Suite à ces recommandations, le Comité Exécutif du Groupe a décidé :

- **de se doter d'une organisation de haut niveau dédiée à la RSE :**
  - responsabilités du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines du Groupe élargies à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise,
  - création d'un Comité Consultatif au niveau du Groupe, dédié à la RSE, rassemblant des collaborateurs issus de toutes les zones géographiques et de toutes les fonctions. Ses missions principales sont de faciliter la mise en œuvre de la RSE, de venir en appui aux filiales et de faire des analyses et des recommandations sur les enjeux stratégiques RSE,
  - création d'un réseau de *leaders* RSE, constitué de collaborateurs provenant de plus de 70 pays, qui travaillent sous la Direction de leur filiale et dont la mission est la mise en œuvre de la stratégie RSE dans leur filiale ;
- **d'établir une plateforme stratégique dédiée à la RSE, fondée sur trois piliers :**
  - les initiatives RSE doivent être en lien avec les activités du Groupe,
  - elles doivent être enracinées dans la culture et l'identité du Groupe,
  - elles doivent impliquer l'ensemble des collaborateurs.

Cette plateforme comprend un prérequis et quatre priorités :

- **un prérequis :**
  - respect de toutes les parties prenantes : en particulier nos collaborateurs, nos consommateurs, nos actionnaires, nos partenaires, nos clients, nos fournisseurs, nos communautés locales ;
- **deux priorités majeures :**
  - consommation responsable : Pernod Ricard entend notamment se montrer exemplaire sur les questions de l'alcool au volant et de l'éducation,
  - environnement : afin de limiter son impact sur l'environnement, le Groupe a défini cinq points à aborder que sont le management environnemental, l'agriculture durable, les consommations d'eau, les consommations d'énergie/émissions de CO<sub>2</sub> et l'éco-conception des emballages ;

### ■ deux priorités facultatives :

- promotion de l'entrepreneuriat et de ses valeurs d'innovation, d'énergie et de responsabilité,
- initiatives culturelles.

Cette plateforme a été déployée en cascade grâce à des formations prodiguées aux *leaders* RSE, qui à leur tour ont formé les collaborateurs du Groupe. En mai 2011, plus de 15 000 collaborateurs avaient déjà bénéficié de cette formation RSE. Le module de formation décrit les concepts de Développement Durable et de RSE, explique les enjeux RSE pour Pernod Ricard, développe en détail chaque axe de la stratégie RSE et incite les collaborateurs à s'engager.

Afin de valider et d'approfondir les acquis des collaborateurs sur la RSE, un module *e-learning* d'environ 40 minutes a été lancé le 26 avril 2011.

## La gouvernance RSE

Pernod Ricard place la RSE au cœur de sa vision et de ses valeurs (esprit d'entreprise, confiance mutuelle et sens de l'éthique), résumées par sa signature « Créateurs de convivialité ». Ses 18 777 employés sont des Ambassadeurs et des Acteurs de sa politique RSE.

La démarche et la performance de Pernod Ricard ont été reconnues et récompensées notamment par les labels *FTSE4Good* et *Ethibel Excellence Investment*.

Le Conseil d'Administration, dont la composition et les fonctions sont mentionnées dans la Partie 2 « Gouvernement d'Entreprise et Contrôle Interne », a décidé en date du 16 février 2011 la création d'un Code et d'un Comité de Déontologie prévenant le délit d'initié.

Le Comité d'Audit, dont la composition et les missions sont également définies dans la Partie 2 « Gouvernement d'Entreprise et Contrôle Interne », joue un rôle étendu dans la supervision du Contrôle Interne et externe.

Les risques opérationnels et RSE sont couverts par le système d'audit et de Contrôle Interne de la Société.

De plus, les normes internes QSE constituent un référentiel clé des procédures de Contrôle Interne.

Par ailleurs, afin d'améliorer la transparence et la fiabilité des données sociales, environnementales et sociétales communiquées, le Groupe s'est engagé dans une démarche progressive de vérification de certains de ses indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux par ses Commissaires aux Comptes Deloitte et Mazars. Le rapport d'examen des Commissaires aux Comptes a été publié pour la première fois pour l'exercice 2009/2010.

## Référentiels externes

Les principales normes internationales appliquées par le Groupe sont les suivantes : ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement), ISO 22000 (Sécurité Sanitaire des Produits), ISO 26000 (RSE) et OHSAS 18001 (Santé et Sécurité au Travail).

Le Groupe applique les recommandations de la GRI (*Global Reporting Initiative*) pour la mise en œuvre et le suivi de ses indicateurs.

# Ressources Humaines

## Enjeux et politique

### Culture du *leadership*

La culture du *leadership*, inhérente aux valeurs et à l'histoire de Pernod Ricard, est le moteur de sa performance. Afin d'en accélérer la promotion, le Groupe s'est attaché, depuis 2010, à créer et déployer des outils et processus communs à l'ensemble de ses filiales. En 2011, plusieurs d'entre eux sont entrés dans la réalité des filiales.

### Performance collective et individuelle

Directement héritée de son modèle économique fondé sur la décentralisation, la culture de Pernod Ricard est incarnée par trois valeurs, l'esprit d'entreprise, la confiance mutuelle et le sens de l'éthique, partagés par l'ensemble des 18 777 collaborateurs <sup>[1]</sup>. Au quotidien, elle s'accompagne d'une attitude collective, génératrice d'engagement : la convivialité et l'esprit d'équipe, qui se traduisent par une simplicité dans les échanges et la reconnaissance des succès.

### Des outils et processus RH ambitieux

La culture de Pernod Ricard est le levier de sa créativité et de son innovation permanente. Le Groupe en a formalisé les grands principes, en termes d'organisation du travail, d'attitude, de *leadership* et de développement des talents, dans la Charte actualisée début 2011 et diffusée à tous les collaborateurs. Pour soutenir et optimiser ce modèle performant, des processus et outils de gestion des Ressources Humaines efficaces, communs à l'ensemble du Groupe, ont été élaborés, issus des travaux menés en concertation avec l'ensemble des filiales.

### Dialogue social

L'entreprise a une grande tradition de dialogue social et promeut le respect de la liberté d'association, convaincue de l'importance de proposer un environnement professionnel qui prend en compte les conditions de travail. La Société consacre un pan de son *reporting* social Groupe au recensement de la qualité du dialogue social. Par ailleurs, la Charte sur le Développement Durable mentionne clairement que l'un des objectifs du Groupe est de garantir la liberté d'association.

Le Groupe, dont plus de 50 % des effectifs sont basés en Europe, a particulièrement ciblé ses actions auprès des syndicats européens, au travers du Comité Européen (CEPR), qui rassemble des représentants de chaque filiale implantée en Europe dont l'effectif est supérieur à 75 employés. Le dernier renouvellement du CEPR a permis l'élection d'un Comité restreint, qui pourra réagir, de sa propre initiative, à toute mesure sociale susceptible d'être prise en Europe, impliquant deux pays européens ou plus dans lesquels des équipes de Pernod Ricard sont implantées. De plus, chaque collaborateur européen du Groupe se voit remettre chaque année une brochure qui résume le contenu de la réunion annuelle qui se tient sur trois jours. Ce programme comprend une formation spécifique, proposée à l'ensemble des représentants syndicaux.

<sup>[1]</sup> Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

## Note méthodologique des indicateurs sociaux

### Outils utilisés

Le progiciel de consolidation financière *Hyperion Financial Management* (HFM) a été utilisé pour collecter et traiter les données sociales de l'exercice 2011/2012 remontées par les entités locales. Le contrôle s'effectue en combinant le progiciel HFM à l'outil de restitution des données *Smart View*, éditeur de requêtes.

Les analyses sociales du présent rapport concernent l'ensemble des entités du Groupe ayant recensé des effectifs sur la période considérée.

Dès lors qu'une société entre dans le périmètre du Groupe dans la période considérée, ses données sociales sont intégrées à la hauteur de 100 %, quel que soit le pourcentage de détention de capital par Pernod Ricard et à condition que le Groupe en ait le contrôle.

### Périmètre de restitution des données

Les données sociales et leurs niveaux de détail ont été exprimés sur un périmètre qui a été légèrement modifié par rapport à celui de 2011 suite à l'intégration de l'entité Pernod Ricard Vietnam, l'ajout de 4 entités dans la zone Amérique, la création d'un palier et d'une nouvelle entité Sub Saharan Africa au sein de la zone Europe, la suppression des paliers de consolidation PR Italy Switzerland et PR Greece Turkey.

La zone Asie-Pacifique regroupe l'activité Réseau de Distribution de l'Asie et l'activité Vins du Groupe, incluant la filiale Domecq Bodegas, basée en Espagne (410 personnes au 30 juin 2012). Les activités africaines de Pernod Ricard sont pilotées par la zone Europe de Pernod Ricard et les données afférentes sont donc regroupées sous cette zone.

Les indicateurs sont majoritairement renseignés pour un périmètre mondial. Toutefois, pour certains d'entre eux, difficilement reconnus de façon uniforme à l'échelle mondiale, il a été préféré une analyse distincte sur deux périmètres : France et Monde.

Cette méthodologie, bien que permettant une déclinaison des données par zone géographique, présente des limites du fait de l'absence de définition reconnue au niveau local ou international de certains indicateurs (catégories socioprofessionnelles, performance sociale).

Les sollicitations des filiales sur leurs indicateurs sociaux sont guidées par plusieurs textes de référence dont Pernod Ricard s'inspire : la liste d'information exigée par la loi « Grenelle II », formulant une liste d'indicateurs auxquels Pernod Ricard sera soumis de manière obligatoire lors de l'exercice 2012/2013 (conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce), de même que la norme ISO 26000, ont ainsi pu fournir un cadre de travail.

## Méthode de consolidation des indicateurs

Après avoir été saisies par les entités, les données sont collectées au niveau Cluster puis au niveau Région pour être ensuite transmises à la Holding. À chaque palier, les données font l'objet d'un traitement et d'une consolidation suivant une procédure et des critères clairement définis. Chaque entité collectant et intégrant ses données est responsable des indicateurs fournis et certifie ses données ainsi que leur contrôle. Une fois l'ensemble des données collectées, la Holding effectue un contrôle global de celles-ci et garantit ainsi l'exactitude et la cohérence de l'ensemble.

Pour fiabiliser le processus de *reporting*, un glossaire est réactualisé chaque année incluant des définitions précises de chaque indicateur, illustrées par des cas concrets. Un guide utilisateur de l'outil est aussi mis à disposition des contributeurs. Des contrôles de cohérence automatiques (dont certains bloquants) existent également depuis 2010.

Des formations internes ont été dispensées aux utilisateurs clés (régions, filiales directes de la Holding) en 2012.

Engagé dans un processus d'amélioration continue sur la collecte et l'analyse de ses données sociales, le groupe Pernod Ricard fait évoluer régulièrement ce travail pour adapter l'outil, son glossaire et son guide utilisateur en fonction des besoins et des évolutions du Groupe.

L'ensemble des données sociales est consolidé par agrégation.

## Précisions complémentaires

La catégorisation socioprofessionnelle est une notion purement française et difficile à appréhender pour les entités du groupe Pernod Ricard implantées dans d'autres pays. Dans un souci de fiabilité accrue des données, le Groupe a renforcé cette notion en conservant les quatre catégories pour le périmètre France et en allouant deux catégories pour le périmètre Monde : Managers et non-Managers. La définition de ces catégories a été explicitement communiquée aux entités du Groupe mais est encore appropriée de façon inégale.

Les entrées et sorties sont calculées sur la base des effectifs CDI.

Les effectifs moyens sont calculés en termes d'équivalent temps plein, sans prise en compte des absences possibles des employés (courte ou longue durée).

Les collaborateurs de Pernod Ricard China sont comptabilisés dans les effectifs en CDI (807 au 30 juin 2012). Même si les contrats de travail chinois comportent une durée légale et ne sont transformés en CDI qu'après plusieurs années, le groupe Pernod Ricard considère ces personnels comme des effectifs CDI compte tenu des spécificités de la législation sociale de la Chine.

La règle de comptabilisation des expatriés et détachés a été précisée : ces populations sont désormais comptabilisées par la société d'accueil, ainsi que tous les coûts s'y afférant (formation, salaires, etc.). Cela peut expliquer des variations importantes, à la Holding par exemple.


La règle de comptabilisation des données de rémunération a été précisée concernant la prise en compte ou non des charges patronales et salariales dans les données remontées. Cela peut expliquer des variations importantes avec l'exercice précédent.

Les congés paternité ne sont pas considérés dans le calcul du taux d'absentéisme.

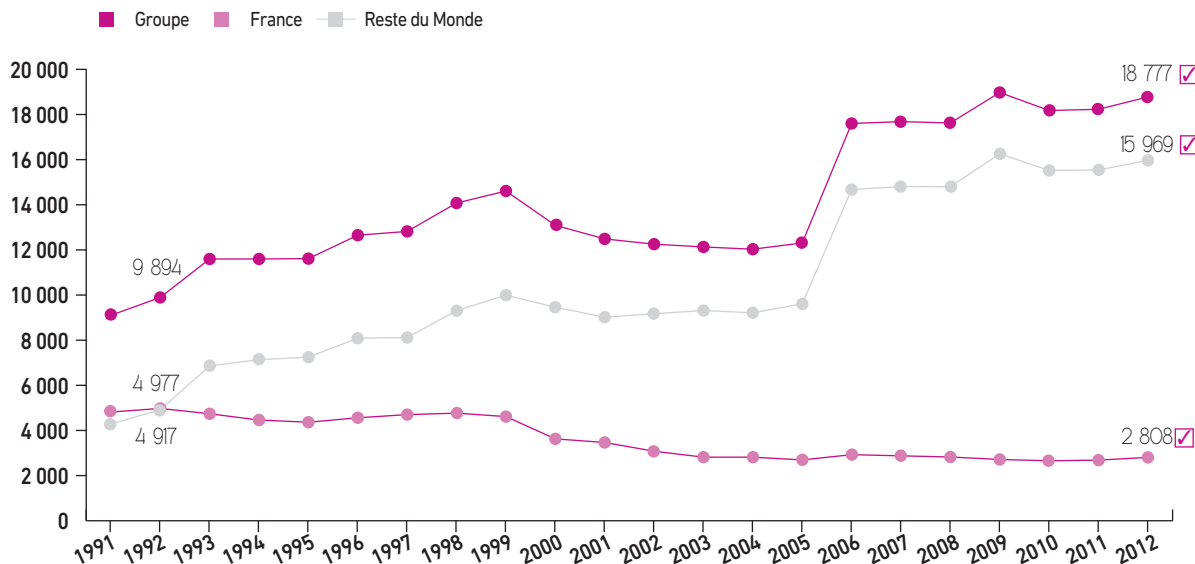
Les contrats en alternance ont été intégrés dans les CDD.

Le temps de travail, le taux d'absentéisme, les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail sont calculés sur la base du nombre d'heures ou de jours théoriques travaillés par an (en jours ouvrés).

## Le *reporting* social du Groupe

Le *reporting* social du Groupe, élaboré chaque année grâce aux contributions des filiales, apporte un éclairage sur le profil social de Pernod Ricard. Afin d'améliorer la transparence et la fiabilité des données sociales communiquées, le Groupe fait procéder depuis 2010 à la vérification de certaines de ses données, par ses Commissaires aux Comptes : données portant sur les effectifs (globaux, CDD, CDI), la répartition hommes/femmes, le turnover volontaire, les effectifs moyens par zone géographique et les mouvements du personnel. Les données vérifiées figurant dans ce rapport sont identifiées avec le symbole suivant :  Leur rapport d'examen, détaillant les travaux effectués ainsi que leurs commentaires et conclusions, figure en page 72.

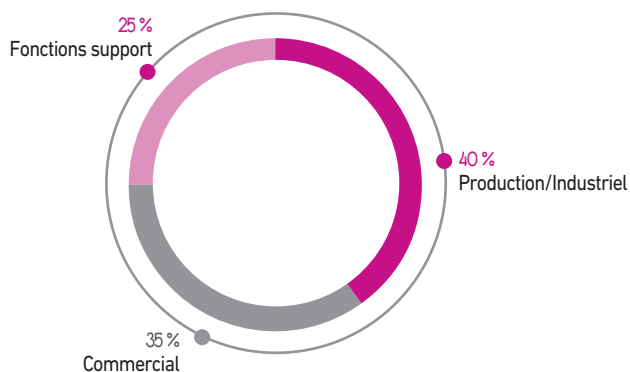
### Évolution des effectifs dans le monde au 30 juin



Cette photographie de fin d'exercice fait apparaître une croissance des effectifs de 3 % entre 2010/2011 et 2011/2012, reflet principalement de la croissance des réseaux commerciaux dans les pays en croissance (Russie, Colombie, Chine, Vietnam, Brésil, etc.), malgré un contexte économique mondial incertain.

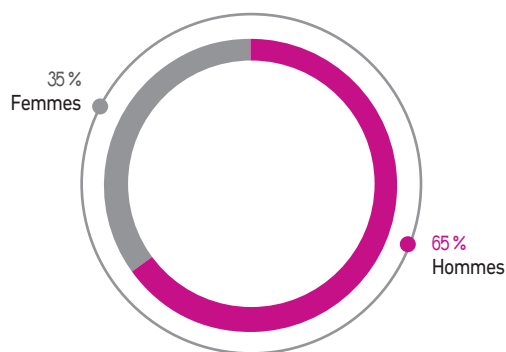
La population du Groupe a connu une croissance de 90 % entre 1992 et 2012, symbolisant à travers l'évolution de ses Ressources Humaines, les ambitions mondiales du Groupe et la pertinence de son modèle économique.

### Répartition des effectifs moyens par secteur d'activité



La répartition des effectifs par grand secteur d'activité permet de constater que 40 % évoluent en secteur industriel (distilleries, sites d'embouteillage, centres logistiques, stockage à vieillissement, activités viticoles, achats, *supply chain*, QSE), 35 % dans la fonction commerciale et 25 % dans les fonctions support. À noter la croissance de la part des fonctions commerciales, qui représentent 35 % en 2011/2012 contre 30 % en 2008/2009. Les fonctions support restent stables dans le temps et les activités industrielles couvrent 40 % des métiers exercés dans le Groupe contre 47 % en 2008/2009.

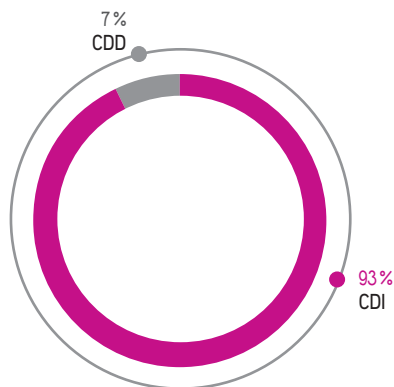
### Répartition des effectifs au 30 juin 2012 par sexe



La part des femmes dans le Groupe représente le tiers de l'effectif Pernod Ricard (6 553  collaboratrices contre 6 206 en 2010/2011). En 2011/2012, la part des recrutements externes féminins a été de 41 % contre 40 % sur la période précédente.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

### Répartition des effectifs au 30 juin 2012 par type de contrat ☑



Le Groupe tend à privilégier les contrats à durée indéterminée ainsi que la mobilité interne, témoignant de sa volonté de s'engager durablement avec ses collaborateurs et de leur garantir une situation fiable.

La part des CDD est stable par rapport à l'exercice précédent.

En France, les CDD représentent 7 % des contrats de travail contre 9 % sur la zone Pacifique, essentiellement dus au fort recours aux emplois saisonniers dans le secteur viticole.

Au niveau du Groupe, la part des salariés exerçant leur activité à temps partiel est de 5 %.

### Effectifs moyens par zone géographique

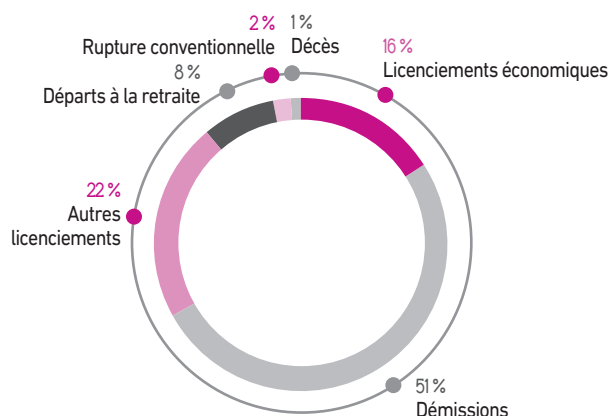
	2009/2010		2010/2011		2011/2012 ☑	
	Effectif annuel moyen	En %	Effectif annuel moyen	En %	Effectif annuel moyen	En %
	Total toutes catégories		Total toutes catégories		Total toutes catégories	
<b>GRUPE</b>	<b>18 453</b>	<b>100 %</b>	<b>17 926</b>	<b>100 %</b>	<b>18 308 ☑</b>	<b>100 %</b>
Europe	10 046	54 %	9 263	52 %	9 397 ☑	51 %
France	2 657	14 %	2 616	15 %	2 713 ☑	15 %
Europe Hors France	7 389	40 %	6 647	37 %	6 683 ☑	36 %
Amérique	4 144	23 %	4 129	23 %	4 236 ☑	23 %
Asie – Pacifique	4 263	23 %	4 534	25 %	4 675 ☑	26 %

Le Groupe est présent à l'international au travers de filiales implantées dans plus de 70 pays (51 % des collaborateurs étant situés en Europe, 23 % en Amérique et 26 % dans la zone Asie-Pacifique). Cette diversité contribue à la performance du Groupe et reflète sa capacité à intégrer des collaborateurs de cultures différentes. Les effectifs basés en France, berceau de Pernod Ricard, représentent 15 % de l'ensemble des effectifs du Groupe.

Les fluctuations d'effectifs ont principalement été opérées :

- en Asie (croissance du réseau commercial au Vietnam et en Chine, croissance des effectifs industriels en Inde) ;
- sur la zone Pacifique (effectifs en recul en Nouvelle-Zélande suite à des cessions d'actifs) ;
- en Europe, où les mouvements s'équilibrent (croissance du réseau commercial en Russie, en Ukraine et en Irlande chez Irish Distillers, renforcement des fonctions support en France chez Martell, baisse des effectifs au Danemark et en Grèce) ;
- en Amérique, la croissance de la Colombie (par croissance de son réseau commercial et de ses fonctions support).

### Sorties du personnel par motifs (salariés en CDI)



☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

RESSOURCES HUMAINES

La balance entre les arrivées (2 635 <sup>☐</sup>) et les sorties (1 870 <sup>☐</sup>) est positive. Les démissions constituent le premier motif de départ du Groupe (51 % des départs). La part des licenciements pour motif économique est passée de 33 % en 2010/2011 à 16 % en 2011/2012. Dans un contexte économique chahuté, le Groupe a su limiter les restructurations en opérant peu de départs collectifs pour motif économique, notamment parce que son périmètre est resté plus stable que l'année dernière. La part des départs individuels (hors démission) est plus significative qu'en 2010/2011, représentant 437 départs (contre 243 en 2010/2011).

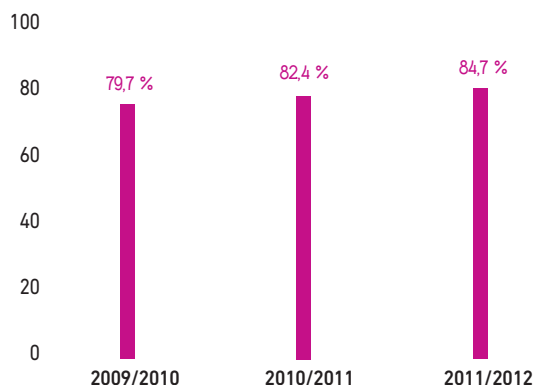
Rotation du personnel

	Démissions	Effectif annuel moyen en CDI	Taux de départ volontaire
Managers	190	3 954	4,8 %
Non-Managers	769	13 309	5,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>959</b>	<b>17 263</b>	<b>5,6 % <sup>☐</sup></b>

959 démissions ont été enregistrées sur l'exercice, contre 917 l'année dernière. Le taux de départs volontaires, plutôt faible, est ainsi resté stable entre les deux derniers exercices (5,4 % en 2010/2011 et 5,6 % <sup>☐</sup> en 2011/2012).

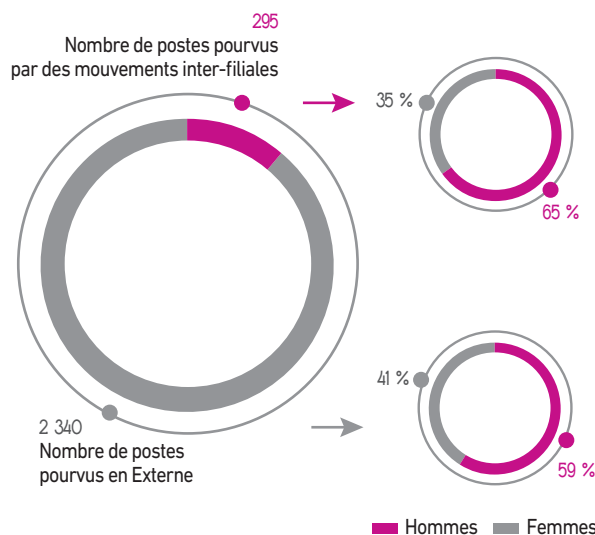
Recrutement et entretien annuel

ÉVOLUTION DU TAUX D'ENTRETIENS ANNUELS



Pernod Ricard progresse dans l'évaluation de la performance de ses collaborateurs et dans le recueil de leurs souhaits de développement, atteignant un taux de rencontres annuelles Manager/collaborateur de 84,7 % en 2011/2012, en progression de 2,3 points par rapport à 2010/2011.

RÉPARTITION DES POSTES POURVUS SUR L'EXERCICE 2011/2012



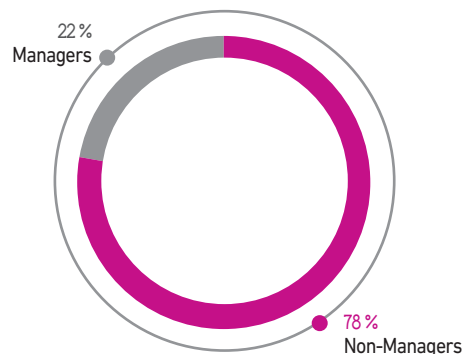
295 postes ont été pourvus via des mouvements inter-filiales (soit 11 % des entrées en CDI enregistrées sur la période). 932 promotions internes (au sein de la même structure) ont également été recensées sur la période. 105 mouvements internationaux (d'un pays à un autre) ont été enregistrés sur la période au sein de la population des expatriés.

Âge et ancienneté moyenne

L'ancienneté moyenne des collaborateurs dans le Groupe est de 9,7 ans. Ce chiffre, en baisse depuis 3 ans, s'explique par la structuration des équipes commerciales dans des pays en croissance pour le Groupe (Brésil, Colombie, Chine, Russie). En France, l'ancienneté moyenne constatée est de 17 ans.

L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 39,2 ans. En France, l'âge moyen est de 44 ans.

Répartition des effectifs moyens du Groupe par catégorie

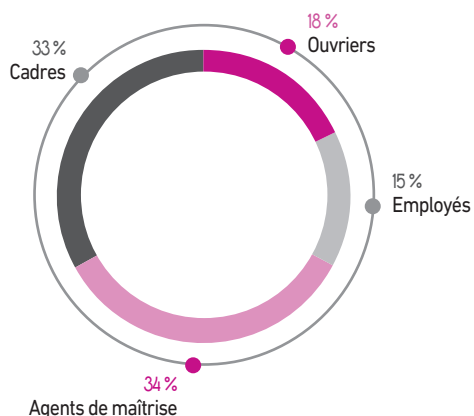


À l'échelle mondiale, 22 % des effectifs jouent un rôle de Manager (définition interne).

<sup>☐</sup> Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».



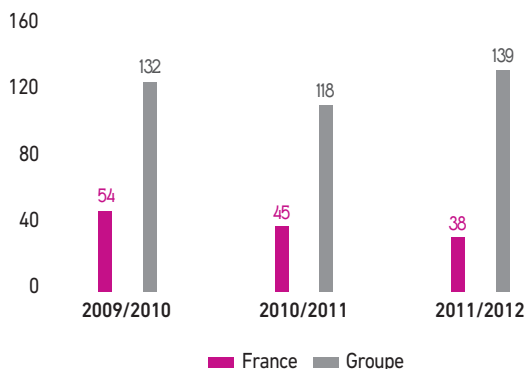
## Répartition des effectifs moyens en France par catégorie



Sur les 2 713 collaborateurs (effectifs moyens) en France, 68 % d'entre eux sont ouvriers, employés ou agents de maîtrise.

## Accords d'Entreprise

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCORDS D'ENTREPRISE SIGNÉS



Avec près de 140 accords signés avec ses différents partenaires sociaux dans le Monde au cours du dernier exercice, le Groupe favorise l'enrichissement du dialogue social. Ainsi, en France, 38 Accords d'Entreprise ont été signés par les filiales du Groupe en 2011/2012 portant sur des thèmes comme l'intéressement, les salaires, la prévoyance collective, l'égalité professionnelle, la prime de partage des profits.

Au total, des syndicats de représentation du personnel sont présents dans 35 % des entités du Groupe. Des instances de représentation du personnel non syndiquées sont également recensées parmi la majorité des filiales du Groupe : 35 filiales du Groupe ont signé au moins 1 Accord d'Entreprise dans l'année.

Hors France, les négociations ont pu porter par exemple sur le handicap (Brésil), ou sur les salaires (Uruguay).

### Un baromètre social à l'échelle mondiale

Pour mesurer l'engagement de ses collaborateurs, Pernod Ricard a lancé en juin 2011 une vaste enquête d'opinion dénommée « *I say* » auprès de l'ensemble des salariés du Groupe (disponible en 34 langues, en version électronique ou papier). Objectif : recueillir l'opinion de chacun sur des sujets clés comme l'environnement et les relations de travail, la culture d'entreprise, la communication, le sentiment d'appartenance... 80 % des collaborateurs ont pris le temps d'y répondre. Les résultats du baromètre sont exceptionnels et bien au-dessus des résultats du *benchmark* « *Fast Moving Consumer Goods* » du cabinet de conseil utilisé (Towers Watson). Parmi les points positifs :

- le niveau d'engagement élevé des collaborateurs ;
- leur remarquable perception du Groupe ;
- leur forte adhésion à la culture et aux valeurs de leur filiale, mais aussi du Groupe.

L'enquête « *I say* » a également fait apparaître plusieurs axes d'optimisation :

- le management de proximité ;
- la diversité ;
- la reconnaissance.

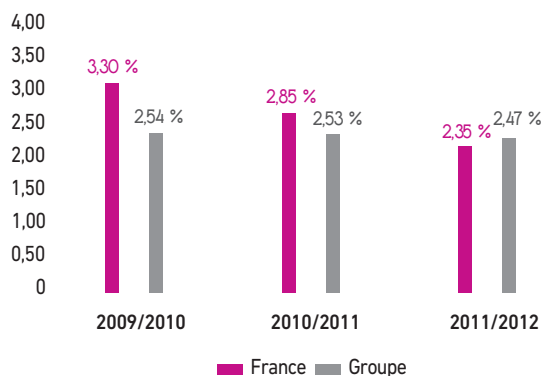
87 % des entités du Groupe ont mis en place un plan d'actions à l'issue des résultats de leur filiale.

Étant donné que le Groupe n'a pas conduit de plan de licenciement de grande envergure ces dernières années, la politique applicable en pareille situation n'a pas été mise en œuvre cette année. Cependant, au cours des précédentes acquisitions, qui ont eu pour conséquence le lancement de plans de restructuration, le Groupe a établi une liste de principes que les filiales se doivent de respecter en cas de restructuration. Les principes généraux de gestion en accord avec la Charte du Développement Durable imposent ainsi aux filiales d'agir de manière responsable, afin de respecter les droits sociaux du pays et de limiter les licenciements au strict nécessaire.

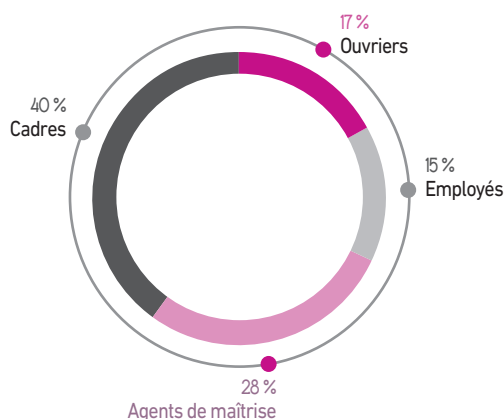
Les représentants locaux du personnel sont impliqués par la Direction Générale dès l'instant où une restructuration est décidée et sont informés en priorité de l'avancée des projets. En Europe, les représentants siégeant au Comité restreint du Comité Européen sont également tenus informés par l'équipe de Direction Générale du Groupe.

## Formation

### ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT FORMATION (en pourcentage de la masse salariale)



### RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION EN FRANCE PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



Avec 432 456 heures de formation cette année, le Groupe a pu proposer des actions de formation à près de 14 500 de ses collaborateurs (soit 80 % de l'effectif moyen global). Ce chiffre, en croissance de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent, s'accompagne d'une prise en charge financière stable par rapport à 2010/2011.

En France, les heures de formation sont également en croissance mais l'effort financier consenti équivaut à 2,35 % de la masse salariale, inférieure à la tendance du Groupe qui se situe à 2,47 % (versus 2,53 % en 2010/2011).

Chaque salarié a pu bénéficier, en moyenne, de 30 heures de formation dans l'année.

L'objectif des programmes de formation est d'adapter les compétences des collaborateurs aux besoins de leur poste actuel et de les préparer à leur prochaine mission. Pernod Ricard a développé des séminaires visant à développer les compétences de ses collaborateurs. Ces programmes couvrent des sujets tels que le développement des compétences managériales et métiers, dans les domaines marketing, finance, commercial, industriel, communication, RSE et juridique.

Pour soutenir le développement de ses talents et former ses futurs *leaders* tout en encourageant la diversité, le Groupe a créé la Pernod Ricard University. Sa vocation est d'accompagner, via des formations conduites sur le long terme, les collaborateurs tout au long de leur carrière professionnelle.

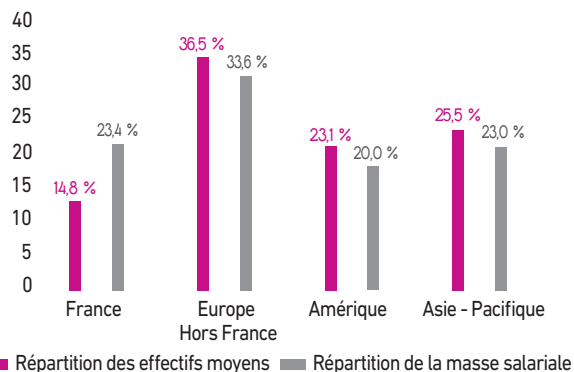
La Pernod Ricard University propose une large gamme de formations, ouvertes à tous les cadres dans le monde entier (25 programmes, 48 sessions prodiguées en français, en anglais et en espagnol, qui ont concerné 610 personnes en 2011/2012). Un partenariat dédié aux cadres supérieurs est également en place avec l'INSEAD depuis 2007. Cette année une trentaine de collaborateurs ont participé à ce programme spécifique.

### Reconnaître et faire évoluer les potentiels

Parcours d'intégration, entretien annuel de développement et d'évaluation de la performance, sessions de formation... les processus RH en vigueur chez Pernod Ricard favorisent le développement personnel et professionnel des collaborateurs. Depuis 2011, le Groupe a mis en œuvre un système de promotion des talents baptisé « *iLead* ». Commun à l'ensemble du Groupe, il est basé sur un modèle de *leadership* défini par un référentiel de compétences formalisé par un outil d'évaluation des talents. Complété par la revue des cadres et les plans de succession concernant les postes clés du Groupe, cet outil constitue un dispositif essentiel pour repérer et sélectionner les potentiels.

### Masse salariale et effectifs par zone géographique

#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS ET DE LA MASSE SALARIALE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE 2011/2012



La France, berceau du Groupe, héberge plusieurs sièges sociaux représentant un poids salarial significatif.

### Accidents du travail et absentéisme

Pernod Ricard s'est officiellement engagé sur les questions d'hygiène et de sécurité dans sa Charte du Développement Durable. Cet engagement s'applique à l'ensemble du Groupe et bénéficie du soutien de la Direction.

L'entreprise s'est dotée de moyens pour traiter ces questions, notamment un système certifié de gestion de l'hygiène et de la sécurité : programmes de formation/sensibilisation, suivi interne, Audits Internes H&S, certification OHSAS 18001 et programme sur la sécurité routière.

Pernod Ricard a lancé un programme de formation en ligne sur les questions de sécurité, proposé aux nouveaux arrivants, qui reçoivent un certificat de participation au programme. Pernod Ricard surveille le taux de fréquence et le degré de gravité des accidents dans l'ensemble de l'entreprise. L'hygiène et la sécurité sont évaluées en tant qu'éléments couverts par l'Audit Interne. 93 % des sites de production du Groupe sont certifiés OHSAS 18001.

### ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LE GROUPE

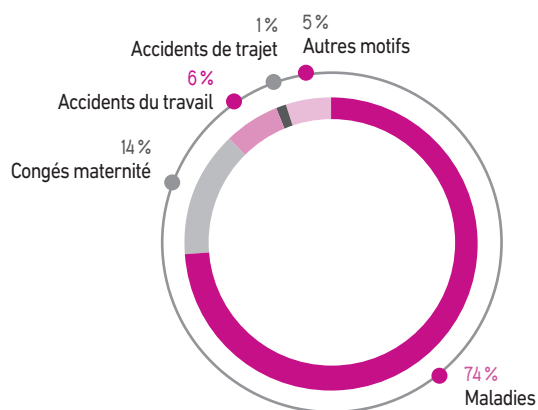
	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012
Nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail	333	278	245
Taux de fréquence	10	9	7
Taux de gravité	0,18	0,19	0,21

### ABSENTÉISME DANS LE GROUPE

	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012
Taux d'absentéisme	3,51 %	3,27 %	3,45 %

À noter, au niveau Groupe, que 90 % des collaborateurs bénéficient d'une couverture santé et 85 % d'une couverture prévoyance couvrant les risques majeurs (décès, invalidité).

#### RÉPARTITION DES MOTIFS D'ABSENTÉISME EN FRANCE SUR LA PÉRIODE 2011/2012 (en pourcentage)



## Les Droits de l'Homme

Le Groupe apporte son soutien au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003. Ces dix principes, y compris ceux liés aux Droits de l'Homme (les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme), sont à la disposition des collaborateurs à tout moment, dans le monde entier, sur le site intranet du Groupe.

## Respect des Droits de l'Homme et prévention de leur violation

La Charte Interne de Pernod Ricard fait mention de l'obligation pour les collaborateurs de respecter la loi, y compris les principes fondamentaux comme le respect des Droits de l'Homme. De plus, notre politique a été reprise dans une Charte du Développement Durable. Ces deux documents sont disponibles sur notre site Internet mondial ([www.pernod-ricard.com](http://www.pernod-ricard.com)).

De par son organisation décentralisée, Pernod Ricard laisse à ses filiales la responsabilité d'appréhender, de respecter et de promouvoir localement le contenu de nos Chartes. Cependant, des services sont chargés, au niveau du Groupe, d'évaluer régulièrement ces principes (au travers d'audits internes et du soutien apporté aux initiatives locales liées au développement et à l'évaluation de l'implication de l'entreprise envers des pratiques éthiques).

Les visites de marché effectuées par les équipes internes d'audits transversaux comprennent des éléments d'évaluation sociale, qui permettent d'appréhender la question des Droits de l'Homme. Le Comité de Gestion étant chargé du respect de la loi, nos audits internes peuvent se concentrer sur des sujets plus spécifiques.

L'évaluation des Directeurs Généraux comprend des aspects aussi bien sociaux que de performance économique, et nous estimons donc que l'ensemble des activités est couvert, même si les objectifs peuvent varier d'une filiale à l'autre.

## Respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective

Pernod Ricard a fait référence à la liberté syndicale et au droit à la négociation collective dans sa Charte du Développement Durable et son bilan des progrès réalisés dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies. L'entreprise est signataire du Pacte Mondial et communique sur ce principe.

## Non-discrimination

Pernod Ricard s'est officiellement engagé à lutter contre la discrimination dans sa Charte du Développement Durable. De plus, l'entreprise est signataire du Pacte Mondial et communique sur ce principe. En 2003, Pernod Ricard a signé la « Charte de la Diversité en Entreprise », destinée à favoriser l'emploi des différentes composantes de la société française. Cette Charte interdit toute discrimination à l'embauche, durant la formation et dans le développement des carrières.

En ce qui concerne la lutte contre la discrimination, Pernod Ricard a établi une structure dédiée à la diversité, afin d'améliorer la parité hommes/femmes et la variété des profils intégrés aux listes de sélection finale lors des recrutements internes.

Ainsi, la part des femmes au sein des Comités de Direction des filiales s'élève aujourd'hui à 21,4 %, en progression de 2,5 points par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, sur la question du handicap, il apparaît que si l'intégralité des filiales du Groupe se conforme aux obligations légales locales en la matière, des efforts restent à fournir pour développer l'insertion de travailleurs en situation de handicap.

## Gestion de l'environnement

### Enjeux, engagements et résultats

Né du développement de marques fortement ancrées dans leurs terroirs et s'appuyant sur des produits obtenus à partir de matières premières de grande qualité, Pernod Ricard demeure profondément attaché à la préservation de l'environnement. Ainsi, dès les années 1960, le fondateur Paul Ricard agissait en précurseur et visionnaire dans ce domaine en créant en 1966 l'Observatoire de la Mer qui deviendra plus tard l'Institut Océanographique Paul Ricard. Près d'un demi-siècle plus tard, le Groupe cultive une relation très forte avec les territoires agricoles où il puise ses matières premières et où il produit ses nombreuses marques, liant son développement à celui de l'environnement dans lequel il a construit ses racines.

Cet engagement s'est également traduit par la mise en place d'une Charte de Développement Durable en 2006, et a été réaffirmé par le Comité Exécutif du Groupe en 2010, plaçant l'environnement parmi les priorités du Groupe dans le cadre du déploiement de sa stratégie RSE.

3

#### DES PRIORITÉS BASÉES SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX GÉNÉRÉS TOUT AU LONG DE SA CHAÎNE DE PRODUCTION

	Matières premières	Élaboration	Conditionnement	Logistique	Produits finis
<b>Activités</b>	Production agricole	Pressurage, vinification, distillation, maturation, assemblage	Embouteillage, emballage	Transport par route, mer, rail	Consommation
<b>Principaux impacts environnementaux</b>	Eau d'irrigation Biodiversité	Consommation d'énergie Consommation d'eau Déchets organiques Eaux usées Émission de gaz à effet de serre	Consommation d'énergie Déchets d'emballage Eaux usées	Émission de gaz à effet de serre	Déchets d'emballage

Les engagements environnementaux du Groupe découlent de ces impacts et s'articulent autour de cinq axes thématiques majeurs que sont : le management environnemental, la promotion d'une agriculture durable, la préservation des ressources en eau, la réduction de la consommation d'énergie et de l'empreinte carbone et la réduction de l'impact des déchets et emballages.

Le tableau ci-dessous résume les principaux engagements pris pour chacun de ces axes, les objectifs associés pour la période 2008-2012, ainsi que les résultats obtenus à l'issue de cette période. Les actions ayant permis de concrétiser ces engagements seront détaillées dans les chapitres ultérieurs.

Axes	Engagements	Objectifs 2008/2012	Résultats au 30 juin 2012
Management	Déployer un système de <b>management environnemental</b> efficace	100 % des sites certifiés ISO 14001	☑ 94 %
Agriculture et biodiversité	Promouvoir une <b>agriculture durable</b> et préserver la <b>biodiversité</b>	80 % des vignobles appartenant au Groupe certifiés selon des standards environnementaux	77 %
Eau	Préserver localement les <b>ressources en eau</b>	- 10 % de consommation d'eau par unité produite sur les sites de production	- 23 % (- 14 % à périmètre constant)
Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Réduire la <b>consommation d'énergie</b> Mesurer et <b>réduire les émissions de gaz à effet de serre</b> sur l'ensemble de la chaîne de production	- 10 % de consommation d'énergie par unité produite sur les sites de production	- 23 % (- 10 % à périmètre constant)
Déchets et Éco-conception	Réduire l'impact des <b>déchets</b> Promouvoir l' <b>éco-conception</b>	85 % des déchets recyclés sur les sites de production	92 %

☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Chaque engagement est décliné dans une feuille de route environnementale qui fixe les orientations et priorités pour les années à venir pour chacun des cinq axes majeurs et pour toutes les filiales, que leurs activités concernent la production ou bien la distribution. Cette année, celle-ci a conduit le Groupe à engager des chantiers de réflexion sur des sujets jugés prioritaires tels que la biodiversité, les ressources en eau ou encore l'éco-conception des produits.

D'autre part, afin d'accompagner l'ensemble des collaborateurs dans la mise en application de cette feuille de route, des outils collaboratifs et des modules de sensibilisation ont été mis en place : *e-learning*, séminaire de formation, communauté Intranet ou encore recensement des Bonnes Pratiques. Ces divers supports de communication interne exposent les enjeux environnementaux du Groupe ainsi que les différentes initiatives menées à bien par les filiales, stimulant ainsi l'émergence de nouvelles idées en matière d'environnement.

Les paragraphes qui suivent détaillent les actions engagées dans ces différents domaines, et commentent les résultats obtenus sur chacun des cinq axes.

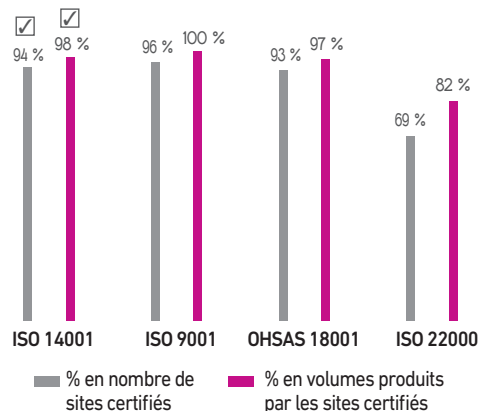
## Management environnemental

### Organisation et certification

En cohérence avec les principes énoncés dans sa Charte de Développement Durable, le Groupe déploie une politique environnementale responsable dans chacun des pays où il dispose de sites de production. Ces principes sont les suivants :

- la responsabilisation des filiales : chacune est entièrement responsable de l'identification et de la réduction de ses propres impacts environnementaux, ainsi que du déploiement de la politique du Groupe au niveau local. La Direction Technique de Pernod Ricard anime et coordonne les actions au niveau du Groupe, notamment par la réalisation d'audits réguliers et la diffusion des meilleures pratiques ;
- la politique de certification ISO 14001 (Management Environnemental) : au 30 juin 2012, 94 %  des sites de production sont certifiés ISO 14001, représentant 98 %  des volumes produits par le Groupe ;
- cette mesure s'intègre à la politique générale de management intégré Qualité/Sécurité/Environnement du Groupe, qui repose sur la généralisation des certifications des sites de production dans ces différents domaines (voir graphe). Ainsi, au 30 juin 2012, 100 % des filiales de production et 95 % des sites de production du Groupe disposent d'un Système de Management de la Qualité certifié ISO 9001, socle commun de la gestion des risques et de l'amélioration continue. Hormis la certification ISO 14001, elle est également complétée par l'ISO 22000 (Sécurité des Denrées Alimentaires) et OHSAS 18001 (Santé et Sécurité au Travail).

### POURCENTAGE DES SITES CERTIFIÉS AU 30.06.2012



Depuis 2010, le Groupe a élargi l'application de sa politique environnementale aux filiales de distribution ne possédant pas d'activités industrielles. Un outil spécifique d'évaluation de leurs impacts environnementaux a ainsi été diffusé pour les aider à établir des plans d'action adaptés à leurs domaines spécifiques d'activité. Ainsi, cette année, un nombre croissant de filiales de distribution a pu commencer à formaliser un plan d'action environnemental.

### Périmètre du reporting environnemental 2011/2012

Le reporting environnemental de Pernod Ricard porte sur l'année fiscale (juillet à juin) et concerne l'ensemble des 98 sites de production industrielle sous contrôle opérationnel au 30 juin 2012. Seuls les sites industriels sont pris en compte. Les propriétés agricoles, sièges administratifs et dépôts logistiques sont exclus du périmètre du reporting environnemental.

Ce périmètre diffère peu de celui de l'exercice fiscal précédent : il couvre un volume de production de 1 182 millions de litres (produits finis embouteillés ou en vrac) contre 1 176 millions en 2010/2011, et un volume d'alcool distillé de 237 millions de litres (mesuré en alcool pur) contre 211 millions en 2010/2011. Le nombre de sites de production pris en compte est de 98, contre 99 l'année précédente. Cet écart s'explique par la cession de la filiale Georgian Wines & Spirits et du site d'embouteillage de Corby au Québec, ainsi qu'à l'ajout d'un site de maturation canadien qui n'avait jusqu'alors pas été pris en compte dans le périmètre de reporting (voir Partie 1 « Présentation du groupe Pernod Ricard » au paragraphe Propriétés immobilières, usines et équipements). Ces variations de périmètre représentent au total une diminution de - 1,26 % de la capacité de production du Groupe.

### Méthodologie

La performance environnementale du Groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité industrielle. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (*Global Reporting Initiative*, version G3.1), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique du Groupe lorsque cela s'avérait nécessaire.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Les principales catégories de données collectées concernent : la gestion de l'eau (consommations et rejets), la consommation d'énergie, la gestion des coproduits et des déchets (organiques, solides, dangereux...), la consommation de matériaux d'emballage, les émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub>, le management environnemental, les sanctions et incidents reportés aux autorités et les plaintes émises par les tiers.

Afin de garantir l'homogénéité des résultats sur l'ensemble du périmètre, un manuel établissant les définitions de chacun des indicateurs est communiqué à l'ensemble des responsables environnement en charge de consolider les données. Ce manuel est mis à jour annuellement. Les données sont collectées par les responsables environnement de chacune des filiales. Le Groupe analyse ensuite ces données et effectue des contrôles de cohérence afin d'identifier d'éventuelles erreurs de reporting ou de saisie, et si besoin interroge les filiales afin de s'assurer de la validité des données en cas de variations significatives. Les données sont ensuite formellement validées par les Directeurs Industriels des filiales. Enfin, le Groupe les consolide en procédant à l'analyse de l'évolution de la performance environnementale, à la fois au niveau global et par branche d'activité.

Dans le cas où une erreur significative de reporting sur les exercices précédents est détectée, les données historiques sont réajustées uniquement si l'impact sur les performances du Groupe est supérieur à 1 %, afin de permettre une meilleure interprétation des résultats et des tendances. Cela a été le cas pour :

- les volumes d'eau consommés lors des exercices 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011 : les données relatives aux volumes d'eau consommés ont été corrigées de façon significative suite à une difficulté d'interprétation des définitions pour une distillerie au Canada. Ce site a réalisé en 2012 une étude approfondie de ses postes de consommation d'eau permettant de lever ces difficultés ;
- la consommation de carton lors de l'exercice 2010/2011 : celle-ci a été réajustée suite à une erreur de comptabilisation des tonnages de cartons en Irlande.

Afin d'améliorer la transparence et de garantir la fiabilité des données environnementales communiquées, le Groupe fait procéder à la vérification de certaines de ses données en assurance modérée par ses Commissaires aux Comptes depuis 2009/2010. Cette année, en complément des données de consommation d'eau, de consommation d'énergie, d'émissions de CO<sub>2</sub> (Scope 1 et 2), de certification ISO 14001, et de déchets solides et dangereux, deux types de données additionnelles ont été vérifiés : la quantité de verre et de carton d'emballage utilisés et les sanctions administratives ou amendes en raison du non-respect des lois ou réglementations environnementales. Les données vérifiées figurant dans ce rapport sont identifiées avec le symbole suivant : . Leur rapport d'examen, détaillant les travaux effectués ainsi que leurs commentaires et conclusions, figure en page 72.

## Suivi de la performance

La performance environnementale des sites est exprimée au travers de plusieurs ratios, selon la nature de la catégorie d'activité dans laquelle le Groupe les a classés :

- pour les distilleries : données ramenées aux volumes d'alcool pur distillés ;

- pour les sites d'embouteillage : données ramenées aux volumes de produits finis embouteillés ;

- pour les caves vinicoles : données ramenées aux volumes vinifiés.

Au niveau du Groupe, la performance consolidée est exprimée en prenant pour base :

- soit le total d'alcool distillé pour les impacts environnementaux dus principalement à la distillation (ex : consommation d'eau ou d'énergie), exprimé en unité par millier de litres d'alcool pur distillé (kl AP) ;
- soit le volume de produits finis fabriqués lorsque c'est l'embouteillage qui est la principale source d'impact (ex : cas des déchets solides), exprimé en unité par millier de litres (kl).

Cette distinction est parfois complexe, certains sites comportant plusieurs activités. De même, l'embouteillage étant parfois découpé dans le temps par rapport à la distillation (cas des alcools vieillissants : whiskies, cognac...), l'interprétation de ces chiffres peut s'avérer difficile d'une année sur l'autre. Pour cette raison, les deux bases de calcul sont présentées pour une partie des indicateurs. Le même phénomène rend complexe la fixation d'objectifs chiffrés globaux au niveau du Groupe, comme par exemple la quantité d'eau ou d'énergie consommée par unité produite, la consolidation de celle-ci étant dépendante du mix d'activités au cours de l'année, et de l'indicateur consolidé choisi. De ce fait, les résultats exprimés par les indicateurs doivent être utilisés avec précaution et interprétés dans la durée.

## Conformité environnementale

Tous les sites certifiés font l'objet d'audits internes et externes, durant lesquels les écarts éventuels de conformité sont revus. Par ailleurs, les sites sont régulièrement audités dans le cadre des audits QSE (Qualité Sécurité Environnement) conduits par le Groupe.

Deux incidents environnementaux ont été déclarés aux autorités locales :

- le premier concerne un rejet accidentel de 13 m<sup>3</sup> de vodka dans le réseau des eaux usées en août 2011 sur un site d'embouteillage en Irlande ;
- le second concerne une fuite de gaz réfrigérant due à une tuyauterie défectueuse au Canada.

Par ailleurs, une  seule non-conformité administrative a été relevée dans une distillerie en Écosse, du fait de l'omission de la déclaration d'une partie de ses émissions de CO<sub>2</sub> (erreur représentant moins de 2 % du total de ses émissions).

Enfin, durant la même période, 5 plaintes de tiers ont été recensées :

- une plainte causée par les travaux de construction engendrés par l'extension de la distillerie en Irlande (dépôts de poussières sur les toitures de riverains du site) ;
- 2 plaintes relatives à des nuisances sonores à proximité de sites de production en Irlande et en Suède ;
- 2 plaintes concernant le développement de moisissures sur des bâtiments à proximité de chais de maturation de whisky au Canada.

Ces différents incidents ont tous fait l'objet d'analyses et de plans d'actions visant à en corriger les conséquences et à en éliminer les causes, dans une logique d'amélioration continue.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

## Promouvoir une agriculture durable

### Enjeux et objectifs

Pernod Ricard est un partenaire majeur de l'agriculture, tous les produits du Groupe étant issus de matières premières agricoles. C'est pourquoi il encourage une agriculture durable, responsable dans l'utilisation des ressources naturelles, respectueuse des paysages et soucieuse de préserver la qualité de l'eau et des sols, la biodiversité et la santé humaine.

Pour l'année 2011/2012, les achats directs de produits agricoles issus de la récolte de l'année représentent 980 000 tonnes, principalement sous forme de raisins, moûts et vins (409 000 tonnes) et de céréales pour la distillation (570 000 tonnes).

Si l'on y ajoute les produits transformés (alcool, vins, sucre, extraits de plantes aromatiques...), le Groupe achète l'équivalent de 3 millions de tonnes de produits agricoles bruts, représentant au total l'équivalent de près de 200 000 hectares de céréales, vignes, canne à sucre, betterave et autres cultures.

Pernod Ricard s'efforce de développer et promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, tant au travers de ses activités agricoles propres (vignobles principalement) que dans le cadre des produits qu'il achète à ses fournisseurs. Pour cela, le Groupe s'appuie sur des référentiels locaux qui exigent en particulier :

- la réduction de l'utilisation d'engrais, la sélection et le recours à des pesticides moins dangereux pour l'environnement ;
- la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie ;
- la préservation des sols et de la biodiversité ;
- la formation et l'accompagnement des agriculteurs aux pratiques de l'agriculture durable.

### Application de référentiels d'agriculture durable

Les vignobles appartenant au Groupe occupent une surface de 6 100 ha et sont répartis dans 5 pays principaux : la Nouvelle-Zélande (46 %), l'Australie (23 %), l'Argentine (13 %), la France (10 %) et l'Espagne (6 %). 77 % de ces vignobles sont certifiés selon des standards environnementaux :

- en Nouvelle-Zélande, 100 % des vignobles exploités par Brancott Estate sont certifiés « *Sustainable Wine Growing New Zealand* », dont Pernod Ricard New Zealand fut l'un des membres fondateurs dès 1995 ; 147 hectares sont par ailleurs certifiés en agriculture biologique, ou sont en cours de certification ;
- en Australie, Orlando Wines est membre de « *Entwine Australia* », un programme d'assurance environnementale pour les vignobles et les sites de production de vin. Depuis 2002, l'ensemble de son vignoble est certifié ISO 14001 ;
- en France, les vignobles de Martell & Co et de Mumm Perrier-Jouët suivent des référentiels de viticulture durable développés par les interprofessions du Cognac et de la Champagne. De plus, les vignobles de Martell sont certifiés ISO 14001 et ceux de Mumm Perrier-Jouët le seront prochainement ;
- en Espagne, le management des vignobles est réalisé en suivant les lignes directrices du référentiel Sinergia, développé dans le cadre du programme européen Life. Par ailleurs, 22 hectares sont gérés selon les principes de l'agriculture biologique ;

- aux États-Unis, Mumm Napa a mis en application les principes de l'agriculture durable en se basant sur 10 actions clés dont la surveillance régulière des insectes et des maladies, la réduction des risques engendrés par les pesticides, la conservation de la végétation naturelle et de ses propriétés, l'installation de refuges pour oiseaux, des mesures de contrôle de l'érosion et la mise en place de stations météorologiques. Le vignoble est certifié « *Fish friendly farming* », ce qui atteste des pratiques mises en place pour restaurer les habitats de la faune sauvage et notamment des poissons, ainsi que pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Ce programme de certification californien vise notamment à protéger le saumon coho et la truite arc-en-ciel, en danger de disparition.

D'autre part, les vignobles expérimentent régulièrement de nouvelles pratiques de viticulture durable. Lorsqu'il est avéré qu'elles réduisent l'impact environnemental sans compromettre la production des vignes, elles sont alors adoptées à grande échelle :

- l'ensemble des vignobles pratique l'enherbement des inter-rangs, sur des surfaces variables. Cette pratique permet de diminuer l'utilisation d'herbicides et les risques d'érosion des sols ;
- en Nouvelle-Zélande, des moutons remplacent le désherbage chimique ou mécanique sur 1 700 ha ;
- en France, les vignobles Jean Martell testent, entre autres, l'utilisation en paillages de copeaux de bois issus de la production afin de diminuer l'utilisation d'herbicides ;
- Mumm Napa et Pernod Ricard New-Zealand sèment entre les rangs des végétaux favorables aux auxiliaires (insectes) qui protègent la vigne contre les ravageurs.

Cette année, le Groupe a travaillé avec l'ensemble des vignobles en vue de recueillir des informations sur leurs pratiques agricoles, et de quantifier leurs consommations d'intrants. Des données concernant l'organisation des vignobles, la gestion des sols, la protection phytosanitaire, ainsi que les consommations d'énergie, d'eau et de produits chimiques ont ainsi été consolidées. Cette démarche vise deux objectifs : mesurer l'empreinte globale des vignobles et promouvoir un partage des meilleures pratiques entre les vignobles. Des fiches de synthèse ont ainsi été constituées et seront partagées avec l'ensemble des vignobles au cours de l'année.

De nombreuses actions sont également entreprises avec les agriculteurs fournisseurs du Groupe, afin de les engager dans la voie de l'agriculture durable :

- en Australie, 140 vigneronnes stratégiques d'Orlando Wines sont membres du « *Entwine Australia scheme* » en 2012 : 90 % des approvisionnements d'Orlando Wines sont ainsi couverts par l'adhésion à ce programme qui exige de ses membres la certification ISO 14001 ou *Freshcare* ainsi qu'un *reporting* sur les consommations d'énergie, d'eau, d'engrais, les pratiques de gestion environnementale (biodiversité, sols, et pratiques de conservation de l'eau) ;
- en Nouvelle-Zélande, après avoir certifié tous ses vignobles selon le standard « *Sustainable Winegrowing New Zealand* », Brancott Estate a aidé ses fournisseurs de raisins à obtenir cette accréditation. En 2012, 100 % des vignobles sont accrédités selon ce standard d'agriculture raisonnée ;
- en Espagne, Domecq Bodegas encourage ses fournisseurs à adopter les pratiques de la lutte biologique évitant le recours aux insecticides, notamment celles permettant de réduire les populations d'insectes ravageurs par confusion sexuelle ;

- en Arménie, Yerevan Brandy Company aide les viticulteurs dans la gestion de leurs produits phytosanitaires : la filiale fournit aux viticulteurs des produits conformes aux standards environnementaux en vigueur en France ainsi que des pulvérisateurs performants qui permettent de ne pas surdoser les traitements, et collecte ensuite les déchets d'emballage qu'elle confie pour destruction à une société agréée. Elle leur fournit par ailleurs au travers de l'ONG Planet Finance une assistance pour la constitution d'une coopérative, dont le but est de développer la capacité d'entreprise des petits producteurs ;
- en Suède, The ABSOLUT Company s'approvisionne exclusivement en blé produit localement selon un cahier des charges rigoureux et contrôlé en matière d'agriculture raisonnée ;
- en France, la majorité du fenouil utilisé pour la production de Ricard est cultivée par des agriculteurs de Provence selon les principes de l'agriculture raisonnée : la plante, très odorante, favorise le développement de populations d'insectes, en particulier des abeilles, contribuant à entretenir la biodiversité.

3

### Actions de préservation de la biodiversité

Outre ces bonnes pratiques d'agriculture durable, Pernod Ricard a entrepris de développer des projets visant plus spécifiquement à protéger et développer la biodiversité des éco-systèmes présents sur les territoires agricoles où le Groupe exploite des vignobles, et encourage l'ensemble de ses filiales à mener des projets de préservation de la biodiversité en lien avec leurs activités. À ce titre, le Groupe s'est également engagé en soutenant en juin 2011 la Stratégie Nationale Française pour la Biodiversité. Notons que le Groupe a recensé 32 zones naturelles protégées ou sensibles à proximité de ses sites de production dans le monde.

Certaines filiales ont déjà conduit depuis plusieurs années des actions remarquables en matière de biodiversité :

- en Nouvelle-Zélande, plus de 35 000 plantes endémiques ont été réimplantées en bordure des vignobles appartenant au Groupe, dont 15 000 dans les vignobles de Marlborough. Dans les zones humides de Kaituna, Pernod Ricard New Zealand a conduit un programme de réhabilitation sur 9 hectares, visant à rétablir l'éco-système originel (restauration des sols, réintroduction d'espèces locales...). La filiale contribue également à la protection du faucon grâce à un fonds alimenté par le don de 1 dollar néo-zélandais pour chaque bouteille de vins de la série « *Living Land* » vendue ;
- en Australie, Jacob's Creek a travaillé à la restauration des biotopes du bassin versant de la rivière Jacob's Creek, en collaboration avec le « *Natural Resources Management Board* », notamment en convertissant les anciens vignobles de Menge's Island and Centenary Hill en zones de conservation naturelle. Par ailleurs, plus de 3 000 plantes natives ont été plantées dans les jardins du centre de visite de Jacob's Creek. Ce jardin a été reconnu par les jardins botaniques d'Adelaïde comme l'un des 26 jardins autochtones durables du sud de l'Australie ;
- en France, la culture de la gentiane jaune, ingrédient de base de la Suze a fait l'objet de programmes de recherche pour être produite dans des fermes spécialisées, permettant ainsi la sauvegarde de 50 000 plantes sauvages chaque année ;
- en Écosse, Chivas Brothers a cartographié, à travers un outil interactif, les éco-systèmes fragiles situés à proximité de ses sites industriels. Elle peut ainsi mesurer l'impact de son activité sur ces éco-systèmes et mettre en place des actions de protection de la biodiversité dans les zones les plus sensibles ;

- enfin, sans le soutien matériel et financier de la société Ricard et du Groupe, l'Institut Océanographique Paul Ricard n'aurait pas été en mesure de jouer son rôle essentiel en matière de recherche et vulgarisation pour la protection des éco-systèmes marins et de la biodiversité aquatique.

En 2012, un nouveau projet a été engagé en Charente par Martell pour expérimenter et déployer une méthodologie innovante de diagnostic-action visant à augmenter la biodiversité des territoires viticoles exploités pour le cognac. Pour cela, la société s'est entourée d'un groupe de travail composé d'experts de l'Institut Français de la Vigne et du Vin, de l'Institut Inspire et de la Société Amplify Nature, combinant ainsi leurs compétences en viticulture, en connaissance de la biodiversité et en action environnementale. La démarche, basée sur la méthode originale Profil Biodiversité®, consiste à établir un état des lieux des éco-systèmes par le moyen d'une cartographie précise des différents paysages et habitats naturels composant le territoire viticole, à en mesurer ensuite la qualité et la marge de progrès possible à partir d'indicateurs originaux, et enfin à identifier des pistes d'action permettant d'enrichir la biodiversité de ces zones naturelles ou cultivées. Cet objectif est visé à moyen et long terme, et peut être atteint grâce à de meilleures pratiques en matière de conduite du vignoble et d'aménagement des zones périphériques. À l'issue de cette phase pilote très enrichissante, la société Martell pourrait s'appuyer dans les prochaines années sur les résultats obtenus sur ses vignobles pour impliquer ses fournisseurs de vin dans la protection active de la biodiversité des milieux agricoles.

## Préserver et économiser les ressources en eau

### Enjeux et objectifs

L'eau est un composant essentiel des produits élaborés par Pernod Ricard. Elle est présente à toutes les étapes de la vie des produits du Groupe : irrigation des cultures, nettoyage des équipements, élaboration des liqueurs et spiritueux, refroidissement des installations de distillation.

Pernod Ricard a fait de la gestion de l'eau l'un de ses cinq axes stratégiques en termes de politique environnementale. En septembre 2010, l'adhésion du Groupe au *CEO Water Mandate* des Nations Unies est venue renforcer l'engagement du Groupe pour la protection des ressources en eau de la planète.

Au niveau des sites de production, les actions des filiales s'articulent autour de quatre leviers mis en œuvre pour optimiser la gestion des ressources en eau, et en préserver la qualité et la disponibilité :

- mesurer les consommations ;
- s'assurer que les prélèvements ne mettent pas en danger les ressources ;
- engager des actions visant à réduire, réutiliser et recycler l'eau ;
- s'assurer d'un traitement efficace des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Ces actions sont particulièrement importantes pour les sites situés dans des zones géographiques où l'eau constitue une ressource sensible.



En termes de consommation, le Groupe s'était fixé comme ambition de réduire la quantité d'eau utilisée par les sites de production de 10 % entre 2007/2008 et 2011/2012 (quantité ramenée à l'unité produite). Cet objectif a été atteint, comme le montrent les résultats présentés ci-après.

Par ailleurs, l'amont du processus de fabrication de Pernod Ricard étant largement dépendant de la disponibilité des ressources en eau, le Groupe a également entrepris de tester sur son périmètre les méthodologies dites de « *Water Footprint* ». Celles-ci consistent à identifier les ressources en eau mobilisées non seulement par les activités directes des filiales concernées, mais également par les produits et services qu'elles utilisent, tels que les matières premières agricoles achetées, les matériaux d'emballage mis en œuvre ou encore l'énergie consommée. L'étude pilote réalisée en 2011 pour l'élaboration du whisky en Inde a ainsi été complétée par une autre étude relative à la production de vin en Australie en 2012. Au vu des résultats obtenus, le Groupe a décidé d'engager une démarche d'évaluation de l'empreinte eau à l'échelle du Groupe afin d'identifier les principaux enjeux liés à la ressource eau tout au long de sa chaîne de production. Les conclusions de cette étude seront utilisées pour compléter et mettre à jour la feuille de route du Groupe.

D'autre part, dans le cadre de l'organisation Beverage Industry Environmental Roundtable dont il est membre, le Groupe a participé à l'élaboration d'une méthodologie de « *Water Footprint* » adaptée au secteur des boissons, ainsi qu'à la rédaction d'un guide d'évaluation des risques liés aux ressources en eau destiné aux entreprises de cette filière.

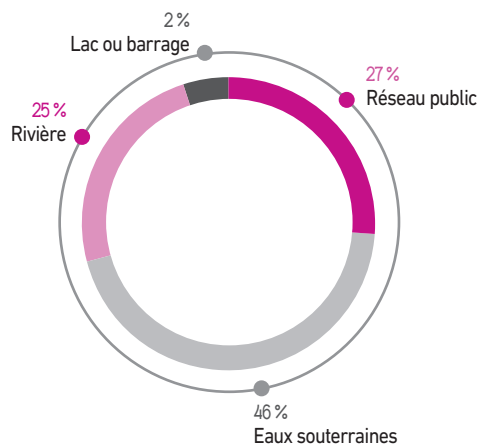
### Consommation d'eau et performance des sites de production

Il convient de distinguer la notion de *prélèvement d'eau*, qui comprend tous les volumes d'eau prélevés dans le milieu (nappe souterraine, eau de surface, réseau public...) quelle que soit leur destination, de celle de consommation d'eau qui recouvre uniquement la fraction des prélèvements ayant un impact mesurable sur l'environnement. Ainsi, est considérée comme un prélèvement mais pas comme une consommation, l'utilisation d'eau d'une rivière pour le refroidissement de l'alambic d'une distillerie lorsque cette eau est restituée à la même rivière sans modification de sa qualité ni de ses caractéristiques (chimiques, biologiques, thermiques, etc.).

En 2011/2012, 27 millions de m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés par les sites industriels du Groupe. Seuls 7,4 millions de m<sup>3</sup> ☑ constituent une consommation d'eau au sens de la définition ci-dessus, le reste ayant été exclusivement utilisé pour le refroidissement de distilleries et restitué sans perturber l'environnement. 76 % de ce volume a été consommé par les distilleries qui restent les principaux sites de consommation d'eau pour Pernod Ricard.

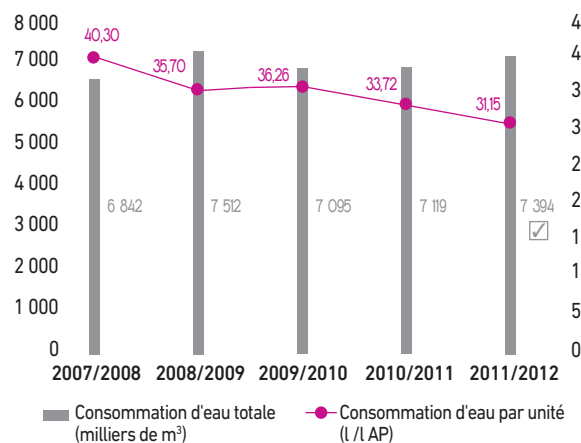
L'eau utilisée par le Groupe provient des nappes souterraines pour 46 %, du réseau public pour 27 % et des eaux de surface pour 27 % (rivières, lacs, etc.).

#### ORIGINE DES CONSOMMATIONS D'EAU



En 2011/2012, la consommation d'eau ramenée à la quantité d'alcool produite est en baisse de - 7,6 % par rapport à l'année précédente, s'établissant à 31,1 litres par litre d'alcool distillé. En 2007/2008, ce chiffre était de 40,3 litres : la réduction cumulée sur cinq ans est de - 23 %. Cette remarquable performance s'explique à hauteur de - 9 % par l'évolution du périmètre du *reporting* (les sites acquis durant la période étant en moyenne plus performants que ceux qui ont été cédés), et à hauteur de - 14 % par les gains de performance réalisés par les usines du Groupe : l'objectif de réduction de - 10 % d'eau consommée a donc été largement atteint.

#### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU



En 2011/2012, 83 % des volumes de consommation d'eau sont le résultat de mesures précises par compteurs, le reste étant l'objet d'estimations. En 2010/2011 ce chiffre était de 90 % : cette baisse s'explique par le réajustement des volumes estimés de consommation d'eau du site de Walkerville au Canada.

☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».



Afin d'identifier de nouvelles opportunités de réduction des consommations d'eau, les principaux sites de production ont réalisé une cartographie détaillée de leurs flux d'eau : ces études recensent l'ensemble des flux entrants (captage d'eau souterraine, pompage de surface, consommation du réseau...) et sortants (eau intégrée aux produits, eaux usées, évaporation, eau présente dans les sous-produits...) afin de mesurer finement chaque flux individuel pour permettre une optimisation de l'ensemble. En 2012, chacune de ces cartographies sera analysée afin de dégager des plans d'action.

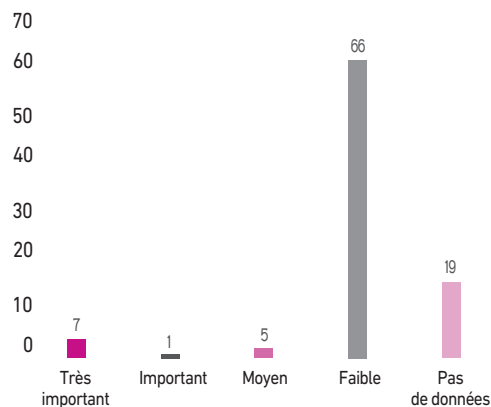
### Actions visant à économiser l'eau

Les bonnes performances de consommation d'eau enregistrées depuis 2007/2008 par le Groupe sont le fruit des efforts réalisés par l'ensemble des sites industriels. Les plus remarquables sont les suivantes :

- depuis 2008, le site de Behror a diminué de - 26 % sa consommation d'eau par unité produite : le site de production situé dans la région sèche du Rajasthan en Inde, comprenant une distillerie de whisky et une unité d'embouteillage, a été profondément modifié dans le but de pouvoir réutiliser et recycler l'eau à tous les stades de la production. À l'exception de l'eau recyclée pour l'arrosage des espaces verts, le site n'émet plus aucun effluent ;
- au Mexique, Casa Pedro Domecq a réduit de - 23 % sa consommation d'eau depuis 2007/2008 grâce à plusieurs actions, dont l'optimisation du rendement des osmoseurs, le nettoyage haute pression des équipements de distillation, la récupération des condensats ;
- en Pologne, le site producteur de la Vodka Wyborowa a réduit sa consommation d'eau de 38 % par litre de produit fini embouteillé en 2011/2012 en optimisant son unité de traitement des eaux. La production de la station a ainsi été ajustée aux besoins réels de consommation et les eaux de rinçage sont désormais recyclées.

Ces exemples illustrent les actions réalisées par l'ensemble des sites industriels et en particulier ceux situés dans des zones géographiques où l'eau constitue une ressource sensible. En effet, sur l'ensemble des unités de production de Pernod Ricard, 13 sites sont situés dans ou à proximité immédiate de zones présentant un niveau de stress hydrique moyen ou élevé tel que mesuré par le *Mean Annual Relative Water Stress Index* et le *Global Water Tool* développé par le *World Resource Institute*. Ces 13 sites représentent 6 % de la consommation totale du Groupe, et sont répartis dans 6 pays (Inde, Mexique, Australie, Argentine, Espagne, Arménie). Les autres sites, représentant 94 % de la consommation du Groupe, sont situés dans des zones considérées comme soumises à un niveau de stress hydrique faible (ou non disponible dans quelques cas). Depuis 2007/2008, le volume d'eau consommé par l'ensemble de ces sites est passé de 3,57 à 2,56 litres par litre d'alcool distillé, soit une réduction de - 40 %.

### RÉPARTITION DU NOMBRE DE SITES DE PRODUCTION DU GROUPE EN FONCTION DE L'INTENSITÉ DU STRESS HYDRIQUE DE LA RÉGION

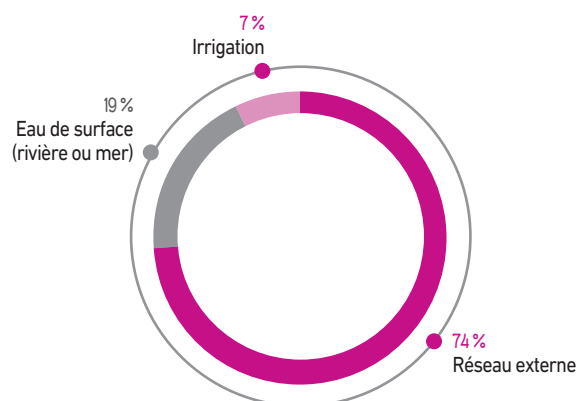


### Traitement des eaux usées

Au cours de l'année 2011/2012, le volume d'eaux usées rejetées a été de 5 millions de m<sup>3</sup> contre 4,9 millions de m<sup>3</sup> sur l'exercice 2010/2011. Une partie de ce volume est établie sur des estimations, plus de 76 % des rejets d'eaux usées faisant l'objet d'une mesure précise.

74 % des eaux usées ont été rejetées dans un réseau public d'assainissement. 19 % ont été rejetées vers le milieu naturel (rivière, lac, mer) dans le cadre des permis délivrés par les autorités locales et en accord avec les critères de rejet imposés. Pour 7 %, les eaux usées ont été recyclées après traitement pour l'irrigation des cultures (vignobles).

### DESTINATION DES REJETS D'EAUX USÉES



Plusieurs types de procédés sont utilisés par les usines du Groupe pour abaisser la charge organique de l'eau et la rendre apte à une réutilisation ou bien à être rejetée dans le milieu naturel : il peut s'agir de la méthanisation par des micro-organismes permettant de produire du biogaz, de traitement aérobie par lagunage, d'une filtration sur membranes, ou bien encore de l'utilisation de plantes pour purifier l'eau dans des systèmes dits de « jardins filtrants », tel celui mis en place en 2010 par Pernod Ricard Argentina. Cette dernière installation comprend une première filtration, après quoi les eaux usées sont épandues sur des parcelles enherbées et épurées grâce aux bactéries qui s'y développent. Récupérée et stockée, l'eau est ensuite utilisée pour l'irrigation des vignobles.

Pour évaluer l'efficacité des traitements mis en place, le Groupe a ajouté à son *reporting* environnemental la mesure de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) de l'eau rejetée dans le milieu naturel après traitement, celle-ci constituant un bon indicateur de la charge organique restituée au milieu. Pour 2011/2012, la quantité de DCO rejetée dans le milieu naturel après traitement (interne ou externe) est estimée à environ 1 400 tonnes au total pour le Groupe.

## Réduire la consommation d'énergie

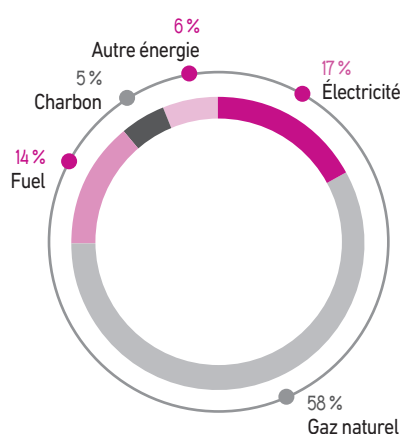
### Enjeux et objectifs

Les activités industrielles de Pernod Ricard utilisent de l'énergie sous différentes formes. Une partie est d'origine fossile et donc non renouvelable. En outre, la combustion d'hydrocarbures entraîne l'émission de gaz à effet de serre, contribuant ainsi au changement climatique.

La majorité de l'énergie consommée par les activités industrielles du Groupe provient du gaz naturel (58 %), combustible préféré pour la distillation en raison de sa souplesse, de son rendement énergétique élevé et de son caractère moins polluant que les autres hydrocarbures. Viennent ensuite l'électricité (17 %), le fuel (14 %) puis le charbon (5 %) ainsi que diverses autres sources (6 %).

La part des énergies renouvelables dans ce mix énergétique est de 11 %, soit 8 % sous forme d'électricité et 3 % de biogaz, de bois et autres énergies renouvelables. En 2011/2012, 51 % de l'électricité utilisée par les usines du Groupe était d'origine renouvelable, contre 42 % l'année précédente : 26 des sites de production sont exclusivement approvisionnés en « électricité verte », contre 17 seulement lors de l'année précédente.

#### RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE



Pernod Ricard s'était engagé à réduire de - 10 % sa consommation d'énergie par unité produite sur l'ensemble de ses sites de production entre 2007/2008 et 2011/2012.

Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes ont été menées sur les sites de production :

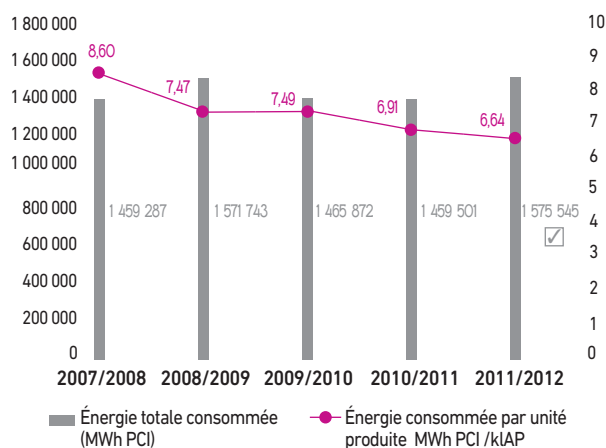
- suivi continu des consommations énergétiques et mise en place de systèmes de management de l'énergie ;
- conduite de diagnostics énergétiques approfondis des sites, avec établissement d'objectifs d'économies ;
- déploiement de programmes de réduction des consommations faisant appel à la gestion des procédés et des utilités, et pouvant entraîner des investissements matériels.

### Consommation énergétique et performance

Au cours de l'année 2011/2012, la consommation énergétique totale des sites de production du Groupe s'est élevée à 1 576 GWh  contre 1 460 GWh en 2010/2011. Ramenée au volume de production, la consommation moyenne par litre d'alcool pur distillé est ainsi passée de 6,91 kWh à 6,64 kWh par litre d'alcool pur distillé, soit une amélioration globale de l'efficacité énergétique des installations de 4 %. Cette performance s'explique principalement par l'amélioration de l'efficacité des distilleries, qui représentent 83 % de la consommation totale d'énergie du Groupe. Elles ont pleinement récolté les fruits des divers programmes engagés depuis plusieurs années pour améliorer leurs performances énergétiques, en particulier ceux concernant les distilleries de whisky : Chivas en Écosse et Jameson en Irlande.

Depuis 2007/2008, la réduction de consommation moyenne cumulée s'établit à - 23 %. Elle provient à la fois des efforts réalisés sur les sites du Groupe, qui expliquent cette amélioration à hauteur de - 10 %, et de la meilleure performance des sites intégrés depuis cette date comparée à celle des sites ayant été cédés, ce phénomène expliquant quant à lui 13 % de la progression. L'objectif de réduction fixé par le Groupe est donc pleinement atteint.

#### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE



Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

## Mise en œuvre de projets de réduction des consommations

Les exemples suivants illustrent les démarches engagées par les différentes filiales en matière de maîtrise de la consommation d'énergie, ayant contribué à réduire la consommation du Groupe depuis 2007/2008 :

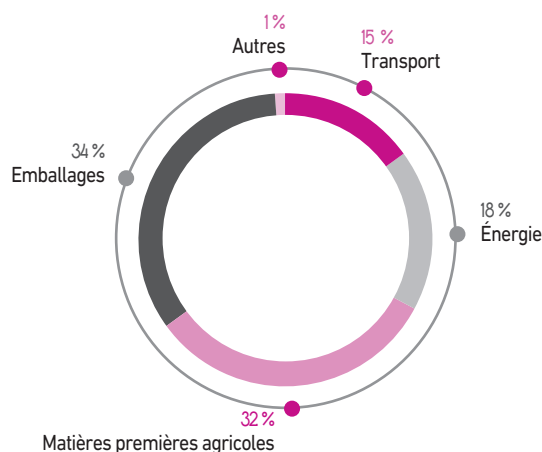
- en Suède, la distillerie de Nöbbelev dispose d'un système de management de l'énergie certifié, garant de son excellence énergétique. Sa technologie avancée de recompression mécanique des vapeurs en fait l'une des distilleries les plus performantes du secteur ;
- en Écosse, Chivas Brothers a engagé depuis 2006 un ambitieux plan de réduction des consommations sur l'ensemble de ses sites en investissant dans des équipements performants (thermocompresseurs de troisième génération...) et en réalisant des actions de récupération et de ré-utilisation d'énergie au sein de son *process*. Par exemple, la chaleur dégagée par le processus de distillation est récupérée et utilisée pour sécher les résidus de première distillation. Depuis 2007/2008, les efforts réalisés, en particulier au niveau des distilleries ont ainsi permis à Chivas Brothers de réduire sa consommation d'énergie par unité produite de - 12 % ;
- en Irlande, la distillerie de Midleton a réduit de - 18 % sa consommation d'énergie depuis 2007/2008, en grande partie grâce à la mise en fonction d'un nouvel évaporateur, doté là encore d'un système de recompression des vapeurs très performant ;
- en France, Pernod, Martell ou encore Mumm Perrier-Jouët ont procédé à des diagnostics énergétiques détaillés des installations, puis ont élaboré des plans d'action à la fois sur l'organisation, les équipements et les contrats avec les prestataires, dans le but d'optimiser leurs consommations.

- sur ses sites de production (émissions directes et indirectes),
- lors de la conception des emballages et de la commercialisation de ses produits.

## Mesurer l'empreinte carbone

En 2009, un modèle d'évaluation de l'empreinte carbone développé pour le Groupe avait été testé dans six pays et utilisé pour établir une première évaluation globale des émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle du Groupe. En 2010, cet exercice a été étendu à l'ensemble des 23 pays où le Groupe possède des activités industrielles : environ 90 % des sites industriels, couvrant 95 % des volumes produits par le Groupe, ont ainsi pu évaluer leur propre empreinte carbone. Il est prévu de renouveler cette évaluation en 2012/2013.

### EMPREINTE CARBONE LIÉE AUX ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION



Cette étude a confirmé le rôle important des achats d'emballages (verre, carton) et de matières premières agricoles (céréales, vins, alcool, raisins, etc.), qui représentent chacun environ un tiers des émissions totales. Les émissions liées à la consommation d'énergie des sites de production (Scopes 1 et 2), ne sont responsables que de 18 % du total de l'empreinte du Groupe, ce qui confirme la part relativement faible de l'empreinte des activités du Groupe par rapport à celle liée à l'achat de produits et services.

Grâce au déploiement de cette étude, chaque filiale a pu évaluer les impacts de ses propres activités. Ces résultats ont permis de sensibiliser les équipes et d'identifier les domaines clés dans lesquels des actions de réduction peuvent être engagées. Certaines filiales, comme Casa Pedro Domecq au Mexique ont été encore plus loin, faisant de l'empreinte carbone un véritable outil de pilotage : à cet effet, la filiale a mis en place un processus d'analyse systématique des données industrielles et logistiques lui permettant de mesurer en continu l'impact de ses activités sur les émissions de CO<sub>2</sub>. En 2011, le Groupe souhaitait étendre l'application de sa stratégie environnementale à ses filiales de distribution ne disposant pas d'activités industrielles. Un outil spécifique de mesure de leurs émissions de CO<sub>2</sub> a ainsi été développé et testé auprès d'un échantillon représentatif de 3 filiales. Suite à ce test, des améliorations lui seront apportées et un premier déploiement pilote est prévu en 2013. Il permettra de compléter la partie transport (Scope 3) de l'empreinte carbone du Groupe, aujourd'hui partiellement évaluée.

## Diminuer l'empreinte carbone des activités

Les émissions de CO<sub>2</sub> engendrées par les activités humaines augmentent l'effet de serre, et participent ainsi au changement climatique. Les activités de Pernod Ricard contribuent à ces émissions de plusieurs façons :

- directement, du fait de la combustion de sources d'énergies fossiles, notamment au niveau des distilleries : ce sont les émissions dites de « Scope 1 »<sup>(1)</sup> ;
- par l'électricité consommée, qui a généré des émissions de CO<sub>2</sub> lors de sa production en amont : émissions dites de « Scope 2 »<sup>(1)</sup> ;
- indirectement, au travers des produits (matières agricoles, emballages...) et services (transports...) achetés par les filiales : émissions de « Scope 3 »<sup>(1)</sup>.

Pour maîtriser et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, Pernod Ricard s'est engagé à :

- évaluer son empreinte carbone tout au long de sa chaîne de production ;
- mettre en œuvre des plans d'action pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre :

(1) Selon les standards de *Greenhouse Gas Protocol* (GHG protocol).

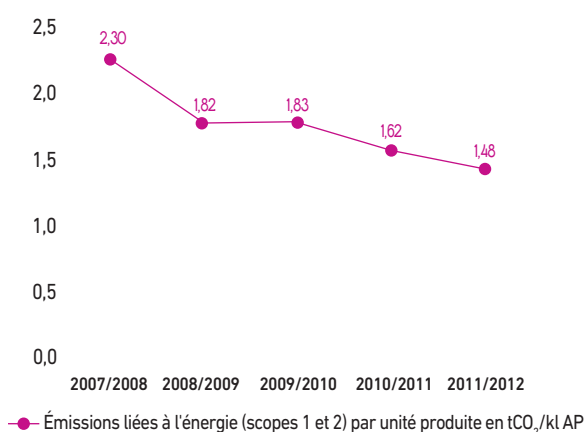
## Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les sites industriels

En 2011/2012, les émissions directes (Scope 1) et indirectes (Scope 2) des sites industriels de Pernod Ricard se sont élevées à 352 060 tonnes eq CO<sub>2</sub> <sup>☑</sup>, contre 341 559 tonnes eq CO<sub>2</sub> pour la période 2010/2011. Les émissions par unité produite s'établissent ainsi à 1,48 kg eq CO<sub>2</sub> par litre d'alcool pur, contre 1,62 kg eq CO<sub>2</sub> l'an dernier. Cette baisse de 8,6 % récompense les efforts engagés pour améliorer l'efficacité énergétique des sites, en particulier au niveau des distilleries. Elle traduit également l'augmentation de la part renouvelable dans d'électricité consommée par les sites industriels. En 2011/2012 elle s'établit à près de 51 %, 26 sites de production du Groupe ayant fait le choix de s'approvisionner à 100 % en électricité verte. Il est à noter que, pour l'évaluation des émissions directes du Groupe, les émissions de CO<sub>2</sub> associées aux consommations d'énergies renouvelables (électricité verte, biomasse, etc.) sont calculées sur les bases d'un facteur d'émission de CO<sub>2</sub> égal à zéro.

En Espagne, le site de Campo Viejo a fait le choix de compenser les émissions de CO<sub>2</sub> liées à sa consommation d'électricité et au transport de ses employés en participant à un projet des Nations Unies (production d'hydroélectricité dans la province du Gansu en Chine). Cette action lui a valu de recevoir cette année la certification CarbonNeutral® délivrée par The Carbon Neutral Company.

La distillerie de Berhor, implantée en Inde dans le Rajasthan, valorise quant à elle les enveloppes de graines de moutarde, un résidu agricole largement disponible dans la région comme combustible durant les quatre à cinq mois de la récolte, remplaçant ainsi une grande partie de l'énergie fossile précédemment utilisée. Cette initiative lui a permis d'économiser près de 20 000 MWh d'énergie par an. La part d'énergie renouvelable utilisée par la distillerie a ainsi augmenté de 17 % en 2010/2011 à 46 % en 2011/2012.

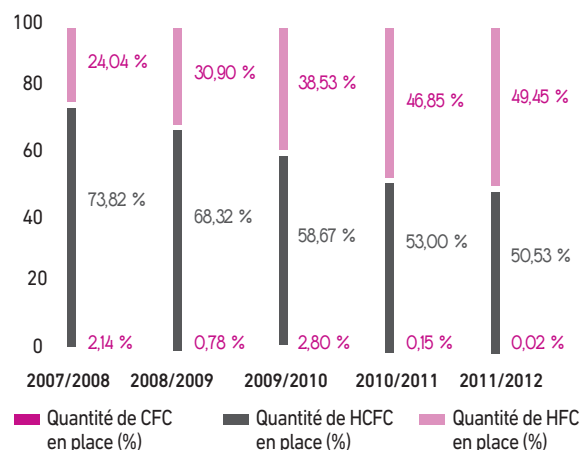
### ÉMISSIONS DIRECTES (COMBUSTION) ET INDIRECTES (ÉLECTRICITÉ) DE CO<sub>2</sub> DES SITES DE PRODUCTION (SCOPE 1 ET SCOPE 2)



D'autres émissions de gaz dans l'atmosphère sont susceptibles d'affecter notre environnement : celles des gaz réfrigérants, dont certains endommagent la couche d'ozone. Un programme d'élimination de ces gaz frigorigènes (en particulier CFC et HCFC) au profit d'autres produits moins néfastes pour l'environnement est en cours (notamment HFC). On sait par ailleurs que certains de ces gaz participent également à l'augmentation de l'effet de serre, mais n'ont pas été pris en compte dans le calcul des émissions directes du Groupe car ils représentent moins de 1 % de celles-ci.

Au 30 juin 2012, sur les 18 055 kg de gaz fluorés présents sur l'ensemble des sites industriels, les HCFC représentaient 51 %, les HFC 49 % et les CFC sont quasiment éliminés (0,02 %). Par ailleurs, les fuites de gaz frigorigènes restent stables, aux environs de 9 %.

### ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES CFC/HCFC/HFC EN PLACE



## Contribuer à réduire les émissions indirectes de CO<sub>2</sub>

Les émissions dites « indirectes » sont celles causées par les fournisseurs des produits et services achetés (essentiellement packaging, matières premières, logistique).

### Le travail en partenariat avec les fournisseurs

Le Groupe s'efforce d'inciter ses principaux fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la conception à la production et livraison.

Chaque filiale de production du Groupe s'assure de la sélection et du suivi de ses propres fournisseurs. Jusqu'en 2011, elle disposait d'un questionnaire « Engagement et Développement Durable » destiné à évaluer leurs pratiques en la matière. Cette année, Pernod Ricard a souhaité aller plus loin dans la démarche d'implication de ses fournisseurs en publiant une politique Achats Responsables qui s'applique à l'ensemble du Groupe. Le Groupe a également formalisé une charte d'engagement fournisseurs et teste par ailleurs un outil d'évaluation RSE de ces derniers. Les pages 70 et 71 du présent rapport apportent des informations complémentaires concernant l'implication des fournisseurs dans les engagements RSE du Groupe.

☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».



### L'éco-conception des produits

Une démarche d'éco-conception des produits a été engagée depuis 2008. Elle participe à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'emballage, mais aussi au processus de production et à la chaîne logistique. Elle est détaillée dans la section dédiée du présent rapport (voir page 62).

### L'optimisation de la logistique et des transports

Les équipes logistiques du groupe Pernod Ricard ont depuis longtemps intégré la notion de Développement Durable dans leur approche du transport et de l'entreposage. Elles travaillent sur plusieurs leviers : le type de transport, l'optimisation des chargements, la planification.

#### ■ Type de transport

Le Groupe estime que près de 80 % du total des transports pour produire puis distribuer ses produits depuis l'usine jusqu'au premier client sont réalisés par voie de mer (mesurés en tonnes.km). Ce mode de transport étant particulièrement peu consommateur d'énergie, il est responsable seulement du quart des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités logistiques. Pour ce qui est des transports continentaux, qui représentent les 20 % restants, ils sont optimisés grâce à la planification des chargements et des itinéraires. Ils font appel au transport multimodal (notamment le recours à la barge et à la voie ferrée) lorsque celui-ci est disponible et économiquement rentable.

#### ■ Optimisation des chargements

La taille et le format des containers sont sélectionnés et harmonisés afin de faciliter l'optimisation du remplissage des véhicules. La mutualisation est également privilégiée afin d'augmenter les taux de chargement des camions.

#### ■ Planification

Elle permet quant à elle d'établir un planning de production plus stable sur un horizon plus long. Cela représente un gain important dû à la baisse du stock de produits finis, à la réduction des pertes (stock obsolète) et à l'optimisation des flux de transport.

Les initiatives sont multiples :

- en Australie, une légère modification des dimensions de la bouteille Jacob's Creek a permis d'optimiser les plans de palettisation et donc les volumes à transporter. De plus, grâce à la réduction du poids de la bouteille, des containers plus grands sont désormais utilisés pour le transport maritime longue distance (40 pieds, contre 20 pieds auparavant). De plus, en 2011, Orlando Wines a mené à bien un projet pour l'exportation des vins Jacob's Creek vers le Royaume-Uni, se traduisant par une refonte complète de la chaîne logistique. Auparavant, ces vins étaient embouteillés et conditionnés dans la Barossa Valley, leur lieu de production, avant d'être transportés à l'état de produits finis vers le marché britannique. Désormais, le vin est expédié par bateau en containers inox "ISO", puis embouteillé et conditionné sur place avant d'être distribué. Le projet se confirme être un plein succès, non seulement du point de vue de la qualité du produit, mais aussi au plan environnemental avec une réduction de 25 % de l'empreinte carbone liée à la logistique ;
- en concertation avec plusieurs de ses clients, Pernod Ricard UK a développé un *business model* visant à augmenter l'efficacité de son mode de distribution. Concrètement, la filiale a développé

un outil informatique performant qui enregistre les prévisions de commandes et établit le planning des préparations et des livraisons en fonction des volumes, permettant d'optimiser les quantités transportées ;

- aux États-Unis, où les transports terrestres sont importants, Pernod Ricard est membre du programme *Smart Way Transport Partnership* lancé par l'Agence de Protection de l'Environnement, qui vise à réduire de façon tangible l'empreinte carbone des transports ;
- chez Martell Mumm Perrier-Jouët, l'utilisation du transport fluvial pour les champagnes a été intensifiée et étendue aux cognacs ;
- Martell & Co a mis au point, pour ses expéditions de produits finis en Chine, une route plus directe, de Cognac vers Le Havre, en supprimant l'entreposage intermédiaire préalablement réalisé ;
- la société Ricard favorise depuis 2007 diverses solutions alternatives de transports (telles que le rail ou l'électrique). En 2011, afin d'encourager le développement de bonnes pratiques, elle a institué une plateforme impliquant toutes ses Directions (Achats, *Supply Chain*, Logistique, Sites Industriels...) et lancé un programme visant à mobiliser l'ensemble de ses parties prenantes (partenaires, clients et fournisseurs). En 2012, ces actions ont particulièrement concerné les transports internationaux de produits finis : elles ont abouti à une baisse de 8 % du nombre de containers chargés depuis l'Irlande (optimisation des chargements à 23 T maxi autorisés dans ce pays) et à l'organisation d'un test pour diminuer de plus de 50 % la part des transports routiers depuis la Suède (rail-route Luxembourg/Perpignan en complément de Luxembourg/Lille).

## Réduire l'impact des déchets et des emballages

### Enjeux et objectifs

Différents types de déchets sont générés au cours du cycle de vie des produits. Ils sont classifiés de la façon suivante :

- les déchets organiques, principalement issus de la transformation des matières premières agricoles ;
- les déchets solides, majoritairement issus des emballages : verre, papier, carton et plastique ;
- les déchets dangereux pour l'environnement : solvants, pesticides, huiles, etc.

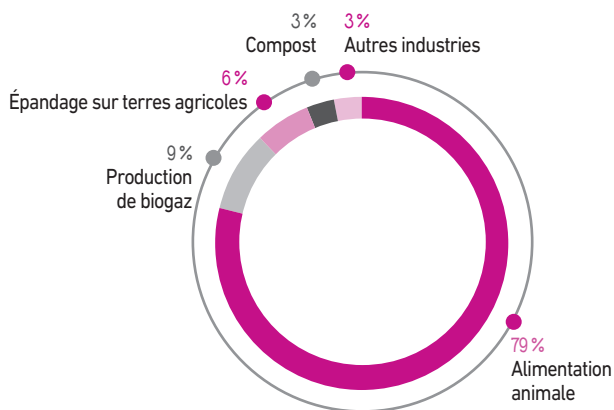
Pour limiter l'impact de ces déchets sur le milieu naturel (eaux, sols, atmosphère, paysages), le Groupe privilégie avant tout la réduction à la source et le recyclage des déchets générés sur ses sites industriels. Ainsi, il s'était fixé l'objectif de 85 % de déchets solides recyclés en 2011/2012, objectif largement atteint comme nous allons le voir. Par ailleurs, Pernod Ricard met en œuvre les principes de l'éco-conception lors du développement de nouveaux produits ou emballages.

## Réduire la production des déchets organiques

La transformation des matières premières génère différents types de sous-produits organiques : drèches de distilleries, vinasses, marcs de raisins... Ceux-ci sont valorisés à hauteur de plus de 99 % : pour la fabrication d'aliments pour les animaux, pour la production de biogaz, pour la transformation en compost agricole et pour d'autres utilisations industrielles :

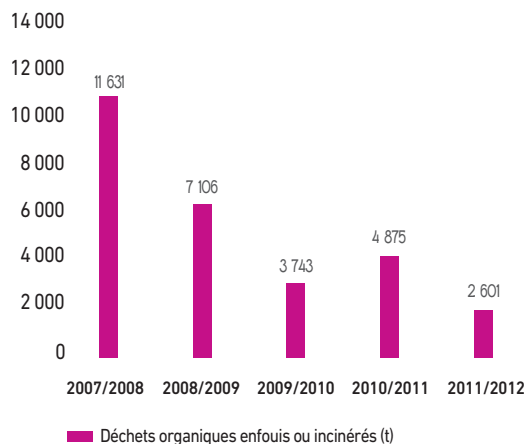
- une majorité des distilleries de grains du Groupe transforme les drèches obtenues après distillation en *distillers dark grains*, un aliment déshydraté pour l'élevage riche en protéines et facile à stocker. C'est le cas notamment en Écosse, en Irlande, au Canada et en Inde ;
- en Suède, les vinasses de la distillerie d'ABSOLUT alimentent directement les élevages porcins de la région d'Ahus dans le cadre d'un véritable « éco-système industriel » ;
- en Écosse, la distillerie de Glenlivet (Chivas Brothers Limited) a été équipée d'un évaporateur permettant de concentrer les vinasses issues de la distillation du malt. Le sirop ainsi obtenu, riche en éléments nutritifs, est également utilisé en alimentation animale ;
- les sites de Walkerville au Canada, de Behror en Inde et de Thuir en France méthanisent leurs effluents liquides pour produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable ;
- en France, la société REVICO valorise également en biogaz les vinasses issues de la production des distilleries de cognac de Martell & Co.

### RÉPARTITION DE LA DESTINATION DES SOUS-PRODUITS ORGANIQUES VALORISÉS PAR DESTINATION, EN % DU POIDS TOTAL



Du fait de ces valorisations, les déchets organiques envoyés en centre d'enfouissement ou d'incinération ne représentent en 2011/2012 que 0,22 % de l'ensemble des sous-produits organiques générés, soit un volume total de 2 601 tonnes.

### ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ORGANIQUES ENFOUIS OU INCINÉRÉS



En 2011/2012, une réduction de 46,6 % du volume de déchets organiques enfouis ou incinérés est observée. Elle s'explique en partie par la réduction du volume de terres de filtration envoyées en décharge sur le site de Brancott en Nouvelle-Zélande suite à la mise en place d'une unité de filtration. Depuis 2007/2008, la quantité de déchets organiques enfouis ou incinérés a été considérablement réduite, passant de 11 631 tonnes à 2 601 tonnes (- 77,6 %), notamment grâce aux actions de valorisation de ces déchets en sous-produits ou en compost :

- en Australie, le site de vinification de Rowland Flat valorise ses boues de station d'épuration en compost ;
- en Espagne, les rafles de raisin après vinification sont également valorisées en compost ;
- en Inde, les marcs produits sur le site de vinification de Nashik sont réutilisés pour l'extraction d'huile de pépin de raisin ;
- au Mexique, Casa Pedro Domecq a développé un procédé original de traitement des résidus d'agave issus de la distillation de la tequila, permettant de les transformer en compost et en engrais organique.

## Réduire l'impact des déchets solides et augmenter leur recyclage

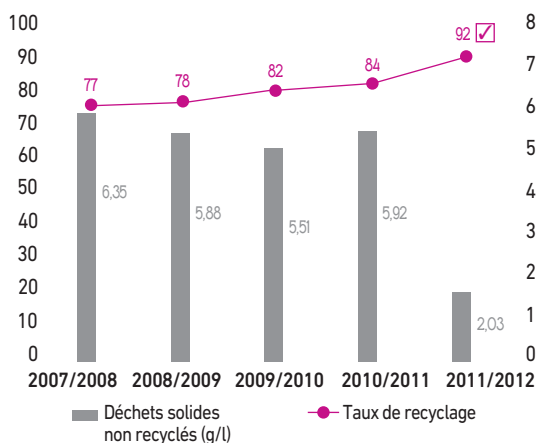
En 2011/2012, les sites de production du Groupe ont généré 30 983 tonnes  de déchets solides, contre 43 721 tonnes en 2010/2011 (déchets évacués depuis les sites durant l'année). Sur cette quantité 28 577 ont pu être recyclées via diverses filières et 2 406  tonnes ont dû être mises en décharge ou bien incinérées (contre 6 966 tonnes en 2010/2011). L'indicateur mesurant l'impact final des déchets solides sur l'environnement est la quantité de déchets non recyclés – mis en décharge ou incinérés – par litre de produit fini : en 2011/2012 celui-ci est passé de 5,92 g/l à 2,03 g/l. Ces déchets ont été générés à hauteur de 69 % par les sites d'emballage, de 17 % par les sites de distillation, et de 14 % par les autres sites.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée » .

En 2010/2011, les distilleries avaient généré 65 % de ces déchets, essentiellement sous forme de scories issues de la combustion de charbon en Inde, qui représentaient alors à elles seules 57 % du total. Cette année, ces scories ne sont plus éliminées comme déchets mais stockées en vue de leur valorisation pour la production de blocs de construction en substitution de ciment. Une quantité de 896 tonnes a d'ores et déjà été ainsi valorisée en coopération avec des unités artisanales locales, le reste étant conservé sur les sites dans cette perspective (soit 4 102 tonnes). Ces scories, bien que générées durant l'année 2011/2012, ne sont ainsi plus comptabilisées en tant que déchets éliminés par les sites : ceci explique 95 % de la baisse de l'indicateur passé de 5,92 g/l à 2,03 g/l de déchets solides non recyclés. Les 5 % restants traduisent les efforts réalisés par les sites d'embouteillage, producteurs de déchets d'emballage, qui se sont améliorés de - 17 % par rapport à l'année précédente, passant de 2,42 g/l à 2,01 g/l de produit fini. Des efforts remarquables ont par exemple été réalisés par le site de Fort Smith aux États-Unis, réduisant de façon continue son volume envoyé en décharge depuis 2010 : - 26 % en 2010, - 10 % en 2011 et - 25 % en 2012.

Comme indiqué en introduction de ce chapitre, le taux de recyclage des déchets solides avait été choisi comme indicateur de performance en 2007/2008, avec un objectif de 85 % à horizon 2011/2012. Cet indicateur a progressé de 77 % en 2007/2008 pour atteindre 92 % en 2011/2012 permettant ainsi d'atteindre l'objectif fixé. Cependant, il est à noter que cet indicateur n'apparaît plus totalement pertinent pour mesurer la performance du Groupe sur ce thème. En effet il paraît préférable d'appréhender cette dernière par le taux de déchets mis en décharge ou incinérés ramené au volume de production, qui traduit à la fois la quantité de déchets générés et le recyclage de ces derniers.

#### ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SOLIDES NON RECYCLÉS ET DU TAUX DE RECYCLAGE



Des déchets d'emballages sont également générés après la consommation des produits sur les marchés (déchets de fin de vie des produits vendus). C'est pour cette raison que Pernod Ricard s'est engagé depuis 20 ans en France à financer le dispositif permettant aux consommateurs de recycler leurs emballages. Grâce aux contributions des entreprises matérialisées par le célèbre "Point Vert", les organisations Eco Emballages et Adelphe ont ainsi permis la collecte et le recyclage de plus de 1,9 million de tonnes de verre, soit un taux de recyclage remarquable de 84 %. Si l'on intègre l'ensemble

des matériaux recyclés (papiers, carton, plastiques...), le taux moyen de recyclage est en France de 67 %. Des dispositifs similaires existent dans les autres pays de l'Union européenne, ainsi que dans de nombreux autres pays. Les efforts pour continuer d'améliorer ce chiffre passent notamment par le développement de l'éco-conception dont l'un des objectifs est d'assurer une parfaite recyclabilité des produits.

#### Promouvoir l'éco-conception des emballages

La démarche d'éco-conception du Groupe a été engagée dès 2006. Reposant dans un premier temps sur la formation des équipes marketing et achats ainsi que sur la diffusion d'un manuel méthodologique interne rédigé à destination des filiales, elle a été dynamisée en 2010 par le déploiement au sein des principales Sociétés de Marques du Groupe d'un logiciel d'évaluation de l'impact environnemental du packaging selon la méthode dite d'analyse de cycle de vie du produit. Ce dernier est destiné à servir d'outil d'aide à la décision lors de la conception des emballages.

En parallèle, Pernod Ricard a lancé un groupe de travail, constitué de collaborateurs issus du marketing, des achats, de la logistique ainsi que de fournisseurs. Après avoir étudié la relation entre « Premiumisation » et éco-conception et pris en compte les différentes attentes des parties prenantes, le Groupe a établi des recommandations pour déployer la démarche au cours des prochaines années sous forme d'un plan d'actions recouvrant le pilotage de la démarche, les outils, l'acquisition de compétences, et la communication.

En 2011/2012, la quantité de verre utilisée sur les sites de production objet du reporting environnemental est évaluée à 682 576 tonnes , contre 661 750 tonnes l'année précédente. Celle de carton/papier s'établit à 75 576 tonnes , contre 67 537 tonnes l'année dernière. Cette augmentation s'explique pour partie par la hausse des quantités embouteillées, et pour partie par l'évolution du mix vers les produits les plus Premiums de la gamme, dont les emballages sont en moyenne plus lourds. Ainsi la consommation de verre est passée de 641 g à 656 g par litre de produit embouteillé. Cet indicateur ne reflète en outre pas les progrès réalisés par les filiales en matière de réduction du poids des emballages des différents produits de la gamme, car il ne tient pas compte de l'évolution progressive du mix vers les produits plus Premium.

#### CONSOMMATION DES MATÉRIAUX D'EMBALLAGE (en masse)



Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».



Pour mieux évaluer les résultats de la démarche d'éco-conception du Groupe, une base de données de l'évolution des poids de verre a été constituée. Celle-ci regroupe l'ensemble des bouteilles ayant été modifiées depuis l'année 2008. Elle a permis de recenser 80 projets d'allègement de verrerie menés à bien sur la période, représentant une économie cumulée de 40 000 tonnes de verre constatée entre 2008 à 2011.

Parmi les réalisations majeures d'optimisation du poids de verre, il convient de citer celle d'Orlando Wines, qui a développé une bouteille allégée pour la marque Jacob's Creek, économisant ainsi 9 600 tonnes de verre par an. Cette optimisation lui a permis par ailleurs de réduire sensiblement le nombre de containers utilisés ainsi que le nombre de camions nécessaires au transport, générant une baisse d'émissions de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 10 000 tonnes par an.

D'autres exemples peuvent être cités parmi les plus notables :

- le passage à la verrerie allégée pour 100 % du format standard des champagnes de Mumm Perrier-Jouët à partir du millésime 2009, soit une économie de l'ordre de 500 tonnes de verre par an ;
- l'allègement de 25 % de la bouteille Café de Paris chez Pernod, soit plus de 800 tonnes de verre économisées par an ;
- la réduction progressive du poids des bouteilles de Domecq Bodegas depuis 2004 : elles sont ainsi passées de 550 g à 450 g pour atteindre en 2010 un poids de 380 g. Cette mesure, qui a concerné 30 millions de bouteilles, a permis d'économiser 5 100 tonnes de verre annuellement ;
- l'allègement de 907 à 794 g de la bouteille Mumm Napa aux États-Unis ;
- la réduction de 10 % du poids de la bouteille de Kahlúa au Mexique ;
- les allègements de plusieurs modèles de bouteilles en Argentine, au Brésil et au Canada : Montilla (- 15 %), Orloff (- 11 %).

En parallèle de ces allègements de poids de verre, de nouvelles initiatives d'éco-conception permettant également de réduire par d'autres moyens l'empreinte carbone des produits ont vu le jour. Parmi ces réalisations, on peut mentionner :

- la refonte complète en 2011 de la chaîne logistique pour l'export des vins Jacob's Creek vers le Royaume-Uni. Auparavant, ces vins étaient embouteillés et conditionnés dans la Barossa Valley, leur lieu de production, avant d'être transportés à l'état de produits finis vers le marché britannique. Désormais, le vin est expédié par bateau en containers inox "ISO", puis embouteillé et conditionné sur place avant d'être distribué. Le projet a permis une réduction de 25 % de l'empreinte carbone liée à la logistique ;
- le remplacement de la bouteille de verre de la marque de rhum Lamb's au Canada par une bouteille en PET, un plastique recyclable permettant une économie de poids de 88 % ;
- le développement de l'utilisation des bouteilles en PET en Finlande, celles-ci étant passées en 3 ans de 16 % à 54 % du volume produit par Pernod Ricard Finland, diminuant ainsi les émissions de CO<sub>2</sub> de 20 % et les déchets de 35 % ;

- les travaux réalisés par Casa Pedro Domecq au Mexique sur ses emballages secondaires en optant pour des cartons kraft recyclables, avec impression en une couleur et logo apposé sur les caisses « Pernod Ricard, promoting environmental care » ;
- les actions menées par la société Ricard, en lien étroit avec ses clients mais également ses fournisseurs, sur de nouveaux coffrets cadeau conçus en carton entièrement recyclable issu de forêts durablement gérées.

## Assurer le traitement des déchets dangereux

Sont considérés comme dangereux tous les déchets nécessitant le recours à une filière de traitement spécifique en raison des risques qu'ils représentent pour l'environnement. Les déchets dangereux générés sur les sites de production du Groupe sont de diverses natures : emballages vides de produits chimiques, huiles usagées, solvants, déchets électriques et électroniques, néons, piles, etc. Ces différents déchets sont triés et orientés vers des filières de traitement appropriées quand elles existent localement.

En 2011/2012, le volume des enlèvements des déchets dangereux était de 545 tonnes <sup>□</sup>, contre 541 tonnes en 2010/2011. En raison de leur quantité limitée, ces déchets sont le plus souvent stockés sur site un certain temps : il faut noter que ce chiffre correspond au volume des enlèvements, mais pas nécessairement à la quantité de déchets générés durant l'année, et ne constitue donc pas à proprement parler un indicateur de performance de l'année.

## Poursuite de la feuille de route : nouveaux objectifs pour 2015

Pour la période 2009-2010 à 2014-2015, un nouveau plan d'objectifs a été adopté. Chaque filiale a ainsi travaillé à la formulation d'objectifs concrets pour chacun de ses sites, et ce pour trois indicateurs clés : la consommation d'eau, la consommation d'énergie et la quantité de déchets solides non recyclés. Après consolidation au niveau du Groupe, ce nouveau plan se traduit par les objectifs suivants :

	Objectifs 2009-2010 à 2014-2015
Consommation d'eau nette (m <sup>3</sup> /kl AP)	- 5 %
Consommation d'énergie (MWh/kl AP)	- 10 %
Quantités de déchets mis en décharge ou incinérés (g/l)	- 40 %

□ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

## Tableau récapitulatif des résultats environnementaux

Thème	Définition	Unité	Total Pernod Ricard					Unité	a) Ratio pour 1 000 l d'alcool pur (kl AP) b) Ratio pour 1 000 l de produit fini (kl)					G3 GRI Index
			2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012		2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012	
Nombre de sites	Nombre de sites au reporting		103	114	108	99	98	-	-	-	-	-	-	-
ISO 14001 (Au 30 juin)	Nombre de sites certifiés ISO 14001	%	70	81	90	91	94 <input checked="" type="checkbox"/>	-	-	-	-	-	-	-
	Part des sites certifiés ISO 14001 dans la production totale	%	86	93	96	96	98 <input checked="" type="checkbox"/>	-	-	-	-	-	-	-
Investissements	Montant des investissements pour la protection de l'environnement	M€	5,60	5,85	7,30	8,32	12,60	-	-	-	-	-	-	EN30
Conformité de l'activité	Amendes ou sanctions liées à l'environnement	Nombre	0	4	2	0	1 <input checked="" type="checkbox"/>	-	-	-	-	-	-	EN28
Volumes produits	Production totale	a) alcool distillé	kl AP	169 778	210 440	195 689	211 066	237 371	-	-	-	-	-	-
		b) produit fini	kl	1 166 177	1 228 829	1 182 500	1 176 385	1 182 446	-	-	-	-	-	-
Eau	Volume total consommé	m <sup>3</sup>	6 842 349 <sup>(2)</sup>	7 511 960 <sup>(2)</sup>	7 095 145 <sup>(2)</sup>	7 118 930 <sup>(2)</sup>	7 393 874 <input checked="" type="checkbox"/>	m <sup>3</sup> /kl	a) 40,3 <sup>(2)</sup>	35,7 <sup>(2)</sup>	36,3 <sup>(2)</sup>	33,7 <sup>(2)</sup>	31,1	EN8
									b) 5,87	6,11	6,00	6,05	6,25	
Eaux usées	Volume total d'eaux usées rejetées	m <sup>3</sup>	5 063 494	5 284 008	5 445 849	4 931 666	4 993 818	m <sup>3</sup> /kl	a) 29,8	25,1	27,8	23,4	21,0	EN21
									b) 4,34	4,30	4,61	4,19	4,22	
Énergie	Énergie totale consommée	MWh PCI	1 459 287	1 571 743	1 465 872	1 459 501	1 575 545 <input checked="" type="checkbox"/>	MWh/kl	a) 8,60	7,47	7,49	6,91	6,64	EN3
	Dont : Gaz Naturel	MWh PCI	818 595	873 033	783 127	823 031	911 387 <input checked="" type="checkbox"/>	MWh/kl	a) -	-	-	-	-	EN4
	Dont : Électricité	MWh PCI	218 929	272 880	267 652	258 976	262 606 <input checked="" type="checkbox"/>	MWh/kl	a) -	-	-	-	-	
Émissions de CO <sub>2</sub>	Émissions directes (Scope 1)	CO <sub>2</sub> teq	280 947	279 294	259 896	264 481	280 470 <input checked="" type="checkbox"/>	CO <sub>2</sub> teq/kl	a) 1,65	1,33	1,33	1,25	1,18	EN16
	Émissions indirectes associées aux consommations d'électricité (Scope 2)	CO <sub>2</sub> teq	109 504	104 155	97 758	77 078	71 590 <input checked="" type="checkbox"/>	CO <sub>2</sub> teq/kl	a) 0,64	0,49	0,50	0,37	0,30	

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

(1) Suite à une erreur de comptabilisation sur le site de Fox and Geese en Irlande, la consommation de carton de l'année 2010/2011 a été modifiée.

(2) Les volumes d'eau consommés lors des exercices 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 ont été corrigés suite à une difficulté d'interprétation des définitions pour le site de Walkerville au Canada. Ce site a réalisé une étude approfondie de ses postes de consommation d'eau permettant de lever ces difficultés.

## GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Thème	Définition	Unité	Total Pernod Ricard					Unité	a) Ratio pour 1 000 l d'alcool pur (kl AP) b) Ratio pour 1 000 l de produit fini (kl)					G3 GRI Index	
			2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012		2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012		
Gaz frigorigènes	Quantité de gaz fluorés en place	kg	20 249	20 499	19 353	18 022	18 056	-	-	-	-	-	-	-	EN19
	% de HFC parmi les gaz fluorés en place	%	23,7	27,2	37,5	46,9	49,5	-	-	-	-	-	-	-	
	Quantité de gaz fluorés émise dans l'atmosphère	kg	2 297	2 940	2 051	1 628	1 629	-	-	-	-	-	-	-	
	% de gaz fluorés émis dans l'atmosphère	%	11,3	14,3	10,6	9,04	9,02	-	-	-	-	-	-	-	
Matériaux d'emballage	Consommation de verre	t	-	-	698 948	661 746	682 576 <input checked="" type="checkbox"/>	g/l	b)	-	-	591	563	577	EN1
	Consommation de carton	t	-	-	64 074	67 537 <sup>(1)</sup>	75 576 <input checked="" type="checkbox"/>	g/l	b)	-	-	54,2	57,4 <sup>(1)</sup>	63,9	
Déchets organiques	Quantité de déchets organiques mis en décharge ou incinérés	t	11 631	7 106	3 743	4 875	2 601	g/l	a)	68,5	33,8	19,1	23,1	11,0	EN22
									b)	9,97	5,78	3,17	4,14	2,20	
Déchets solides	Quantité totale de déchets solides	t	32 202	32 879	35 817	43 721	30 983 <input checked="" type="checkbox"/>	g/l	b)	27,6	26,8	30,3	37,2	26,2	EN22
	Quantité de déchets solides mis en décharge ou incinérés	t	7 400	7 228	6 510	6 966	2 406 <input checked="" type="checkbox"/>	g/l	b)	6,35	5,88	5,51	5,92	2,03	
	% de déchets solides recyclés ou valorisés	%	77	78	82	84	92 <input checked="" type="checkbox"/>	-	-	-	-	-	-	-	
Déchets dangereux	Quantité de déchets dangereux traités en externe	t	350	515	626	541	545 <input checked="" type="checkbox"/>	g/l	b)	0,30	0,42	0,53	0,46	0,46	EN24

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

(1) Suite à une erreur de comptabilisation sur le site de Fox and Geese en Irlande, la consommation de carton de l'année 2010/2011 a été modifiée.

(2) Les volumes d'eau consommés lors des exercices 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 ont été corrigés suite à une difficulté d'interprétation des définitions pour le site de Walkerville au Canada. Ce site a réalisé une étude approfondie de ses postes de consommation d'eau permettant de lever ces difficultés.

## Engagement Sociétal

L'engagement sociétal et éthique est profondément ancré dans l'histoire et la culture de Pernod Ricard.

La consommation responsable est une priorité stratégique du Groupe qui agit contre les risques d'une consommation excessive ou inappropriée de ses marques en prenant part à la lutte contre l'alcool au volant et en menant des actions de prévention ou d'éducation auprès des publics à risques.

### Le reporting sociétal du Groupe

Le reporting sociétal du Groupe est rattaché au reporting social. Il porte sur l'ensemble des filiales du Groupe (Sociétés de Marques et Sociétés de Marchés). Les filiales/entités qui sont rattachées à d'autres entités pour la RSE ne sont pas incluses.

### Implication dans la Société

#### Promotion du développement social et économique

La Charte Pernod Ricard et Charte de Développement Durable font référence à la promotion du développement social et économique local.

Dans le monde entier, les filiales de Pernod Ricard :

- fournissent des emplois aux économies locales, principalement dans l'agriculture, à travers l'achat d'environ 3 millions de tonnes de produits agricoles bruts (pour environ 840 millions d'euros par an) ;
- développent le savoir-faire de ses collaborateurs tout en leur proposant une rémunération équitable, juste et motivante ;
- ajoutent de la valeur aux biens et aux services achetés aux fournisseurs et aux partenaires ;
- génèrent des revenus pour les gouvernements, au travers des impôts et des droits en particulier ceux portés par ses marques, ainsi que pour ses actionnaires et ses investisseurs.

Le Directeur Général de chaque filiale est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

#### Mécénat et Solidarité

Un engagement historique de mécène

L'engagement pour toutes les formes d'art, et plus particulièrement l'art contemporain, est le fruit d'une longue tradition de partenariat artistique. Paul Ricard, passionné de peinture et peintre lui-même, avait déjà créé une Fondation dans les années soixante pour soutenir

les jeunes artistes. Le prix de la Fondation d'entreprise Ricard a depuis lors été institué, permettant de récompenser un jeune artiste parmi les plus représentatifs de sa génération. Chaque année, la Fondation achète ainsi une œuvre à l'artiste primé et en fait don au Centre Pompidou.

Exemple de son engagement, Pernod Ricard est grand mécène du « Centre Pompidou virtuel » qui sera lancé officiellement auprès du grand public en octobre 2012 avec 450 000 œuvres et documents numérisés.

#### Solidarité entrepreneuriale et à l'international

Deuxième axe de son engagement, Pernod Ricard encourage les actions visant à accompagner les entrepreneurs dans leurs projets.

Par exemple, le Groupe soutient l'association l'Appel dans son programme d'aide aux jeunes créateurs d'entreprise vietnamiens, en prenant en charge le financement de leurs études et de leur installation.

De plus, le groupe Pernod Ricard a aussi poursuivi son engagement auprès de PlaNet Finance, association de développement du micro-crédit, en soutenant le développement d'une coopérative de vignerons en Arménie.

#### Impacts sociétaux des produits et services de l'entreprise

##### Sécurité sanitaire des produits (fabrication et consommation)

Pernod Ricard entend fournir à ses clients des produits de la plus haute qualité, et accorde à ce titre une importance particulière à la sécurité du consommateur en termes de santé. Cela se traduit par un engagement fort vis-à-vis de la prévention des risques liés à une consommation inappropriée de l'alcool (voir plus bas), mais également par une politique rigoureuse en matière de sécurité sanitaire lors de l'élaboration des produits.

La maîtrise de la qualité sanitaire des produits repose sur la mise en œuvre de la méthode *Hazard Analysis Critical Control Point* (HACCP) qui vise à identifier tous les points à risques potentiels du processus de fabrication, et à les mettre sous contrôle par des mesures préventives appropriées. Bien que les vins et spiritueux soient peu sujets à risques en matière de sécurité alimentaire comparés à d'autres agro-industries, Pernod Ricard a décidé de procéder à la certification progressive de ses sites selon la norme ISO 22000 « Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires ». Au 30 juin 2012, 69 % des sites de production sont certifiés, ce qui représente 82 % du volume produit, parmi lesquels tous les sites majeurs.

Par ailleurs les standards internes définis par Pernod Ricard pour ses activités industrielles comprennent différentes « *guidelines* » spécifiques dont l'objet est la maîtrise de risques tels que par exemple la contamination accidentelle d'un produit ou bien encore la présence d'un corps étranger dans une bouteille. Ces standards font l'objet d'audits périodiques de la part de la Direction Technique du Groupe.

En complément, un intranet intitulé « Système de Gestion des Plaintes » a été développé au niveau du Groupe, pour recueillir et suivre en temps réel les réclamations qualité exprimées par les consommateurs ou tout autre problème éventuel de qualité, et en informer immédiatement la filiale concernée afin que celle-ci prenne les mesures nécessaires. Ce système informe immédiatement la Holding en cas de soupçon grave quant à la qualité sanitaire d'un produit, ce qui permet de réagir très rapidement. Chaque filiale dispose d'une procédure de gestion de crise pouvant être activée, notamment en cas de risque sanitaire pour un produit, avec si besoin l'organisation d'un rappel de produit auprès du marché. Ces procédures font périodiquement l'objet de tests, de formations des personnels impliqués et de remises à jour.

De plus, un Comité de Gestion des Risques Sanitaires présidé par le Directeur des Opérations du Groupe a pour objet de veiller à la prise en compte des risques liés à la sécurité sanitaire des produits, et en particulier des risques émergents provenant des connaissances scientifiques ou de réglementations nouvelles.

Enfin, à notre connaissance, les produits du groupe Pernod Ricard ne font pas appel aux nanotechnologies et n'intègrent pas de nanoparticules libres dans leurs procédés d'élaboration, ingrédients ou emballage.

## Transparence de l'étiquetage et pratiques publicitaires/marketing responsables

Au travers de son Code sur les communications commerciales, Pernod Ricard assume ses principales responsabilités en tant que producteur de boissons alcoolisées et intègre l'éthique au sein de l'ensemble de ses communications commerciales.

De plus, le Groupe s'engage à garantir un étiquetage transparent de ses produits (information sur les risques du produit). La Direction des Ressources Humaines du Groupe est chargée d'informer les collaborateurs et de s'assurer que chacun d'eux soutient la politique de l'entreprise.

Pernod Ricard a alloué des moyens substantiels pour :

- s'assurer que le public soit correctement informé des risques que peut engendrer la consommation excessive ou inappropriée de ses produits ;
- proposer des informations sur ses produits sur son site Internet ;
- fournir un étiquetage transparent de ses produits ;
- diffuser son Code sur les communications commerciales ainsi que les procédures du Contrôle Interne auprès des collaborateurs et des agences de communication/marketing ;
- organiser pour son personnel commercial et marketing une formation aux pratiques marketing et commerciales responsables.

En ce qui concerne la transparence de l'étiquetage, 100 %  des filiales européennes apposent le logo d'avertissement « femme enceinte » sur les étiquettes des bouteilles qu'elles distribuent en Europe. Ce logo est progressivement étendu à d'autres filiales (comme en Australie).

De plus, 97 %  des filiales apposent un message de consommation responsable sur les supports de promotion et de publicité.

## Prévention

Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration décédé soudainement le 17 août 2012 (Partie 2 « Gouvernement d'Entreprise et Contrôle Interne »), et Pierre Pringuet, Directeur Général, ont toujours été fortement engagés dans une démarche de consommation responsable. Les Directeurs Généraux des filiales font également preuve d'un fort engagement. Le calcul de leur prime annuelle comprend désormais un critère de RSE, ce qui témoigne de l'importance stratégique de cette politique.

La stratégie du Groupe pour lutter contre la consommation inappropriée ou excessive se centre sur la lutte contre l'alcool au volant et l'éducation et s'articule autour de cinq axes :

- préconisation d'une consommation modérée, notamment à travers son Code de communication commerciale ;
- lutte contre l'alcool au volant ;
- éducation : sensibilisation des jeunes aux risques d'une consommation inappropriée ou excessive ;
- éducation : dissuasion des femmes enceintes ;
- responsabilisation des équipes en interne.

Le Groupe a alloué des moyens importants pour faire vivre son engagement : diffusion des résultats de recherche, soutien à la recherche médicale, campagnes de prévention et programmes impliquant les parties prenantes. 93 %  des filiales mènent des initiatives en faveur de la consommation responsable.

Pernod Ricard est par exemple membre fondateur de l'IREB (Institut de Recherches Scientifiques sur les Boissons), une organisation indépendante de recherche sur l'alcool et ses effets sur la Société, qui publie et finance des études et des articles sur ces sujets. De plus, de nombreuses initiatives sont menées localement par les filiales.

En 2011, le Groupe a souhaité aller plus loin au travers de l'instauration d'une journée exceptionnelle, commune à tout le Groupe : le *Responsib'All Day*. Cette journée vise à favoriser le partage de bonnes pratiques et à mener des actions concrètes, en mobilisant pendant toute une journée l'ensemble des collaborateurs du Groupe autour d'une thématique RSE commune. L'objectif est de faire des 18 000 collaborateurs des ambassadeurs de la politique RSE de Pernod Ricard.

Le premier *Responsib'All Day* s'est déroulé en mai 2011. Il a été consacré à la lutte contre l'alcool au volant, en phase avec le lancement concomitant par les Nations unies de la première décennie d'actions mondiales pour la sécurité routière. Cette journée fut le point de départ de nouvelles initiatives, campagnes et événements, lancés dans le monde entier.

La seconde édition s'est déroulée le 7 juin 2012 et portait sur l'alcool et les Jeunes. L'objectif était de faire la promotion, en interne comme en externe, d'un message clair : pas d'alcool pour les mineurs et une consommation responsable pour les jeunes adultes. Grâce à un processus de formation en cascade, 9 spécialistes du Groupe ont formé 139 collaborateurs à être formateurs sur le sujet alcool et jeunes. Ce groupe de 148  formateurs a ensuite formé l'ensemble des collaborateurs du Groupe entre février et juin 2012 pour que chacun puisse agir auprès de son entourage.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

## Visibilité et exhaustivité de la politique de l'entreprise envers les parties prenantes sur la réduction des effets négatifs de ses produits sur la Société

Avant de développer des initiatives de prévention spécifiques et ciblées visant à réduire la consommation excessive ou inappropriée de ses produits, le Groupe s'assure de l'éthique de ses communications commerciales. Pernod Ricard a établi son propre Code sur les communications commerciales, auquel toutes les marques, dans tous nos marchés, doivent se conformer. Il dispose de son propre Comité d'approbation interne, chargé de contrôler la conformité des projets marketing avec le Code de Pernod Ricard.

### Témoignages des parties prenantes

L'examen des témoignages des parties prenantes n'a pas révélé d'allégations à l'encontre de la Société quant à sa gestion des problèmes de santé et sociaux engendrés par la consommation de ses produits.

3

## Pour une communication responsable

### Le Code Pernod Ricard sur les communications commerciales

Toutes les campagnes publicitaires diffusées par Pernod Ricard dans le monde doivent respecter le Code Pernod Ricard sur les communications commerciales. Ce Code a été adopté en 2007 et a été actualisé en 2010 puis en juin 2012 pour une meilleure prise en compte de l'utilisation des nouveaux médias. Il est accessible à tous les collaborateurs sur le site Intranet de Pernod Ricard.

### La formation des collaborateurs au Code de communication commerciale

Les collaborateurs concernés de Pernod Ricard sont formés au Code de communication commerciale.

Lors de cette formation, sont rappelées : l'importance du Contrôle Interne des campagnes, les dispositions principales du Code et la procédure de contrôle ; une attention particulière est portée sur les nouveaux médias (« *Digital Marketing* »). À la fin de chaque session de formation, un module d'entraînement interactif permet de valider les acquis et la compréhension du Code de communication commerciale par les équipes formées.

Lors de l'année fiscale 2011/2012, 306 ☑ collaborateurs et prestataires ont été formés lors de dix sessions de formation. Pour chaque formation, une liste d'émargement a été créée afin de suivre le nom et le nombre de personnes ayant suivi ces formations.

☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

(1) ABSOLUT, Chivas Regal, Ballantine's, Jameson, Kahlúa, Beefeater, Malibu, Ricard, Havana Club, Martell, Perrier-Jouët, The Glenlivet, Royal Salute, Mumm.

(2) Jacob's Creek, Brancott Estate, Campo Viejo, Graffigna.

(3) 100 pipers, Olmeca, Clan Campbell, Seagram's Gin, Ramazzotti, Blenders Pride, Pastis 51, Wiser's, Something Special, Royal Stag, ArArAt, Ruavieja, Montilla, Becherovka, Passport, Wyborowa, Suze, Imperial.

## Le Comité d'approbation interne

Le contrôle éthique des publicités est assuré par le Comité d'approbation interne, composé de cinq personnes : Audrey Yayon-Dauvet, Directrice Juridique et des Affaires Publiques (Pernod Ricard Americas), Jenny To, directrice régionale des talents et des recrutements (Pernod Ricard Asia), Rick Connor, Directeur des Affaires Internationales (Chivas Brothers), Armand Hennon, Directeur des Affaires Publiques France (Pernod Ricard) et Tom Lalla, Directeur Juridique (Pernod Ricard USA). Initialement, le panel était composé de 4 membres. Jenny To, de Pernod Ricard Asia, a rejoint le panel en 2012 pour une meilleure prise en compte des spécificités du marché asiatique. Ce Comité est indépendant du marketing et rapporte directement au Comité Exécutif de Pernod Ricard. Ses décisions s'imposent à tous dans le Groupe et forgent la « jurisprudence » d'application du Code Pernod Ricard sur les communications commerciales. Ce Comité statue dans un délai de 7 jours maximum. Ses décisions sont collégiales.

En cas de doute sur une campagne, le Comité d'approbation interne se réserve le droit de demander un avis aux autorités de régulation de la publicité dans les marchés concernés.

En France, l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) est fréquemment consultée.

Pour chaque campagne soumise, le Comité décerne des avis formels : validation de la campagne, validation sous réserve de modifications ou refus de cette dernière, auquel cas une autre création doit être présentée.

Certaines filiales, comme The ABSOLUT Company, Pernod Ricard Nordic ou Pernod Ricard Pacific ont instauré des procédures de contrôle semblables au niveau local. La mise en place de telles procédures, précédant la soumission pour avis au Comité d'approbation interne est vivement recommandée.

### Périmètre du contrôle

Le contrôle est obligatoire pour les 14 marques stratégiques de Spiritueux et Champagne <sup>(1)</sup> et les 4 marques de Vins Premium Prioritaires <sup>(2)</sup> (qui représentent 81 % des investissements média). Il est aussi fortement recommandé pour les 18 marques locales <sup>(3)</sup> (qui représentent 12 % des investissements média) et est largement utilisé dans les filiales. Le contrôle concerne les publicités, l'Internet et le *sponsoring*.

Le Comité contrôle également de plus en plus les innovations *packaging* des marques stratégiques comme par exemple celles de Malibu et ABSOLUT. Les promotions et le *packaging* doivent, comme toutes les publicités du Groupe, respecter le Code.

En cas de doute d'ordre éthique, il est recommandé aux équipes marketing de soumettre au Comité leurs projets de promotions ou de *packaging*.

## Reporting

Le Comité d'approbation interne rapporte directement au Comité Exécutif du Groupe. Un rapport sur toutes les campagnes examinées est remis au Comité Exécutif à chacune de ses réunions. 10 rapports ont été effectués pendant l'année fiscale 2011/2012.

## Bilan du contrôle en 2011/2012

Durant l'année fiscale 2011/2012, le Comité a formulé un avis pour 270  campagnes. Parmi ces campagnes, une seule a fait l'objet d'un refus  (avis rouge), car la campagne d'affichage en question soulevait des questions de comportements antisociaux. Aucune n'a exigé de modification (avis orange). En parallèle, le Comité a donné confidentiellement des conseils (procédure du « *copy advice* ») pour 150 projets de campagne. Au total, 420  campagnes publicitaires ont été examinées par le Comité Interne durant l'année fiscale 2011/2012.

Depuis la création du panel en 2005, sur les 1 340 campagnes approuvées par le Comité d'approbation interne, une seule a été suspendue à la suite d'une plainte.

## La loyauté des pratiques du Groupe

### La prévention de la corruption

Pernod Ricard est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et communique sur ce principe. De plus, le Groupe s'engage à combattre la corruption dans son Code d'éthique d'achat.

L'engagement de la Société pour combattre la corruption recouvre les agissements suivants :

- corruption active/passive ;
- donations et invitations ;
- extorsion/détournement ;
- fraude ;
- conflits d'intérêts ;
- financement illégal de partis politiques.

Cet engagement s'applique à toutes les entités et tous les collaborateurs et bénéficie du soutien de la Direction. La Direction de chaque filiale est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Cette politique est reprise dans différents documents, disponibles soit sur l'intranet de Pernod Ricard, soit diffusés directement auprès des collaborateurs du Groupe. Ces documents comprennent :

- la Charte Pernod Ricard, notamment son chapitre *business model*, précise que tous les employés doivent agir en conformité avec la loi, être honnêtes et dignes de confiance et se comporter avec respect envers l'ensemble des parties prenantes ;

- le Code d'éthique d'achat de Pernod Ricard, au chapitre 9, précise « qu'aucune forme de paiement, de donations, de services, d'invitations ou autre ne saurait être proposée ou offerte, directement ou indirectement, à tout fonctionnaire de l'État français ou de tout autre État » ;
- la déclaration attestant que Pernod Ricard est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003. Le 10<sup>e</sup> principe du Pacte Mondial indique que « les entreprises doivent combattre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin ».

Pernod Ricard a également publié un document intitulé « Principes de Contrôle Interne de Pernod Ricard » qui s'applique à toutes les filiales du Groupe. Ces principes précisent que toutes les entités doivent se conformer à la Charte de Pernod Ricard, au Code d'éthique d'achat et que tous les fournisseurs du Groupe doivent se conformer au Code d'éthique du Pacte mondial des Nations Unies.

Dans le cadre de l'organisation décentralisée de Pernod Ricard, la Direction de chaque entité est chargée de s'assurer de sa conformité avec les différentes règles établies par Pernod Ricard, y compris celles décrites ci-dessus.

Cependant, Pernod Ricard dispose d'un service d'Audit Interne, dont le personnel réalise des missions d'audit dans les différentes entités du Groupe. Ces missions traitent de sujets et de cycles opérationnels variés en lien avec les activités « achats », « production », « ventes », « Ressources Humaines », etc. En 2011/2012, 31 missions d'audits ont été réalisées.

De plus, Pernod Ricard envoie chaque année à ses filiales un questionnaire d'auto-évaluation, grâce auquel celles-ci doivent déclarer si elles se conforment aux règles du Groupe, y compris :

- conformité avec les règles éthiques incluses dans la Charte Pernod Ricard ;
- conformité avec le Code d'éthique d'achat ;
- l'assurance que les fournisseurs hors Groupe sont en conformité avec le Code d'éthique du Pacte mondial des Nations Unies.

La fiabilité des réponses à ces questionnaires est confirmée par une lettre d'affirmation, signée par le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier de chaque entité.

Enfin, le 16 février 2011, le Conseil d'Administration de Pernod Ricard a créé un Code et un Comité de Déontologie prévenant le délit d'initié.

### La prévention des pratiques anti-concurrentielles

La politique de Pernod Ricard est de toujours agir et de mener ses activités dans le respect des lois et de la réglementation.

Cette politique est reprise dans la Charte Pernod Ricard. Elle est également spécifiquement mentionnée dans une lettre annuelle que chaque Directeur Général et Directeur Administratif et Financier du Groupe se doit de signer et de renvoyer au Directeur Général de sa maison-mère.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Cette lettre d'affirmation comprend les mentions suivantes :

- « Nous sommes responsables des procédures de Contrôle Interne en vigueur dans notre Société. Ces procédures de Contrôle Interne ont pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- Nous vous confirmons au mieux de notre connaissance les points suivants :
  - nous connaissons et appliquons l'ensemble des lois et règlements applicables, en particulier les lois et règlements relatifs à l'information comptable et financière ;
  - nous connaissons et adhérons à la Charte Pernod Ricard ;
  - nous gérons les manquements aux principes de comportement et d'éthique de façon systématique et équitable en tenant compte de la Charte Pernod Ricard ;
  - la stratégie de l'entreprise est mise en œuvre dans le cadre des lois et règlements [...]. »

Au sein d'une organisation décentralisée comme Pernod Ricard, le Dirigeant de chaque entité est responsable de la gestion des questions anti-concurrentielles.

Si un problème devait être relevé, l'équipe d'Audit Interne réaliserait des missions d'audit spécifiques. Cependant, à ce jour, aucun problème n'a nécessité la réalisation de ce type de mission.

La Société a établi des programmes de sensibilisation à la prévention des pratiques anti-concurrentielles, en faveur des employés concernés.

Pernod Ricard USA a mis en place une formation en ligne sur l'éthique, couvrant les questions relatives aux pratiques antitrust.

L'examen des témoignages des parties prenantes n'a pas révélé d'allégations antitrust à l'encontre de la Société.

## Transparence et intégrité des stratégies et pratiques d'influence

L'ensemble des collaborateurs de Pernod Ricard est soumis aux dispositions de la Charte Pernod Ricard, et plus particulièrement à ses règles d'éthique (chapitre « *business model* » de la Charte). De plus, la Charte établit les valeurs fondamentales auxquelles les collaborateurs doivent se conformer, l'éthique étant l'une d'entre elles.

Plus spécifiquement, la politique de *lobbying* se réfère à des codes professionnels (EPACA en Europe, Association pour les Relations avec les Pouvoirs Publics en France...) ou institutionnels, auxquels nous nous conformons (cf. : [http://ec.europa.eu/civil\\_society/interest\\_groups/approche/criteres\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/civil_society/interest_groups/approche/criteres_fr.htm)).

Le Directeur des Affaires Institutionnelles, Jean Rodesch, est responsable de la supervision et de la mise en œuvre de cette politique. Les principales actions de *lobbying* sont approuvées par le Directeur Général du Groupe, le reste des hauts Dirigeants étant tenus informés de l'avancement de ces projets.

Afin de promouvoir l'intégrité des pratiques de *lobbying* effectuées dans le cadre de ses activités, le Groupe organise chaque année un séminaire « affaires publiques », où les principales lignes directrices des codes de conduite et de déontologie sont réaffirmées. Une

formation « *Lobbying* » est également en préparation, dont une partie sera dédiée à l'éthique.

En ce qui concerne les interactions avec les gouvernements, la nécessité d'appliquer les normes éthiques les plus rigoureuses fait partie intégrante de la Charte du Groupe, qui recouvre toutes les activités, non seulement celles de *lobbying*. Les détails, comme la valeur maximale des dons autorisés, sont soumis à la législation de chaque pays, conformément au principe de décentralisation de la Société.

La Charte du Groupe ainsi que ses principes d'éthique s'appliquent dans le monde entier. De plus, et en ce qui concerne l'Union européenne plus particulièrement, Pernod Ricard a été enregistré sur le Registre des Représentants d'Intérêts depuis sa création en 2008, sous le numéro 352172811-92. Ce registre comprend un certain nombre d'informations utiles sur l'équipe, son budget, ses centres d'intérêt, son appartenance à des associations... (cf. [http://europa.eu/transparency-register/index\\_fr.htm](http://europa.eu/transparency-register/index_fr.htm)).

Les activités de *lobbying* aux États-Unis sont très réglementées au niveau fédéral, ainsi qu'au niveau des États et des municipalités. Pernod Ricard mène ses activités de *lobbying* en totale conformité avec la législation américaine en vigueur, y compris le *Lobbying and Disclosure Act* de 1995, l'*Honest Leadership and Open Government Act* de 2007, le *Federal Election Campaign Act* de 1971 et le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977. De plus, Pernod Ricard observe les différentes règles d'éthique adoptées par le Sénat, la Chambre des Représentants et les différents organismes de l'exécutif.

Selon la législation américaine, Pernod Ricard doit soumettre des rapports trimestriels et semestriels sur ses activités de *lobbying* et ses donations aux partis politiques auprès du Secrétaire du Sénat et du Greffier de la Chambre des Représentants. Le Comité Actions Politiques de Pernod Ricard USA doit également soumettre régulièrement des rapports auprès de la Commission Electorale Fédérale. Ces rapports sont dans le domaine public :

- Secrétaire du Sénat : [http://www.senate.gov/legislative/Public\\_Disclosure/LDA\\_reports.htm](http://www.senate.gov/legislative/Public_Disclosure/LDA_reports.htm) ;
- Commission Électorale Fédérale : <http://query.nictusa.com/cgi-bin/dcdev/forms/C00380527/>.

## L'implication de tous les partenaires du Groupe dans ses engagements RSE

### Des relations durables avec nos fournisseurs

Pernod Ricard, notamment via ses filiales, entretient de longue date des relations durables avec ses fournisseurs et sous-traitants, et s'y est formellement engagé dans sa Charte du Développement Durable.

Cet engagement s'applique à tout le Groupe et bénéficie du soutien de la Direction.

Chaque filiale sélectionne et supervise ses propres fournisseurs et sous-traitants et est donc responsable de sa politique des achats.

En 2011, Pernod Ricard a souhaité aller plus loin dans la démarche d'implication de ses fournisseurs : un groupe de travail a été mis en place pour officialiser l'engagement de Pernod Ricard sur les Achats Responsables au travers de documents et d'outils qui viendront renforcer les actions déjà mises en place.



Les documents et outils construits par ce groupe de travail sont les suivants :

- décembre 2011 : politique « Achats Responsables » Pernod Ricard de produits et services, qui a pour vocation de couvrir la totalité des achats effectués par l'ensemble des collaborateurs ;
- premier semestre 2012 : pilote sur un outil d'évaluation RSE des fournisseurs et sous-traitants ;
- second semestre 2012 : en cas de succès du pilote, adoption progressive de l'outil d'évaluation RSE des fournisseurs et sous-traitants sur les catégories les plus à risque ;
- second semestre 2012 : méthodologie d'analyse de risques pour permettre aux filiales d'identifier quels sont les fournisseurs à évaluer en priorité ;
- second semestre 2012 : Charte d'engagement Fournisseurs, pour déploiement.

Pernod Ricard entretient des relations étroites avec ses fournisseurs, afin de garantir l'éthique des pratiques commerciales et le Développement Durable de ses activités. Dans toutes les filiales du Groupe, ces partenariats sont bâtis sur la base d'un cahier des charges spécifique et de contrôles réguliers.

Parmi les actions mises en œuvre par la Société pour s'assurer que les relations avec les fournisseurs sont gérées de manière responsable, nous pouvons relever :

- le chapitre traitant du choix de fournisseurs et des partenariats dans la formation interne aux Achats de Pernod Ricard ;
- le fait que Pernod Ricard Holding entretient des relations étroites avec une dizaine de fournisseurs importants, qui représentent 65 % des coûts d'emballage. Ces relations sont examinées régulièrement sur le plan commercial.

En complément des résultats publiés les années précédentes, des résultats récemment obtenus méritent d'être soulignés :

- le 10 janvier 2012, Pernod SA, Martell Mumm Perrier-Jouët, et Pernod Ricard ont également signé la « charte de bonnes pratiques – Grands donneurs d'ordres – PME », faisant suite à Ricard SA (décembre 2010) ;
- au Royaume-Uni, Chivas Brothers a mis au point une « *Supplier Audit Checklist* » comprenant une centaine de critères, dont une vingtaine porte sur la responsabilité sociale et environnementale. Cet outil sert pour le suivi des fournisseurs principaux et le référencement de nouveaux fournisseurs.

Cet outil d'auto-évaluation sert de base de dialogue avec les fournisseurs et son utilisation a été étendue à d'autres filiales ainsi qu'à l'occasion d'appels d'offres régionaux.

Aucune allégation n'a été relevée à l'encontre de la Société quant au caractère durable de ses relations avec les fournisseurs.

Par ailleurs, le Code d'éthique Achats fixe les règles de relations équilibrées et saines avec les fournisseurs ainsi que les principes de base de RSE.

## Intégration de facteurs environnementaux à la chaîne logistique

Pernod Ricard s'est officiellement engagé à inclure des facteurs environnementaux pour la gestion de sa chaîne logistique dans sa Politique « Achats Responsables » et son Code d'éthique Achats.

Cet engagement s'applique à tout le Groupe et bénéficie du soutien de la Direction. Le Directeur Général de chaque filiale est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Pernod Ricard a pris au moins quatre mesures lui permettant d'inclure des facteurs environnementaux à la gestion de la chaîne logistique :

- intégration des questions environnementales dans les clauses contractuelles ;
- questionnaires pour les fournisseurs ;
- soutien aux fournisseurs (par ex. : formation, assistance technique, etc.) ;
- formation et sensibilisation des collaborateurs responsables des achats. Pernod Ricard a intégré les questions environnementales à ses appels d'offres pour sélectionner ses fournisseurs. Les principaux fournisseurs ont complété un questionnaire sur l'environnement. Les acheteurs doivent accepter et se conformer aux directives éthiques, qui comprennent les questions environnementales.

De plus, les filiales assistent les fournisseurs dans leur démarche de certification ISO 14001 ou équivalente. Même si aucune politique transversale officielle n'existe, l'équipe coordination des achats d'objets publi-promotionnels (POS) de Pernod Ricard a établi une liste de fournisseurs référencés dans l'ensemble du Groupe. Avant d'obtenir leur référencement, ces fournisseurs doivent répondre à la « *Supplier Audit Checklist* » qui recouvre les aspects environnementaux.

## Intégration de facteurs sociaux à la chaîne logistique

Pernod Ricard s'est officiellement engagé à intégrer des facteurs sociaux à la gestion de sa chaîne logistique dans sa Politique « Achats Responsables » et son Code d'éthique Achats.

Les exigences du Groupe envers ses fournisseurs sont basées sur le Pacte mondial des Nations Unies et les conventions de l'OIT et abordent les questions les plus pertinentes dans le secteur : droits syndicaux, abolition du travail des enfants, non-discrimination et égalité salariale.

Pernod Ricard a mis en œuvre deux mesures visant à inclure des facteurs sociaux dans la gestion de sa chaîne logistique : questionnaire pour les fournisseurs et sensibilisation des collaborateurs responsables des achats. Les principaux fournisseurs de Pernod Ricard ont rempli le questionnaire sur ces questions sociales. Les acheteurs reçoivent des directives pour s'assurer qu'ils respectent le Code d'éthique de la Société dans leurs rapports avec les fournisseurs.

Cet engagement s'applique à tout le Groupe et bénéficie du soutien de la Direction. Le Directeur Général de chaque filiale est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Même s'il n'existe pas encore de politique transversale de réalisation d'audits sociaux des fournisseurs, l'équipe coordination des achats d'objets publi-promotionnels (POS) de Pernod Ricard a, depuis deux ans et demi, établi une liste de fournisseurs référencés dans l'ensemble du Groupe, mise à jour en permanence. Avant d'obtenir leur référencement, ces fournisseurs doivent répondre à la « *Supplier Audit Checklist* » qui recouvre, entre autres, les aspects environnementaux et sociaux, et se soumettent systématiquement à l'audit d'un membre de l'équipe coordination POS, qui sert de base aux vérifications ultérieures.

# Rapport d'examen des Commissaires aux Comptes sur certains indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux

3

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux Comptes de Pernod Ricard, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance sur les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux sélectionnés par Pernod Ricard et identifiés par les signes ☐ dans la Partie 3 du document de référence pour l'exercice 2011/2012 (les « Données »).

Ces Données ont été préparées sous la responsabilité de la Direction Générale de Pernod Ricard, conformément au référentiel interne composé de l'ensemble des procédures relatives au reporting :

- des données environnementales ;
- des données sociales ;
- des données sociétales ;

qui est consultable auprès de la Direction Ressources Humaines Groupe et Responsabilité Sociétale de l'entreprise, de la Direction Industrielle Groupe et de la Direction des Affaires Institutionnelles, et dont un résumé figure dans la Partie 3 du document de référence (ci-après le « Référentiel »). Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces Données. Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules Données et non sur l'ensemble du document de référence.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, conduisant à une assurance modérée que les Données <sup>(1)</sup> sélectionnées, identifiées par le signe ☐, ne comportent pas d'anomalie significative pour les entités <sup>(2)</sup> sélectionnées. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons, pour les données sélectionnées :

- apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, son objectivité, son caractère compréhensible et son exhaustivité ;
- mené des entretiens auprès des personnes concernées par l'application du Référentiel à la Direction Ressources Humaines Groupe et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, à la Direction Industrielle Groupe et à la Direction des Affaires Institutionnelles ;
- réalisé des tests relatifs à l'application du référentiel interne dans les entités sélectionnées, vérifié la remontée des données sélectionnées au niveau de ces entités et des différents niveaux de consolidation et testé les calculs par sondage.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts en environnement et Développement Durable de nos cabinets sous la responsabilité de Monsieur Eric Dugelay pour Deloitte & Associés et de Madame Emmanuelle Rigaudias pour Mazars.

## Commentaires sur les procédures

Le référentiel de reporting a été enrichi et adapté aux contextes spécifiques des entités.

L'amélioration du dispositif de contrôle interne au niveau de la consolidation des données Groupe s'est poursuivie et a permis d'identifier des écarts au niveau des entités de reporting. Ces derniers ont été corrigés et appellent cependant à un renforcement des contrôles au niveau des entités.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données identifiées par le signe ☐ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel mentionné.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes,

**Deloitte & Associés**  
Marc de Villartay

**Mazars**  
Isabelle Sapet Loïc Wallaert

- (1) Ces Données sont les suivantes [La contribution aux données Groupe des entités sélectionnées pour nos travaux est mentionnée entre parenthèses. Elle prend en compte les travaux menés lors de visites sur site.] : Consommations d'eau (54 %) ; Quantité de verre d'emballage utilisé (37 %) ; Quantité de cartons d'emballage utilisé (51 %) ; Consommations d'énergies (51 %) dont consommation de gaz naturel (62 %) et consommation d'électricité (44 %) ; Émissions de CO<sub>2</sub> générées par les sites industriels (Scope 1) (52 %) ; Émissions de CO<sub>2</sub> générées par les sites industriels (Scope 2) (15 %) ; Déchets solides (39 %) ; Quantité de déchets solides mis en décharge ou incinérés (37 %) ; Pourcentage de déchets solides recyclés ou revalorisés (39 %) ; Déchets dangereux (64 %) ; Pourcentage de sites certifiés ISO 14001 (28 %) ; Part des sites certifiés ISO 14001 dans la production (37 %) ; Sanctions administratives ou amendes en raison du non-respect des lois ou réglementations environnementales (37 %) ; Effectif à fin d'exercice (répartition par type de contrat et par sexe) (28 %) ; Taux de départ volontaire (rapporté à l'effectif moyen annuel) (28 %) ; Effectif moyen par zone géographique (28 %) ; Mouvements du personnel (28 %) ; Nombre de campagnes publicitaires examinées par le Comité Interne (31 %) ; Répartition des avis sur les campagnes publicitaires donnés par le Comité Interne (31 %) ; Nombre de collaborateurs formés au Code publicitaire (74 %) ; Nombre de collaborateurs formés à être formateur sur le sujet Alcool et Jeunes (67 %) ; Pourcentage des filiales apposant un message de modération sur les supports de promotion/publicité (27 %) ; Pourcentage des filiales apposant le logo femme enceinte sur les étiquettes – Uniquement en Europe (32 %) ; Pourcentage des filiales ayant au moins une initiative consommation responsable (27 %).
- (2) Walkerville (Canada), Ahus (Suède), Nöbblöv (Suède), Midleton (Irlande), Campo Viejo (Espagne), Kilmalid (UK), Paisley (UK), Longmorn (UK), Miltontduff (UK), Nashik (Inde), Behor (Inde), Lignière (France), Gallienne (France), Napa (gaz réfrigérants uniquement) pour les données environnementales et Mumm (France), TAC Ahus (Suède), PR Espana (Espagne), Yerevan Brandy Company (Arménie), PR China (Chine), PR Argentina (Argentine), Domecq Bodegas (Espagne), Casa Pedro Domecq (Mexique), PWB Australia (Australie), Palier Asie, Palier Pacifique et Palier Europe pour les données sociales.

# RAPPORT DE GESTION

<b>CHIFFRES CLÉS DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2012</b>	<b>74</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>82</b>
Principaux chiffres clés du compte de résultat	74	Rémunération des Mandataires Sociaux	82
Principaux chiffres clés du bilan	74	Contrat de travail/mandat social	86
Principaux chiffres clés de l'endettement financier net	75	Autres éléments de la politique de rémunération	87
Principaux chiffres clés des flux de trésorerie	75	État récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2011/2012 sur le titre Pernod Ricard par les Mandataires Sociaux (article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)	90
<b>ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT</b>	<b>76</b>	Participation des Mandataires Sociaux dans le capital de l'émetteur (situation au 29 août 2012)	91
Présentation des résultats	76	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>92</b>
Chiffre d'affaires et volumes	78	Risques inhérents à l'activité	92
Contribution après frais publi-promotionnels	79	Présentation des risques industriels et environnementaux	97
Résultat opérationnel courant	79	Risques de liquidité	99
Résultat financier	79	Risques de marché (change et taux)	99
Résultat net courant part du Groupe	79	Assurance et couverture des risques	100
Résultat net part du Groupe	79	Risques et litiges : méthode de provisionnement	101
<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>80</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>102</b>
<b>PERSPECTIVES</b>	<b>81</b>	Contrats importants hors financement	102
		Contrats de financement	102

# Chiffres clés des comptes consolidés au 30 juin 2012

## Principaux chiffres clés du compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	30.06.2012
Chiffre d'affaires	7 081	7 643	8 215
Résultat opérationnel courant	1 795	1 909	2 114
Résultat opérationnel	1 707	1 852	1 969
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>951</b>	<b>1 045</b>	<b>1 146</b>
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros)	3,59	3,94	4,32
<b>RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE</b>	<b>1 001</b>	<b>1 092</b>	<b>1 201</b>
Résultat net courant part du Groupe par action dilué (en euros)	3,78	4,12	4,53

## 4

## Principaux chiffres clés du bilan

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	30.06.2012
<b>Actif</b>			
Actifs non courants	20 833	19 652	21 802
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	<i>17 442</i>	<i>16 036</i>	<i>17 360</i>
Actifs courants	6 235	6 066	6 522
Actifs destinés à être cédés	42	4	52
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>27 109</b>	<b>25 722</b>	<b>28 375</b>
<b>Passif</b>			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	9 339	9 497	10 972
Passifs non courants	13 792	13 272	13 689
Passifs courants	3 975	2 953	3 707
Passifs destinés à être cédés	2	-	7
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>27 109</b>	<b>25 722</b>	<b>28 375</b>

## Principaux chiffres clés de l'endettement financier net

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011	30.06.2012
Endettement financier brut non courant	9 818	9 386	9 296
Endettement financier brut courant	1 250	405	880
Instruments dérivés Actif non courants	(20)	(54)	(101)
Instruments dérivés Actif courants	-	-	-
Instruments dérivés Passif non courants	105	75	75
Instruments dérivés Passif courants	132	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(701)	(774)	(787)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>10 584</b>	<b>9 038</b>	<b>9 363</b>
<i>Free cash flow</i> <sup>(1)</sup>	1 110	1 001	955

(1) Le calcul du free cash flow est détaillé dans la note sur la trésorerie et les capitaux du Rapport de gestion.

## Principaux chiffres clés des flux de trésorerie

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011	30.06.2012
Variation nette de trésorerie d'exploitation	1 205	1 134	1 126
Variation nette de trésorerie d'investissement	46	(60)	(241)
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts	1 826	1 836	1 984
Intérêts financiers versés, nets	(493)	(478)	(516)
Impôts versés, nets	(80)	(256)	(287)
Variation nette de trésorerie de financement	(1 129)	(975)	(1 099)
Trésorerie des activités cédées	-	-	(11)
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	520	701	774
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>701</b>	<b>774</b>	<b>787</b>

## Analyse de l'activité et du résultat

En 2011/2012, Pernod Ricard a dépassé ses objectifs financiers et a affiché sa meilleure performance depuis l'exercice 2007/2008, avec :

- une accélération de la croissance interne de son chiffre d'affaires de + 8 %, composée d'une croissance interne :
  - de + 10 % pour les marques du Top 14 (dont + 6 % d'effet mix-prix),
  - de + 17 % pour les marchés émergents et de + 2 % pour les marchés matures ;
- une croissance interne de son résultat opérationnel courant à + 9 % (+ 8 % en 2010/2011) avec une progression de croissance interne dans chacune des Régions du Groupe à l'exception de la France, impactée par la hausse des droits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- une amélioration significative du ratio du résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires de + 75 pb ;

- l'achèvement du refinancement de sa dette, avec une part plus importante de dette obligataire ainsi que des taux fixes et avec un allongement significatif de la maturité ;
- l'accélération du désendettement avec un ratio dette nette/EBITDA de 3,8, soit une baisse de 0,6 ;
- une proposition d'un dividende par action de 1,58 euro, en hausse de + 10 %, en ligne avec la politique habituelle de distribution en numéraire d'environ 1/3 du résultat net courant (taux de distribution : 35 %).

À l'exception de la France, toutes les Régions contribuent à la croissance interne du résultat opérationnel courant, avec + 21 % en Asie/Reste du Monde, + 4 % en Amérique et + 4 % en Europe hors France.

Les marchés émergents <sup>(1)</sup> constituent un relais de croissance de plus en plus puissant pour le groupe Pernod Ricard. Leur part dans le résultat opérationnel courant du Groupe atteint en effet 39 % sur l'exercice 2011/2012 contre 38 % sur l'exercice 2010/2011.

### Présentation des résultats

En millions d'euros	30.06.2011	30.06.2012
Chiffre d'affaires	7 643	8 215
Marge brute après coûts logistiques	4 610	5 047
Contribution après frais publi-promotionnels	3 169	3 476
Résultat opérationnel courant	1 909	2 114
Taux de marge opérationnelle	25,0 %	25,7 %
Résultat net courant part du Groupe*	1 092	1 201
Résultat net part du Groupe	1 045	1 146
Résultat net courant part du Groupe par action dilué (en euros)	4,12	4,53
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (HORS ACTIVITÉS ABANDONNÉES) PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)</b>	<b>3,94</b>	<b>4,32</b>

\* Résultat opérationnel courant après prise en compte des frais financiers courants, de l'impôt sur les sociétés courant, du résultat des sociétés mises en équivalence, ainsi que du résultat des activités destinées à la vente.

### RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE ET PAR ACTION APRÈS DILUTION

En millions d'euros	30.06.2011	30.06.2012
Résultat opérationnel courant	1 909	2 114
Résultat financier courant	(469)	(509)
Impôt sur les bénéfices courant	(317)	(377)
Intérêts des minoritaires, résultat des activités abandonnées et quote-part du résultat net des entreprises associées	(31)	(27)
Résultat net courant part du Groupe	1 092	1 201
Nombre d'actions en circulation après dilution	265 032 466	265 147 554

En euros	30.06.2011	30.06.2012
Résultat net courant part du Groupe par action après dilution	4,12	4,53

(1) Liste des marchés émergents :

- Asie - Reste du Monde : Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Cambodge, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Golfe Persique, Île Maurice, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maroc, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Vietnam ;
- Amérique : Argentine, Aruba, Bolivie, Brésil, Caraïbes, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, République Dominicaine, Uruguay, Vénézuéla ;
- Europe : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Balkans, Biélorussie, Bosnie, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine.

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT

## FRANCE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	750	746	(4)	- 1 %
Marge brute après coûts logistiques	546	541	(3)	- 1 %
Frais publi-promotionnels	(189)	(193)	(4)	2 %
Contribution après frais publi-promotionnels	356	348	(7)	- 2 %
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>189</b>	<b>181</b>	<b>(6)</b>	<b>- 3 %</b>

## EUROPE HORS FRANCE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	2 114	2 137	52	2 %
Marge brute après coûts logistiques	1 228	1 245	45	4 %
Frais publi-promotionnels	(343)	(347)	(5)	2 %
Contribution après frais publi-promotionnels	886	898	39	4 %
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>479</b>	<b>470</b>	<b>17</b>	<b>4 %</b>

## AMÉRIQUE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	2 068	2 167	121	6 %
Marge brute après coûts logistiques	1 277	1 362	72	6 %
Frais publi-promotionnels	(379)	(405)	(20)	5 %
Contribution après frais publi-promotionnels	898	958	52	6 %
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>558</b>	<b>582</b>	<b>20</b>	<b>4 %</b>

## ASIE/RESTE DU MONDE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	2 711	3 165	412	15 %
Marge brute après coûts logistiques	1 559	1 898	262	17 %
Frais publi-promotionnels	(531)	(625)	(79)	15 %
Contribution après frais publi-promotionnels	1 029	1 272	184	18 %
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>684</b>	<b>880</b>	<b>143</b>	<b>21 %</b>

## TOTAL

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	7 643	8 215	581	8 %
Marge brute après coûts logistiques	4 610	5 047	376	8 %
Frais publi-promotionnels	(1 441)	(1 571)	(108)	7 %
Contribution après frais publi-promotionnels	3 169	3 476	268	8 %
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>1 909</b>	<b>2 114</b>	<b>174</b>	<b>9 %</b>

## Chiffre d'affaires et volumes

En millions de caisses de 9 litres	30.06.2011	30.06.2012	Croissance des volumes	Croissance interne du chiffre d'affaires	Effet mix/prix
ABSOLUT	11,0	11,4	3 %	3 %	0 %
Chivas Regal	4,6	4,9	7 %	11 %	4 %
Ballantine's	6,3	6,2	- 1 %	0 %	2 %
Ricard	5,4	5,2	- 3 %	- 3 %	0 %
Jameson	3,4	3,9	15 %	18 %	3 %
Malibu	3,5	3,8	6 %	4 %	- 2 %
Havana Club	3,8	3,8	- 2 %	0 %	2 %
Beefeater	2,4	2,5	6 %	7 %	0 %
Kahlúa	1,7	1,7	- 1 %	0 %	1 %
Martell	1,8	1,9	10 %	25 %	16 %
The Glenlivet	0,7	0,8	15 %	19 %	4 %
Mumm	0,6	0,7	4 %	6 %	2 %
Perrier-Jouët	0,2	0,2	10 %	14 %	5 %
Royal Salute	0,2	0,2	20 %	23 %	3 %
<b>14 MARQUES STRATÉGIQUES (TOP 14)</b>	<b>45,6</b>	<b>47,2</b>	<b>3 %</b>	<b>10 %</b>	<b>6 %</b>
Jacob's Creek	6,9	6,9	- 1 %	2 %	3 %
Brancott Estate	1,8	1,9	5 %	2 %	- 2 %
Campo Viejo	1,6	1,7	9 %	11 %	2 %
Graffigna	0,3	0,3	3 %	28 %	25 %
<b>VINS PREMIUM PRIORITAIRES</b>	<b>10,6</b>	<b>10,8</b>	<b>2 %</b>	<b>4 %</b>	<b>2 %</b>

Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 8 215 millions d'euros (hors droits et taxes), soit une progression soutenue de + 7 %, qui résulte :

- d'une croissance interne de + 8 %, avec une croissance sur les marchés matures à + 2 % et une très forte croissance sur les marchés émergents à + 17 % ;
- d'un effet devises favorable de 51 millions d'euros, soit + 1 % sur l'ensemble de l'exercice, principalement lié au renforcement du yuan chinois et du dollar américain sur le second semestre ;
- et d'un effet périmètre de - 1 %, principalement lié à la cession de certaines activités espagnoles et néo-zélandaises sur l'exercice 2010/2011 et de certaines activités canadiennes sur l'exercice 2011/2012.

À l'exception de la France, toutes les Régions sont en croissance :

- l'Asie/Reste du Monde, en croissance de + 17 % (croissance interne de + 15 %) reste le principal moteur de la croissance du Groupe, notamment grâce à l'Asie (Chine, Inde, Vietnam, Taiwan et marchés *Travel Retail* en particulier). La croissance est également très soutenue en Afrique/Moyen-Orient ;
- l'Amérique est en progression de + 5 %, soit une croissance interne de + 6 %. Aux États-Unis, la croissance interne du chiffre d'affaires accélère de + 2 % sur l'exercice 2010/2011 à + 5 % sur l'exercice

2011/2012, avec une amélioration de la performance d'ABSOLUT au second semestre et la poursuite du succès de Jameson. Le chiffre d'affaires est également en progression sur presque tous les autres marchés de la région à l'exception du Mexique en raison de la refonte de la politique commerciale au service de la stratégie valeur ;

- en Europe hors France, la tendance globale est en amélioration, avec une activité en hausse de + 2 % (en croissance interne) sur l'ensemble de l'exercice (contre une stabilité en 2010/2011). Ceci résulte d'une accentuation de la bipolarisation entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest. L'Europe de l'Est affiche une forte accélération de la croissance (+ 16 % sur l'exercice comparé à + 9 % sur l'exercice précédent) tandis que l'Europe de l'Ouest, dans un contexte économique difficile, connaît un léger recul de - 1 % principalement imputable à l'Espagne, à l'Italie, à la Grèce et au Royaume-Uni. Néanmoins la performance de l'Europe de l'Ouest représente une légère amélioration comparée à l'exercice précédent (- 2 %) ;
- en France, le chiffre d'affaires baisse de - 1 % en croissance interne à cause de la hausse des droits sur les spiritueux (+ 14 % en moyenne) au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La hausse des droits impacte particulièrement la catégorie anis. Malgré la forte hausse des droits, certaines marques, telles que Havana Club et ABSOLUT, affichent de bonnes performances (+ 13 %).



## Contribution après frais publi-promotionnels

La marge brute (après coûts logistiques) atteint 5 047 millions d'euros, en progression de + 8 % (croissance interne), avec un ratio marge brute/chiffre d'affaires qui s'améliore fortement à 61,4 % en 2011/2012 contre 60,3 % sur l'exercice précédent (+ 111 pb). Ceci résulte d'un effet mix favorable lié à une hausse de la part du Top 14 et des marques Premium, de hausses tarifaires (en moyenne + 3 % sur le Top 14) et d'une bonne maîtrise des coûts (augmentation de + 2 % hors effets mix). La progression de la marge brute a bénéficié aussi d'un effet devises favorable.

Les investissements publi-promotionnels sont en hausse de + 7 % (croissance interne) à 1 571 millions d'euros, soit une très légère augmentation du ratio investissements publi-promotionnels/chiffre d'affaires s'élevant à 19,1 %. Environ 75 % des investissements sont concentrés sur le Top 14, qui bénéficie d'un ratio investissements publi-promotionnels/chiffre d'affaires supérieur à la moyenne du Groupe. Le renforcement des investissements est alloué en priorité sur les marchés émergents porteurs, où la croissance interne des investissements publi-promotionnels égale + 11 %. Le Groupe optimise également ses investissements sur certains marchés.

## Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant progresse de + 9 % (croissance interne) à 2 114 millions d'euros, la meilleure performance du Groupe depuis 4 ans. Le taux de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires s'élève à 25,7 %, en progression de 75 pb par rapport à l'exercice précédent, grâce à l'effet vertueux de la premiumisation, des investissements publi-promotionnels ciblés et des renforcements de structures.

Sur l'ensemble de l'exercice 2011/2012, l'évolution du résultat opérationnel courant provient largement de la croissance interne (174 millions d'euros). L'effet devises sur le résultat opérationnel courant 2011/2012 s'établit à 47 millions d'euros, principalement dû au renforcement du yuan chinois et du dollar américain. L'effet périmètre est négligeable à (15) millions d'euros.

## Résultat financier

Le résultat financier courant est une charge de (509) millions d'euros, contre (469) millions d'euros l'an dernier. Pernod Ricard a délivré en 2011/2012 tous les objectifs de sa stratégie de financement, notamment le refinancement de sa dette, avec comme conséquence une hausse maîtrisée du coût moyen de la dette à 5,1 % pour l'exercice contre 4,7 % en 2010/2011. Néanmoins, la nouvelle structure de la dette présente de nombreux avantages :

- la part obligataire est accrue à plus de 80 % ce qui constitue un bon équilibre entre financements bancaires et obligataires dans le contexte actuel ;
- la part à taux fixe (incluant les *collars*) est accrue à plus de 90 % pour sécuriser des taux long terme attractifs ;
- la maturité est allongée à plus de 7 ans avec des échéances de remboursement repoussées et mieux étalées ;
- Le Groupe dispose d'une ligne non tirée de 1,5 milliard d'euros qui augmente sa flexibilité financière ;
- la structuration de la dette par devise (USD : 57 %) permet de maintenir la couverture de change naturelle avec une dette par devise adaptée au *cash flow* par devise.

## Résultat net courant part du Groupe

L'impôt sur les éléments courants est une charge de (377) millions d'euros, soit un taux courant effectif d'impôt à 23,5 %, en hausse par rapport à celui de 2010/2011 (22,0 %). Enfin, la part des minoritaires et divers s'établit à (27) millions d'euros.

Au total, le résultat net courant part du Groupe atteint 1 201 millions d'euros, en progression de 10 % par rapport à l'exercice 2010/2011 et le résultat net courant dilué par action augmente également de + 10 %, à 4,53 euros par action.

## Résultat net part du Groupe

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'établissent à (145) millions d'euros. Les éléments financiers non courants constituent une charge nette de (39) millions d'euros. Enfin, l'impôt non courant est un produit net de 130 millions d'euros.

En conséquence, le résultat net part du Groupe atteint 1 146 millions d'euros, en progression de + 10 % par rapport à l'exercice 2010/2011.

## Trésorerie et capitaux

**Réconciliation de la dette financière nette** — La dette financière nette est utilisée dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la capacité d'endettement net du Groupe. Une réconciliation entre la dette financière nette et les principaux postes du bilan est présentée

dans la Note 18 – *Instruments financiers* de l'annexe aux comptes consolidés. Le tableau ci-dessous présente la variation de la dette nette sur l'exercice :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012
Résultat opérationnel courant	1 909	2 114
Autres produits et charges opérationnels	(190)	(174)
■ Dotations aux amortissements d'immobilisations	159	172
■ Variation nette des provisions, hors placements dans les fonds de retraite acquis d'Allied Domecq	(142)	(94)
■ Variation nette des pertes de valeur sur <i>goodwill</i> et immobilisations incorporelles	43	14
■ Variation de juste valeur des dérivés commerciaux et des actifs biologiques	(2)	(10)
■ Résultat des cessions d'actifs	(19)	(14)
■ Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	25	27
■ Impact non cash des autres produits et charges opérationnels	134	29
<b>Sous-total dotations aux amortissements, variations de provisions et divers</b>	<b>198</b>	<b>125</b>
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 916</b>	<b>2 064</b>
Diminution/(augmentation) du besoin en fonds de roulement	32	(55)
Intérêts financiers et impôts nets versés	(734)	(803)
Acquisitions nettes d'immobilisations non financières et autres	(213)	(251)
<b>FREE CASH FLOW</b>	<b>1 001</b>	<b>955</b>
Cessions nettes d'immobilisations financières, placements dans les fonds de retraite acquis d'Allied Domecq et autres	73	(81)
Variation du périmètre de consolidation	0	0
■ Augmentation de capital et autres variations des capitaux propres	(0)	16
■ Dividendes versés	(389)	(411)
■ (Acquisition)/cession de titres d'auto-contrôle	(70)	(95)
<b>Sous-total dividendes, acquisition de titres d'auto-contrôle et autres</b>	<b>(460)</b>	<b>(490)</b>
<b>DIMINUTION/(AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT (AVANT EFFET DEVICES)</b>	<b>614</b>	<b>385</b>
Incidence des écarts de conversion	932	(710)
<b>DIMINUTION (AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT (APRÈS EFFET DEVICES)</b>	<b>1 546</b>	<b>(325)</b>

## Perspectives

Durant l'exercice 2011/2012, Pernod Ricard a dépassé ses objectifs financiers et a réalisé sa meilleure croissance depuis 2007/2008, notamment en :

- accélérant sa croissance interne tant en chiffre d'affaires qu'en résultat opérationnel ;
- améliorant significativement son taux de marge opérationnelle ;
- achevant le refinancement de sa dette et poursuivant son désendettement rapide.

Pour l'exercice 2012/2013, le scénario macro-économique du Groupe tient compte :

- d'un ralentissement du rythme de la croissance mondiale tant dans les pays matures que dans les marchés émergents ;

- d'une situation restant difficile en Europe de l'Ouest (impact des mesures de la réduction des déficits publics) ;
- de la poursuite d'une bonne croissance aux États-Unis et d'une croissance soutenue dans les marchés émergents.

Dans ce contexte Pernod Ricard est confiant sur sa capacité à continuer sa croissance grâce à :

- la force de son portefeuille de marques Premium, la qualité de son réseau et ses positions de *leader* sur les marchés émergents les plus porteurs ;
- sa politique d'investissement soutenu derrière les marques et marchés clés, nourrie par un flux croissant d'innovation et la conquête de nouveaux marchés et occasions de consommation.

## Ressources Humaines

### Rémunération des Mandataires Sociaux

#### Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

Dans le cadre de l'enveloppe globale des jetons de présence autorisée par l'Assemblée Générale, les conditions de rémunération des Administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

La rémunération annuelle des Administrateurs est constituée d'une partie fixe qui s'élève à 11 500 euros, majorée de 5 500 euros pour les membres du Comité d'Audit et de 3 000 euros pour les membres des Comités des Rémunérations et des Nominations. À ces sommes s'ajoute pour le Président du Comité d'Audit une dotation complémentaire de 6 000 euros et de 3 000 euros pour les Présidents des Comités des Rémunérations et des Nominations.

Chaque Administrateur perçoit par ailleurs une partie variable en fonction de sa participation effective aux réunions du Conseil et des Comités. Cette partie variable s'élève à 4 000 euros par séance.

En complément et afin de prendre en compte les contraintes liées à l'éloignement, une prime supplémentaire de 1 500 euros est versée aux Administrateurs non-résidents pour toute participation à une réunion du Conseil. Lorsque les Administrateurs participent à une réunion du Conseil par visioconférence ou conférence téléphonique, cette dotation complémentaire n'est pas due.

La Présidente du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne perçoivent pas de jetons de présence.

Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration, ne percevait pas de jetons de présence.

Les membres du Comité Stratégique n'ont pas reçu de jetons de présence. Le Comité Stratégique a été dissous à effet du 25 avril 2012.

Au titre de l'exercice 2011/2012, le montant global des jetons versés aux Administrateurs, conformément aux modalités décrites ci-dessus, a été de 764 458 euros, à rapprocher d'une enveloppe de 875 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011.

Il y a lieu de préciser que cette autorisation de 875 000 euros prenait en considération l'éventuelle nomination d'un censeur, nomination qui n'est pas intervenue au cours de l'exercice 2011/2012.

Le tableau récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues (en euros) par les Mandataires Sociaux non-Dirigeants s'établit comme suit :

Membres du Conseil	Montants versés en 2010/2011	Montants versés en 2011/2012
Mme Nicole Bouton	94 500	101 000
M. Michel Chambaud	80 000	81 500
M. Wolfgang Colberg	70 250	77 000
M. Gérald Frère	57 250	60 500
M. François Gérard	68 750	67 500
M. César Giron <sup>(1)</sup>	41 500	43 500
M. Rafaël Gonzalez-Gallarza <sup>(2)</sup>	53 500	42 583
M. Anders Narvinger	70 000	88 000
Mme Danièle Ricard	59 500	58 500
Société Paul Ricard représentée par M. Alexandre Ricard <sup>(1)</sup>	53 500	43 500
Mme Susan Murray	32 417	55 500
M. Laurent Burelle	1 917	31 500
Mme Martina Gonzalez-Gallarza <sup>(3)</sup>	-	13 875
Autres jetons de présence <sup>(4)</sup>	62 500	N.A.
<b>TOTAL</b>	<b>745 584</b>	<b>764 458</b>

(1) Outre les jetons de présence, Messieurs César Giron et Alexandre Ricard ont également perçu une rémunération en qualité respectivement de Président-Directeur Général de Pernod et Directeur Général Adjoint, Réseau de Distribution jusqu'à la nomination d'Alexandre Ricard en tant que Directeur Général Délégué le 29 août 2012. Le montant de leur rémunération est inclus dans la rémunération totale des membres du Comité Exécutif indiquée ultérieurement dans ce rapport.

(2) Jusqu'au 15 février 2012.

(3) À partir du 25 avril 2012.

(4) Jetons de présence versés à des Administrateurs ayant cessé leur fonction sur l'exercice considéré.

## Politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux

La Politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux de Pernod Ricard est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Le Conseil valide donc l'ensemble des éléments de la rémunération du Président non exécutif du Conseil, ainsi que du Directeur Général du Groupe.

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF auquel le Groupe se réfère, le Comité des Rémunérations est guidé dans son analyse par les principes suivants :

### Globalité et équilibre

Tous les éléments constitutifs de la rémunération sont revus tous les ans et leur poids respectif est analysé : la rémunération fixe, la rémunération variable, le volume, le montant et les conditions de performance des éventuelles attributions de *stock options*, les éléments de protection sociale ainsi que les avantages liés à la retraite.

### Simplicité et cohérence

Le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, a toujours veillé à mettre en œuvre une politique de rémunération des Mandataires Sociaux simple et cohérente dans le temps. Ainsi, il a été décidé depuis de nombreuses années de ne pas verser de jetons de présence aux Dirigeants Mandataires Sociaux :

- la rémunération du Président non-exécutif du Conseil est uniquement constituée d'une partie fixe ;
- la rémunération du Directeur Général est composée d'une partie fixe et d'une partie variable, complétée d'une dotation en *stock options* intégralement soumise à conditions de performance.

### Motivation et performance

Dans ses recommandations au Conseil, le Comité des Rémunérations veille à proposer une politique de rémunération adaptée aux responsabilités de chacun et en conformité avec les pratiques des grands groupes internationaux.

Dans la mesure où les Dirigeants Mandataires Sociaux font, comme de nombreux cadres clés du Groupe, une longue carrière au sein de Pernod Ricard, les taux d'augmentation annuels et les montants d'attribution de *stock options* sont relativement raisonnables par rapport aux pratiques de marché pour des positions équivalentes dans d'autres groupes. La progression de la rémunération provient de la régularité dans la mise en œuvre de ces mécanismes de récompense, et permet ainsi de rétribuer les performances de chacun à moyen et long terme en préservant les résultats du Groupe dans le temps. En outre, la politique de rémunération variable en espèce est revue tous les ans en fonction des priorités stratégiques du Groupe.

La rémunération du Directeur Général du Groupe est constituée :

- d'une partie fixe revue tous les ans ;
- d'une partie variable. Cette partie variable peut représenter de 0 à 110 % de la rémunération annuelle fixe si les objectifs sont atteints, et jusqu'à 180 % si les performances financières du Groupe sont exceptionnelles. Elle est majoritairement composée d'éléments quantitatifs liés aux résultats du Groupe, complétée par une appréciation qualitative de la performance du Directeur Général. Les critères quantitatifs sont basés sur l'évolution du bénéfice net courant par action, le niveau d'atteinte du résultat opérationnel par rapport au montant budgété, ainsi que sur le désendettement du Groupe à travers un objectif de ratio de Dette Nette/EBITDA.

### Rémunération individuelle des Dirigeants Mandataires Sociaux

#### Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration

Depuis novembre 2008, Monsieur Patrick Ricard était Président non exécutif du Conseil d'Administration. En qualité de Président, Monsieur Patrick Ricard a dirigé l'ensemble des travaux du Conseil et s'est assuré du respect et de la mise en œuvre des règles de gouvernance au sein de ce Conseil.

Par ailleurs et en raison de sa forte notoriété, Monsieur Patrick Ricard a continué de participer au développement du Groupe, sans toutefois l'engager, à travers ses contacts avec les principaux acteurs économiques et les associations auxquelles il apportait son soutien.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 31 août 2011 a décidé d'accorder au bénéfice de Monsieur Patrick Ricard une rémunération fixe annuelle brute pour l'exercice 2011/2012 d'un montant de 850 000 euros, sans changement par rapport aux années précédentes. Le Conseil a également autorisé Monsieur Patrick Ricard à conserver, comme précédemment, le bénéfice de son véhicule de fonction, de son chauffeur, de son bureau et de son assistante.

Afin de garantir une totale indépendance et une parfaite intégrité dans l'exécution de son mandat, le Conseil a confirmé les éléments suivants concernant la rémunération de Monsieur Patrick Ricard :

- aucune partie variable ;
- aucun droit à *stock options* ou actions gratuites ou de performance ;
- aucun jeton de présence.

Enfin le Conseil a rappelé que Monsieur Patrick Ricard ne disposait d'aucune indemnité en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES À MONSIEUR PATRICK RICARD (PAR LA SOCIÉTÉ, LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE ET LA OU LES SOCIÉTÉS CONTRÔLANTES)**

En euros	2010/2011		2011/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	850 000	850 000	850 000	850 000
Rémunération variable	Aucune rémunération variable		Aucune rémunération variable	
Rémunération exceptionnelle	Aucune rémunération exceptionnelle		Aucune rémunération exceptionnelle	
Jetons de présence	Aucun jeton de présence		Aucun jeton de présence	
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	3 700	3 700	3 569	3 569
<b>TOTAL</b>	<b>853 700</b>	<b>853 700</b>	<b>853 569</b>	<b>853 569</b>

(1) Voiture de fonction.

**Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général**

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 31 août 2011 a décidé de porter la rémunération fixe de Monsieur Pierre Pringuet à 1 035 000 euros pour l'exercice 2011/2012 (soit + 3,5 % vs 2010/2011).

Ce Conseil a confirmé que Monsieur Pierre Pringuet ne bénéficiait d'aucun jeton de présence au titre de son mandat d'Administrateur.

Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil a validé les éléments de détermination de la part variable due au titre de l'exercice 2011/2012 :

- exprimée en pourcentage de la rémunération annuelle fixe, cette partie variable peut représenter de 0 à 110 % si les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont atteints (niveau cible) et 180 % au maximum si les performances financières du Groupe sont exceptionnelles ;
- la partie quantitative est fonction de l'évolution du bénéfice net courant par action (cible 20 % et 40 % au maximum), du résultat

opérationnel courant par rapport au budget (cible 30 % et 55 % au maximum), et du ratio de désendettement Dette Nette/EBITDA (cible 30 % et 55 % au maximum) ;

- la partie qualitative, correspondant à l'évaluation de la performance individuelle du Directeur Général qui est appréciée par l'ensemble des membres du Conseil, peut varier de 0 à 30 % de la rémunération annuelle fixe.

À travers cette structure de rémunération variable, le Conseil a donc confirmé sa volonté de motiver de manière très incitative le Directeur Général sur les performances du Groupe.

Au cours de la réunion du 29 août 2012, et sur la base des résultats financiers de l'exercice 2011/2012, le Conseil a validé, conformément aux règles qui avaient été fixées en début d'exercice, que le montant de la rémunération variable de Monsieur Pierre Pringuet s'élevait à 1 607 366 euros au titre de l'exercice 2011/2012. Le Conseil a attribué au Directeur Général le taux d'atteinte maximum du critère qualitatif de sa rémunération variable.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES À MONSIEUR PIERRE PRINGUET (PAR LA SOCIÉTÉ, LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE ET LA OU LES SOCIÉTÉS CONTRÔLANTES)**

En euros	2010/2011		2011/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	1 000 000	1 000 000	1 035 000	1 035 000
Rémunération variable <sup>(1)</sup>	1 657 434	1 221 867	1 607 366	1 657 434
Rémunération exceptionnelle	Aucune rémunération exceptionnelle		Aucune rémunération exceptionnelle	
Jetons de présence	Aucun jeton de présence		Aucun jeton de présence	
Avantages en nature <sup>(2)</sup>	3 700	3 700	4 439	4 439
<b>TOTAL</b>	<b>2 661 134</b>	<b>2 225 567</b>	<b>2 646 805</b>	<b>2 696 873</b>

(1) La rémunération due en année N est versée en année N + 1.

(2) Voiture de fonction.

**Principes de la politique d'attribution de stock options et d'actions de performance aux Dirigeants Mandataires Sociaux**

Le Conseil d'Administration a confirmé que le Président non-exécutif du Conseil d'Administration était exclu du bénéfice de tout plan d'attribution.

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Comité des Rémunérations a mené un certain nombre de réflexions et d'études sur les évolutions de la politique d'attribution de stock options et d'actions de performance de Pernod Ricard. Ainsi, le Conseil a été amené à confirmer les

principes suivants concernant plus particulièrement les attributions du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux du Groupe :

- l'intégralité de la dotation du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux est soumise à conditions de performance. Afin de s'adapter aux priorités stratégiques du Groupe, le Conseil a réaffirmé qu'il était souhaitable que ces conditions soient réexaminées et confirmées à chaque nouvelle attribution. Ces conditions peuvent être des conditions de performance internes ou des conditions de performance externes ;

RESSOURCES HUMAINES

- la valeur économique de l'attribution globale du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux est limitée à environ 5 % de la valeur économique totale du plan (la valeur économique totale du plan étant composée de la valeur de l'ensemble des outils distribués) ;
- le montant économique de l'attribution du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux est proportionné par rapport à leur rémunération individuelle. Ce niveau est au maximum de l'ordre de 50 % de leur rémunération totale (rémunération fixe et variable) annuelle ;
- le Conseil d'Administration impose aux Dirigeants Mandataires Sociaux de conserver, jusqu'à la fin de leur mandat, une quantité fixe de titres issus des levées d'options attribuées.

Par ailleurs, le Conseil a réaffirmé qu'il recommandait à son ou ses Dirigeants Mandataires Sociaux de ne pas recourir à des mécanismes de couverture.

Les attributions de *stock options* aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Le 27 juin 2012, le Conseil a autorisé un Plan global annuel de *stock options* et d'actions de performance au bénéfice de 1 060 collaborateurs. Concernant plus particulièrement l'attribution au profit de Monsieur Pierre Pringuet, les modalités arrêtées ont été les suivantes :

- volume : 60 000 options d'achat d'actions soumises à conditions de performance ;
- prix d'exercice : 78,93 euros ;
- conditions de performance :

- 50 % de la dotation est soumise aux conditions cumulatives suivantes :
  - dans un premier temps, une condition de performance interne à travers l'atteinte de l'objectif de résultat opérationnel courant du Groupe, examinée pour moitié sur les comptes clos à fin juin 2013 et pour l'autre moitié à fin juin 2014 ;  
À l'issue de cette période, les options exerçables sont soumises à la condition de performance externe suivante :
  - la performance du titre de Pernod Ricard (TSR) doit surperformer la performance globale de l'indice CAC 40 retraité des dividendes majorée de 1 point par an. Cette condition sera évaluée pour moitié au 27 juin 2015 et pour moitié au 27 juin 2016 ;
- 50 % de la dotation est soumise à la condition de performance suivante :
  - la performance du titre de Pernod Ricard (TSR) doit surperformer la performance globale de l'indice CAC 40 retraité des dividendes majorée de 1 point par an. Cette condition sera évaluée pour moitié au 27 juin 2015 et pour moitié au 27 juin 2016 ;
- obligation de conservation des titres : 25 % des titres résultant de la levée des options attribuées dans le cadre de ce Plan devront être conservés au nominatif jusqu'à la fin du mandat.

Par ailleurs, Monsieur Pierre Pringuet s'est engagé à ne pas recourir à des opérations de couverture sur les options reçues.

Les modalités du Plan de juin 2012 applicables à l'ensemble des collaborateurs de Pernod Ricard sont détaillées dans le paragraphe « Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance ».

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES À MONSIEUR PIERRE PRINGUET AU TITRE DES EXERCICES 2010/2011 ET 2011/2012

	Date du plan	Volume attribué	Prix d'exercice	Conditions de performance	Période d'exercice	Valeur unitaire IFRS
Exercice 2010/2011	15 juin 2011	65 220	68,54 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Atteinte du budget de Résultat opérationnel courant en N + 1 et N + 2</li> <li>■ Performance du TSR &gt; performance CAC 40 + 1 pt évaluée pour moitié à N + 3 et N + 4</li> </ul>	15 juin 2015 15 juin 2019	10,33 €
Exercice 2011/2012	27 juin 2012	60 000	78,93 €	Pour la moitié de la dotation : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Atteinte du budget de Résultat opérationnel courant en N + 1 et N + 2</li> <li>■ Performance du TSR &gt; performance CAC 40 + 1 pt évaluée pour moitié à N + 3 et N + 4</li> </ul> Pour la moitié de la dotation : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Performance du TSR &gt; performance CAC 40 + 1 pt évaluée pour moitié à N + 3 et N + 4</li> </ul>	27 juin 2016 27 juin 2020	14,95 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPTIONS LEVÉES PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2011/2012

Options levées durant l'exercice par chaque Dirigeant Mandataire Social	Nombre d'options levées	Prix d'exercice (en euros)	Date du Plan
M. Patrick Ricard	33 352	28,42	17.12.2002
	41 085	33,83	18.12.2003
	56 984	42,30	02.11.2004
M. Pierre Pringuet	32 869	33,83	18.12.2003
	27 131	42,30	02.11.2004

## Engagements pris vis-à-vis des Dirigeants Mandataires Sociaux

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, Monsieur Pierre Pringuet a démissionné en février 2009 de son contrat de travail suspendu et, par voie de conséquence, a renoncé aux éléments qui étaient attachés à ce contrat, c'est-à-dire à une clause de non-concurrence et à un engagement de versement d'indemnité en cas de départ.

Depuis cette date, Monsieur Pierre Pringuet ne détient plus de contrat de travail avec Pernod Ricard. Sa rémunération est intégralement liée à son mandat social.

Lors du Conseil du 12 février 2009, Monsieur Pierre Pringuet a été autorisé à conserver le bénéfice du régime de retraite collectif à prestations définies additif et aléatoire décrit dans le paragraphe ci-après, ainsi que le régime de prévoyance et de frais de santé des cadres du Groupe dont il bénéficiait avant sa nomination en tant que Mandataire Social.

Ce Conseil a également mis en place une clause de non-concurrence d'une période de deux années, liée au mandat social de Monsieur Pierre Pringuet en contrepartie d'une indemnité correspondant à un an de rémunération fixe et variable.

Il est proposé aux actionnaires d'autoriser par anticipation lors de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012 le maintien du bénéfice de la totalité de ces engagements au profit de Monsieur Pierre Pringuet pour la durée de son nouveau mandat, sous réserve de la décision du Conseil d'Administration devant se tenir à l'issue de l'Assemblée Générale de renouveler son mandat de Directeur Général.

Dans le cadre de la procédure relative aux conventions réglementées, ces engagements sont mentionnés dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.

## Régime de retraite supplémentaire des Dirigeants Mandataires Sociaux

Les Dirigeants Mandataires Sociaux ainsi que les cadres Dirigeants de Pernod Ricard bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies de type additif sous réserve :

- de remplir un certain nombre de conditions liées, principalement, à l'ancienneté et au niveau de rémunération ;
- d'achever sa carrière au sein de Pernod Ricard.

Ce régime a notamment pour objectif de permettre aux cadres Dirigeants du Groupe de compléter le niveau des rentes servies par les régimes obligatoires de retraite français. Il ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire d'une rente viagère ainsi que, en cas de décès, au versement au conjoint et/ou ex-conjoint d'une rente de réversion.

Ce régime est collectif, aléatoire et additif. Une ancienneté minimale de 10 ans dans le Groupe est requise pour en bénéficier. Les rentes versées sont proportionnelles à l'ancienneté, laquelle est prise en compte dans un plafond maximum de 20 années. La formule de calcul de ce régime est basée sur la moyenne des trois dernières années de rémunération (fixe et variable).

Le montant de la rente supplémentaire est calculé en appliquant à la base de calcul les coefficients suivants :

- pour la partie comprise entre 8 et 12 plafonds de Sécurité sociale, le coefficient est égal à 2 % multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (plafonnée à 20 ans, soit 40 %) ;
- entre 12 et 16 plafonds de Sécurité sociale, le coefficient est égal à 1,5 % par année d'ancienneté (plafonnée à 20 ans, soit 30 %) ; et
- au-dessus de 16 plafonds, le coefficient est égal à 1 % par année d'ancienneté (plafonnée à 20 ans, soit 20 %).

La rente supplémentaire est égale à la somme des trois montants ci-dessus.

Outre ces conditions, la présence dans le Groupe du Dirigeant au jour du départ à la retraite est obligatoire. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans, sans reprise d'activité professionnelle.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration a pour politique constante, s'agissant des éléments accessoires de rémunération et avantages sociaux des Dirigeants Mandataires Sociaux, notamment en matière de retraite supplémentaire, de les assimiler à des cadres Dirigeants de Pernod Ricard et de les autoriser à bénéficier des mêmes avantages que ces derniers, dans des conditions identiques, il a été précisé lors de la réunion du 12 février 2009 que la révocation du Dirigeant Mandataire Social est assimilable au licenciement sous réserve des conditions d'âge et de non-reprise d'activité susvisées.

Les droits accordés au titre de ce régime, cumulés avec ceux des autres pensions, ne peuvent excéder les deux tiers de la dernière rémunération annuelle fixe du bénéficiaire.

Monsieur Patrick Ricard bénéficiait d'une rente servie par ce régime de retraite supplémentaire. Au cours de l'exercice 2011/2012 et au titre de ce régime, Monsieur Patrick Ricard a perçu une rente d'un montant de l'ordre de 450 000 euros. Ce régime est totalement externalisé.

Les droits de ce régime sont aléatoires et non individualisables mais établis sur la base des règles précédemment expliquées au moment de la cessation des fonctions exécutives des bénéficiaires. Concernant Monsieur Pierre Pringuet et à titre d'illustration, si le calcul était opéré au 30 juin 2012 et sur la base de la rémunération totale des trois derniers exercices, la rente annuelle servie par ce régime représenterait de l'ordre de 40 % de sa rémunération annuelle fixe.

## Contrat de travail/mandat social

	Contrat de travail		Régime de retraite à prestations définies		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants Mandataires Sociaux								
M. Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration		X	X			X		X
M. Pierre Pringuet, Directeur Général		X	X			X	X	



## Autres éléments de la politique de rémunération

### Rémunération des membres du Comité Exécutif

Les membres du Comité des Rémunérations sont régulièrement informés de l'évolution des rémunérations des membres du Bureau Exécutif (Directeurs Généraux Adjoints et Directeur Juridique) ainsi que de celles des membres du Comité Exécutif, Présidents des filiales directes du Groupe.

À travers cette revue des éléments de rémunération, les membres du Comité des Rémunérations veillent en particulier à s'assurer de la cohérence de la politique appliquée entre le ou les Dirigeants Mandataires Sociaux et les principaux cadres Dirigeants du Groupe. Les membres du Comité des Rémunérations s'attachent également à examiner la cohérence des conditions de rémunération des Dirigeants relevant de régimes français et de régimes étrangers.

La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints, décidée par la Direction Générale, est composée d'une rémunération annuelle fixe, complétée d'une partie variable très incitative dont les critères sont basés, tout comme pour celle du Directeur Général, en proportion importante sur les performances économiques du Groupe et sa capacité de désendettement. Des critères qualitatifs d'évaluation de la performance individuelle complètent cette partie variable.

Les Présidents des filiales directes, membres du Comité Exécutif, bénéficient également d'une rémunération composée d'une partie fixe dont le montant est proportionné aux responsabilités de chacun, complétée d'une partie variable dont les critères quantitatifs dépendent pour une part significative des performances financières de l'entité qu'ils dirigent, mais aussi des résultats du Groupe. Les Présidents sont également évalués sur des critères qualitatifs individuels.

Ainsi, les principaux acteurs du développement du Groupe partagent les mêmes indicateurs de performance à travers la structure et le mode d'évaluation de leur rémunération variable annuelle.

Depuis plusieurs années, les membres du Comité Exécutif sont également évalués sur la performance du management des collaborateurs et sur la mise en œuvre et le déploiement de projets de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

Le montant total des rémunérations fixes allouées aux 16 membres du Comité Exécutif y compris le Directeur Général sur l'exercice 2011/2012 s'est élevé à 7,6 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter un montant de rémunération variable perçue de 7,7 millions d'euros (part variable évaluée au titre de l'exercice 2010/2011).

Le montant total de la charge relative aux engagements de retraite des membres du Comité Exécutif s'élève à 4,5 millions d'euros dans les comptes au 30 juin 2012.

### Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Conseil a réaffirmé sa volonté d'associer à nouveau les collaborateurs clefs du Groupe à l'évolution du titre Pernod Ricard à travers la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution de *stock options* et d'actions de performance. Le Conseil souhaite ainsi continuer à associer les intérêts des collaborateurs de Pernod Ricard avec ceux des actionnaires.

Au cours de la réunion du Conseil du 27 juin 2012, un nouveau Plan Mixte d'attribution de *stock options* et d'actions de performance a été autorisé. Comme par le passé, le Conseil a maintenu un périmètre de bénéficiaires de plus d'un millier de personnes, permettant ainsi de désigner non seulement les cadres occupant des postes de Direction, mais également de continuer à fidéliser de jeunes Managers à potentiel (Talents) dans les filiales du Groupe à travers le monde.

Le plan d'attribution de juin 2012 est composé de *stock options* avec condition de performance et d'actions de performance. Le Conseil du 27 juin 2012, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé en particulier cette année :

- de soumettre à condition de performance la totalité des outils attribués, ainsi désormais l'intégralité des *stock options* sont conditionnées à l'atteinte d'un critère de performance ;
- de renforcer, dans les dotations, les attributions d'actions de performance dont la valeur est plus lisible pour le bénéficiaire ;
- de simplifier la composition des dotations et les conditions de performance attachées à chaque outil :
  - les *stock options* sont conditionnées à l'atteinte d'un critère de performance externe,
  - les actions de performance sont conditionnées à l'atteinte d'un critère de performance interne ;
- les cadres Dirigeants occupant les fonctions les plus élevées reçoivent une dotation mixte composée de manière équilibrée entre *stock options* et actions de performance, permettant ainsi une juste récompense sur l'atteinte des critères externes et internes ;
- les collaborateurs des niveaux inférieurs reçoivent des attributions d'actions de performance dont le volume varie en fonction de la classification de leur position au sein du Groupe.

Comme expliqué précédemment, l'intégralité de la dotation du Directeur Général est composée de *stock options* conditionnées. Il a été décidé d'octroyer aux Directeurs Généraux Adjoints des *stock options* conditionnées complétées, comme pour les Présidents des filiales directes membres du Comité Exécutif, d'actions de performance pour une valeur représentant au minimum 50 % du montant de leur dotation.

#### Attribution de *stock options* avec condition de performance

Le volume de *stock options* avec condition de performance attribué par le Conseil d'Administration du 27 juin 2012 s'est élevé à 415 400 *stock options* (dont 60 000 *stock options* à Monsieur Pierre Pringuet).

Comme expliqué précédemment, les *stock options* avec condition de performance du plan de juin 2012 ne seront exerçables que si la condition suivante est atteinte :

- la performance du titre Pernod Ricard (TSR) doit surperformer la performance globale de l'indice CAC 40 retraité des dividendes majorée de 1 point par an. Cette condition sera évaluée pour moitié au 27 juin 2015 et pour moitié au 27 juin 2016.

#### Attribution d'actions de performance

Le volume d'actions de performance attribué par le Conseil d'Administration du 27 juin 2012 s'est élevé à 654 750 titres.

Le Conseil d'Administration a retenu comme condition de performance l'atteinte de l'objectif de résultat opérationnel courant, retraité des effets de périmètre et de change, des exercices 2012/2013 et 2013/2014. Si le résultat opérationnel n'atteint pas 95 % de l'objectif, alors aucune action ne sera attribuée. Un calcul intermédiaire de

## RESSOURCES HUMAINES

volume est réalisé en cas d'atteinte partielle du résultat opérationnel entre 95 et 100 % du montant budgété. Cette condition est constatée séparément et pour moitié sur chaque exercice concerné.

Les actions de performance attribuées aux bénéficiaires résidents de France au moment de l'attribution ont une durée d'acquisition de

3 ans, suivie d'une période de conservation obligatoire de 2 ans. Les bénéficiaires non-résidents en France à la date d'attribution ont une période d'acquisition de 4 ans, sans aucune période de conservation.

En outre, la présence des bénéficiaires dans le Groupe est obligatoire à la date d'acquisition, sauf départ à la retraite, décès ou invalidité.

## HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS – SITUATION AU 30 JUIN 2012

	Plan du 19.09.2001	Plan du 18.12.2001	Plan du 11.02.2002	Plan du 17.12.2002	Plan du 18.12.2003	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005
Date d'autorisation par l'Assemblée	03.05.2001	03.05.2001	03.05.2001	03.05.2001	03.05.2001	17.05.2004	17.05.2004
Date du Conseil d'Administration	19.09.2001	18.12.2001	11.02.2002	17.12.2002	18.12.2003	02.11.2004	25.07.2005
Nature des options	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat	Achat
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	125 395	2 158 451	360 530	2 238 853	1 637 890	1 962 738	981 206
dont par les Mandataires Sociaux de Pernod Ricard SA	0	252 492	0	179 926	106 822	148 162	115 945
dont par M. Patrick Ricard	0	97 752	0	69 200	41 085	56 984	44 595
dont par M. Pierre Pringuet	0	77 370	0	55 363	32 869	45 589	35 675
Point de départ de l'exercice des options	20.09.2005	19.12.2005	12.02.2006	18.12.2006	19.12.2007	18.11.2008	12.08.2009
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	24,28	23,75	25,14	28,42	33,83	42,30	52,59
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30 juin 2012	125 395	2 108 260	317 456	2 062 152	1 292 734	1 194 115	330 232
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0	50 191	43 074	65 714	25 203	91 768	72 178
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 30 juin 2012	0	0	0	110 987	319 953	676 855	578 796

	Plan du 14.06.2006	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 24.06.2010	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.06.2011	Plan du 27.06.2012
Date d'autorisation par l'Assemblée	17.05.2004	07.11.2006	07.11.2006	02.11.2009	02.11.2009	02.11.2009	02.11.2009
Date du Conseil d'Administration	14.06.2006	21.06.2007	18.06.2008	24.06.2010	01.09.2010	15.06.2011	27.06.2012
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 279 214	985 292	1 273 556	901 603	70 000	948 050	415 400
dont par les Mandataires Sociaux de Pernod Ricard SA	205 140	125 078	141 258	0	70 000	65 220	60 000
dont par M. Patrick Ricard	113 966	74 552	84 196	0	0	0	0
dont par M. Pierre Pringuet	91 174	50 526	57 062	0	70 000	65 220	60 000
Point de départ de l'exercice des options	15.06.2010	22.06.2011	19.06.2012	25.06.2014	15.09.2014	16.06.2015	28.06.2016
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	58,41	74,73	66,16	64,00	64,00	68,54	78,93
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30 juin 2012	641 881	18 557	53 387	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	121 048	119 423	63 294	26 046	0	15 100	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 30 juin 2012	1 516 285	847 312	1 156 875	875 557	70 000	932 950	415 400

Au 30 juin 2012, 7 500 970 options de souscription ou d'achat d'actions sont en circulation, soit 2,8 % du capital de la Société, toutes

les options étant dans la monnaie (cours de clôture du titre Pernod Ricard au 30 juin 2012 = 84,26 euros).

## Options de souscription d'actions exercées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, 588 802 options de souscription d'actions ont été exercées au titre des différents plans d'attribution institués au bénéfice des personnels du groupe Pernod Ricard pour la période courue du 1<sup>er</sup> juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2012.

Le nombre de titres Pernod Ricard qui restent susceptibles d'être créés à la suite de l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur au 30 juin 2012 s'élevé à 110 987 actions, soit 0,04 % du capital de la Société à cette date.

Le capital potentiel est composé exclusivement d'options de souscription d'actions.

## HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS – SITUATION AU 30 JUIN 2012

	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 24.06.2010	Plan du 15.06.2011	Plan du 27.06.2012
Date du Conseil d'Administration	21.06.2007	18.06.2008	24.06.2010	15.06.2011	27.06.2012
Actions gratuites attribuées	335 458	411 634	572 119	578 759	654 750
Actions gratuites annulées <sup>(1)</sup>	53 558	237 110	42 427	18 708	0
Actions gratuites définitivement acquises <sup>(2)</sup>	281 900	174 524	0	0	0
Actions gratuites restant à acquérir <sup>(3)</sup>	0	0	529 692	560 051	654 750

(Les données tiennent compte des effets de l'augmentation de capital du 14.05.2009 et de celle du 18.11.2009).

Toutes les actions gratuites sont soumises à une condition de performance et à une condition de présence. Les actions gratuites sont disponibles à l'issue de quatre ou cinq années et sous réserve de la présence des bénéficiaires à la date d'acquisition. En effet, la période d'acquisition est de 2 ans (plans 2007 et 2008) ou 3 ans (plans postérieurs à 2008) pour les résidents fiscaux français (suivie de 2 années de période de conservation), et de 4 ans pour les résidents non fiscaux de France (sans période de conservation).

(1) Il s'agit des actions gratuites devenues sans objet par application de la condition de présence (démissions, licenciements), ainsi que de celles qui le sont devenues par application de la condition de performance (plan de juin 2008).

(2) Il s'agit des actions attribuées aux bénéficiaires des plans de juin 2007 et de juin 2008 (qui ont été transférées respectivement le 22 juin 2009 et le 19 juin 2010 pour les résidents de France et respectivement le 22 juin 2011 et le 19 juin 2012 pour les résidents non fiscaux de France) sous condition de présence.

(3) Pour les plans de juin 2010, de juin 2011 et de juin 2012, il s'agit de la totalité des actions gratuites de ces plans, qui seront confirmés sous réserve de la condition de performance évaluée à l'issue de l'exercice 2010/2011 (déjà confirmée pour la moitié des quantités attribuées) et 2011/2012 (pour la seconde moitié) pour ce qui est du plan de juin 2010, à l'issue de l'exercice 2011/2012 et 2012/2013 pour le plan de juin 2011 et à l'issue de l'exercice 2012/2013 et 2013/2014 pour le plan de juin 2012.

Il n'y a pas eu de plan d'attribution gratuite d'actions de performance au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009.

## OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS DU GROUPE NON-MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES PAR LES DIX PREMIERS SALARIÉS DE L'ÉMETTEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2011/2012

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Plans
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	126 000	78,93	27.06.2012
Options levées durant l'exercice par les dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé	113 805	38,30	18.12.2001/17.12.2002 18.12.2003/02.11.2004 25.07.2005/14.06.2006

Pernod Ricard n'a pas émis d'autres instruments optionnels donnant accès aux titres réservés aux Mandataires Sociaux ou aux 10 premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options.

De même, à l'étranger, le Groupe encourage l'ensemble des filiales à mettre en place des accords locaux permettant aux salariés de participer aux résultats de leur structure.

## Plans d'intéressement et de participation

Tous les employés des sociétés françaises du Groupe bénéficient d'accords d'intéressement et de participation en fonction des résultats propres de chaque entité. Dans le respect de l'organisation décentralisée du Groupe, les modalités de chacun de ces contrats sont négociées au niveau de chaque structure.

## Provisions pour retraites

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins de versement de retraites est détaillé dans la Note 16 – Provisions de l'annexe aux comptes consolidés.

## État récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2011/2012 sur le titre Pernod Ricard par les Mandataires Sociaux (article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

Prénom, nom, raison sociale	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Date	Prix (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
M. Patrick Ricard	Président du Conseil d'Administration	Autre	Levée d'options	06.09.2011	28,42	947 863
		Actions	Cession	06.09.2011	57,56	1 919 741
		Autre	Levée d'options	24.11.2011	33,83	1 389 906
		Actions	Cession	24.11.2011	65,27	2 681 474
		Autre	Levée d'options	07.03.2012	42,30	2 410 423
		Actions	Cession	07.03.2012	78,02	4 446 023
M. Pierre Pringuet	Directeur Général	Autre	Levée d'options en nominatif	12.12.2011	33,83	845 750
		Actions	Cession	02.04.2012	78,93	1 183 980
		Autre	Levée d'options en nominatif	05.04.2012	33,83	266 208
		Autre	Levée d'options en nominatif	05.04.2012	42,30	1 147 641
Mme Susan Murray	Administrateur	Actions	Acquisition	29.03.2012	77,30	23 191
M. Wolfgang Colberg	Administrateur	Actions	Acquisition	19.07.2011	66,41	33 205
Mme Danièle Ricard	Administrateur	Actions	Acquisition	29.11.2011	69,32	3 050 203
M. César Giron	Administrateur	Autres	Levée d'options	28.09.2011	33,83	131 666
		Actions	Cession	28.09.2011	61,23	238 289
		Autres	Levée d'options	28.09.2011	42,30	228 251
		Actions	Cession	28.09.2011	61,38	331 203
Le Delos Invest II	Société liée au sens de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier à la Société Paul Ricard, Administrateur	Actions	Dénouement d'un contrat financier à terme	08.06.2012	78,00	232 021 452

## Participation des Mandataires Sociaux dans le capital de l'émetteur (situation au 29 août 2012)

Membres du Conseil d'Administration*	Nombre d'actions au 29.08.2012	Pourcentage du capital au 29.08.2012	Nombre de droits de vote au 29.08.2012	Pourcentage des droits de vote au 29.08.2012
<b>Dirigeants Mandataires Sociaux</b>				
Mme Danièle Ricard (Présidente du Conseil d'Administration)	264 542	0,10 %	448 643	0,15 %
M. Pierre Pringuet (Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général)	235 000	0,09 %	266 212	0,09 %
M. Alexandre Ricard (Directeur Général Délégué) <sup>(1)</sup>	7 726	N.S.	7 726	N.S.
<b>Administrateurs</b>				
M. François Gérard	14 217	0,01 %	20 370	0,01 %
M. César Giron	4 489	N.S.	7 396	N.S.
Mme Martina Gonzalez-Gallarza	1 100	N.S.	1 100	N.S.
Société Paul Ricard représentée par M. Paul-Charles Ricard <sup>(2)</sup>	34 866 200	13,14 %	54 751 220	18,88 %
<b>Administrateurs indépendants</b>				
Mme Nicole Bouton	1 000	N.S.	1 000	N.S.
M. Laurent Burelle	1 000	N.S.	1 000	N.S.
M. Michel Chambaud	1 050	N.S.	1 050	N.S.
M. Wolfgang Colberg	1 076	N.S.	1 076	N.S.
M. Gérald Frère	1 050	N.S.	1 050	N.S.
Mme Susan Murray <sup>(3)</sup>	1 000	N.S.	1 000	N.S.
M. Anders Narvinger	1 020	N.S.	1 020	N.S.

\* Il est rappelé que M. Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration à la date de son décès le 17 août 2012, détenait 1 564 282 actions représentant 0,59 % du capital de la Société et 3 097 331 droits de vote représentant 1,07 % des droits de vote de la Société et que M. Rafaël Gonzalez-Gallarza, qui a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société le 15 février 2012, détient 1 477 603 actions représentant 0,56 % du capital de la Société et 1 477 603 droits de vote représentant 0,36 % des droits de vote de la Société.

N.S. = Non Significatif.

(1) Par ailleurs et par l'intermédiaire du « Irish Distillers Employee Share Purchase Scheme », Monsieur Alexandre Ricard détient indirectement 463 actions Pernod Ricard.

(2) Inclut les actions détenues par la Société Paul Ricard, ainsi que par les sociétés Lirix, Le Garlaban, Le Delos Invest I, Le Delos Invest II et Le Delos Invest III (les 8 392 096 actions Pernod Ricard détenues par la société Le Delos Invest III ont fait l'objet d'une remise en pleine propriété à titre de garantie pour la bonne exécution de ses obligations au titre d'un contrat financier à terme conclu le 10 avril 2009), liées à la Société Paul Ricard au sens de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

(3) État au 4 septembre 2012.

# Facteurs de risque

## Risques inhérents à l'activité

### Risques liés à la conjoncture économique mondiale

Le Groupe est le *co-leader* mondial des Vins & Spiritueux. Il réalise des ventes dans plus de 70 pays.

L'activité du Groupe est soumise aux conditions économiques prévalant dans ses principaux marchés et notamment aux États-Unis, en France et dans le reste de l'Europe. La consommation de Vins & Spiritueux est, dans la plupart des pays, liée au contexte économique général et les niveaux de consommation ont tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation.

Même si son activité a démontré sa résistance au cours de la récente crise économique et financière, le Groupe estime qu'elle peut encore subir les conséquences de ralentissements économiques et de baisses éventuelles de la croissance de la consommation, notamment en Amérique du Nord et dans certains pays d'Europe.

Par ailleurs, les consommateurs de Vins & Spiritueux y compris les consommateurs de produits Pernod Ricard peuvent également se reporter sur des produits moins coûteux (produits « standard » par opposition à « Premium »), notamment en période de repli économique.

La répartition géographique diversifiée des activités du Groupe peut contribuer à atténuer les difficultés rencontrées sur certains marchés. Ainsi, pendant la récente crise économique qui a touché plus particulièrement l'Europe et les États-Unis, les ventes du Groupe dans les marchés émergents ont continué à progresser et pour l'exercice 2011/2012, la région Asie/Reste du Monde a consolidé sa position à la tête du classement en termes de ventes. Toutefois, une récession mondiale ou des replis marqués ou prolongés dans les principaux marchés du Groupe pourraient peser sur les ventes et entraîner une détérioration de son résultat consolidé et de ses perspectives.

### Risques liés à la saisonnalité

Pernod Ricard réalise une part plus importante de ses ventes au cours des fêtes de fin d'année (novembre, décembre) et du nouvel an chinois (janvier, février). Il en découle que tout événement défavorable survenant durant ces périodes, comme une catastrophe naturelle, une pandémie ou une crise économique ou politique, pourrait conduire à une diminution de revenus du Groupe pendant ces mêmes périodes et, par conséquent, à une détérioration de ses résultats annuels.

### Risques liés à la concurrence

Le Groupe opère sur des marchés fortement concurrentiels, pour lesquels les facteurs distinctifs parmi les concurrents sont la notoriété des marques, l'image de l'entreprise, les prix, l'innovation, la qualité des produits, l'étendue des réseaux de distribution et le service au consommateur.

Bien que le Groupe vise en permanence à accroître la notoriété de ses marques, notamment de ses marques stratégiques, à travers des campagnes publicitaires et promotionnelles, l'accroissement de l'excellence de ses produits et l'optimisation de ses réseaux de distribution et de ses services, il doit faire face à la concurrence croissante de grands groupes internationaux pour ses marques internationales et à des sociétés plus petites ou à des producteurs locaux pour ses marques locales.

La très forte concurrence sur les marchés matures et la concurrence accrue sur les marchés en développement pourraient contraindre le Groupe à augmenter ses dépenses publicitaires et promotionnelles, voire à réduire ou à geler ses prix afin de protéger ses parts de marché.

### Risques liés à une poursuite de la concentration du secteur des Vins & Spiritueux et aux détaillants en général

Le secteur au sein duquel opère le Groupe affiche une tendance à la concentration des distributeurs et des négociants qui, par le passé, n'a pas affecté l'activité du Groupe, notamment grâce à son solide portefeuille de marques et à son vaste Réseau de Distribution propre.

Toutefois, une poursuite de la concentration au sein des producteurs et distributeurs de spiritueux sur les principaux marchés du Groupe pourrait avoir un impact négatif sur la vente des produits du Groupe en raison, par exemple, d'une moindre attention ou d'une diminution des ressources allouées à ses marques. À mesure de la consolidation du commerce de détail, les distributeurs et détaillants vont disposer de ressources accrues et d'un meilleur pouvoir de négociation, ce qui pourrait les pousser à demander au Groupe et à d'autres producteurs de baisser leurs prix, d'organiser des promotions et/ou d'accepter des conditions de paiement réduisant les marges du Groupe. À mesure que la part de marché d'un distributeur augmente, ces décisions peuvent avoir un impact plus marqué sur les ventes et la rentabilité du Groupe. Toute modification des stratégies des distributeurs, y compris une réduction du nombre de marques qu'ils distribuent, l'allocation de rayons à des marques concurrentes ou à des produits de marques propres (dont les marques distributeurs) peuvent peser sur les ventes, les perspectives et la part de marché du Groupe.

### Risques liés à la répartition géographique du Groupe

Une part importante (et croissante) des activités du Groupe est réalisée dans des pays émergents d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe centrale et de l'Est (par exemple en Inde, en Chine, au Brésil et en Russie).

Bien que pouvant affecter l'ensemble des pays du monde, les activités du Groupe dans les pays émergents sont plus particulièrement exposées à des risques politiques et économiques et notamment à des risques de changements de politique gouvernementale ou de réglementation. Ces risques peuvent être liés au contrôle des taux de change, à l'inflation, aux difficultés de rapatriement des bénéfices, des dividendes et des capitaux investis, à la variation des taux de change, à l'évolution des régimes fiscaux, à la mise en place de restrictions à l'importation et à l'instabilité politique.

De plus, le Groupe pourrait ne pas parvenir à faire valoir ses droits de manière appropriée devant les juridictions de certains de ces pays, notamment en cas de litiges contre l'État ou des entités publiques.

En outre, des actes de terrorisme ou le déclenchement d'une guerre, l'impact sur la confiance des consommateurs et sur le tourisme résultant des menaces de terrorisme ou de guerre ou de tout autre bouleversement politique défavorable, les inquiétudes relatives à d'éventuelles épidémies à l'échelle mondiale, pourraient avoir un effet négatif sur la propension des consommateurs à effectuer des achats dans les gammes de produits plus onéreux dans les secteurs clés du Groupe, dans les boutiques de « *Duty Free* » et sur d'autres marchés. Ces perturbations et autres bouleversements économiques et politiques sur les marchés du Groupe pourraient engendrer une plus grande volatilité des résultats commerciaux du Groupe et avoir un impact négatif sur les résultats ou les perspectives du Groupe sur ces marchés.

### Risques liés à un changement des goûts et préférences des consommateurs

Le portefeuille de Pernod Ricard comporte 14 marques stratégiques de Spiritueux et Champagne et 4 marques de Vins Premium Prioritaires, ainsi que 18 marques clés locales *leaders* dans leurs catégories respectives ou sur les segments Premium de leurs marchés locaux respectifs. La performance du Groupe dépend de sa capacité à répondre aux attentes et souhaits des consommateurs. Toutefois, les changements dans les attentes et souhaits des consommateurs sont difficiles à anticiper et échappent, dans de nombreux cas, au contrôle du Groupe. En conséquence, l'évolution négative de la demande des consommateurs peut affecter ses ventes et sa part de marché.

Par ailleurs, la multiplication des campagnes de publicité tendant à restreindre la consommation des boissons alcoolisées, de même que la modification des modes de vie et d'approche des questions de santé pourraient à terme modifier les habitudes des consommateurs et l'acceptabilité sociale des boissons alcoolisées et affecter négativement la réputation du Groupe, ses ventes, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

### Risques liés aux sites industriels du Groupe

Le Groupe possède un stock important de catégories de produits dont la maturation s'étend sur des périodes pouvant aller au-delà de 30 ans, comme le whisky écossais, le whiskey irlandais, le cognac, le rhum, le brandy et le vin cuit. Les stocks en maturation du Groupe sont répartis sur plusieurs sites à travers le monde. Toutefois, la perte de l'intégralité ou d'une partie des stocks de l'une des catégories de produits à maturation ou la perte totale ou partielle de sites de production, de distillation, d'assemblage ou de conditionnement, imputable à une négligence, un acte de malveillance, une contamination, un incendie ou une catastrophe naturelle, pourrait se traduire par une forte baisse ou un arrêt prolongé de l'offre de certains produits ne permettant plus au Groupe de répondre à la demande des consommateurs pour ces derniers. Il existe par ailleurs un risque d'erreur de prévision de la consommation future inhérent à la détermination de la quantité de stocks à maturation devant être prévue pour une année donnée. Ce risque peut se traduire par une incapacité à répondre à la demande future ou par un stock excédentaire entraînant une dépréciation de la valeur des stocks en maturation. Enfin, il n'est pas garanti que les produits d'assurance soient suffisants pour couvrir la valeur de remplacement des actifs ou stocks en maturation perdus, en cas de perte ou de destruction.

### Risques liés aux prix des matières premières et de l'énergie

Les prix de plusieurs matières premières que nous utilisons dans la fabrication de nos produits sont soumis à une volatilité liée à l'évolution de l'offre et de la demande mondiale, des conditions météorologiques, des incertitudes agricoles et des contrôles gouvernementaux. Les variations de prix résultant d'une hausse imprévue des coûts des matières premières ou des matériaux d'emballage peuvent se traduire par une forte hausse de nos charges d'exploitation. De même, une pénurie de ces matières premières peut avoir un impact négatif sur notre activité. Par ailleurs, la hausse des frais énergétiques entraîne une augmentation des coûts de transport, de fret, de distillation et d'autres charges d'exploitation. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ses prix pour compenser ces hausses de coûts sans encourir une baisse de volume, du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel, ce qui pourrait affecter les résultats du Groupe.

### Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a réalisé dans le passé d'importantes acquisitions, à l'image de l'acquisition conjointe avec Diageo de l'activité Vins & Spiritueux de Seagram en 2001, l'acquisition conjointe avec Fortune Brands d'Allied Domecq en 2005 et l'acquisition du groupe Vin&Sprit, propriétaire de la marque de vodka ABSOLUT, en 2008. Pernod Ricard estime avoir intégré avec succès ces acquisitions.

Si Pernod Ricard décide à l'avenir de réaliser une acquisition majeure, il n'est pas garanti que l'intégration de la cible au sein du Groupe soit réussie. Outre le fait que ces opérations de croissance externe requièrent une implication importante de la Direction Générale dans les questions organisationnelles, elles nécessitent la mise en œuvre de processus d'intégration des activités, des salariés et des produits des nouvelles entités acquises. Ces processus comportent des aléas tels que l'impact de l'intégration des nouvelles entités dans la nouvelle structure et la gestion des Ressources Humaines des entités rapprochées. Si le Groupe ne parvenait pas à intégrer avec succès ces entités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives pourraient s'en trouver affectés.

### Risques liés à l'image et à la réputation

Le succès des marques du Groupe dépend de l'image positive qu'en ont les consommateurs. La réputation du Groupe et son image peuvent être à tout moment significativement fragilisées par des incidents ponctuels survenus sur un site industriel ou sur un produit. Par exemple, une contamination, qu'elle soit accidentelle ou qu'elle résulte d'un acte de malveillance, ou tout autre événement affectant l'intégrité de ses marques ou leur image auprès des consommateurs, peut avoir un impact sur les ventes des produits du Groupe. Le Groupe achète la plupart des matières premières utilisées dans la fabrication de ses Vins & Spiritueux auprès de producteurs indépendants ou sur le marché libre. La présence de produits contaminants dans ces matières premières ou un défaut dans le processus de distillation ou de fermentation sur l'un de nos sites industriels peut se traduire par une mauvaise qualité des produits ou par des maladies ou blessures parmi nos consommateurs, engageant ainsi la responsabilité du Groupe et entraînant une baisse des ventes pour la marque concernée ou toutes ses marques.

Par ailleurs, dans la mesure où des tiers commercialisent des contrefaçons des marques du Groupe ou des marques inférieures imitant celles du Groupe, il existe un risque que les consommateurs prennent ces produits pour des produits du Groupe. Ceci pourrait les décourager d'acheter les produits du Groupe à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact sur l'image de marque et sur les résultats du Groupe.

Même si le Groupe a mis en place des systèmes de protection et de contrôle afin de limiter le risque de contamination et d'autres accidents industriels, et qu'il possède une Direction de la Propriété Intellectuelle chargée de la protection de ses marques (pour en savoir plus, consultez les sections « Risques liés à la Propriété Intellectuelle »), il ne peut pas être exclu qu'une défaillance résultant d'un accident industriel, d'une contamination ou d'autres facteurs ne vienne compromettre la réputation et l'image du Groupe à l'échelle mondiale. Une telle atteinte à l'image du Groupe aurait potentiellement des effets négatifs sur sa réputation, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

### Risques liés au personnel

Le succès du Groupe dépend de la loyauté de ses employés et notamment des employés occupant des postes clés, ainsi que de sa capacité à attirer et à fidéliser du personnel hautement qualifié. Les difficultés à embaucher ou à retenir le personnel clé ou la perte inattendue d'employés expérimentés, y compris dans les sociétés acquises, pourraient ralentir la mise en place des plans de développement stratégiques du Groupe et avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et le résultat des opérations.

En outre, le Groupe ne peut pas garantir l'absence de grève ou de toute autre action sociale. Toute action sociale prolongée pourrait avoir un impact sur les ventes du Groupe.

### Risques liés aux pannes des systèmes informatiques du Groupe

Pernod Ricard utilise des systèmes informatiques pour le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers du Groupe. Une part importante de la communication entre le personnel, les clients et les fournisseurs de Pernod Ricard dépend de l'efficacité des systèmes informatiques du Groupe.

Par ailleurs, les systèmes informatiques du Groupe pourraient être exposés à des interruptions en raison d'événements en dehors de son contrôle, y compris mais non exclusivement, les catastrophes naturelles, les attaques terroristes, les pannes de télécommunications, les virus informatiques, les « hackers » ou d'autres problèmes de sécurité. Bien que le Groupe investisse des sommes importantes dans la maintenance et la protection de ses systèmes informatiques, une panne de l'un ou plusieurs d'entre eux, ou toute interruption significative, pourrait perturber son fonctionnement normal, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités, les opérations, le résultat opérationnel, la trésorerie et la situation financière du Groupe.

### Risques liés à l'endettement du Groupe

Le Groupe a réduit son endettement en 2011/2012 en raison notamment d'un *free cash flow* de 1 milliard d'euros. Le ratio endettement net/EBITDA est passé de 4,4 au 30 juin 2011 à 3,8 au 30 juin 2012 (endettement net converti au taux moyen). Pour plus d'informations sur l'endettement du Groupe, veuillez consulter la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les risques liés à l'endettement sont :

- une réduction de la capacité du Groupe à obtenir des financements supplémentaires pour les fonds de roulement, les dépenses d'investissement, des acquisitions ou des projets d'entreprise divers et une augmentation du coût de ces financements ;
- une réduction de la trésorerie disponible pour le financement du besoin en fonds de roulement, des dépenses d'investissement, des acquisitions ou des projets d'entreprise, une part importante de la trésorerie d'exploitation du Groupe devant être consacrée au paiement du principal et des intérêts de sa dette ;
- une plus grande vulnérabilité du Groupe et une moindre flexibilité pour réagir en cas de conditions économiques et industrielles défavorables ;
- la survenance d'un cas de défaut sur les engagements pris au titre de la documentation des financements du Groupe qui pourrait donner lieu à une accélération du remboursement de ces financements pouvant conduire jusqu'à une crise de liquidité.

### Risques liés aux plans de retraite du Groupe

Les obligations de retraite non financées du Groupe s'élevaient à 254 millions d'euros au 30 juin 2012. Au cours de l'exercice 2011/2012, l'ensemble des contributions du Groupe versées aux plans de retraite s'est élevé à 135 millions d'euros. Pour plus d'informations sur les engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi du Groupe, veuillez consulter la Note 16 en annexe aux comptes consolidés.

Les obligations de retraite du Groupe sont principalement couvertes par des provisions comptabilisées au bilan et partiellement couvertes par des fonds de pension ou par des assurances. Le montant de ces provisions est basé sur certaines hypothèses actuarielles qui comprennent, par exemple, des facteurs d'actualisation, les tendances en matière de démographie, de retraite et d'évolution des salaires ainsi que les prévisions de rendement des placements. Toute déviation des données réelles par rapport à ces hypothèses pourrait entraîner une augmentation des engagements de retraite du Groupe comptabilisés au bilan et nécessiter une hausse de l'allocation aux provisions de retraite, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les résultats financiers du Groupe.

Le financement de l'accroissement des obligations futures du Groupe au titre de ses plans de retraite pourrait devoir être réalisé à partir de sa trésorerie d'exploitation. Si la performance des actifs des plans de retraite financés du Groupe ne correspond pas aux attentes ou si d'autres hypothèses actuarielles sont modifiées, les contributions du Groupe à ses plans de retraite pourraient être nettement plus élevées que prévu, ce qui pourrait réduire la trésorerie disponible pour ses activités.

### Risques liés à la Propriété Intellectuelle

La notoriété des marques du Groupe constitue un des éléments fondamentaux de sa compétitivité. La gestion des marques du Groupe et des autres droits de propriété intellectuelle dont le Groupe est propriétaire représente des investissements très significatifs, tant pour leur protection que pour leur défense.

Le Groupe a pris des mesures très strictes dans ce domaine. Ainsi, il a formulé une politique de propriété intellectuelle mise en œuvre par une équipe de près de 30 spécialistes répartis sur six pôles géographiques distincts (auxquels sont alloués certains portefeuilles de marques), sous la coordination de la Direction de la Propriété



Intellectuelle située au sein de la Holding du Groupe. L'équipe est en charge de la gestion administrative des marques, dessins/modèles, droits d'auteur, noms de domaine et brevets (dans le cadre de la politique d'innovation du Groupe). Cette équipe a également en charge la gestion des contentieux (contrefaçons, concurrence déloyale, déchéance, opposition, etc.) et contrats (cession, licence, coexistence) impliquant des problématiques de propriété intellectuelle.

La défense de ces droits est une mission qui implique tous les membres du personnel du Groupe, ces derniers étant conscients de l'importance de cet actif essentiel. Par exemple, les forces de vente sont sollicitées pour identifier toute imitation des produits et marques du Groupe par un tiers et transmettre à l'équipe des juristes de propriété intellectuelle toutes les informations nécessaires pour répondre efficacement à ces agissements.

Toutefois, le Groupe, comme tout autre propriétaire de droits de propriété intellectuelle, ne peut pas garantir que ces mesures seront suffisantes pour faire respecter ses droits par les tiers. Dans certains pays hors de l'Union européenne, en particulier en Asie (Chine, Thaïlande, Vietnam, etc.), bien que l'arsenal juridique soit le plus souvent satisfaisant, il peut s'avérer difficile d'obtenir des instances locales des sanctions dissuasives à l'encontre des contrefacteurs, qui reproduisent en tout ou partie les marques du Groupe les plus vendues dans ces pays. Pourtant, ces actes illicites sont susceptibles d'avoir des conséquences néfastes sur l'image des produits concernés. Le Groupe met donc en œuvre des plans d'action avec des objectifs déterminés selon les marchés et les marques, réunissant différents départements en interne, afin de traiter la question de la contrefaçon de façon transversale. Ces plans d'action comprennent des actions juridiques coordonnées à des opérations de sensibilisation des autorités locales, des enquêtes sur le terrain et sur Internet ainsi que des mesures techniques/technologiques prises pour améliorer la protection des produits du Groupe.

Par ailleurs, les droits de propriété portant sur certaines marques sont contestés par des tiers. Par exemple, le Groupe est ainsi actuellement en litige à propos de la marque « Havana Club » (voir « Litiges relatifs aux marques » ci-après).

D'éventuelles décisions de justice pourraient par conséquent affecter le portefeuille de marques du Groupe et donc potentiellement avoir des effets négatifs sur la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

## Risques liés à l'évolution de la réglementation

Les activités du Groupe à travers le monde font l'objet d'un nombre croissant de réglementations, en particulier dans les domaines de la vente d'alcool et de la publicité relative aux produits alcoolisés. Cet environnement réglementaire relatif à la production et à la commercialisation des boissons alcoolisées est susceptible de connaître des évolutions en France, au sein de l'Union européenne ou dans le reste du monde. De même, la publicité et les opérations de promotion de produits alcoolisés font l'objet d'une réglementation de plus en plus stricte dont l'objectif est de modifier les comportements des consommateurs et de réduire leur consommation d'alcool.

En particulier, le Groupe est, en qualité de distributeur de marques internationales de boissons, soumis dans chaque pays où il a des activités à de nombreuses exigences réglementaires concernant la production, la responsabilité produits, la distribution, le marketing, la publicité, l'étiquetage et l'importation et est plus généralement soumis aux questions relatives à la concurrence et à la concentration, aux politiques commerciales et tarifaires, aux questions des retraites, au droit du travail et aux questions relatives à l'environnement. En

outre, les produits du Groupe sont, dans les pays dans lesquels le Groupe est présent, soumis à diverses taxes à l'importation et taxes indirectes.

Les décisions réglementaires ainsi que les modifications des exigences légales et réglementaires dans ces domaines pourraient avoir, notamment, les impacts négatifs suivants sur l'activité de Pernod Ricard :

- **rappel des produits** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient être dotées de pouvoirs coercitifs et pourraient soumettre le Groupe à des mesures telles que le rappel des produits, la saisie des produits et à d'autres sanctions dont chacune pourrait avoir un effet négatif sur son activité ou nuire à sa réputation et à son résultat opérationnel ;
- **publicité et promotion** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient imposer des restrictions relatives aux publicités réalisées dans le but de commercialiser des produits alcoolisés, telles que l'interdiction ou les restrictions relatives à la publicité télévisuelle ou au sponsoring d'événements sportifs. Par ailleurs, le Groupe est signataire de plusieurs codes volontaires imposant une autoréglementation et une restriction relative à la publicité et à la promotion dans le secteur des boissons alcoolisées. Ces limitations pourraient avoir pour effet notamment d'empêcher ou de restreindre l'aptitude du Groupe à maintenir ou à renforcer le comportement des consommateurs en faveur de ses marques ainsi que la reconnaissance de ces dernières sur de grands marchés et affecter de manière significative l'activité du Groupe ;
- **étiquetage** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient imposer des exigences nouvelles ou différentes en matière d'étiquetage et de production. La modification des exigences en matière d'étiquetage des boissons alcoolisées, y compris pour ce qui concerne son portefeuille de marques de Vins & Spiritueux haut de gamme (« Premium »), pourrait diminuer l'attrait de ces produits aux yeux des consommateurs et, en conséquence, entraîner une diminution des ventes de ces boissons. En outre, de telles modifications pourraient avoir pour conséquence une augmentation des coûts, susceptible d'affecter les résultats du Groupe ;
- **taxes à l'importation et droits d'accises** : les produits du Groupe sont soumis, dans la plupart des pays, à des taxes à l'importation et droits d'accises. L'augmentation des taxes à l'importation et droits d'accises ou la modification des législations relatives à la détaxe pourraient entraîner une augmentation du prix accompagnée d'une réduction de la consommation de ses marques de Vins & Spiritueux ou une augmentation des coûts pour le Groupe ; et
- **accès à la distribution** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient chercher à restreindre l'accès des consommateurs aux produits du Groupe, par exemple en contrôlant les heures auxquelles les établissements concernés sont habilités à vendre de l'alcool ou en augmentant l'âge légal pour la consommation d'alcool.

Outre le fait que l'évolution des lois et réglementations locales serait dans certains cas susceptible de restreindre les capacités de développement du Groupe en modifiant le comportement des consommateurs, elle pourrait nécessiter d'importantes dépenses pour s'y conformer, ce qui pourrait éventuellement avoir un impact négatif significatif sur les résultats et les perspectives du Groupe.

À l'image d'autres secteurs, les Vins & Spiritueux sont très sensibles à l'évolution de la réglementation fiscale. En outre, dans le climat macroéconomique actuel, les autorités gouvernementales pourraient

décider d'augmenter les taxes applicables aux boissons alcoolisées afin de lever des fonds. L'impact de toute future hausse des taxes sur les ventes du Groupe dans un pays donné ne peut pas être mesuré avec précision. Toutefois, une hausse significative des droits d'importation et d'accises sur les boissons alcoolisées et d'autres taxes pourrait avoir un impact négatif marqué sur la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe. Par ailleurs, le résultat net du Groupe est calculé sur la base d'exigences fiscales et comptables étendues dans chaque pays au sein duquel le Groupe opère. Des modifications de la réglementation fiscale (y compris les taux d'imposition), des politiques et des normes comptables pourraient avoir un impact matériel sur les résultats du Groupe.

De plus, en tant que grand groupe international, Pernod Ricard peut être soumis à des contrôles fiscaux dans plusieurs pays. Le Groupe adopte des positions qu'il juge correctes et raisonnables en matière fiscale dans le cadre de ses activités. Toutefois, il n'est pas garanti que les autorités fiscales des pays au sein desquels il opère valident ces positions. Si les autorités fiscales d'un pays contestent toute position matérielle du Groupe et obtiennent gain de cause, le Groupe pourrait être soumis à des impôts supplémentaires imprévus pouvant avoir un impact négatif sur sa situation financière s'ils ne sont pas couverts par des provisions ou s'ils se traduisent par des décaissements de liquidités.

## Risques liés aux litiges

À l'image d'autres sociétés du secteur des Vins & Spiritueux, le Groupe est parfois soumis à des actions collectives ou d'autres litiges et plaintes de la part de consommateurs ou d'autorités gouvernementales. Le Groupe est par ailleurs confronté régulièrement à des litiges dans le cadre de ses activités. Si ces litiges se soldent par des amendes, le versement de dommages-intérêts ou une atteinte à la réputation du Groupe ou de ses marques, son activité pourrait être affectée significativement.

### Litiges relatifs aux marques

#### Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue dans la plupart des pays par une *joint-venture* dénommée Havana Club Holding SA (HCH), dont Pernod Ricard est actionnaire, et est enregistrée dans plus de 120 pays où le rhum Havana Club est commercialisé. Aux États-Unis, la marque est détenue par une société cubaine (Cubaexport). Les droits de propriété portant sur cette marque sont actuellement contestés aux États-Unis, par une société concurrente de Pernod Ricard.

Une loi américaine relative aux conditions de protection des marques précédemment utilisées par des entreprises nationalisées par le régime castriste a été adoptée en 1998, puis condamnée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2002. Mais à ce jour les États-Unis n'ont pas modifié leur législation afin de se conformer à la décision de l'OMC.

1. L'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) a estimé que cette même loi avait pour effet d'empêcher tout renouvellement de la marque « Havana Club », détenue aux États-Unis par la société Cubaexport depuis 1976. En août 2006, conformément aux directives de l'OFAC, l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO) a refusé le renouvellement de ladite marque « Havana Club ». Cubaexport a adressé une requête au Directeur de l'USPTO visant à infirmer cette décision de non-renouvellement et a intenté une procédure distincte à l'encontre de l'OFAC contestant tant la décision de l'OFAC que les textes législatifs et réglementaires appliqués par ce dernier.

En mars 2009, le Tribunal du District de Columbia déboutait Cubaexport de ses demandes. En mars 2011, la Cour d'Appel a privé, à deux voix contre une, la possibilité pour Cubaexport de renouveler sa marque. Un recours a été présenté le 27 janvier 2012 devant la Cour Suprême avec le soutien de la France, du National Foreign Trade Council et de la Washington Legal Foundation, lequel a été déclaré irrecevable le 14 mai 2012. Cubaexport reste dans l'attente d'une décision du l'USPTO concernant le statut de sa marque. Dans l'intervalle, Pernod Ricard a annoncé le lancement d'un rhum cubain, produit dans les mêmes conditions que le rhum Havana Club, qui sera commercialisé aux États-Unis dès la levée de l'embargo. Ce produit sera vendu sous la marque « Havanista® », enregistrée auprès de l'USPTO depuis août 2011.

2. Une société concurrente du Groupe a saisi l'USPTO, sollicitant l'annulation du dépôt de la marque « Havana Club » effectué au nom de la société Cubaexport. En janvier 2004, l'USPTO a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation du dépôt de la marque. Cette décision ayant fait l'objet d'un appel, une procédure judiciaire est actuellement en cours devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia. Cette procédure est suspendue dans l'attente de la décision de l'USPTO concernant la requête susvisée de Cubaexport.
3. En août 2006, cette société concurrente a lancé sur le marché américain un rhum de marque « Havana Club » fabriqué à Porto Rico. Pernod Ricard USA a intenté une action judiciaire devant le Tribunal du District du Delaware au motif que la société concurrente allègue à tort être titulaire de la marque « Havana Club » et que cette affirmation inexacte ainsi que l'utilisation de la marque « Havana Club » pour un rhum non cubain sont trompeuses pour le consommateur et devraient par conséquent être interdites. En avril 2010, le Tribunal du District du Delaware a débouté Pernod Ricard USA, qui a interjeté appel de ce jugement. Le 4 août 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision des juges de première instance.
4. En juin 2005, le Tribunal de Première Instance espagnol a confirmé les droits de HCH sur la marque « Havana Club » suite à une procédure engagée en 1999, notamment par cette même société concurrente. Les demandeurs ont fait appel devant la Cour Provinciale de Madrid, qui a rejeté leurs demandes en février 2007. Ils se sont pourvus en cassation devant la Cour Suprême espagnole qui a rejeté leurs demandes dans une décision rendue le 3 février 2011.

#### Stolichnaya

Des sociétés, qui représenteraient les intérêts de la Fédération de Russie sur des questions liées à la propriété des marques de vodka aux États-Unis, ont cité à comparaître devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York les sociétés Allied Domecq International Holdings B.V., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., SPI Spirits et d'autres parties. Dans le cadre de cette procédure, les demandeurs remettaient en cause la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis et demandaient des dommages et intérêts sur la base des ventes de vodka par Allied Domecq aux États-Unis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. Déboutés en mars 2006 de toutes leurs actions relatives à la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis, les demandeurs ont interjeté appel de la partie de la décision ayant rejeté leur demande de reconnaissance de propriété sur la marque ainsi que leurs plaintes pour contrefaçon de la marque et pour fraude (et le rejet de certaines réclamations contre des entités du Groupe SPI).

En octobre 2010, la Cour d'Appel a rejeté toute accusation de fraude et d'enrichissement indu à l'encontre des défendeurs mais a néanmoins accordé aux demandeurs la possibilité de poursuivre, à nouveau devant le Tribunal de première instance, leur action pour contrefaçon, appropriation illicite de la marque et concurrence déloyale.

En février 2011, les demandeurs ont déposé une troisième plainte modifiée pour contrefaçon (et plaintes connexes) et appropriation illicite de la marque contre Allied Domecq, les entités du Groupe SPI et de nouveaux défendeurs, William Grant & Sons USA, et William Grant & Sons, Inc., (actuels distributeurs de Stolichnaya aux États-Unis). Tous les défendeurs ont déposé une demande de rejet de cette troisième plainte modifiée.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2011, les plaintes des demandeurs pour contrefaçon et concurrence déloyale ont été rejetées au motif qu'ils n'avaient pas qualité pour agir au nom de la Fédération de Russie. Compte tenu du rejet de ces plaintes, le juge a refusé d'exercer sa compétence sur l'autre action pour appropriation illicite de la marque et l'a donc rejetée, sans préjudice toutefois du droit pour les demandeurs de déposer plainte à nouveau devant un Tribunal.

Le Tribunal de première instance ayant rendu son jugement le 8 septembre 2011, les demandeurs ont interjeté appel en octobre 2011.

Le jugement en appel ne devrait pas être rendu avant fin 2012.

## Litiges commerciaux

### Plainte déposée par la République de Colombie contre Pernod Ricard, Seagram et Diageo

En octobre 2004, la République de Colombie, ainsi que diverses administrations régionales colombiennes, ont intenté un procès à Pernod Ricard, Pernod Ricard USA LLC, Diageo Plc, Diageo North America Inc., United Distillers Manufacturing Inc., IDV North America Inc. et Seagram Export Sales Company Inc. devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York (le « Tribunal de Première Instance »).

Les plaignants prétendent que les sociétés visées ci-dessus auraient commis un acte de concurrence déloyale à l'encontre du gouvernement colombien et de ses administrations régionales (qui détiennent le monopole constitutionnel de production et de distribution des spiritueux) en vendant leurs produits par l'intermédiaire de circuits de distribution illicites et en recevant des paiements de sociétés impliquées dans le blanchiment d'argent. Pernod Ricard conteste cette plainte.

Les défendeurs ont demandé le rejet de cette plainte pour plusieurs motifs, arguant notamment que le Tribunal de Première Instance n'est pas compétent pour connaître de ce litige, qu'il serait plus approprié de le plaider en Colombie, et que la plainte n'est pas fondée en droit. En juin 2007, le Tribunal de Première Instance a partiellement accepté et partiellement rejeté la demande des défendeurs, visant au rejet de la plainte.

En janvier 2008, la « *United States Court of Appeals for the Second Circuit* » a refusé de réexaminer la décision du Tribunal de Première Instance.

Suite au lancement de la procédure de *discovery* sur les plaintes des demandeurs non rejetées par le Tribunal, en mars 2011, Pernod Ricard a demandé une nouvelle fois le rejet des plaintes en se fondant sur une jurisprudence récente relative à l'application extraterritoriale de la loi « RICO ». La procédure de *discovery* a été suspendue dans son intégralité dans l'attente de la décision de la Cour sur cette demande. Pernod Ricard va continuer à se défendre fermement contre ces allégations.

En septembre 2009, Diageo et Pernod Ricard ont chacun reçu 10 millions de dollars américains de Vivendi SA et Vivendi I Corp. en contrepartie d'une décharge de responsabilité de ces dernières s'agissant de certains dommages et intérêts résultant éventuellement du litige et fondés sur les actions de Seagram avant son acquisition par Pernod Ricard et Diageo.

### Droits d'accises en Inde

Pernod Ricard India (P) Ltd est impliquée dans un litige avec les douanes indiennes portant sur la valeur déclarée du concentré de boisson alcoolique (CAB) importé en Inde. Les douanes contestent les valeurs déclarées en faisant valoir que certains concurrents utilisent des valeurs différentes pour l'importation de produits similaires. Ce litige a été soumis à la Cour Suprême qui a rendu en juillet 2010 une décision fixant les principes à retenir pour déterminer les valeurs servant de base aux droits à payer. Pernod Ricard India (P) Ltd s'est d'ores et déjà acquittée des montants correspondants sur la période antérieure à 2001. S'agissant de la période entre 2001 et décembre 2010, Pernod Ricard India (P) Ltd a versé le reliquat des droits, tels que déterminés par les douanes, bien que les valeurs utilisées soient contestées car considérées comme trop élevées. La Société s'emploie activement à finaliser avec les autorités les questions en suspens.

À l'exception des procédures décrites ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les litiges décrits ci-dessus sont également mentionnés dans la Note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Présentation des risques industriels et environnementaux

### Prévention des risques industriels et environnementaux

La maîtrise des risques industriels et environnementaux repose sur une politique Qualité/Sécurité/Environnement (QSE) commune à l'ensemble du Groupe et déployée dans toutes les filiales de production quel que soit le pays.

Coordonnée par la Direction Technique du Groupe, elle repose sur des standards internes Pernod Ricard basés sur la conduite systématique d'analyses des risques, ainsi que sur des *Guidelines* qui définissent les bonnes pratiques visant à en assurer la maîtrise dans chacun des domaines concernés : qualité des produits, sécurité du personnel, environnement, et risques majeurs (incendie, explosion...). Elle est mise en œuvre par l'ensemble des filiales, chacune étant pleinement responsable de l'identification et de la maîtrise de ses risques ainsi que de ses impacts environnementaux, dans le cadre de l'organisation décentralisée du Groupe.

Dans chaque filiale industrielle, un correspondant QSE est chargé de l'application de cette politique. Animé par l'équipe QSE du Département Technique du Groupe, le réseau QSE ainsi constitué est consulté une à deux fois par an pour identifier et valider les nouvelles stratégies à développer dans l'année à venir. Ceci permet également l'identification et la diffusion des Bonnes Pratiques dans

une logique d'amélioration continue. Couvrant environ 30 % des sites de production chaque année, des audits, dits « audits croisés », associent des auditeurs de plusieurs filiales à un auditeur expert du Département Technique dans le but de valider les analyses de risques réalisées par les filiales ainsi que les mesures de réduction de ces risques mises en place. Cela permet d'amplifier le partage de connaissances, de valoriser la compétence des experts internes, et de faire progresser le référentiel interne en le complétant de façon continue par de nouvelles *Guidelines* et les filiales par l'identification et la publication de Bonnes Pratiques.

Dans le domaine particulier des risques industriels majeurs, un *Risk Manager* rattaché à la Direction Technique a pour mission de coordonner les actions des filiales dans le domaine de la réduction des risques. Son action porte notamment sur les mesures de prévention (conception et maintenance des installations, formation, procédures d'exploitation...) et les dispositifs de protection (extinction automatique, rétentions, procédures d'urgence...). En coopération avec l'assureur, il réalise des visites régulières de sites, qui débouchent sur une évaluation de la note de risque de chaque site ainsi que sur des recommandations techniques. Il est consulté pour les projets de construction ou d'extension des installations. En accord avec les experts de l'assureur, il recommande dans chaque cas la solution la plus adaptée au risque.

Par ailleurs, un programme de mise en place de Plans de Continuité d'Activité a été engagé, en priorité pour les filiales les plus stratégiques. Il vise à protéger les activités du Groupe des effets d'un sinistre majeur aux conséquences catastrophiques, tel qu'un incendie par exemple. Pour cela, il procède en décrivant les différents scénarii susceptibles d'affecter un site et recherche les solutions permettant d'en réduire l'impact sur l'activité. Il se traduit par un plan de rétablissement d'activité comprenant notamment la mise en œuvre de solutions de secours et de modes de production alternatifs.

Enfin, la politique de maîtrise des risques de Pernod Ricard s'accompagne d'une démarche ambitieuse de certification QSE des sites de production selon un quadruple référentiel. À fin juin 2012, le pourcentage de certification pour l'ensemble des activités industrielles dans le monde s'élève à :

- pour le Management de la Qualité (ISO 9001) : 96 % des sites, soit plus de 99 % de la production ;
- pour le Management Environnemental (ISO 14001) : 94 % des sites, soit 98 % de la production ;
- pour la Santé et Sécurité au Travail (OHSAS 18001) : 93 % des sites, soit 97 % de la production ;
- pour la Sécurité des Denrées Alimentaires (ISO 22000) : 69 % des sites, soit 82 % de la production.

## Risques majeurs identifiés et mesures spécifiques de maîtrise

Divers types de risques sont identifiés en regard des niveaux des activités industrielles du Groupe, et font l'objet de mesures de prévention ou surveillance particulières.

### Risque d'incendie

L'alcool étant hautement inflammable, ce risque constitue le principal danger pour nos installations et nos collaborateurs, en particulier sur les sites de production et stockage d'eaux-de-vie. Il est également présent sur les sites d'assemblage et de conditionnement où des manipulations d'alcool sont réalisées. Dans certains cas ce risque d'incendie s'accompagne également d'un risque d'explosion, celle-

ci pouvant apparaître en cas de contact de vapeurs d'alcool avec un point chaud (cas des manipulations en cuve par exemple).

Sur l'ensemble de nos 98 sites industriels en activité au 30 juin 2012, 7 sites (1 en Irlande et 6 en Écosse) sont classés Seveso « seuil haut » en raison de volumes stockés supérieurs à 50 000 tonnes (classement de la Directive européenne Seveso II qui a pour objectif la maîtrise des accidents majeurs). Dans le reste du monde, un seul site situé au Canada franchit ce seuil. Ces sites font systématiquement l'objet d'un haut niveau de protection et prévention, se traduisant notamment par le choix de matériels adaptés, la présence d'installations automatiques d'extinction (*sprinklers*) et de réserves d'eau, la formation du personnel et la mise en place de procédures de travail rigoureuses. Par ailleurs les prescriptions de la directive européenne dite « Atex », relative aux atmosphères explosives, ont été traduites dans les *Guidelines* internes du Groupe applicables à toutes les filiales.

Au cours des dix dernières années, il n'a été constaté aucun sinistre de type incendie ou explosion dans les sites du Groupe. Pour mémoire un incendie avait causé la perte d'un chai de bourbon dans le Kentucky en mai 2000.

### Risque d'épandage accidentel

Il consiste en un déversement de produit (vin, alcool ou autre) pouvant engendrer la pollution du sol, d'une rivière ou d'une nappe phréatique. Il est particulièrement à craindre en cas d'incendie consécutif à une fuite ou à un déversement d'alcool et à son extinction par aspersion d'eau et de mousse. Ce risque est identifié dans toutes les analyses de risque conduites sur nos sites, et fait l'objet de mesures de prévention importantes : mise en rétention des zones de stockage et de déchargement, construction de réseaux de collecte des liquides, évacuation vers des bassins de collecte.

### Risques de catastrophes naturelles

Plusieurs sites sont situés dans des zones connues pour présenter un risque de tremblement de terre significatif. Cela concerne en particulier ceux situés en Nouvelle-Zélande, en Arménie, en Californie et au Mexique. De fait, le site de production de vin de Gisborne en Nouvelle-Zélande a été affecté par un tremblement de terre en 2007. Des dégâts matériels importants avaient été constatés, cependant sans conséquences majeures sur l'activité.

Certaines zones sont par ailleurs exposées au risque cyclonique. Cela concerne notamment l'usine de San José, à Cuba, où des mesures de prévention sont en place.

Un risque d'inondation existe également sur certains sites. Il a affecté des chais en Écosse en 2009, mais sans dommages notables. Il n'est pas jugé d'un niveau spécifiquement élevé sur les sites du Groupe.

Enfin, en janvier 2010 un enneigement exceptionnel au nord de l'Écosse a causé l'affaissement des toitures d'une quarantaine de chais de vieillissement sur le site de Mulben. Un tel scénario n'avait jamais été constaté dans cette région et est considéré comme extrêmement improbable. Les dommages sont relatifs aux bâtiments mais n'ont pas affecté les stocks d'eaux-de-vie. Les chais endommagés ont été reconstruits.

### Autres risques environnementaux

Le risque d'accident climatique tel que gel, grêle ou encore sécheresse peut concerner l'approvisionnement des filiales du Groupe en produits agricoles. Dans les faits, les productions agricoles en propre des filiales étant minoritaires par rapport aux matières premières achetées, le risque climatique agricole se traduit essentiellement par un risque sur les cours d'achat des matières premières utilisées.

Par ailleurs, le Groupe reste attentif à la question du changement climatique et s'est engagé au travers de sa politique environnementale à réduire les émissions de gaz à effet de serre, que ce soit au travers de sa consommation directe en énergie (empreinte dite « Scope 1 et Scope 2 ») ou bien par ses achats de matières premières, matériaux d'emballage et services logistiques (empreinte dite « Scope 3 »).

Enfin, de nombreux sites de production utilisent les nappes souterraines pour leur approvisionnement en eau. La qualité de celle-ci est donc un élément clé pour la qualité des produits, et fait l'objet d'un suivi très attentif. La gestion responsable de l'eau constitue un axe important de la politique de gestion environnementale du Groupe : chaque site doit s'assurer que ses prélèvements dans la nappe ou la rivière et ses rejets dans l'environnement ne présentent pas de danger pour le milieu naturel.

Des informations plus détaillées sur les impacts des activités sur le milieu et sur la gestion environnementale du Groupe sont présentées dans la Partie « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ».

### Risques pour les consommateurs

Le risque d'une consommation inappropriée d'alcool sur la santé est identifié par le Groupe et est à l'origine de son très fort engagement en matière d'éthique et de consommation responsable (voir communication spécifique sur ce sujet).

Les autres risques pour le consommateur sont liés à la qualité des produits : ils concernent principalement la présence de corps étrangers dans la bouteille (particules de verre) ou bien la contamination du produit par un composant indésirable. La maîtrise de ces risques repose sur la mise en place des principes de la méthode HACCP qui vise à identifier et mettre sous contrôle les points à risques du *process*. Bien que les Vins & Spiritueux soient peu sujets à risques en matière de sécurité alimentaire comparés à d'autres agro-industries, Pernod Ricard a décidé en 2009 de procéder à la certification progressive de ses sites selon la norme ISO 22000 qui vise spécifiquement la maîtrise de ces risques. Au 30 juin 2012, 69 % des sites de production représentant 82 % des volumes de produits finis étaient certifiés pour cette norme. Le Groupe a par ailleurs intégré à ses standards internes des recommandations spécifiques concernant le risque de particules de verre et le risque de contamination.

## Risques de liquidité

Au 30 juin 2012, la trésorerie du Groupe s'élève à 787 millions d'euros (comparée à 774 millions d'euros au 30 juin 2011) auxquels s'ajoute un montant de 1 499 millions d'euros de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long terme (crédit syndiqué, emprunts obligataires...) et des financements court terme (billets de trésorerie, découvert bancaire, affacturage), permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité, son endettement financier court terme après couvertures s'élevant à 844 millions d'euros (comparé à 405 millions d'euros au 30 juin 2011).

Bien que le Groupe n'identifie pas d'autre besoin significatif, dans un contexte économique incertain, il ne peut pas être totalement garanti que le Groupe puisse continuer à accéder aux financements ou refinancements nécessaires à son exploitation courante et à ses investissements à des conditions satisfaisantes.

Les documentations de crédit bancaire et obligataire prévoient des engagements et un ratio financier qui, s'ils ne sont pas respectés,

pourraient donner lieu à une accélération des remboursements. Au 30 juin 2012, le Groupe respecte le ratio auquel il est soumis dans le cadre de son crédit syndiqué : ratio de solvabilité (Dettes nettes totales converties au taux moyen/EBITDA consolidé) inférieur ou égal à 5,25.

Par ailleurs, bien que les excédents de trésorerie du Groupe soient placés, pour une très large majorité, auprès de succursales de banques bénéficiant des meilleures notations, il ne peut pas être exclu que les placements du Groupe perdent une partie de leur liquidité et subissent une forte volatilité.

Le système de contrôle des changes en place dans certains pays limite les capacités d'utilisation du cash par le Groupe (interdiction de placement auprès de Pernod Ricard Finance) et, dans certains cas, les possibilités de paiement de dividendes (nécessité d'une autorisation administrative à Cuba et au Venezuela).

Des informations complémentaires sur les risques de liquidité sont fournies dans les Notes 17 – *Passifs financiers* et 18 – *Instruments financiers* de l'annexe aux comptes consolidés.

## Risques de marché (change et taux)

### Risques de change

Le Groupe, consolidant ses états financiers en euros, est exposé aux fluctuations contre l'euro des devises dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs (risque patrimonial) et sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats).

Si certaines stratégies de couverture permettent de limiter les expositions, il n'y a pas de protection absolue contre l'impact des variations de change.

En matière de risque de change patrimonial, la mise en place de financements d'actifs en devises étrangères acquis par le Groupe dans la même devise permet de créer une couverture naturelle. Ce principe a été mis en œuvre lors de l'acquisition des actifs de Seagram, d'Allied Domecq et de Vin&Sprit.

La variation des devises par rapport à l'euro (notamment le dollar américain) peut impacter le montant nominal des dettes et le montant des frais financiers publiés dans les comptes consolidés en euros et détériorer le résultat du Groupe.

En matière de risque de change opérationnel, de par son exposition internationale, le Groupe est confronté à des risques de change liés à des transactions opérées par des filiales dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement.

La politique du Groupe est, sauf exception, de facturer les clients finaux dans la devise fonctionnelle de l'entité distributrice. Les expositions de change liées aux facturations intragroupe entre les filiales productrices et distributrices sont gérées dans le cadre d'un processus mensuel de centralisation et de compensation auquel participe la majorité des pays dont les devises sont librement convertibles et transférables et dont la législation interne autorise la participation. Ce système couvre les expositions nettes via des opérations de change à terme.

Le risque résiduel est couvert en grande partie par des instruments financiers dérivés (achats à terme, ventes à terme ou achats d'options) destinés à couvrir des créances et des dettes hors Groupe, certaines ou hautement probables.

## Risques de taux

Au 30 juin 2012, la dette du groupe Pernod Ricard est composée de dettes à taux variables (essentiellement le crédit syndiqué et autres crédits bancaires) et de dettes à taux fixes (essentiellement des dettes obligataires) auxquelles il convient de rajouter un portefeuille de couverture comprenant des swaps et des options de taux en euro et en dollar américain.

Le Groupe ne peut garantir ni que ces couvertures s'avéreront suffisantes ni qu'il sera en mesure de les maintenir à des conditions acceptables.

Des informations complémentaires sur les risques de change et de taux sont fournies dans les Notes 17 – *Passifs financiers*, 18 – *Instruments financiers* et 19 – *Dérivés de taux et de change* de l'annexe aux comptes consolidés.

## Assurance et couverture des risques

Le recours à l'assurance est pour Pernod Ricard une solution de transfert financier des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté. Ce transfert s'accompagne d'une politique de prévention aux fins d'une réduction maximum de l'aléa. Le Groupe suit avec soin l'appréciation de ses risques afin d'ajuster au mieux le niveau de couverture aux risques encourus.

Le Groupe dispose de deux types de couvertures : d'une part, des programmes d'assurance Groupe et d'autre part, des polices

souscrites localement. Les programmes au niveau du Groupe sont suivis par un responsable assurance, qui coordonne la politique d'assurance et la gestion des risques, et par un responsable du suivi de la prévention des risques industriels.

## Assurances souscrites

Pour la couverture des principaux risques, Pernod Ricard a mis en place des programmes d'assurance internationaux auxquels adhèrent toutes les filiales du Groupe sauf exception du fait de contraintes réglementaires inhérentes au pays ou de conditions plus intéressantes offertes par le marché local. Ces programmes regroupent les couvertures suivantes :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives ;
- responsabilité civile exploitation/produits ;
- responsabilité civile environnementale ;
- frais et pertes du Groupe du fait d'une contamination accidentelle et/ou criminelle ;
- responsabilité civile des Mandataires Sociaux ;
- dommages en cours de transport (et séjour) ;
- assurance-crédit pour la couverture des créances clients ;
- fraude.

Certaines filiales ont contracté des assurances complémentaires pour répondre à des besoins ponctuels (exemples : assurance des vignobles en Espagne ; assurance des flottes automobiles ; etc.).

## Couvertures

Type d'assurance	Garanties et plafonds des principales polices souscrites <sup>(1)</sup>
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	<p>Garanties : tous risques (sauf exclusions)</p> <p>Base d'indemnisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ valeur à neuf pour les biens mobiliers et immobiliers, sauf pour certaines filiales qui ont choisi, de façon exceptionnelle, avec l'accord contractuel des assureurs, une autre base d'indemnisation ;</li> <li>■ prix de revient pour les stocks, sauf pour certains stocks en maturation assurés en valeur de remplacement ou à la valeur nette comptable plus un forfait de marge (sur mesure selon les sociétés) ;</li> <li>■ perte d'exploitation avec une période d'indemnisation comprise entre 12 et 36 mois selon les sociétés.</li> </ul> <p>Limites d'indemnisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ limites principales de 950 millions d'euros pour le site de Midleton (Irlande) et de Cognac (France), de 150 millions d'euros pour les sites espagnols et de 550 millions d'euros pour les autres sites du Groupe.</li> </ul> <p>Par ailleurs, une captive d'assurance prend en charge les sinistres à hauteur de 3 millions d'euros par sinistre avec un engagement maximum de 5 millions d'euros par an.</p>
Responsabilité civile générale (exploitation et produits)	Couverture en « tous risques » (sauf exclusions) pour les dommages causés aux tiers à hauteur de 220 millions d'euros par année d'assurance (limite principale)
Responsabilité civile générale environnementale	Couverture pour atteinte à l'environnement à hauteur de 25 millions d'euros
Contamination de produit	Garantie souscrite pour les frais de retrait, le coût des produits concernés, la perte d'exploitation et les frais de réhabilitation d'image de Pernod Ricard consécutifs à la contamination de produits livrés : 45 millions d'euros en contamination accidentelle ou criminelle
Responsabilité civile des Mandataires Sociaux	Couverture à hauteur de 150 millions d'euros par année d'assurance
Transport	Couverture à hauteur de 25 millions d'euros par sinistre
Crédit	Garanties couvrant principalement les filiales françaises et européennes du Groupe. Les garanties varient de 19 à 130 millions d'euros suivant que les filiales participent ou non aux différents programmes d'affacturage et de titrisation de créances.
Fraude	Couverture à hauteur de 35 millions d'euros par année

(1) Les chiffres indiqués sont les limites principales pour l'exercice clos au 30 juin 2012. Des changements ont pu être négociés pour l'exercice 2012/2013. Les différents contrats comportent des limites spécifiques pour certaines garanties.

### Moyens prévus par le Groupe pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité

Dans l'hypothèse d'un accident technologique engageant la responsabilité de Pernod Ricard ou d'une société du Groupe, ce ou ces dernières s'appuieront sur leurs courtiers et assureurs qui constitueront notamment une cellule de crise associant l'ensemble des prestataires nécessaires. Tous ces intervenants ont l'expérience et les moyens requis pour gérer des situations exceptionnelles.

### Risques et litiges : méthode de provisionnement

Dans le cadre de ses activités commerciales, le groupe Pernod Ricard est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le Groupe ne constitue une provision pour risques et charges que s'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation. Les provisions peuvent donc faire appel à une part de jugement de la part de la Direction du Groupe.

## Contrats importants

### Contrats importants hors financement

#### Jinro

Le 15 février 2000, Jinro Ballantine's Company Ltd a été créée en Corée du Sud. Le capital social de cette dernière était auparavant détenu à hauteur de 70 % par Allied Domecq (Holdings) Limited (« Allied Domecq ») et 30 % par Jinro Limited, l'un des plus grands producteurs et distributeurs de spiritueux en Corée du Sud. En septembre 2008, la dénomination sociale de « Jinro Ballantine's Company » a été changée en « Pernod Ricard Korea Imperial Company Ltd ».

En juin 2012 Pernod Ricard a racheté la participation de 30 % de Pernod Ricard Korea Imperial détenue par HiteJinro pour un montant de 70 milliards de wons coréens (environ 48 millions d'euros).

#### Suntory

En 1988, Allied Domecq a conclu une série d'accords avec Suntory Ltd, l'une des plus grandes sociétés de production et de distribution de spiritueux au Japon. Une des dispositions de ces accords portait sur la création d'une société commune (*joint-venture*) au Japon dénommée Suntory Allied Ltd, dont Allied Domecq détient 49,99 % du capital et des droits de vote et dont Suntory Limited détient 50,01 % du capital et des droits de vote. Les droits exclusifs de distribution de certaines marques d'Allied Domecq au Japon ont été attribués à Suntory Allied Ltd jusqu'au 31 mars 2029.

Les ventes à réméré ainsi réalisées ont porté sur les trois plans suivants :

Date de réalisation des ventes à réméré	Nombre de titres cédés	Prix de vente, net de la prime de réméré (en euros)	Dates des Conseils d'Administration ayant autorisé les plans
12.03.2012	357 350	59,75	18.06.2008
12.03.2012	357 350	58,06	18.06.2008
12.03.2012	357 634	56,58	18.06.2008

### Contrats de financement

#### Contrat de Crédit 2008

Dans le cadre de l'acquisition de Vin&Sprit (« V&S »), Pernod Ricard et certaines filiales ont conclu, avec une *pool* de banques un Contrat de Crédit syndiqué en date du 27 mars 2008 et modifié par avenants successifs.

Ce Contrat de Crédit avait pour finalité de permettre, d'une part, le refinancement de dettes existantes du Groupe, y compris l'intégralité de la dette au titre d'un Contrat de Crédit conclu le 21 avril 2005 à l'occasion de l'acquisition d'Allied Domecq et, d'autre part, le financement du prix d'acquisition de V&S.

Les termes du Contrat de Crédit prévoyaient plusieurs tranches de remboursement (Facilités) dont la dernière a été remboursée en avril 2012. Le remboursement intégral de ces tranches a mis fin à ce Contrat de Crédit syndiqué.

Suntory Allied Ltd est gérée conjointement par Pernod Ricard, venant aux droits et obligations d'Allied Domecq, et Suntory Ltd.

Par ailleurs, Pernod Ricard a cédé sa participation minoritaire de 1 % dans la société Suntory Holdings Limited, maison-mère de la société Suntory Ltd. Cette participation a été rachetée par Suntory Holdings Limited pour un montant de 4,66 milliards de yens (environ 40 millions d'euros) payé comptant le 4 avril 2011.

#### Ventes à réméré

Dans le cadre de ventes à réméré, Pernod Ricard a procédé à la revente de 1 072 334 actions auto-détenues en 2012, actions qui avaient été acquises pour couvrir le plan de *stock options* du 18 juin 2008. Au terme de ces opérations, les actions détenues en couverture de ce même plan ont été cédées à une banque, avec le droit pour Pernod Ricard (clause de réméré) de racheter ces actions au fur et à mesure des levées d'options, au prix d'exercice de l'option. Juridiquement, ces opérations s'analysent comme des ventes conclues sous condition résolutoire (exercice de l'option de rachat) ; lorsque l'option est exercée, la vente initiale est réputée n'avoir jamais eu lieu et les actions correspondantes sont considérées comme étant restées la propriété du cédant depuis l'origine. Ainsi, le Groupe respecte son obligation légale de couvrir les options d'achat par des actions au plus tard à la date à laquelle les options deviennent exerçables.

#### Contrat de Crédit de novembre 2010

Pernod Ricard a conclu avec un établissement bancaire un Contrat de Crédit avec effet au 26 novembre 2010, pour un montant de 150 millions d'euros qui a été intégralement affecté au remboursement du crédit syndiqué de 2008. Il sera remboursé à hauteur de 15 % le 26 novembre 2015, de 20 % le 26 novembre 2016 et, pour le solde restant dû, le 26 novembre 2017. Ce Contrat de Crédit comporte les déclarations et garanties et cas de remboursements anticipés habituels, ainsi que certaines clauses restrictives et engagements usuels pour un contrat de cette nature. Il prévoit en outre le respect à chaque fin de semestre d'un ratio de solvabilité – Dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé – plus souple que les ratios applicables au crédit syndiqué.



## Contrat de Crédit 2012

Dans le cadre du refinancement du solde de la dette bancaire contractée en 2008, Pernod Ricard et certaines de ses filiales ont conclu, le 25 avril 2012, un nouveau Contrat de Crédit renouvelable (le « Contrat de Crédit ») d'un montant de 2,5 milliards d'euros, pour une durée de 5 ans.

Les engagements de chacun des emprunteurs aux termes du Contrat de Crédit sont garantis par Pernod Ricard SA. Aucune sûreté réelle n'a été consentie aux termes de ce Contrat de Crédit.

Le Contrat de Crédit comporte les déclarations et garanties habituelles, ainsi que certaines clauses restrictives usuelles pour un contrat de cette nature, limitant notamment la capacité de certaines sociétés du Groupe (sous réserve de certaines exceptions) de donner des garanties sur leurs actifs, de modifier la nature générale des activités du Groupe et de procéder à certaines opérations d'acquisition.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit prévoit notamment des engagements d'information des prêteurs, le respect à chaque fin de semestre d'un ratio financier de solvabilité visé ci-contre (le « Ratio de solvabilité ») et le respect de certains engagements usuels pour les contrats de crédit de cette nature (notamment le maintien du crédit à son rang – *pari passu*).

### Ratio de solvabilité (Dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé)

Le Ratio de solvabilité doit être inférieur ou égal à 5,25:1.

Le Contrat de Crédit reprend les principaux termes du Contrat de Crédit de 2008 et prévoit en outre certains cas de remboursements anticipés volontaires ou obligatoires selon les circonstances, usuels pour des contrats de crédit de cette nature (notamment en cas de non-respect des engagements, changements de contrôle, défaut croisé). Le Contrat de Crédit contient ainsi une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de la Société par toute autre personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) est susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire.

## Émission obligataire de décembre 2006

Pernod Ricard a émis le 6 décembre 2006 un emprunt obligataire représenté par des Obligations à taux variable qui ont été intégralement remboursées en juin 2011 et des Obligations à taux fixe (ci-après les « Obligations ») admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations sont d'une valeur nominale de 50 000 euros, l'émission a porté sur un montant nominal global de 550 millions d'euros.

Les Obligations portent intérêts au taux annuel de 4,625 %, payables à terme échu le 6 décembre de chaque année.

Elles seront intégralement remboursées le 6 décembre 2013.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres valeurs mobilières admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou une autre Bourse, à moins que les obligations ne bénéficient

de garanties similaires ou ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit de l'émission de cet emprunt obligataire a permis le remboursement des tranches les plus courtes du crédit syndiqué de 2005 lui-même refinancé par le crédit syndiqué de 2008.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, les Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

## Émission obligataire de juin 2009

Pernod Ricard a procédé mi-juin 2009 au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 800 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 janvier 2015. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 50 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 7 %, payables à terme échu le 15 janvier de chaque année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit de l'émission de cet emprunt obligataire a permis le remboursement des tranches les plus courtes du crédit syndiqué de 2008 aux fins d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

## Émission obligataire de mars 2010

Pernod Ricard a procédé en mars 2010 au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 1,2 milliard d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 18 mars 2016. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 50 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 4,875 %, payables à terme échu le 18 mars de chaque année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit de l'émission de cet emprunt obligataire a permis le remboursement des tranches les plus courtes du crédit syndiqué de 2008.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

4

## Émission obligataire de décembre 2010

Pernod Ricard a procédé fin décembre 2010 au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 201 millions de dollars américains, à taux variable, arrivant à maturité le 21 décembre 2015. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 1 million de dollars américains et ont été intégralement souscrites par une seule contrepartie.

Les Obligations portent intérêt à taux variable, payable chaque trimestre à compter du 21 mars 2011.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit de l'émission de cet emprunt obligataire a permis le remboursement des tranches les plus courtes du crédit syndiqué de 2008 aux fins d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que de demandes de remboursement anticipé au gré de la Société ou du porteur, selon

le cas, dans certains cas notamment de changement de situation de la Société ou de fiscalité.

## Émission obligataire de mars 2011

Pernod Ricard a procédé en mars 2011 au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 1 milliard d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 mars 2017. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 5 %, payables à terme échu le 15 mars de chaque année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit net de l'émission de cet emprunt obligataire a été affecté au remboursement du crédit syndiqué de 2008 afin d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

## Émission obligataire d'avril 2011

Pernod Ricard a procédé en avril 2011 à une émission obligataire en dollars américains, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et soumis au droit de l'État de New York (États-Unis), pour un montant de 1 milliard de dollars américains, à taux fixe, arrivant à maturité le 7 avril 2021. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 150 000 dollars américains (et au-delà de ce montant des multiples de 1 000 dollars américains).

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 5,75 %, payables à termes échus le 7 avril et le 7 octobre de chaque année à compter du 7 octobre 2011.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit net de l'émission de cet emprunt obligataire a été affecté au remboursement d'une partie du crédit syndiqué de 2008 libellé en dollar américain.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

### Émission obligataire d'octobre 2011

Pernod Ricard a procédé en octobre 2011 à une émission obligataire en dollars américains, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et soumis au droit de l'État de New York (États-Unis), pour un montant de 1,5 milliard de dollars américains, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 janvier 2022. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 150 000 dollars américains (et au-delà de ce montant des multiples de 1 000 dollars américains).

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 4,45 %, payables à termes échus le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année à compter du 25 octobre 2011.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit net de l'émission de cet emprunt obligataire a été affecté au remboursement d'une partie du crédit syndiqué de 2008 libellé en dollar américain.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

### Émission obligataire de janvier 2012

Pernod Ricard a procédé en janvier 2012 à une émission obligataire en dollars américains, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et soumis au droit de l'État de New York (États-Unis), pour un montant de 2,5 milliards de dollars américains. Cette émission comporte trois tranches : une tranche de 5 ans d'un montant de 850 millions de dollars américains, une tranche de 10 ans et demi d'un montant de 800 millions de dollars américains et une tranche de 30 ans d'un montant de 850 millions

de dollars américains. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 150 000 dollars américains (et au-delà de ce montant des multiples de 1 000 dollars américains).

Les Obligations de la 1<sup>re</sup> tranche portent intérêts au taux fixe de 2,95 % payables à termes échus le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année à compter du 12 janvier 2012.

Les Obligations de la 2<sup>e</sup> tranche portent intérêts au taux fixe de 4,25 % payables à termes échus le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année à compter du 12 janvier 2012.

Les Obligations de la 3<sup>e</sup> tranche portent intérêts au taux fixe de 5,50 % payables à termes échus le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année à compter du 12 janvier 2012.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit net de l'émission de cet emprunt obligataire a été affecté au remboursement d'une partie du crédit syndiqué de 2008 libellé en dollar américain.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

### Obligations Allied Domecq de 2002

Allied Domecq Financial Services a émis le 10 juin 2002 un emprunt obligataire représenté par des Obligations à taux fixe, d'une valeur nominale par Obligation de 1 000, 10 000 ou 100 000 livres sterling, soit un montant nominal global de 250 millions de livres sterling, arrivant à maturité le 12 juin 2014.

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 6,625 %, payables annuellement à terme échu le 12 juin de chaque année.

Les Obligations sont admises aux négociations sur le marché réglementé du London Stock Exchange. Les Obligations de paiement d'Allied Domecq Financial Services au titre des Obligations sont garanties par Allied Domecq Limited (anciennement Allied Domecq Plc) et, depuis le 28 avril 2006, par Pernod Ricard.

Les engagements du Groupe au titre du paiement du nominal et des intérêts des Obligations ne sont pas assortis de sûretés réelles. Allied Domecq Limited et Allied Domecq Financial Services se sont en outre engagés en leur nom et au nom de leurs filiales principales à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres valeurs mobilières admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé à moins que les obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Les Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

### Contrat d'affacturage Europe

Certaines filiales de Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance ont conclu le 15 décembre 2008 avec BNP Paribas Factor un « *Factoring Framework Agreement* » concernant la mise en place d'un programme paneuropéen d'affacturage pour un montant brut de 350 millions d'euros qui a été porté à 400 millions d'euros par avenant en date du 23 juin 2009. Le programme d'affacturage d'une durée initiale de trois ans a été reconduit par un avenant en date du 16 décembre 2011 pour une nouvelle durée de trois ans. Les créances sont cédées sous le régime de la subrogation conventionnelle de droit français sous réserve des spécificités de droit local. La quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances cédées ayant été transférés au cessionnaire dans le cadre de cette opération d'affacturage, les créances cédées ont été déconsolidées.

Enfin, un certain nombre d'aménagements contractuels ont été organisés par la conclusion d'avenants permettant de faire évoluer le périmètre des entités participantes.

### Titrisation (*Master Receivables Assignment Agreement*)

Le 24 juin 2009, certaines filiales de Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance ont conclu un programme international de titrisation de

créances commerciales mis en place avec Crédit Agricole CIB, ayant pour objet le transfert de créances commerciales éligibles à Ester, conformément aux termes d'un accord cadre en date du 24 juin 2009 et de conventions d'application spécifiques conclues par pays à chaque date d'adhésion au programme des filiales considérées. L'enveloppe initiale du programme s'élève à 45 millions d'euros, 130 millions de dollars américains et 120 millions de livres sterling.

Ce programme, d'une durée de cinq ans, comporte notamment une clause de changement de contrôle applicable à chaque filiale y participant en qualité de cédant susceptible d'entraîner l'amortissement anticipé du programme, eu égard à la filiale concernée par ledit changement de contrôle, cet événement étant défini comme le fait pour Pernod Ricard de cesser de détenir, directement ou indirectement, au moins 80 % du capital ou des droits de vote d'une filiale participant au programme en sa qualité de cédant, à moins que (i) Pernod Ricard continue de détenir directement ou indirectement 50 % du capital ou des droits de vote de cette filiale et (ii) délivre à la demande de Crédit Agricole CIB une garantie en des termes satisfaisants pour Crédit Agricole CIB (agissant raisonnablement) relativement aux obligations de ladite filiale au titre des documents de l'opération de titrisation.

### Contrat d'affacturage Pacifique

En décembre 2008, un contrat de cession de créances a été conclu entre Premium Wine Brands Pty (anciennement Pernod Ricard Pacific Pty) et NAB. Ce programme d'affacturage qui concernait initialement l'Australie inclut, depuis juin 2009, la Nouvelle-Zélande.

## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

<b>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ANNUEL</b>	<b>108</b>	<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ANNUEL</b>	<b>113</b>
<b>ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>	<b>109</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS</b>	<b>114</b>
<b>BILAN CONSOLIDÉ ANNUEL</b>	<b>110</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>158</b>
Actif	110	I - Opinion sur les comptes consolidés	158
Passif	111	II - Justification des appréciations	158
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ANNUELS</b>	<b>112</b>	III - Vérification spécifique	158

## Compte de résultat consolidé annuel

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012	Notes
Chiffre d'affaires	7 643	8 215	
Coût des ventes	(3 033)	(3 169)	
<b>Marge brute après coûts logistiques</b>	<b>4 610</b>	<b>5 047</b>	
Frais publi-promotionnels	(1 441)	(1 571)	
<b>Contribution après frais publi-promotionnels</b>	<b>3 169</b>	<b>3 476</b>	
Frais commerciaux et généraux	(1 260)	(1 362)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 909</b>	<b>2 114</b>	
Autres produits opérationnels	121	45	7
Autres charges opérationnelles	(177)	(190)	7
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 852</b>	<b>1 969</b>	
Charges financières	(531)	(570)	6
Produits financiers	72	22	6
<b>Résultat financier</b>	<b>(459)</b>	<b>(548)</b>	
Impôt sur les bénéfices	(318)	(247)	8
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	2	0	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>1 077</b>	<b>1 174</b>	
Résultat net des activités abandonnées	-	-	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 077</b>	<b>1 174</b>	
Dont :			
■ part des participations ne donnant pas le contrôle	32	27	
■ part du Groupe	1 045	1 146	
Résultat net part du Groupe par action de base ( <i>en euros</i> )	3,98	4,36	9
Résultat net part du Groupe par action après dilution ( <i>en euros</i> )	3,94	4,32	9
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action de base ( <i>en euros</i> )	3,98	4,36	9
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action après dilution ( <i>en euros</i> )	3,94	4,32	9

## État du résultat global consolidé

En millions d'euros	30.06.2011	30.06.2012
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 077</b>	<b>1 174</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>	<b>392</b>	<b>(285)</b>
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	392	(285)
<i>Montant recyclé dans le résultat net</i>	-	-
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>109</b>	<b>(32)</b>
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	265	31
<i>Montant recyclé dans le résultat net</i>	(156)	(63)
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<i>Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i>	1	-
<i>Transfert en résultat du fait d'une cession</i>	-	-
<b>Différences de conversion</b>	<b>(923)</b>	<b>1 077</b>
<b>Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres</b>	<b>(55)</b>	<b>15</b>
<b>Autres ajustements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt</b>	<b>(476)</b>	<b>776</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>601</b>	<b>1 950</b>
Dont :		
■ part Groupe	579	1 915
■ part des participations ne donnant pas le contrôle	22	34

## Bilan consolidé annuel

## Actif

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012	Notes
En valeurs nettes			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	11 291	12 234	11
<i>Goodwill</i>	4 746	5 126	11
Immobilisations corporelles	1 805	1 923	12
Actifs biologiques	111	126	
Actifs financiers non courants	178	294	13
Titres mis en équivalence	6	18	
Actifs d'impôt différé	1 459	1 965	8
Instruments dérivés non courants	56	116	19
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>19 652</b>	<b>21 802</b>	
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et encours	3 875	4 295	14
Créances clients et comptes rattachés	1 222	1 289	15
Actif d'impôt exigible	40	29	
Autres actifs courants	136	87	15
Instruments dérivés courants	19	34	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	774	787	17
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>6 066</b>	<b>6 522</b>	
Actifs destinés à être cédés	4	52	
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>25 722</b>	<b>28 375</b>	



## Passif

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012	Notes
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	410	411	22
Primes d'émission	3 034	3 049	
Réserves et écarts de conversion	4 817	6 197	
Résultat net part du Groupe	1 045	1 146	
<b>Capitaux propres Groupe</b>	<b>9 306</b>	<b>10 803</b>	
Participations ne donnant pas le contrôle	190	169	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 497</b>	<b>10 972</b>	
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	607	641	16
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	348	367	16
Passifs d'impôt différé	2 657	3 126	8
Emprunts obligataires part non courante	4 657	8 044	17
Autres passifs financiers non courants	4 729	1 252	17
Instruments dérivés non courants	275	259	19
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>13 272</b>	<b>13 689</b>	
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	265	178	16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 884	2 130	20
Passif d'impôt exigible	91	129	
Autres passifs courants	293	293	
Autres passifs financiers courants	323	727	17
Emprunts obligataires part courante	82	153	17
Instruments dérivés courants	14	97	19
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>2 953</b>	<b>3 707</b>	
Passifs destinés à être cédés	0	7	
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>25 722</b>	<b>28 375</b>	

## Variation des capitaux propres annuels

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'auto-contrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Situation d'ouverture 01.07.2010 retraitée</b>	<b>410</b>	<b>3 022</b>	<b>6 150</b>	<b>(222)</b>	<b>(87)</b>	<b>(149)</b>	<b>9 124</b>	<b>216</b>	<b>9 339</b>
Résultat global de la période	-	-	1 045	72	(537)	-	579	22	601
Augmentation de capital	1	12	-	-	-	-	13	-	13
Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	-	-	25	-	-	-	25	-	25
Acquisition/cession de titres d'auto-contrôle	-	-	-	-	-	(60)	(60)	-	(60)
Ventes à réméré	-	-	-	-	-	(6)	(6)	-	(6)
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(368)	-	-	-	(368)	(38)	(406)
Variations de périmètre	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres mouvements	-	-	1	-	-	-	1	(10)	(9)
<b>SITUATION CLÔTURE 30.06.2011 RETRAITÉE</b>	<b>410</b>	<b>3 034</b>	<b>6 854</b>	<b>(151)</b>	<b>(626)</b>	<b>(216)</b>	<b>9 306</b>	<b>190</b>	<b>9 497</b>

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'auto-contrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Situation d'ouverture 01.07.2011 retraitée</b>	<b>410</b>	<b>3 034</b>	<b>6 854</b>	<b>(151)</b>	<b>(626)</b>	<b>(216)</b>	<b>9 306</b>	<b>190</b>	<b>9 497</b>
Résultat global de la période	-	-	1 146	(17)	786	-	1 915	34	1 950
Augmentation de capital	1	15	-	-	-	-	16	-	16
Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	-	-	31	-	-	-	31	-	31
Acquisition/cession de titres d'auto-contrôle	-	-	-	-	-	(22)	(22)	-	(22)
Ventes à réméré	-	-	-	-	-	(16)	(16)	-	(16)
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(392)	-	-	-	(392)	(35)	(427)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	(28)	-	-	-	(28)	(20)	(48)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(8)	-	-	-	(8)	0	(7)
<b>SITUATION CLÔTURE 30.06.2012</b>	<b>411</b>	<b>3 049</b>	<b>7 604</b>	<b>(167)</b>	<b>160</b>	<b>(254)</b>	<b>10 803</b>	<b>169</b>	<b>10 972</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel

En millions d'euros	30.06.2011	30.06.2012	Notes
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>			
Résultat net – part du Groupe	1 045	1 146	
Participations ne donnant pas le contrôle	32	27	
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes reçus	(2)	(0)	
(Produits) charges financiers	459	548	
(Produits) charges d'impôt	318	247	
Résultat des activités abandonnées	-	-	
Dotations aux amortissements d'immobilisations	159	172	
Variation nette des provisions	(223)	(174)	
Variation nette des pertes de valeur sur <i>goodwill</i> et immobilisations corporelles et incorporelles	43	14	
Variation de juste valeur des dérivés commerciaux	1	(1)	
Variations de juste valeur des actifs biologiques	(3)	(9)	
Résultat des cessions d'actifs	(19)	(14)	
Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	25	27	
<b>Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts</b>	<b>1 836</b>	<b>1 984</b>	
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	32	(55)	21
Intérêts financiers versés	(520)	(538)	
Intérêts financiers reçus	42	22	
Impôts versés	(277)	(299)	
Impôts reçus	21	11	
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 134</b>	<b>1 126</b>	
<b>Trésorerie provenant des opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(223)	(271)	21
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11	20	21
Variation du périmètre de consolidation	-	-	
Acquisitions d'immobilisations financières	(9)	(12)	
Cessions d'immobilisations financières	161	23	
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(60)</b>	<b>(241)</b>	
<b>Trésorerie provenant des opérations de financement</b>			
Dividendes et acomptes versés	(389)	(411)	
Autres variations des capitaux propres	(0)	16	
Émissions ou souscriptions d'emprunts	2 948	5 739	21
Remboursements d'emprunts	(3 464)	(6 349)	21
(Acquisitions)/cessions de titres d'auto-contrôle	(70)	(47)	
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	(48)	
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(975)</b>	<b>(1 099)</b>	
Trésorerie des activités destinées à être cédées	-	(11)	
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE (AVANT EFFET DEVICES)</b>	<b>99</b>	<b>(224)</b>	
Incidence des écarts de conversion	(26)	237	
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE (APRÈS EFFET DEVICES)</b>	<b>73</b>	<b>13</b>	
<b>TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>701</b>	<b>774</b>	
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>774</b>	<b>787</b>	

## Annexe aux comptes consolidés annuels

<b>Note 1</b>	Principes et méthodes comptables	114	<b>Note 15</b>	Détail des créances	131
<b>Note 2</b>	Faits marquants de l'exercice	121	<b>Note 16</b>	Provisions	132
<b>Note 3</b>	Périmètre de consolidation	121	<b>Note 17</b>	Passifs financiers	137
<b>Note 4</b>	Actifs destinés à la vente	121	<b>Note 18</b>	Instruments financiers	140
<b>Note 5</b>	Information sectorielle	122	<b>Note 19</b>	Dérivés de taux et de change	143
<b>Note 6</b>	Résultat financier	123	<b>Note 20</b>	Dettes d'exploitation	144
<b>Note 7</b>	Autres produits et charges opérationnels	123	<b>Note 21</b>	Notes sur le tableau des flux de trésorerie	144
<b>Note 8</b>	Impôt sur les bénéfices	124	<b>Note 22</b>	Capitaux propres	145
<b>Note 9</b>	Résultat par action	126	<b>Note 23</b>	Paiements en actions	145
<b>Note 10</b>	Charges par nature	126	<b>Note 24</b>	Engagements hors bilan	151
<b>Note 11</b>	Immobilisations incorporelles et <i>goodwill</i>	126	<b>Note 25</b>	Litiges	152
<b>Note 12</b>	Immobilisations corporelles	128	<b>Note 26</b>	Parties liées	154
<b>Note 13</b>	Actifs financiers	129	<b>Note 27</b>	Événement post-clôture	154
<b>Note 14</b>	Stocks et encours	130	<b>Note 28</b>	Liste des principales sociétés consolidées	155

5

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 12, place des États-Unis à Paris XVI<sup>e</sup> arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris. Les comptes consolidés annuels reflètent la situation comptable de Pernod Ricard et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe exerce ses activités dans la vente de vins et spiritueux.

Le Conseil d'Administration a arrêté, le 29 août 2012, les comptes consolidés annuels au 30 juin 2012.

## NOTE 1 Principes et méthodes comptables

### 1. Principes de préparation des comptes consolidés annuels et référentiel comptable

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE 1606/2002, les comptes consolidés annuels du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012 ont été établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les normes approuvées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*) et leurs interprétations émanant de l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) ou de l'ancien *Standing Interpretations Committee* (SIC). Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 30 juin 2012 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 30 juin 2011, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne applicables pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 (cf. Note 1.2.).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

L'exercice de référence du Groupe est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### 2. Évolution du référentiel comptable

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011

Les nouvelles normes, amendements et interprétations sont devenus applicables pour le groupe Pernod Ricard, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 :

- la révision d'IAS 24 « Information relative aux parties liées » ; cette révision n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels ;

- l'amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ; cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels ;
- l'amendement d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – Transfert d'actifs financiers » ; l'impact de cet amendement figure en Note 15.

### Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire postérieurement au 30 juin 2012

Les normes, amendements et interprétations qui s'appliqueront à Pernod Ricard à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, n'ont pas donné lieu à une application anticipée sur l'exercice 2011/2012 ; il s'agit de :

- l'amendement d'IAS 1 sur la présentation des gains et pertes enregistrés en capitaux propres ; cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Les normes applicables à Pernod Ricard à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 adoptées par l'Union européenne, et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours d'analyse, sont les suivantes :

- les amendements de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Les normes applicables à Pernod Ricard à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 (sous réserve d'adoption par l'Union européenne), et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours d'analyse, sont les suivantes :

- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- la norme IFRS 11 « Partenariats » ;
- la norme IFRS 12 « Information à fournir sur les participations dans les autres entités » ;
- la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur ».

Les normes applicables à Pernod Ricard à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 (sous réserve d'adoption par l'Union européenne), et dont les effets sur les comptes du Groupe ne seront pas significatifs, sont les suivantes :

- la révision de la norme IAS 27 « États financiers individuels » ;
- la révision de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises ».

Les comptes consolidés annuels ne tiennent pas compte :

- des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture ;
- des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par le Comité de la Réglementation Comptable européen à la date de clôture des comptes consolidés annuels.

## 3. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés annuels incluent les états financiers de la Société mère, Pernod Ricard SA, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, indépendamment de son pourcentage de participation. Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément des capitaux propres de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date du regroupement d'entreprises

d'origine et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Les transactions réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

## 4. Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

## 5. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements de la Direction

### Estimations

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### Goodwill et immobilisations incorporelles

Comme indiqué en Note 1.7, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (les marques par exemple), il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Ces calculs nécessitent d'utiliser des hypothèses sur les conditions de marché dont les évolutions peuvent conduire à des résultats différents de ceux estimés initialement.

### Provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en Note 1.18, le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. De plus, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni) font également l'objet de provisions. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 16.

Le calcul de ces engagements repose sur un certain nombre d'hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les futures augmentations de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2012 et leurs modalités de détermination sont détaillées en Note 16. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe.

## Impôts différés

Comme indiqué en Note 1.21., les actifs d'impôt différé comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Des analyses sont réalisées permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables.

## Provisions

Comme indiqué en Note 16, le Groupe est impliqué dans le cadre de ses activités courantes dans un certain nombre de litiges. Dans certains cas, les sommes demandées par les plaignants sont significatives et les procédures judiciaires peuvent prendre plusieurs années. Dans ce cadre, les provisions sont déterminées selon la meilleure estimation du Groupe du montant qui sera décaissé en fonction des informations disponibles – notamment de la part des conseils juridiques. Toute modification des hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la provision comptabilisée. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 16.

## Jugements

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables dans le cadre de l'établissement des états financiers.

5

## 6. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, antérieurs au 1<sup>er</sup> juillet 2009, ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 30 juin 2009. Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de juristes, de *due diligence* et les autres honoraires professionnels sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Chaque regroupement d'entreprises concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode du *goodwill* partiel ou total. Les *goodwill* relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise. Les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur.

Enfin conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires rachetée dans les sociétés préalablement contrôlées.

## 7. Goodwill et Immobilisations incorporelles

### Goodwill

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour ce test, les *goodwill* sont ventilés par zone géographique sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants. Les modalités des tests de perte de valeur des regroupements d'actifs sont détaillées dans la Note 1.9. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles sont amorties linéairement, à l'exception des actifs à durée de vie indéfinie, sur leur durée d'utilité, en général jusqu'à cinq ans, et sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les charges d'amortissements des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

### Marques reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises

La valeur d'entrée des marques acquises est déterminée sur la base d'un calcul actuariel des profits futurs ou selon la méthode des redevances et correspond à la juste valeur des marques à la date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques acquises dans le cadre d'acquisition de sociétés étrangères sont libellées dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise.

## 8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont détaillées par composant. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou, dans certains cas, selon le mode dégressif, appliqué à la durée d'utilisation estimée. Cette durée d'utilité est revue régulièrement. Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	5 à 15 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Conformément à la norme IAS 17, les biens acquis au moyen d'un contrat de location-financement sont immobilisés, en contrepartie de la reconnaissance d'une dette, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les immeubles ayant fait l'objet de cessions-bails font l'objet d'un retraitement similaire.

Les charges d'amortissements des immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

## 9. Perte de valeur des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les actifs immobilisés incorporels ou corporels font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (*goodwill* et marques).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Les UGT s'identifient aux actifs liés aux marques du Groupe et sont réparties selon les quatre secteurs géographiques définis par le Groupe, sur la base des destinations des produits.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon des projections de flux de trésorerie sur une période de 19 ans. Cette durée permet de refléter les caractéristiques des marques du Groupe et de leurs actifs de production qui ont une durée de vie élevée. Les flux de trésorerie prévisionnels actualisés sont établis sur la base des budgets annuels et des plans pluri-annuels, extrapolés sur les années suivantes en faisant évoluer progressivement la croissance de la dernière année du Plan par marque et par marché vers le taux de croissance à l'infini. Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses publi-promotionnelles sont déterminées par la Direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement à long terme des marchés concernés. Les évaluations de flux de trésorerie actualisés sont sensibles à ces hypothèses ainsi qu'aux modes de consommation et aux facteurs économiques.

La valeur de marché correspond au prix de cession, net des coûts de la vente, qui pourrait être obtenu lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché ou à des multiples de résultat observés lors de transactions récentes portant sur des actifs similaires. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou des circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

## 10. Méthodes de conversion

### 10.1. Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société mère.

### 10.2. Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle

correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

### 10.3. Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont généralement converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction. À chaque arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période, à l'exception des différences de change liées aux dettes affectées aux couvertures d'actifs nets en devises de filiales consolidées. Ces dernières sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écarts de conversion, jusqu'à la cession de l'investissement net. Les différences de change liées à des opérations d'exploitation sont enregistrées dans le résultat opérationnel de la période ; les différences de change liées à des opérations de financement sont comptabilisées en résultat financier ou en capitaux propres.

### 10.4. Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (monnaie de présentation)

Le bilan est converti en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écarts de conversion au sein des capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont comptabilisées en résultat.

## 11. Frais de recherche et développement

Dans le cadre des activités du Groupe, conformément à la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme.

## 12. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), dès lors qu'ils sont significatifs, les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont plus amortis et sont présentés séparément au bilan pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les éléments du bilan relatifs aux activités destinées à être cédées ou abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés annuels. Les éléments du résultat relatifs à ces activités destinées à être cédées ou abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif pour le Groupe.

## 13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût (coût d'acquisition et coût de transformation, y compris les coûts indirects de production) ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la vente de ces stocks. La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés. Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement. Ces stocks sont classés en actif courant, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à 1 an, pour satisfaire au processus de vieillissement de certains vins et spiritueux.

## 14. Agriculture

La norme IAS 41 (Actifs biologiques) couvre le traitement comptable des activités impliquant des actifs biologiques (par exemple, la vigne destinés à la vente ou des produits agricoles (par exemple, le raisin). IAS 41 a été spécifiquement adaptée au traitement comptable de la vigne et du raisin, qui constituent les principales activités agricoles du Groupe. Un traitement comptable similaire s'applique également aux autres actifs biologiques (par exemple, les champs d'agave). La norme IAS 41 prévoit que les actifs biologiques (vignobles) et leur production (récoltes) soient comptabilisés à leur juste valeur diminuée des frais estimés de vente, dès lors qu'il est possible d'obtenir un référentiel de prix fiable, par exemple en faisant référence à un marché actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. Les terrains sur lesquels sont plantés les actifs biologiques sont évalués conformément à la norme IAS 16.

## 15. Passifs financiers et instruments dérivés

Les normes IAS 32 et IAS 39 portant sur les instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. La norme IFRS 7 est appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Son amendement approuvé par l'Union européenne le 22 novembre 2011 est appliqué à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### 15.1. Instruments financiers dérivés

En application de la norme IAS 39 révisée (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), tous les instruments dérivés doivent être reflétés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché ou de cotations externes d'établissements financiers.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert, pour le risque couvert, sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie « efficace » du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie « inefficace » du dérivé est enregistrée directement en résultat. Si l'instrument dérivé est désigné comme une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère, la variation de valeur de la partie « efficace » de l'instrument dérivé est enregistrée dans les capitaux propres et la variation de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat.

### 15.2. Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut tous les frais et commissions prévus au contrat entre les parties. Selon cette méthode, les frais directement attribuables à l'acquisition de la dette financière sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif.

## 16. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

### 16.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et des valeurs mobilières ne satisfaisant pas aux critères de classement en tant que titres de placement de trésorerie. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, quand celle-ci peut être évaluée de manière fiable. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est assimilée à une perte de valeur significative ou prolongée. Lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont reprises par résultat. La juste valeur est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. La juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché financier est leur cours de Bourse. Pour les actifs financiers disponibles à la vente non cotés, les critères de valorisation généralement retenus sont : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

### 16.2. Prêts et créances rattachées à des participations

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte-courant consenties à des entités non consolidées ou dont les titres sont mis en équivalence et des dépôts de garantie. Les prêts et créances rattachées à des participations sont évalués au coût amorti.

### 16.3. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond généralement à leur valeur nominale. Une perte de valeur est comptabilisée en fonction du risque de non-recouvrement des créances.

### 16.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie), la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif et au passif du bilan et figurant dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est composée de la trésorerie en banque, de la caisse, des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et des Sicav et fonds communs de placement monétaires soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, d'une durée inférieure à trois mois. Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.



## 17. Actions d'auto-contrôle

Les actions propres sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque les actions d'auto-contrôle sont cédées, toute différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession est enregistrée en variation des capitaux propres et ne contribue pas au résultat de la période.

## 18. Provisions

### 18.1. Nature des passifs provisionnés

Conformément à la norme IAS 37 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimées et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements du Groupe. Les montants provisionnés sont évalués en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des obligations. Les provisions comprennent notamment :

- les provisions pour restructurations ;
- les provisions pour retraites et autres avantages assimilés ;
- les provisions pour litiges (fiscaux, juridiques, sociaux).

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par le département juridique de chaque filiale ou région ou par la Direction Juridique du Groupe et avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

### 18.2. Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice et inscrit en résultat en « autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est significatif et résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date d'arrêté des comptes par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et aux coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisés dans les coûts de restructuration. Les montants provisionnés, correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration, sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

### 18.3. Provisions pour retraites et autres avantages long terme consentis aux salariés

En accord avec les législations nationales, les engagements du Groupe se composent :

- d'avantages long terme postérieurs à l'emploi consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux etc.) ;
- d'avantages long terme pendant l'emploi consentis aux employés.

#### Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est constatée au titre des régimes à cotisations définies.

#### Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies, la méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour valoriser la valeur actualisée au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, des services passés. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux de rendement attendu sur actifs) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie). Les actifs de couverture sont évalués à leur valeur de marché à chaque clôture annuelle. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, ajustée des coûts des services passés non reconnus et des écarts actuariels, et nette de la juste valeur des actifs de couverture. Des écarts actuariels se créent essentiellement lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs par rapport à leur valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles long terme (par exemple : taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires). Dans le cas d'avantages long terme pendant l'emploi (de type médaille du travail), les écarts sont provisionnés intégralement à chaque arrêté de comptes. Dans les autres cas, ces écarts ne sont provisionnés qu'à partir du moment où, pour un régime donné, ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant actualisé de l'obligation et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). La constitution de la provision s'effectue linéairement sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés du régime concerné (amortissement d'écarts actuariels). La charge comptabilisée au titre des obligations décrites ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires ;
- le coût financier ;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs du régime ;
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs ;

- le coût des services passés comptabilisé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel ;
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel ou le résultat financier selon la nature du sous-jacent.

## 19. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes notamment les droits d'accises. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, généralement à la date du transfert du titre de propriété.

### 19.1. Coûts de prestations commerciales

En application de la norme IAS 18 (Produits des activités ordinaires), certains coûts de prestations commerciales, comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits et les actions promotionnelles sur les lieux de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires s'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

### 19.2. Droits et taxes

En application de la norme IAS 18, certains droits d'importation, par exemple en Asie, sont classés en coût des ventes, car ils ne sont pas spécifiquement refacturés aux clients (comme l'est par exemple la vignette Sécurité sociale en France).

### 19.3. Escomptes

En application de la norme IAS 18, les escomptes de caisse accordés pour les règlements anticipés ne sont pas considérés comme des transactions financières mais constituent une déduction du chiffre d'affaires.

## 20. Marge brute après coûts logistiques, contribution après frais publi-promotionnels, résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

La marge brute après coûts logistiques correspond au chiffre d'affaires hors droits et taxes, diminué des coûts des ventes et des coûts logistiques. La contribution après frais publi-promotionnels inclut la marge brute après coûts logistiques et les frais publi-promotionnels. Le Groupe applique la recommandation de l'ANC n° 2009-R03 notamment dans la définition du résultat opérationnel courant. Le résultat opérationnel courant correspond à la contribution après frais publi-promotionnels diminuée des frais commerciaux et généraux et est l'indicateur utilisé pour apprécier la performance opérationnelle du Groupe. Il exclut les autres produits et charges opérationnels tels que les coûts liés aux restructurations et intégrations, les plus ou moins values de cession, ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant car le Groupe estime que ces éléments n'ont qu'une faible valeur

prédictive compte tenu de leur caractère inhabituel. La nature de ces autres produits et charges opérationnels est détaillée en Note 7.

## 21. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et sont déterminés selon la méthode du report variable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur recouvrabilité est probable compte tenu des projections de résultat fiscal réalisées par le Groupe à la clôture de chaque exercice. L'ensemble des hypothèses retenues, dont notamment la croissance du résultat opérationnel et du résultat financier compte tenu des taux d'intérêt, fait l'objet d'une actualisation par le Groupe en fin d'exercice sur la base des données déterminées par les Directions concernées.

## 22. Paiement fondé sur des actions

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe applique la norme IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, à tous les instruments octroyés après le 7 novembre 2002 et non encore acquis au 1<sup>er</sup> juillet 2004. Le Groupe applique cette norme aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions, et aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

En application de cette norme, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions gratuites accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Les droits à l'appréciation d'actions, qui seront réglés sous forme de trésorerie, sont évalués à leur juste valeur, constatée en résultat, par contrepartie du passif encouru. Ce passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à son règlement.

La juste valeur des options et des droits a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation binomiale en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché à la date d'attribution et sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction du Groupe.

## 23. Résultats par action

Les résultats nets par action de base et après dilution sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré des éléments dilutifs.

Le calcul du résultat par action après dilution tient compte de l'impact potentiel de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (tels que les options d'achat et de souscription d'actions, les emprunts convertibles, etc.) sur le nombre théorique d'actions. Lorsque les fonds sont recueillis à la date de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs, la méthode dite « du rachat d'actions » est utilisée pour déterminer le nombre théorique d'actions à prendre en compte. Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat net est retraité du montant net d'impôt des frais financiers relatifs à ces instruments.

## NOTE 2 Faits marquants de l'exercice

### 1. Acquisitions

Le 20 juillet 2011, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de *joint-venture* avec la société Tequila Avión. Cet accord porte sur l'exploitation et le développement de la marque de tequila ultra-Premium « Avión™ ». Le groupe Pernod Ricard devient un actionnaire minoritaire de cette *joint-venture* et assurera la distribution exclusive de la marque dans le monde.

Le 8 juin 2012, Pernod Ricard a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de la participation de 30 % de Pernod Ricard Korea Imperial détenue par HiteJinro, pour un montant de 70 milliards de wons coréens (environ 48 millions d'euros), à régler en numéraire. Pernod Ricard, qui détenait à ce jour 70 % d'Imperial, porte ainsi à 100 % sa participation dans la société, propriétaire de l'un des principaux whiskies locaux sur l'important marché sud-coréen. L'opération a été finalisée le 15 juin 2012.

### 2. Émissions d'emprunts obligataires

Pernod Ricard a émis :

- le 20 octobre 2011, un emprunt obligataire d'un montant total de 1,5 milliard de dollars américains dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle 9 ans et 6 mois (échéance au 15 janvier 2022) et portant intérêt au taux fixe de 4,45 % ;
- le 5 janvier 2012, un emprunt obligataire d'un montant total de 2,5 milliards de dollars américains dont les caractéristiques sont les suivantes : une première tranche de maturité résiduelle de 4 ans et 6 mois (échéance au 15 janvier 2017) et portant intérêt au taux fixe de 2,95 %, une deuxième tranche de maturité résiduelle de 10 ans (échéance au 15 juillet 2022) et portant intérêt au taux fixe de 4,25 % et une troisième tranche de 29 ans et 6 mois (échéance au 15 janvier 2042) et portant intérêt au taux fixe de 5,50 %.

Ces deux opérations ont permis au Groupe de diversifier ses sources de financement et d'allonger la maturité de la dette.

### 3. Crédit syndiqué

Le 25 avril 2012, Pernod Ricard a signé un nouveau Contrat de Crédit syndiqué « revolving » multidevises de 2,5 milliards d'euros avec un *pool* de 25 banques.

Cette facilité de crédit sera utilisée pour couvrir les besoins généraux de l'entreprise et permettra de refinancer tous les encours au titre du crédit de 2,978 milliards d'euros, 10,138 milliards de dollars américains et 2,020 milliards d'euros multidevises datant du 27 mars 2008.

## NOTE 3 Périmètre de consolidation

Les principales variations de périmètre au 30 juin 2012 sont présentées dans la Note 2 – *Faits marquants de l'exercice*, ci-dessus.

## NOTE 4 Actifs destinés à la vente

Le montant des actifs destinés à la vente est de 52 millions d'euros au 30 juin 2012 (cf. Note 27).

## NOTE 5 Information sectorielle

Suite à ses différentes restructurations, le Groupe est centré autour d'une seule activité : la vente de vins et spiritueux, et est organisé en quatre secteurs opérationnels que sont les zones géographiques : France, Europe, Amérique et Asie/Reste du Monde.

La Direction du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels à partir du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant, défini comme la marge brute après coûts logistiques, diminuée des frais publi-promotionnels et des frais de structure. Les secteurs présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie à la Direction Générale.

Les éléments de résultat et de bilan sont répartis entre les secteurs sur la base de la destination des ventes ou des profits. Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés à des prix de marché.

Au 30.06.2011 (en millions d'euros)	France	Europe	Amérique	Asie/Reste du Monde	Élimination des comptes intercompagnies	Non alloué	Total
<b>Éléments du compte de résultat</b>							
Produits sectoriels	956	3 175	2 821	3 815	-	-	10 766
Dont produits intersegments	205	1 061	753	1 104	-	-	3 123
<b>Chiffre d'affaires hors Groupe</b>	<b>750</b>	<b>2 114</b>	<b>2 068</b>	<b>2 711</b>	-	-	<b>7 643</b>
Marge brute après coûts logistiques	546	1 228	1 277	1 559	-	-	4 610
Contribution après frais publi-promotionnels	356	886	898	1 029	-	-	3 169
Résultat opérationnel courant	189	479	558	684	-	-	1 909
<b>Autres informations</b>							
Investissements courants	35	86	29	34	-	-	184
Charges d'amortissements et de dépréciation	27	111	24	41	-	-	202
<b>Éléments du bilan</b>							
Actifs sectoriels	6 589	11 661	17 088	7 146	-	-	42 485
Actifs non alloués*	-	-	-	-	(16 763)	1	(16 762)
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>6 589</b>	<b>11 661</b>	<b>17 088</b>	<b>7 146</b>	<b>(16 763)</b>	<b>1</b>	<b>25 722</b>
Passifs sectoriels	6 684	9 867	10 998	5 437	(16 763)	1	16 225
<b>ACTIFS NETS</b>	<b>(95)</b>	<b>1 794</b>	<b>6 090</b>	<b>1 709</b>	-	-	<b>9 497</b>

\* Les actifs non alloués comprennent principalement les actifs financiers non courants et les actifs et passifs destinés à être cédés.

Au 30.06.2012 (en millions d'euros)	France	Europe	Amérique	Asie/Reste du Monde	Élimination des comptes intercompagnies	Non alloué	Total
<b>Éléments du compte de résultat</b>							
Produits sectoriels	959	3 275	2 984	4 479	-	-	11 697
Dont produits intersegments	212	1 138	817	1 314	-	-	3 481
<b>Chiffre d'affaires hors Groupe</b>	<b>746</b>	<b>2 137</b>	<b>2 167</b>	<b>3 165</b>	-	-	<b>8 215</b>
Marge brute après coûts logistiques	541	1 245	1 362	1 898	-	-	5 047
Contribution après frais publi-promotionnels	348	898	958	1 272	-	-	3 476
Résultat opérationnel courant	181	470	582	880	-	-	2 114
<b>Autres informations</b>							
Investissements courants	42	134	33	43	-	-	251
Charges d'amortissements et de dépréciation	35	78	37	56	-	-	206
<b>Éléments du bilan</b>							
Actifs sectoriels	6 900	15 125	12 025	12 991	-	-	47 041
Actifs non alloués*	-	-	-	-	(18 711)	46	(18 665)
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>6 900</b>	<b>15 125</b>	<b>12 025</b>	<b>12 991</b>	<b>(18 711)</b>	<b>46</b>	<b>28 375</b>
Passifs sectoriels	6 709	15 446	4 632	9 282	(18 711)	46	17 404
<b>ACTIFS NETS</b>	<b>191</b>	<b>(321)</b>	<b>7 393</b>	<b>3 709</b>	-	-	<b>10 972</b>

\* Les actifs non alloués comprennent principalement les actifs financiers non courants et les actifs et passifs destinés à être cédés.

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires au 30.06.2011	Chiffre d'affaires au 30.06.2012
TOP 14 Spiritueux et Champagnes	4 424	4 931
Vins Premium Prioritaires	368	428
18 marques clés locales/spiritueux	1 312	1 441
Autres produits	1 539	1 415
<b>TOTAL</b>	<b>7 643</b>	<b>8 215</b>

## NOTE 6 Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012
Charges de la dette financière nette	(488)	(521)
Produits d'intérêts de la dette financière nette	42	22
<b>Coût de la dette financière nette</b>	<b>(446)</b>	<b>(499)</b>
Commissions de structuration et de placement	(8)	(5)
Impact financier net des retraites et avantages assimilés	(12)	(2)
Autres produits et charges financiers courants, nets	(3)	(4)
<b>Résultat financier courant</b>	<b>(469)</b>	<b>(509)</b>
Résultat de change	30	(30)
Autres éléments financiers non courants	(20)	(9)
<b>RÉSULTAT FINANCIER TOTAL</b>	<b>(459)</b>	<b>(548)</b>

Au 30 juin 2012, le coût de la dette financière nette provient des charges financières relatives au crédit syndiqué pour 51 millions d'euros, aux emprunts obligataires pour 332 millions d'euros, aux billets de trésorerie pour 2 millions d'euros, aux couvertures de taux et de change pour 94 millions d'euros, aux contrats de *factoring* et titrisation pour 18 millions d'euros et à d'autres frais pour 2 millions d'euros.

## Coût moyen pondéré de la dette

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier du Groupe s'élève à 5,1 % au 30 juin 2012 contre 4,7 % au 30 juin 2011. Le coût moyen pondéré de l'endettement financier est défini comme le coût de la dette financière nette augmenté des commissions de structuration et de placement rapporté à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net.

## NOTE 7 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012
Charges nettes de restructuration et d'intégration	(17)	(30)
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	19	14
Pertes de valeur d'actifs corporels et incorporels	(42)	(14)
Autres charges opérationnelles non courantes	(118)	(146)
Autres produits opérationnels non courants	102	31
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>(56)</b>	<b>(145)</b>

Au 30 juin 2012, les autres produits et charges opérationnels se composent :

- de plus ou moins-values de cessions d'actifs ainsi que de dépréciations d'actifs corporels et incorporels ;
- d'autres charges opérationnelles liées à diverses dotations de provisions pour risques et charges notamment liées à des risques fiscaux ayant une nature non courante ;
- d'autres produits opérationnels liés à diverses reprises de provisions pour risques et charges.

## NOTE 8 Impôt sur les bénéfices

### Analyse de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012
Impôt exigible	(322)	(345)
Impôt différé	4	98
<b>TOTAL</b>	<b>(318)</b>	<b>(247)</b>

### Analyse du taux d'impôt effectif – Résultat net des activités poursuivies avant impôt

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012
Résultat opérationnel	1 852	1 969
Résultat financier	(459)	(548)
<b>Base d'imposition</b>	<b>1 394</b>	<b>1 421</b>
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France (34,43 %)	(480)	(489)
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	113	210
Impact fiscal lié aux variations de taux de change	(24)	37
Réestimation des impôts différés liée à des changements de taux et autres	31	62
Incidence des reports déficitaires utilisés/non activés	3	(38)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	7	7
Impact lié à la différence des bases comptables et fiscales des actifs cédés	14	3
Autres impacts	18	(39)
<b>CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE</b>	<b>(318)</b>	<b>(247)</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT</b>	<b>23 %</b>	<b>17 %</b>

Les impôts différés se décomposent ainsi par nature :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012
Marges en stocks	74	93
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	40	29
Provisions pour retraites	101	101
Actifs d'impôt différé lié aux déficits reportables	731	972
Provisions (hors provisions pour retraites) et autres	513	770
<b>TOTAL ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>1 459</b>	<b>1 965</b>
Amortissements dérogatoires	25	48
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	2 372	2 658
Autres	260	420
<b>TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>2 657</b>	<b>3 126</b>

## Détail de l'impôt alloué aux autres éléments du résultat global

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2012		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant après impôt	Montant avant impôt	Impôt	Montant après impôt
Couvertures d'investissements nets	392	(16)	<b>376</b>	(285)	-	<b>(285)</b>
Couvertures de flux de trésorerie	109	(38)	<b>71</b>	(32)	15	<b>(17)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	1	(0)	<b>1</b>	-	-	-
Différences de conversion	(923)	-	<b>(923)</b>	1 077	-	<b>1 077</b>
<b>Autres éléments du résultat global pour la période</b>	<b>(421)</b>	<b>(55)</b>	<b>(476)</b>	<b>760</b>	<b>15</b>	<b>776</b>

Les déficits fiscaux reportables (activés et non activés) représentent une économie potentielle d'impôts de, respectivement, 1 045 et 770 millions d'euros au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011. Les économies potentielles d'impôts au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011 sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de péremption suivantes :

### EXERCICE 2010/2011

Années	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables (en millions d'euros)	
	Déficits activés	Déficits non activés
2012	1	-
2013	-	1
2014	1	1
2015 et suivantes	273	36
Sans date de péremption	456	1
<b>TOTAL</b>	<b>731</b>	<b>39</b>

### EXERCICE 2011/2012

Années	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables (en millions d'euros)	
	Déficits activés	Déficits non activés
2013	1	-
2014	-	0
2015	-	0
2016	0	1
2017 et suivantes	409	34
Sans date de péremption	561	39
<b>TOTAL</b>	<b>972</b>	<b>74</b>

## NOTE 9 Résultat par action

### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ET RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION :

	30.06.2011	30.06.2012
<b>Numérateur (en millions d'euros)</b>		
Résultat net part du Groupe	1 045	1 146
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	1 045	1 146
<b>Dénominateur (en nombre d'actions)</b>		
Nombre moyen d'actions en circulation	262 684 644	262 938 611
Effet dilutif des attributions gratuites d'action	481 379	717 698
Effet dilutif des <i>stock options</i> et options de souscription	1 866 442	1 491 244
<b>Nombre moyen d'actions en circulation après dilution</b>	<b>265 032 466</b>	<b>265 147 554</b>
<b>Résultat par action (en euros)</b>		
Résultat net part du Groupe par action de base	3,98	4,36
Résultat net part du Groupe par action après dilution	3,94	4,32
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action de base	3,98	4,36
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action après dilution	3,94	4,32

## NOTE 10 Charges par nature

Le résultat opérationnel inclut notamment les charges d'amortissement et de dépréciation ainsi que les charges de personnel suivantes :

En millions d'euros	30.06.2011	30.06.2012
<b>Total charges d'amortissement et de dépréciation</b>	<b>(202)</b>	<b>(182)</b>
Salaires et charges sociales	(1 025)	(1 121)
Retraites, frais médicaux et autres avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies	(37)	(37)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions et aux droits à l'appréciation d'actions	(25)	(27)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(1 087)</b>	<b>(1 186)</b>

## NOTE 11 Immobilisations incorporelles et goodwill

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2011
	30.06.2010	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
<i>Goodwill</i>	5 263	0	-	(18)	(316)	2	4 931
Marques	12 566	-	-	(24)	(1 042)	0	11 500
Autres immobilisations incorporelles	206	22	-	(2)	(11)	1	215
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>18 035</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>(1 369)</b>	<b>3</b>	<b>16 646</b>
<i>Goodwill</i>	(186)	-	-	3	(2)	1	(184)
Marques	(295)	-	(40)	19	17	(2)	(301)
Autres immobilisations incorporelles	(112)	-	(21)	1	4	4	(124)
<b>AMORTISSEMENTS/DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(593)</b>	<b>-</b>	<b>(61)</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>(609)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>17 442</b>	<b>22</b>	<b>(61)</b>	<b>(21)</b>	<b>(1 350)</b>	<b>6</b>	<b>16 036</b>



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2012
	30.06.2011	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
<i>Goodwill</i>	4 931	-	-	(4)	390	(41)	5 276
Marques	11 500	-	-	-	975	(24)	12 451
Autres immobilisations incorporelles	215	28	-	(4)	12	2	253
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>16 646</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>1 377</b>	<b>(63)</b>	<b>17 979</b>
<i>Goodwill</i>	(184)	-	-	-	(2)	36	(150)
Marques	(301)	-	(2)	-	(13)	(0)	(317)
Autres immobilisations incorporelles	(124)	-	(24)	3	(6)	(3)	(153)
<b>AMORTISSEMENTS/DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(609)</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>3</b>	<b>(21)</b>	<b>33</b>	<b>(619)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>16 036</b>	<b>28</b>	<b>(26)</b>	<b>(6)</b>	<b>1 357</b>	<b>(30)</b>	<b>17 360</b>

## Goodwill

Les *goodwill* correspondent principalement aux *goodwill* issus des acquisitions d'Allied Domecq en juillet 2005 et de Vin&Sprit en juillet 2008.

Suite à l'analyse réalisée dans le cadre de la mise en place de l'automatisation d'un certain nombre d'opérations, une écriture de 318 millions d'euros liée à l'acquisition d'Allied Domecq le 26 juillet 2005 et aux opérations de cessions subséquentes a été retraitée de manière rétrospective.

Après cette correction effectuée en application de la norme IAS 8, le *goodwill* Allied Domecq et les actifs destinés à être cédés s'élèvent à la date d'acquisition respectivement à 3 000 millions d'euros et à 6 627 millions d'euros.

En conséquence, au 30 juin 2010 le *goodwill* total du Groupe s'élève à 5 077 millions d'euros (au lieu de 5 393 millions d'euros) et le compte Clients et comptes rattachés s'élève à 1 262 millions d'euros (au lieu de 944 millions d'euros).

Au 30 juin 2011, le *goodwill* total du Groupe s'élève à 4 746 millions d'euros (au lieu de 5 041 millions d'euros) et le compte Clients

et comptes rattachés s'élève à 1 222 millions d'euros (au lieu de 904 millions d'euros).

Ce retraitement n'a d'incidence sur le compte de résultat d'aucune des périodes présentées et aucun impact significatif sur les capitaux propres consolidés du Groupe, ce dernier n'ayant pas constaté de dépréciation de *goodwill* depuis 2005 ni effectué de cession significative depuis les cessions au groupe Fortune Brands.

## Marques

Les principales marques valorisées au bilan sont : ABSOLUT, Ballantine's, Beefeater, Chivas Regal, Kahlúa, Malibu, Martell et Brancott Estate, lesquelles ont été, pour l'essentiel, reconnues lors des acquisitions des sociétés Seagram, Allied Domecq et V&S.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux marques, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du <i>goodwill</i> au 30.06.2012	Valeur nette comptable des marques au 30.06.2012	Valeur d'utilité		
				Taux d'actualisation 2012	Taux d'actualisation 2011	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	210	1 097	6,18 %	6,39 %	De - 1 % à + 2,5 %
Europe	approchée selon la méthode des	1 586	3 156	7,10 %	7,20 %	De - 1 % à + 2,5 %
Amérique	flux de trésorerie	2 441	6 431	7,33 %	7,40 %	De - 1 % à + 2,5 %
Asie/Reste du Monde	actualisés	889	1 451	8,80 %	8,15 %	De - 1 % à + 2,5 %

Une augmentation de 50 pb du taux d'actualisation après impôt n'entraînerait aucun risque de dépréciation sur le *goodwill* mais une dépréciation potentielle d'environ 145 millions d'euros sur le portefeuille de marques (dont 46 millions d'euros sur Kahlúa et 63 millions d'euros sur Brancott Estate).

Une diminution de 50 pb du taux de croissance à l'infini n'entraînerait aucun risque de dépréciation sur le *goodwill* mais une dépréciation potentielle d'environ 67 millions d'euros sur le portefeuille de marques (dont 12 millions d'euros sur Kahlúa et 28 millions d'euros sur Brancott Estate).

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou d'aucune licence spécifique.

## NOTE 12 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2011
	30.06.2010	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Terrains	320	0	-	(7)	(0)	(32)	281
Constructions	856	13	-	(12)	(27)	87	917
Installations techniques	1 537	34	-	(77)	(51)	27	1 471
Autres immobilisations corporelles	355	34	-	(8)	(21)	40	400
Immobilisations en cours	88	142	-	(38)	(4)	(98)	89
Avances et acomptes/immobilisations corporelles	1	3	-	(0)	(0)	(1)	3
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>3 158</b>	<b>226</b>	<b>-</b>	<b>(143)</b>	<b>(104)</b>	<b>23</b>	<b>3 160</b>
Terrains	(19)	-	(1)	0	(0)	16	(4)
Constructions	(325)	-	(33)	6	10	(14)	(356)
Installations techniques	(813)	-	(85)	62	28	19	(790)
Autres immobilisations corporelles	(176)	-	(22)	7	11	(24)	(204)
Immobilisations en cours	(2)	-	-	-	-	-	(2)
<b>AMORTISSEMENTS/PROVISIONS</b>	<b>(1 335)</b>	<b>-</b>	<b>(141)</b>	<b>75</b>	<b>49</b>	<b>(4)</b>	<b>(1 355)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>1 823</b>	<b>226</b>	<b>(141)</b>	<b>(68)</b>	<b>(55)</b>	<b>19</b>	<b>1 805</b>

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2012
	30.06.2011	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Terrains	281	5	-	(3)	9	33	324
Constructions	917	12	-	(8)	42	23	985
Installations techniques	1 471	37	-	(79)	88	136	1 653
Autres immobilisations corporelles	400	44	-	(22)	25	8	456
Immobilisations en cours	89	144	-	(4)	6	(96)	139
Avances et acomptes/immobilisations corporelles	3	-	-	(1)	0	(1)	1
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>3 160</b>	<b>241</b>	<b>-</b>	<b>(116)</b>	<b>170</b>	<b>102</b>	<b>3 558</b>
Terrains	(4)	-	(2)	0	(1)	(17)	(23)
Constructions	(356)	-	(36)	5	(13)	(5)	(405)
Installations techniques	(790)	-	(93)	68	(47)	(108)	(970)
Autres immobilisations corporelles	(204)	-	(25)	19	(13)	(10)	(235)
Immobilisations en cours	(2)	-	-	-	(0)	-	(2)
<b>AMORTISSEMENTS/PROVISIONS</b>	<b>(1 355)</b>	<b>-</b>	<b>(156)</b>	<b>91</b>	<b>(75)</b>	<b>(140)</b>	<b>(1 635)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>1 805</b>	<b>241</b>	<b>(156)</b>	<b>(25)</b>	<b>96</b>	<b>(37)</b>	<b>1 923</b>

## NOTE 13 Actifs financiers

En millions d'euros	30.06.2011		30.06.2012	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers disponibles à la vente	-	22	-	22
Autres actifs financiers	-	99	-	206
<b>Prêts et créances</b>				
Cautions et dépôts	-	55	-	65
Prêts et créances sur participation	-	2	-	0
<b>Total actifs financiers non courants</b>	-	<b>178</b>	-	<b>294</b>
Instrument dérivé	19	56	34	116
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>19</b>	<b>234</b>	<b>34</b>	<b>410</b>

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers, hors instruments dérivés :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2011
	30.06.2010	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Autres actifs financiers	51	0	-	(45)	-	94	100
Actifs financiers disponibles à la vente	67	1	-	(25)	(2)	(6)	36
Cautions et dépôts	60	7	-	(4)	(2)	(3)	59
Prêts et créances sur participation	9	-	-	-	-	(7)	3
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>187</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>(74)</b>	<b>(3)</b>	<b>79</b>	<b>198</b>
Provisions autres actifs financiers	(30)	-	(0)	27	0	2	(1)
Provisions actifs financiers disponibles à la vente	(35)	-	(0)	24	(0)	(2)	(14)
Provisions cautions et dépôts	0	-	-	-	-	(4)	(4)
Provisions prêts et créances sur participation	(5)	-	-	-	(0)	4	(0)
<b>PROVISIONS</b>	<b>(70)</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS</b>	<b>118</b>	<b>9</b>	<b>(0)</b>	<b>(23)</b>	<b>(3)</b>	<b>79</b>	<b>178</b>

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2012
	30.06.2011	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Autres actifs financiers	100	0	-	(0)	0	108	208
Actifs financiers disponibles à la vente	36	0	-	(1)	1	0	36
Cautions et dépôts	59	5	-	(2)	(2)	5	66
Prêts et créances sur participation	3	-	-	-	(0)	(2)	0
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>198</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>(0)</b>	<b>111</b>	<b>310</b>
Provisions autres actifs financiers	(1)	-	(0)	0	(0)	(0)	(1)
Provisions actifs financiers disponibles à la vente	(14)	-	-	-	(0)	(0)	(14)
Provisions cautions et dépôts	(4)	-	0	0	0	4	(0)
Provisions prêts et créances sur participation	(0)	-	-	-	0	-	(0)
<b>PROVISIONS</b>	<b>(20)</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>(16)</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS</b>	<b>178</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>114</b>	<b>294</b>

Les autres actifs financiers au 30 juin 2012 incluent 202 millions d'euros de plan en surplus lié aux retraites (cf. Note 16).

Les provisions sur les actifs financiers disponibles à la vente sont notamment constituées sur les *joint-ventures* Seagram, détenues à 39 % par Pernod Ricard et à 61 % par Diageo, dont les titres ont été totalement ou partiellement dépréciés depuis 2002.

## NOTE 14 Stocks et encours

La répartition des stocks et encours de production à la clôture est la suivante :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice					30.06.2011
	30.06.2010	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	163	(1)	-	(7)	(24)	131
Encours de biens	3 205	79	-	(119)	12	3 176
Stocks de marchandises	461	(42)	-	(29)	(4)	386
Produits finis	263	5	-	(7)	(15)	244
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>4 092</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>(163)</b>	<b>(31)</b>	<b>3 938</b>
Matières premières	(24)	-	3	1	6	(15)
Encours de biens	(34)	-	7	1	1	(26)
Stocks de marchandises	(15)	-	(2)	1	2	(14)
Produits finis	(11)	-	4	0	(2)	(8)
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(85)</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>(63)</b>
<b>STOCKS NETS</b>	<b>4 007</b>	<b>40</b>	<b>12</b>	<b>(160)</b>	<b>(23)</b>	<b>3 875</b>

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice					30.06.2012
	30.06.2011	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	131	17	-	5	(12)	140
Encours de biens	3 176	176	-	160	5	3 518
Stocks de marchandises	386	25	-	28	(5)	434
Produits finis	244	12	-	8	(0)	264
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>3 938</b>	<b>230</b>	<b>-</b>	<b>200</b>	<b>(12)</b>	<b>4 356</b>
Matières premières	(15)	-	2	(1)	1	(12)
Encours de biens	(26)	-	2	(0)	(0)	(24)
Stocks de marchandises	(14)	-	(0)	(1)	0	(16)
Produits finis	(8)	-	(1)	(0)	(0)	(9)
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(63)</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>(61)</b>
<b>STOCKS NETS</b>	<b>3 875</b>	<b>230</b>	<b>3</b>	<b>199</b>	<b>(12)</b>	<b>4 295</b>

Au 30 juin 2012, les encours de biens sont constitués à 76 % de stocks à vieillissement essentiellement destinés à la production de whisky et de cognac. Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

## NOTE 15 Détail des créances

Les créances et autres comptes rattachés sont détaillés au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012, par échéance dans les tableaux ci-dessous :

En millions d'euros	Valeur nette comptable	Non déprécié et non échu	Non déprécié et échu selon les échéances suivantes				
			< 30 jours	De 31 à 90 jours	De 91 à 180 jours	De 181 à 360 jours	> 360 jours
<b>En valeur nette</b>							
Créances clients	1 222	807	228	138	30	5	13
Autres créances	136	121	2	3	-	-	9
<b>TOTAL AU 30.06.2011</b>	<b>1 358</b>	<b>928</b>	<b>230</b>	<b>142</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>22</b>
<i>Dont dépréciation</i>	<i>109</i>						
Créances clients	1 289	976	134	113	38	14	13
Autres créances	87	80	0	1	0	5	1
<b>TOTAL AU 30.06.2012</b>	<b>1 376</b>	<b>1 056</b>	<b>135</b>	<b>114</b>	<b>38</b>	<b>19</b>	<b>13</b>
<i>Dont dépréciation</i>	<i>99</i>						

L'évolution de la dépréciation des créances et comptes rattachés est la suivante :

En millions d'euros	2010/2011	2011/2012
<b>Au 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>121</b>	<b>109</b>
Dotations de l'exercice	73	48
Reprises de l'exercice	(21)	(23)
Utilisations de l'exercice	(60)	(36)
Écart de change	(4)	1
<b>Au 30 juin</b>	<b>109</b>	<b>99</b>

Le montant des créances clients publié au 30 juin 2011 a été modifié (cf. Note 11 – *Immobilisations incorporelles et goodwill*).

Au 30 juin 2012, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances échues non dépréciées ; en particulier, les créances échues mais non dépréciées de plus de douze mois n'ont pas révélé de risque de crédit complémentaire. Il n'existe pas de concentration de risques significative.

Au cours des exercices 2011 et 2012, le Groupe a poursuivi ses programmes de cession de créances sur diverses filiales ayant donné lieu à des encours de créances cédées de 500 millions d'euros au 30 juin 2012 et de 425 millions d'euros au 30 juin 2011. La quasi-totalité des risques et avantages ayant été transférée, les créances ont été décomptabilisées.

### Actifs décomptabilisés avec implication continue

En millions d'euros	Valeur comptable de l'implication continue				Juste valeur de l'implication continue	Exposition maximale
	Coût amorti	Détenu jusqu'à l'échéance	Disponible à la vente	Passifs financiers à la juste valeur		
Implication continue						
Dépôt de garantie affacturation et titrisation	26	-	-	-	26	26

## NOTE 16 Provisions

### 1. Détail des soldes de clôture

La répartition des provisions pour risques et charges à la clôture est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012
<b>Provisions non courantes</b>		
Provisions pour pensions et indemnités de retraites	348	367
Autres provisions pour risques et charges non courantes	607	641
<b>Provisions courantes</b>		
Provisions pour restructuration	12	18
Autres provisions pour risques et charges courantes	253	160
<b>TOTAL</b>	<b>1 220</b>	<b>1 186</b>

### 2. Variations des provisions (hors provisions pour pensions et indemnités de retraites)

<i>En millions d'euros</i>	Mouvements de l'exercice						30.06.2011
	30.06.2010	Dotations	Utilisations	Reprises pour provisions excédentaires	Écarts de change	Autres mouvements	
Provisions pour restructuration	28	1	(13)	(2)	(2)	-	12
Autres provisions courantes	284	84	(90)	(10)	(17)	0	253
Autres provisions non courantes	691	131	(41)	(120)	(53)	(0)	607
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 003</b>	<b>217</b>	<b>(144)</b>	<b>(132)</b>	<b>(72)</b>	<b>(0)</b>	<b>872</b>

<i>En millions d'euros</i>	Mouvements de l'exercice						30.06.2012
	30.06.2011	Dotations	Utilisations	Reprises pour provisions excédentaires	Écarts de change	Autres mouvements	
Provisions pour restructuration	12	15	(8)	(2)	1	(0)	18
Autres provisions courantes	253	33	(31)	(21)	8	(82)	160
Autres provisions non courantes	607	133	(112)	(107)	31	88	641
<b>PROVISIONS</b>	<b>872</b>	<b>181</b>	<b>(151)</b>	<b>(130)</b>	<b>40</b>	<b>6</b>	<b>819</b>

### 3. Provisions pour retraites

Le Groupe accorde des avantages en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, de type couverture maladie et assurance-vie :

- en France, les engagements sont composés essentiellement de régimes pour départs à la retraite (non financés) et de retraites complémentaires (pour partie financées) ;
- aux États-Unis et au Canada, les engagements sont composés de plans de retraite garantis aux salariés (financés) ainsi que de régimes d'assurance médicale post-emploi (non financés) ;
- en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les engagements sont essentiellement liés aux plans de retraite accordés aux salariés.

Les régimes à prestations définies concernent essentiellement les filiales situées au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et dans le

reste de l'Europe. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle sur la base d'hypothèses variant selon les pays. Dans le cadre de ces régimes de retraite, les salariés perçoivent un capital ou une rente viagère au moment de leur départ en retraite. Ces montants sont fonction de l'ancienneté, du salaire de fin de carrière et du poste occupé par le salarié. Au 30 juin 2012, les engagements totalement ou partiellement financés représentent 4 550 millions d'euros, soit 94,7 % du montant total des engagements.

Certaines filiales, situées principalement en Amérique du Nord, accordent aussi à leurs salariés des couvertures maladie postérieures à l'emploi. Ces engagements ne sont pas préfinancés et sont évalués en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour les engagements de retraite des pays concernés.

Plusieurs filiales, principalement en Europe, offrent aussi à leurs salariés d'autres avantages à long terme. Ces engagements sont essentiellement des régimes de type médaille du travail.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation de la provision entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012 :

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2012		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Provisions à l'ouverture	214	181	<b>395</b>	101	158	<b>259</b>
Charge (produit) de l'exercice	32	3	<b>35</b>	27	9	<b>36</b>
Cotisations de l'employeur	(130)	0	<b>(130)</b>	(135)	0	<b>(135)</b>
Prestations payées directement par l'employeur	(9)	(9)	<b>(18)</b>	(8)	(10)	<b>(18)</b>
Variation de périmètre	1	-	-	-	-	-
Écarts de change	(7)	(17)	<b>(24)</b>	(3)	25	<b>22</b>
<b>Passif net comptabilisé</b>	<b>101</b>	<b>158</b>	<b>259</b>	<b>(18)</b>	<b>182</b>	<b>164</b>
Plan en surplus	89	-	<b>89</b>	202	-	<b>202</b>
<b>PROVISION DE CLÔTURE</b>	<b>190</b>	<b>158</b>	<b>348</b>	<b>185</b>	<b>182</b>	<b>367</b>

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des engagements de retraite et avantages assimilés se détaille de la façon suivante :

Charge de l'exercice (en millions d'euros)	30.06.2011			30.06.2012		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Avantages accumulés durant l'exercice	34	2	<b>36</b>	34	3	<b>37</b>
Coût financier (effet de l'actualisation)	195	7	<b>202</b>	202	7	<b>209</b>
Rendement attendu des actifs de régime	(192)	(0)	<b>(192)</b>	(209)	-	<b>(209)</b>
Amortissement du coût des services passés	(10)	(6)	<b>(16)</b>	1	(1)	-
Amortissement des (gains)/pertes actuarielles	4	0	<b>4</b>	0	1	<b>1</b>
Effet du plafond d'actif	(0)	-	<b>(0)</b>	-	-	-
Effet des liquidations/réductions des avantages futurs	1	(0)	<b>1</b>	(1)	(1)	<b>(2)</b>
<b>CHARGE NETTE (PRODUIT) COMPTABILISÉ AU RÉSULTAT</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>35</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>36</b>

Le Groupe a choisi d'adopter la méthode du « corridor » selon laquelle les gains et pertes actuariels ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre les avantages cumulés et les actifs correspondants.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés est présentée ci-dessous :

Passif net comptabilisé au bilan (en millions d'euros)	30.06.2011			30.06.2012		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
<b>Variation de la valeur actuarielle des avantages accumulés</b>						
Valeur actuarielle des avantages accumulés en début de période	4 014	159	<b>4 173</b>	3 655	139	<b>3 794</b>
Avantages accumulés durant l'exercice	34	2	<b>36</b>	34	3	<b>37</b>
Coût financier (effet de l'actualisation)	195	7	<b>202</b>	202	7	<b>209</b>
Cotisations des employés	2	1	<b>3</b>	2	1	<b>3</b>
Prestations versées	(206)	(10)	<b>(216)</b>	(216)	(11)	<b>(227)</b>
Modifications de régimes	(11)	(7)	<b>(18)</b>	-	-	-
Liquidations d'engagements/réduction de droits futurs	1	(0)	<b>1</b>	(4)	(1)	<b>(5)</b>
(Gains) et pertes actuariels	(22)	3	<b>(19)</b>	551	(3)	<b>548</b>
Écarts de conversion	(353)	(14)	<b>(367)</b>	423	21	<b>444</b>
Variations de périmètre	1	-	-	-	-	-
<b>VALEUR ACTUARIELLE DES AVANTAGES ACCUMULÉS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 655</b>	<b>139</b>	<b>3 794</b>	<b>4 648</b>	<b>156</b>	<b>4 804</b>
<b>Variation de la juste valeur des actifs de régime</b>						
Juste valeur des actifs de régime en début d'exercice	3 733	2	<b>3 735</b>	3 536	1	<b>3 537</b>
Rendement réel des actifs de régime	216	0	<b>216</b>	437	-	<b>437</b>
Cotisations des employés	2	-	<b>2</b>	2	-	<b>2</b>
Cotisations de l'employeur	130	0	<b>130</b>	135	-	<b>135</b>
Prestations versées	(198)	(1)	<b>(199)</b>	(208)	(1)	<b>(209)</b>
Modifications de régimes	-	-	-	-	-	-
Liquidations d'engagements	(0)	-	<b>(0)</b>	(2)	-	<b>(2)</b>
Écarts de conversion	(346)	-	<b>(346)</b>	415	-	<b>415</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 536</b>	<b>1</b>	<b>3 537</b>	<b>4 317</b>	-	<b>4 317</b>
Valeur actuelle des avantages financés	3 578	1	<b>3 578</b>	4 550	-	<b>4 550</b>
Juste valeur des actifs de régime	3 536	1	<b>3 537</b>	4 317	-	<b>4 317</b>
<b>Déficit (surplus) des avantages financés</b>	<b>42</b>	<b>(0)</b>	<b>41</b>	<b>233</b>	-	<b>233</b>
Valeur actuelle des avantages non financés	77	139	<b>216</b>	98	156	<b>254</b>
Effet de plafonnement des actifs de régime (incluant l'impact d'IFRIC 14)	-	-	-	-	-	-
Gains et (pertes) actuariels non reconnus	(10)	12	<b>2</b>	(343)	19	<b>(324)</b>
Coûts des services passés non reconnus	(7)	7	<b>0</b>	(6)	7	<b>1</b>
<b>PASSIF NET COMPTABILISÉ</b>	<b>101</b>	<b>158</b>	<b>259</b>	<b>(18)</b>	<b>182</b>	<b>164</b>



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Au 30.06.2012	Valeurs actuarielles des avantages cumulés		Juste valeur des actifs de régime		Provision brute des actifs au bilan		Actifs au bilan	
	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%
Royaume-Uni	3 658	76 %	3 685	85 %	30	8 %	(187)	92 %
États-Unis	348	7 %	195	5 %	113	31 %	-	0 %
Canada	350	7 %	246	6 %	67	18 %	(9)	4 %
Irlande	150	3 %	99	2 %	2	1 %	(2)	1 %
France	181	4 %	26	1 %	116	32 %	(0)	0 %
Autres pays	116	2 %	66	2 %	39	11 %	(5)	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 804</b>	<b>100 %</b>	<b>4 317</b>	<b>100 %</b>	<b>367</b>	<b>100 %</b>	<b>(202)</b>	<b>100 %</b>

Les actifs des fonds de pension sont répartis selon les différentes classes d'actifs (obligations, actions, etc.) de la manière suivante :

Composition des actifs de régime	30.06.2011		30.06.2012	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres engagements sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres engagements sociaux
Actions	25 %	12 %	23 %	9 %
Obligations	69 %	79 %	70 %	82 %
Autres placements monétaires	3 %	9 %	3 %	8 %
Actifs immobiliers	2 %	0 %	2 %	0 %
Autres	1 %	0 %	3 %	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le taux de rendement attendu des actifs correspond au taux moyen pondéré des différents taux de rendement attendus de chaque classe d'actifs. Le Groupe n'a pas connaissance de prises de participations significatives en actions Pernod Ricard dans la composition de ses actifs de régime.

Les cotisations qui seront versées par le Groupe en 2013 au titre des avantages préfinancés sont estimées à 143 millions d'euros.

Les prestations à verser au titre des régimes à prestations définies au cours des dix prochaines années se décomposent ainsi :

Prestations à verser dans les 10 prochaines années (en millions d'euros)	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
2013	244	9
2014	238	9
2015	259	9
2016	250	9
2017	265	9
2018-2022	1 456	45

Au 30 juin 2011 et 30 juin 2012, les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des régimes de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles des engagements	30.06.2011		30.06.2012	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,35 %	5,30 %	4,23 %	4,27 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,40 %	1,75 %	2,98 %	1,75 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,64 %	3,55 %	3,54 %	3,21 %
Taux de rendements attendus des placements	5,80 %	4,25 %	4,78 %	3,00 %
Taux de progression des dépenses de santé				
■ Taux initial	Non applicable	8,01 %	Non applicable	6,51 %
■ Taux ultime	Non applicable	5,23 %	Non applicable	4,86 %

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Hypothèses actuarielles de la charge de l'exercice	30.06.2011		30.06.2012	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,26 %	5,36 %	5,35 %	5,30 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,32 %	1,76 %	3,40 %	1,75 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,71 %	3,47 %	3,64 %	3,55 %
Taux de rendements attendus des placements	5,74 %	4,00 %	5,80 %	4,25 %
Taux de progression des dépenses de santé				
■ Taux initial	Non applicable	8,84 %	Non applicable	8,01 %
■ Taux ultime	Non applicable	4,97 %	Non applicable	5,23 %

Hypothèses actuarielles au 30.06.2012 (engagements de retraite et autres) Par zone	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Pays de la zone Euro	Autres pays hors zone Euro
Taux d'actualisation	4,31 %	4,50 %	3,82 %	3,88 %	3,54 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,10 %	0,00 %	1,25 %	2,07 %	1,75 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,45 %	3,75 %	3,02 %	3,86 %	3,01 %
Taux de rendements attendus des placements	4,54 %	7,75 %	6,25 %	4,08 %	5,23 %
■ Actions	4,85 %	8,75 %	7,04 %	6,51 %	6,46 %
■ Obligations	4,46 %	7,00 %	5,00 %	3,20 %	4,13 %
Taux de progression des dépenses de santé					
■ Taux initial	5,20 %	7,25 %	6,42 %	4,78 %	Non applicable
■ Taux ultime	5,20 %	5,00 %	4,61 %	4,78 %	Non applicable

Pour la zone Euro, le taux d'actualisation utilisé selon la durée des engagements est de :

- taux court terme (3-5 ans) : 2,75 % ;
- taux moyen terme (5-10 ans) : 3,25 % ;
- taux long terme (> 10 ans) : de 3,50 % à 4,20 %.

Le taux de rendement attendu des actifs des fonds des régimes financés ou partiellement financés a été déterminé sur la base des taux de rendement attendus de chaque classe d'actif de chaque pays et selon la répartition de chaque fonds au 30 juin 2012. Ces taux ont

été déterminés à partir des rendements historiques des actifs mais également en considérant les attentes du marché.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie (si disponibles) ou d'État ayant une maturité compatible avec la durée estimée des engagements.

Une diminution de 50 pb du taux de rendement des actifs au 30 juin 2012 aurait un impact d'environ 20 millions d'euros sur la charge relative aux principaux régimes du Groupe situés au Royaume-Uni et en Amérique du Nord (États-Unis et Canada).

Les effets d'une variation des taux d'augmentation des frais médicaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Au titre des avantages médicaux postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)	Avec taux actuel	Effet de la variation	
		Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Sur la valeur actuelle des avantages cumulés au 30 juin 2012	129	13	(11)
Sur le coût financier de l'exercice et le coût des services rendus de l'exercice	8	1	(1)

Les écarts d'expérience sur les engagements et les actifs de couverture sont détaillés ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2012	
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des engagements	7	2
Pourcentage par rapport aux engagements	0,14 %	1,31 %
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des actifs de couverture	(228)	0
Pourcentage par rapport aux actifs de couverture	(5,28) %	1,42 %

## NOTE 17 Passifs financiers

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), tenant compte des instruments dérivés en couverture de

juste valeur et en couverture d'investissements nets, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

### 1. Analyse de l'endettement financier net par nature et maturité

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2012		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>82</b>	<b>4 657</b>	<b>4 739</b>	<b>153</b>	<b>8 044</b>	<b>8 197</b>
Crédit syndiqué	-	4 280	<b>4 280</b>	-	1 001	<b>1 001</b>
Billets de trésorerie	119	-	<b>119</b>	355	-	<b>355</b>
Autres emprunts et dettes financières	204	449	<b>653</b>	372	251	<b>623</b>
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>323</b>	<b>4 729</b>	<b>5 052</b>	<b>727</b>	<b>1 252</b>	<b>1 979</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>405</b>	<b>9 386</b>	<b>9 790</b>	<b>880</b>	<b>9 296</b>	<b>10 176</b>
Instruments dérivés actifs en couverture de juste valeur	-	(17)	<b>(17)</b>	-	(101)	<b>(101)</b>
Instruments dérivés passifs en couverture de juste valeur	-	75	<b>75</b>	-	41	<b>41</b>
<b>Instruments dérivés en couverture de juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>(60)</b>	<b>(60)</b>
Instruments dérivés actifs en couverture d'investissement net	-	(37)	<b>(37)</b>	-	-	<b>-</b>
Instruments dérivés passifs en couverture d'investissement net	-	-	<b>-</b>	-	34	<b>34</b>
<b>Instruments dérivés en couverture d'investissement net</b>	<b>-</b>	<b>(37)</b>	<b>(37)</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER APRÈS COUVERTURES</b>	<b>405</b>	<b>9 407</b>	<b>9 812</b>	<b>880</b>	<b>9 270</b>	<b>10 150</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(774)	-	<b>(774)</b>	(787)	-	<b>(787)</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(369)</b>	<b>9 407</b>	<b>9 038</b>	<b>93</b>	<b>9 270</b>	<b>9 363</b>

### 2. Répartition de l'endettement par devise avant et après prise en compte des instruments de couverture de change au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012

Au 30.06.2011 (en millions d'euros)	Dettes avant couverture	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dettes après couverture	% dettes nettes après couverture
EUR	5 264	(653)	4 611	(185)	4 426	47 %	49 %
USD	4 056	1 154	5 211	(54)	5 156	53 %	57 %
GBP	310	(249)	61	(22)	39	1 %	0 %
SEK	12	(238)	(226)	(18)	(244)	(2) %	(3) %
Autres devises	147	8	156	(494)	(339)	2 %	(4) %
<b>ENDETTEMENT FINANCIER PAR DEVISE</b>	<b>9 790</b>	<b>22</b>	<b>9 812</b>	<b>(774)</b>	<b>9 038</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Au 30.06.2012 (en millions d'euros)	Dettes avant couverture	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dettes après couverture	% dettes nettes après couverture
EUR	4 987	(310)	4 677	(176)	4 501	46 %	48 %
USD	4 661	1 166	5 826	(40)	5 787	57 %	62 %
GBP	343	(447)	(105)	2	(102)	(1) %	(1) %
SEK	12	(240)	(228)	(20)	(248)	(2) %	(3) %
Autres devises	174	(195)	(21)	(553)	(574)	0 %	(6) %
<b>ENDETTEMENT FINANCIER PAR DEVISE</b>	<b>10 176</b>	<b>(26)</b>	<b>10 150</b>	<b>(787)</b>	<b>9 363</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 3. Répartition de l'endettement par devise et par type de couvertures de taux au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012

Au 30.06.2011 (en millions d'euros)	Dette après couverture par devise		Dette fixe	Dette variable encadrée	Dette variable non couverte	% (dette fixe + variable encadrée)/ dette après couverture	Disponibilités	% (dette fixe + variable encadrée)/dette nette
EUR	4 611	2 426	750	1 435	69 %	(185)	72 %	
USD	5 211	2 911	138	2 161	59 %	(54)	59 %	
GBP	61	-	-	61	N/S	(22)	NS	
SEK	(226)	-	-	(226)	N/S	(18)	NS	
Autres	156	-	-	156	N/S	(494)	NS	
<b>TOTAL</b>	<b>9 812</b>	<b>5 337</b>	<b>888</b>	<b>3 586</b>	<b>63 %</b>	<b>(774)</b>	<b>69 %</b>	

Au 30.06.2012 (en millions d'euros)	Dette après couverture par devise		Dette fixe*	Dette variable encadrée	Dette variable non couverte	% (dette fixe + variable encadrée)/ dette après couverture	Disponibilités	% (dette fixe + variable encadrée)/dette nette
EUR	4 677	2 931	250	1 496	68 %	(176)	71 %	
USD	5 826	6 012	159	(344)	106 %	(40)	107 %	
GBP	(105)	-	-	(105)	N/S	2	NS	
SEK	(228)	-	-	(228)	N/S	(20)	NS	
Autres	(21)	-	-	(21)	N/S	(553)	NS	
<b>TOTAL</b>	<b>10 150</b>	<b>8 943</b>	<b>409</b>	<b>798</b>	<b>92 %</b>	<b>(787)</b>	<b>100 %</b>	

\* Couvertures comptables et autres dérivés.

### 4. Répartition de la dette taux fixe/taux variable avant et après prise en compte des instruments de couverture de taux au 30 juin 2011 et 30 juin 2012

En millions d'euros	30.06.2011				30.06.2012			
	Dette avant couverture		Dette après couverture		Dette avant couverture		Dette après couverture	
Dette fixe	4 489	46 %	5 337	54 %	7 773	77 %	8 943	88 %
Dette variable encadrée	-	-	888	9 %	-	-	409	4 %
Dette variable	5 324	54 %	3 586	37 %	2 377	23 %	798	8 %
<b>ENDETTEMENT FINANCIER APRÈS COUVERTURE PAR NATURE DE TAUX</b>	<b>9 812</b>	<b>100 %</b>	<b>9 812</b>	<b>100 %</b>	<b>10 150</b>	<b>100 %</b>	<b>10 150</b>	<b>100 %</b>

Au 30 juin 2012 avant toute couverture, 77 % de la dette brute du Groupe est à taux fixe et 23 % à taux variable. Après couverture, la part à taux variable est de 8 %.

### 5. Échéancier des passifs financiers au 30 juin 2011 et 30 juin 2012

Le tableau ci-dessous présente les échéances de flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) liés aux passifs financiers. Les flux d'intérêts variables ont été estimés avec des taux figés au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012.

Au 30.06.2011 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Intérêts		(1 508)	(81)	(238)	(318)	(258)	(209)	(152)	(251)
Nominal		(9 723)	(169)	(154)	(200)	(5 107)	(800)	(1 362)	(1 931)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(9 790)</b>	<b>(11 230)</b>	<b>(250)</b>	<b>(392)</b>	<b>(518)</b>	<b>(5 365)</b>	<b>(1 009)</b>	<b>(1 513)</b>	<b>(2 182)</b>
<i>Cross currency swaps</i>	(75)	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Flux à payer	-	(405)	(6)	(6)	(12)	(380)	-	-	-
■ Flux à recevoir	-	325	-	16	16	293	-	-	-
Autres dérivés passifs	(213)	(337)	(74)	(58)	(113)	(44)	(35)	(12)	-
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS</b>	<b>(288)</b>	<b>(417)</b>	<b>(80)</b>	<b>(48)</b>	<b>(109)</b>	<b>(131)</b>	<b>(35)</b>	<b>(12)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>(10 078)</b>	<b>(11 647)</b>	<b>(330)</b>	<b>(441)</b>	<b>(628)</b>	<b>(5 497)</b>	<b>(1 045)</b>	<b>(1 525)</b>	<b>(2 182)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Au 30.06.2012 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Intérêts		(3 290)	(128)	(287)	(414)	(368)	(311)	(256)	(1 525)
Nominal		(9 985)	(495)	(232)	(923)	(803)	(1 385)	(2 709)	(3 438)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(10 176)</b>	<b>(13 275)</b>	<b>(622)</b>	<b>(520)</b>	<b>(1 337)</b>	<b>(1 172)</b>	<b>(1 696)</b>	<b>(2 966)</b>	<b>(4 963)</b>
<i>Cross currency swaps</i>	(75)	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Flux à payer	-	(1 016)	(3)	(3)	(374)	(0)	(636)	-	-
■ Flux à recevoir	-	939	-	18	328	-	594	-	-
Dérivés passifs	(282)	(307)	(77)	(69)	(69)	(58)	(33)	(1)	-
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS</b>	<b>(356)</b>	<b>(384)</b>	<b>(80)</b>	<b>(54)</b>	<b>(115)</b>	<b>(58)</b>	<b>(75)</b>	<b>(1)</b>	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>(10 532)</b>	<b>(13 659)</b>	<b>(702)</b>	<b>(574)</b>	<b>(1 452)</b>	<b>(1 230)</b>	<b>(1 771)</b>	<b>(2 967)</b>	<b>(4 963)</b>

## 6. Crédit syndiqué Vin&Sprit

Le crédit syndiqué Vin&Sprit a été totalement refinancé le 25 avril 2012 par un nouveau Contrat de Crédit syndiqué.

### Nouveau Contrat de Crédit Syndiqué

Dans le cadre du refinancement du solde du crédit syndiqué Vin&Sprit, Pernod Ricard et certaines filiales ont conclu, le 25 avril 2012, un nouveau Contrat de Crédit renouvelable multidevises d'un montant de 2,5 milliards d'euros, pour une durée de 5 ans.

- Le tirage du nouveau crédit syndiqué s'élève à 600 millions d'euros et 505 millions de dollars américains, soit un montant total de 1 001 millions d'euros. Les tirages renouvelables libellés en dollars américains et euros, ont été consentis à un taux correspondant au LIBOR en vigueur (ou pour les tirages en euros, à l'EURIBOR), majorés d'une marge prédéterminée et de coût obligatoires.
- Au 30 juin 2012 le montant non tiré du nouveau crédit syndiqué s'élève à 1 499 millions d'euros.

## 7. Emprunts obligataires

Montant nominal	Taux d'intérêt	Date d'émission	Échéance	Valeur au bilan au 30.06.2012 (en millions d'euros)
250 MGBP	6,63 %	12.06.2002	12.06.2014	338
550 MEUR	4,63 %	06.12.2006	06.12.2013	564
800 MEUR	7,00 %	15.06.2009	15.01.2015	822
1 200 MEUR	4,88 %	18.03.2010	18.03.2016	1 248
201 MUSD	Marge + LIBOR 3 mois	21.12.2010	21.12.2015	159
1 000 MEUR	5,00 %	15.03.2011	15.03.2017	1 013
1 000 MUSD	5,75 %	07.04.2011	07.04.2021	830
1 500 MUSD	4,45 %	25.10.2011	15.01.2022	1 207
850 MUSD	2,95 %	12.01.2012	15.01.2017	681
800 MUSD	4,25 %	12.01.2012	15.07.2022	659
850 MUSD	5,50 %	12.01.2012	15.01.2042	677
<b>TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (EN EUR)</b>				<b>8 197</b>

## NOTE 18 Instruments financiers

### 1. Juste valeur des instruments financiers

En millions d'euros	Niveau d'évaluation	Ventilation par classification comptable				30.06.2011	
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
<b>Actif</b>							
Actifs financiers disponibles à la vente	Niveau 3	-	22	-	-	22	22
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participation		-	-	57	-	57	57
Autres actifs financiers non courants	Niveau 2	99	-	-	-	99	99
Créances clients		-	-	1 222	-	1 222	1 222
Autres actifs courants		-	-	136	-	136	136
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	75	-	-	-	75	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	774	-	-	-	774	774
<b>Passif</b>							
Emprunts obligataires		-	-	-	4 739	4 739	4 898
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-	-	5 002	5 002	5 002
Emprunts sur opérations de crédit-bail		-	-	-	50	50	50
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	289	-	-	-	289	289

En millions d'euros	Niveau d'évaluation	Ventilation par classification comptable				30.06.2012	
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
<b>Actif</b>							
Actifs financiers disponibles à la vente	Niveau 3	-	22	-	-	22	22
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participation		-	-	65	-	65	65
Autres actifs financiers non courants	Niveau 2	206	-	-	-	206	206
Créances clients		-	-	1 289	-	1 289	1 289
Autres actifs courants		-	-	87	-	87	87
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	150	-	-	-	150	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	787	-	-	-	787	787
<b>Passif</b>							
Emprunts obligataires		-	-	-	8 197	8 197	8 740
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-	-	1 979	1 979	1 979
Emprunts sur opérations de crédit-bail		-	-	-	51	51	51
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	356	-	-	-	356	356

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- dette : la juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base des taux de marché à la clôture corrigés du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable ;
- emprunts obligataires : la liquidité de marché a permis de valoriser les emprunts obligataires à leur juste valeur ;

- autres passifs financiers à long terme : la juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt à un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe fixé à la date de clôture ;
- instruments dérivés : la valeur de marché des instruments présents dans les livres à la clôture a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles, en utilisant des modèles de valorisation courants.

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants sont définis conformément à la norme révisée IFRS 7 (instruments financiers : informations à fournir) :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- Niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

## 2. Gestion des risques

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction des Financements et de la Trésorerie au sein de laquelle travaillent seize collaborateurs. Cette Direction, rattachée à la Direction Financière du Groupe, gère l'ensemble des expositions financières et prépare un *reporting* mensuel à l'attention de la Direction Générale. Elle traite ou valide toutes les opérations de financement, placement et couverture, dans le cadre d'un programme accepté par la Direction Générale.

Tous les instruments financiers utilisés couvrent des transactions existantes, prévisionnelles ou des investissements. Ils sont contractés avec un nombre limité de contreparties disposant d'une notation de premier rang par une agence spécialisée.

### Gestion du risque de liquidité

Au 30 juin 2012, la trésorerie du Groupe s'élève à 787 millions d'euros (comparée à 774 millions d'euros au 30 juin 2011) auxquels s'ajoute un montant de 1 499 millions d'euros de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long terme (crédit syndiqué, emprunts obligataires...) et des financements court terme (billets de trésorerie, découvert bancaire, affacturage), permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité, son endettement financier court terme après couvertures s'élevant à 844 millions d'euros (comparé à 405 millions d'euros au 30 juin 2011).

Bien que le Groupe n'identifie pas d'autre besoin significatif, dans un contexte économique incertain, il ne peut pas être totalement garanti que le Groupe puisse continuer à accéder aux financements ou refinancements nécessaires à son exploitation courante et à ses investissements à des conditions satisfaisantes.

Les documentations de crédit bancaire et obligataire prévoient des engagements et un ratio financier qui, s'ils ne sont pas respectés, pourraient donner lieu à une accélération des remboursements. Au 30 juin 2012, le Groupe respecte le ratio auquel il est soumis dans le cadre de son crédit syndiqué : ratio de solvabilité (Dette nette totale convertie au taux moyen/EBITDA consolidé) inférieur ou égal à 5,25. Par ailleurs, bien que les excédents de trésorerie du Groupe soient placés, pour une très large majorité, auprès de succursales de banques bénéficiant des meilleures notations, il ne peut pas être exclu que les placements du Groupe perdent une partie de leur liquidité et subissent une forte volatilité.

Le système de contrôle des changes en place dans certains pays limite les capacités d'utilisation du cash par le Groupe (interdiction de placement auprès de Pernod Ricard Finance) et, dans certains cas, les possibilités de paiement de dividendes (nécessité d'une autorisation administrative à Cuba et au Venezuela).

### Gestion du risque de change

Le Groupe, consolidant ses états financiers en euros, est exposé aux fluctuations contre l'euro des devises dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs (risque patrimonial) et sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats).

Si certaines stratégies de couverture permettent de limiter les expositions, il n'y a pas de protection absolue contre l'impact des variations de change.

En matière de risque de change patrimonial, la mise en place de financements d'actifs en devises étrangères acquis par le Groupe dans la même devise permet de créer une couverture naturelle. Ce principe a été mis en œuvre lors de l'acquisition des actifs de Seagram, d'Allied Domecq et de Vin&Sprit.

La variation des devises par rapport à l'euro (notamment le dollar américain) peut impacter le montant nominal des dettes et le montant des frais financiers publiés dans les comptes consolidés en euros et détériorer le résultat du Groupe.

En matière de risque de change opérationnel, de par son exposition internationale, le Groupe est confronté à des risques de change liés à des transactions opérées par des filiales dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement.

La politique du Groupe est, sauf exception, de facturer les clients finaux dans la devise fonctionnelle de l'entité distributrice. Les expositions de change liées aux facturations intragroupe entre les filiales productrices et distributrices sont gérées dans le cadre d'un processus mensuel de centralisation et de compensation auquel participe la majorité des pays dont les devises sont librement convertibles et transférables et dont la législation interne autorise la participation. Ce système couvre les expositions nettes via des opérations de change à terme.

Le risque résiduel est couvert en grande partie par des instruments financiers dérivés (achats à terme, ventes à terme ou achats d'options) destinés à couvrir des créances et des dettes hors Groupe, certaines ou hautement probables.

### Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de change

Les passifs financiers qualifiés de couverture de flux d'investissement net ont essentiellement une sensibilité aux variations du dollar américain ; une hausse ou une baisse de 1 % de cette devise par rapport à l'euro aurait un impact de, respectivement, + 24 et (24) millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe. Cet impact serait compensé par la variation liée à la conversion de l'investissement net couvert.

### Gestion des risques de taux

Au 30 juin 2012, la dette du groupe Pernod Ricard est composée de dettes à taux variables (essentiellement le crédit syndiqué et autres crédits bancaires) et de dettes à taux fixes (essentiellement des dettes obligataires) auxquelles il convient de rajouter un portefeuille de couverture comprenant des *swaps* et des options de taux en euro et en dollar américain.

Le Groupe ne peut garantir ni que ces couvertures s'avéreront suffisantes ni qu'il sera en mesure de les maintenir à des conditions acceptables.

**ÉCHÉANCIER DE LA DETTE ET DES COUVERTURES À TAUX VARIABLE EUR** (VALEUR NOTIONNELLE EN MILLIONS D'EUROS)

Au 30 juin 2012 (en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	176	-	-	176
Total passifs à taux variable	(656)	(800)	-	(1 456)
<b>POSITION NETTE VARIABLE AVANT COUVERTURE</b>	<b>(480)</b>	<b>(800)</b>	-	<b>(1 280)</b>
Instruments financiers dérivés	308	(348)	-	(40)
<b>POSITION NETTE VARIABLE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>(172)</b>	<b>(1 148)</b>	-	<b>(1 320)</b>

**ÉCHÉANCIER DE LA DETTE ET DES COUVERTURES À TAUX VARIABLE USD** (VALEUR NOTIONNELLE EN MILLIONS D'EUROS)

Au 30 juin 2012 (en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	40	-	-	40
Total passifs à taux variable	(77)	(657)	-	(734)
<b>POSITION NETTE VARIABLE AVANT COUVERTURE</b>	<b>(37)</b>	<b>(657)</b>	-	<b>(694)</b>
Instruments financiers dérivés	1 430	403	(755)	1 078
<b>POSITION NETTE VARIABLE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>1 393</b>	<b>(254)</b>	<b>(755)</b>	<b>384</b>

**Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impacts sur le compte de résultat)**

Une hausse ou une baisse de 50 pb des taux d'intérêt (USD et EUR) conduirait à une augmentation ou une diminution de 1 million d'euros du coût de la dette financière nette.

**Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impacts sur les capitaux propres)**

Une variation relative de plus ou moins 50 pb des taux d'intérêt (USD et EUR) générerait, sur les capitaux propres, un gain ou une perte de l'ordre de 41 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie (*swaps* et options de taux).

**Risque de contrepartie sur opérations financières**

Le Groupe pourrait être exposé sur des placements de trésorerie, des valeurs d'instruments de couverture ou la disponibilité de financements confirmés non tirés en cas de défaillance d'une contrepartie. Afin de limiter cette exposition, le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de plusieurs critères, dont les notations d'agences et, selon les échéances, des transactions.

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que cette sélection rigoureuse est suffisante pour protéger le Groupe contre ce type de risque, en particulier dans l'environnement économique actuel.



## NOTE 19 Dérivés de taux et de change

Type de couverture au 30.06.2011 (en millions d'euros)	Description de l'instrument financier	Montant notionnel des contrats				Juste valeur	
		< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total	Actif	Passif
<b>Couverture de juste valeur</b>						<b>17</b>	<b>75</b>
Couverture de risque de taux	Swaps	-	1 342	242	1 584	17	0
Couverture de risque de change et de taux	Cross currency swaps	-	368	-	368	-	75
<b>Couverture en investissement net</b>						<b>37</b>	<b>-</b>
Couverture de risque de change	Swaps de change	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change et de taux	Cross currency swaps	-	594	-	594	37	-
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS INCLUS DANS LE CALCUL DE L'ENDETTEMENT NET</b>						<b>53</b>	<b>75</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						<b>-</b>	<b>172</b>
Couverture de risque de taux	Swaps	-	2 716	-	2 716	-	127
	Collars	-	888	-	888	-	39
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes	Swaps de change	227	45	-	272	-	6
<b>Hors comptabilité de couverture</b>						<b>22</b>	<b>41</b>
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes	Swaps de change & FX Forward	2 001	-	-	2 001	19	9
Couverture de risque de taux	Swaps	-	1 000	-	1 000	3	32
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>						<b>75</b>	<b>289</b>
<b>TOTAL NON COURANT</b>						<b>56</b>	<b>275</b>
<b>TOTAL COURANT</b>						<b>19</b>	<b>14</b>

Type de couverture au 30.06.2012 (en millions d'euros)	Description de l'instrument financier	Montant notionnel des contrats				Juste valeur	
		< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total	Actif	Passif
<b>Couverture de Juste valeur</b>						<b>101</b>	<b>41</b>
Couverture de risque de taux	Swaps	-	878	755	1 633	101	-
Couverture de risque de change et de taux	Cross Currency Swaps	-	368	-	368	-	41
<b>Couverture en investissement net</b>						<b>-</b>	<b>34</b>
Couverture de risque de change	Swaps de change	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change et de taux	Cross Currency Swaps	-	594	-	594	-	34
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS INCLUS DANS LE CALCUL DE L'ENDETTEMENT NET</b>						<b>101</b>	<b>75</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						<b>4</b>	<b>119</b>
Couverture de risque de taux	Swaps	-	2 105	-	2 105	-	119
	Collars	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes	Swaps de change	46	-	-	46	4	-
<b>Hors comptabilité de couverture</b>						<b>45</b>	<b>162</b>
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes	Swaps de change & FX Forward	2 198	-	-	2 198	14	14
Couverture de risque de taux	Swaps	2 271	1 433	-	3 704	31	116
	Collars	909	-	-	909	-	33
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>						<b>150</b>	<b>356</b>
<b>TOTAL NON COURANT</b>						<b>116</b>	<b>259</b>
<b>TOTAL COURANT MOINS D'UN AN</b>						<b>34</b>	<b>97</b>

Le montant notionnel des contrats représente la valeur nominale des contrats. Concernant les *cross currency swaps*, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au cours traité. Pour les autres instruments, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au taux de clôture. Les valeurs de marché estimées ont été déterminées en

utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon le type d'instruments. Ces méthodes de valorisation ont fait l'objet d'une revue spécifique au cours de l'exercice et donnent des résultats cohérents par rapport aux valorisations fournies par les contreparties bancaires.

## NOTE 20 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont détaillées ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2011	30.06.2012
Fournisseurs	933	1 101
Dettes fiscales et sociales	559	604
Autres dettes d'exploitation	386	421
Autres créditeurs	6	4
<b>TOTAL</b>	<b>1 884</b>	<b>2 130</b>

La majorité des dettes d'exploitation présente une échéance inférieure à un an.

## NOTE 21 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

### 1. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 55 millions d'euros. Sa variation se décompose comme suit :

- augmentation des stocks : + 205 millions d'euros ;
- augmentation des créances clients : + 31 millions d'euros ;
- augmentation des dettes d'exploitation et autres : (181) millions d'euros.

L'augmentation des stocks est liée à la constitution de stocks de produits à vieillissement pour répondre à leur demande croissante.

L'augmentation des créances est liée à la croissance de l'activité.

### 2. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles proviennent essentiellement de constructions de nouveaux entrepôts ou de renouvellement d'équipements dans les filiales de production.

### 3. Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières

Les cessions proviennent essentiellement de la vente des marques De Kuyper, McGuinness et Meaghers au Canada.

### 4. Souscription/remboursement d'emprunts

Le Groupe a procédé à des remboursements nets de tirages du crédit syndiqué à hauteur de 3 640 millions d'euros et a émis 4 000 millions de dollars américains (soit 3 041 millions d'euros).

## NOTE 22 Capitaux propres

### 1. Capital social

Le capital social du Groupe a évolué de la manière suivante entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2012 :

	Nombre de titres	Montant (en millions d'euros)
<b>Capital social au 30 juin 2010</b>	<b>264 232 313</b>	<b>410</b>
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 18 décembre 2001	211 004	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 11 février 2002	262 888	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 17 décembre 2002	15 598	0
<b>Capital social au 30 juin 2011</b>	<b>264 721 803</b>	<b>410</b>
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 18 décembre 2001	154 354	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 11 février 2002	28 535	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 17 décembre 2002	405 913	1
<b>CAPITAL SOCIAL AU 30 JUIN 2012</b>	<b>265 310 605</b>	<b>411</b>

Toutes les actions Pernod Ricard sont des actions émises et entièrement libérées pour une valeur nominale de 1,55 euro. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions Pernod Ricard, qui, sous réserve d'une inscription nominative ininterrompue de dix ans, acquièrent un droit de vote double.

### 2. Titres auto-détenus

Au 30 juin 2012, Pernod Ricard SA et ses filiales contrôlées détenaient 2 445 891 titres Pernod Ricard pour une valeur de 52 millions d'euros.

Ces titres auto-détenus sont présentés en déduction des capitaux propres à leur coût d'acquisition.

Dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites, Pernod Ricard SA détient directement (auto-détention) ou indirectement (*calls* ou options de rachat) les actions qui pourraient être attribuées en cas de levée d'option dans le cas de plans de *stock options* ou d'atteinte de performances dans le cas d'actions gratuites.

### 3. Acompte sur dividende

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2012 a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,72 euro par action au titre de l'exercice 2011/2012, soit un montant total de 191 024 milliers

d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 5 juillet 2012 et a été comptabilisé en autres dettes d'exploitation au bilan au 30 juin 2012.

### 4. Gestion du capital

Le Groupe gère son capital dans une optique d'optimisation du coût du capital et de la rentabilité pour ses actionnaires, de sécurité pour l'ensemble de ses contreparties et de maintien d'une bonne notation. Dans ce contexte, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, autoriser des plans de paiement fondés sur actions.

### 5. Contrat de liquidité

Le 24 mai 2012, la société Pernod Ricard SA a confié à la société Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité pour une durée de douze mois avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 24 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, a été affectée la somme de 5 millions d'euros (aucun titre).

## NOTE 23 Paiements en actions

### Description des plans de rémunération basée sur actions

Tous les plans sont dénoués en actions (*equity-settled*), à l'exception des plans attribués le 14 juin 2006, le 18 janvier 2007 et le 21 juin 2007, qui incluaient également des *Share Appreciation Rights* (SARs) qui sont des options avec un dénouement en trésorerie (*cash-settled*). Par ailleurs, dans le cas du plan du 21 juin 2007, du 18 juin 2008, du 24 juin 2010, du 15 juin 2011 et du 27 juin 2012, un plan d'actions gratuites avec condition de performance et de présence a été attribué.

Lors de l'exercice de leurs droits, les bénéficiaires de SARs recevront un paiement en numéraire fondé sur le cours de l'action Pernod Ricard, égal à la différence entre la valeur de l'action Pernod Ricard lors de la levée et le prix d'exercice fixé à leur date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2011/2012, le plan attribué le 19 septembre 2001, le plan attribué le 18 décembre 2001 et le plan attribué le 11 février 2002 sont arrivés à échéance.

## Informations relatives aux plans de *stock options* et d'actions gratuites

Les plans de *stock options* et d'actions gratuites sont accordés aux cadres à haut niveau de responsabilité, aux cadres clés du Groupe et aux Managers à potentiel.

Au cours de l'exercice 2011/2012, trois nouveaux plans d'attribution ont été mis en place :

■ plans de *stock options* du 27 juin 2012 :

- un plan de *stock options* incluant une condition de performance, basée sur la surperformance du titre par rapport au CAC 40 majorée de 1 point par an (50 % sont mesurés sur 3 ans et 50 % sur 4 ans),

- un plan de *stock options* incluant plusieurs conditions de performance, la première basée sur le niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant par rapport au budget, évalué sur les deux exercices suivant celui au cours duquel les options ont été attribuées et la seconde sur la surperformance du titre par rapport au CAC 40 majorée de 1 point par an (50 % sont mesurés sur 3 ans et 50 % sur 4 ans) ;

■ plan d'actions gratuites du 27 juin 2012 :

- attribution d'actions de performance incluant un critère basé sur le niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant par rapport au budget, évalué sur les deux exercices suivant celui au cours duquel les actions ont été attribuées et une condition de présence à la date d'acquisition.

	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 14.06.2006	Plan du 18.01.2007	Plan du 21.06.2007
Nature des options	Achat	Achat	Achat	SARs	SARs	Achat
Présence de condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition
Nombre de bénéficiaires	459	485	555	49	1	515
Acquisition des options/actions à partir de	18.11.2008	12.08.2009	15.06.2010	15.06.2009	18.01.2010	22.06.2011
Levées possibles des options/actions à partir de	18.11.2008	12.08.2009	15.06.2010	15.06.2009	18.01.2010	22.06.2011
Date d'expiration	17.11.2014	11.08.2015	14.06.2016	14.06.2016	18.01.2017	21.06.2015
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2012	42,30	52,59	58,41	58,41	N/A	74,73
Options en circulation au 30 juin 2012	676 855	578 796	1 516 285	137 243	-	725 903
Charge de <i>stock options</i> exercice 2011/2012 (en milliers d'euros)	0	0	0	1 487	0	0

	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008
Nature des options	SARs	Achat	Gratuites	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
Nombre de bénéficiaires	56	13	731	598	13	804
Acquisition des options/actions à partir de	22.06.2010	22.06.2011	21.06.2009 (FRA) 21.06.2011 (RDM)	19.06.2012	19.06.2012	19.06.2010 (FRA) 19.06.2012 (RDM)
Levées possibles des options/actions à partir de	22.06.2010	22.06.2011	21.06.2011	19.06.2012	19.06.2012	19.06.2012 (FRA et RDM)
Date d'expiration	21.06.2015	21.06.2015	N/A	18.06.2016	18.06.2016	N/A
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2012	74,73	74,73	N/A	66,16	66,16	N/A
Options en circulation au 30 juin 2012	71 357	121 409	0	1 019 766	137 109	0
Charge de <i>stock options</i> exercice 2011/2012 (en milliers d'euros)	590	0	0	3 797	391	465

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Nombre de bénéficiaires	705	133	133	980
Acquisition des options/actions à partir de	24.06.2014	24.06.2014	24.06.2014	24.06.2013 (FRA) 24.06.2014 (RDM)
Levées possibles des options/actions à partir de	24.06.2014	24.06.2014	24.06.2014	24.06.2015 (FRA) 24.06.2014 (RDM)
Date d'expiration	24.06.2018	24.06.2018	24.06.2018	N/A
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2012	64,00	64,00	64,00	N/A
Options en circulation au 30 juin 2012	594 574	140 492	140 492	529 692
Charge de <i>stock options</i> exercice 2011/2012 (en milliers d'euros)	2 634	588	457	7 243

	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Nombre de bénéficiaires	1	713	144	144	1 029
Acquisition des options/actions à partir de	15.09.2014	15.06.2015	15.06.2015	15.06.2015	15.06.2014 (FRA) 15.06.2015 (RDM)
Levées possibles des options/actions à partir de	15.09.2014	15.06.2015	15.06.2015	15.06.2015	15.06.2016 (FRA) 15.06.2015 (RDM)
Date d'expiration	15.09.2018	15.06.2019	15.06.2019	15.06.2019	N/A
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2012	64,00	68,54	68,54	68,54	N/A
Options en circulation au 30 juin 2012	70 000	594 180	169 385	169 385	560 051
Charge de <i>stock options</i> exercice 2011/2012 (en milliers d'euros)	143	2 186	416	426	8 387

	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012 (RDM)	Plan du 27.06.2012 (FRA)
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Gratuites	Gratuites
Présence de condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Nombre de bénéficiaires	158	158	1	1	822	237
Acquisition des options/actions à partir de	27.06.2016	27.06.2016	27.06.2016	27.06.2016	27.06.2016	27.06.2015
Levées possibles des options/actions à partir de	27.06.2016	27.06.2016	27.06.2016	27.06.2016	27.06.2016	27.06.2017
Date d'expiration	27.06.2020	27.06.2020	27.06.2020	27.06.2020	N/A	N/A
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2012	78,93	78,93	78,93	78,93	N/A	N/A
Options en circulation au 30 juin 2012	192 700	192 700	15 000	15 000	493 150	161 600
Charge de <i>stock options</i> exercice 2011/2012 (en milliers d'euros)	6	6	0	0	67	31

FRA : résidents fiscaux français ; RDM : résidents fiscaux étrangers

Les autres plans de *stock options* non encore expirés sont présentés dans la partie « Rapport de gestion » du document de référence.

Au global, pour les plans d'options déjà acquis, le nombre d'options restant à exercer s'élève à 4 776 123 options dont la durée de vie résiduelle moyenne est de trois ans et demi.

Le Groupe a constaté une charge de 11,0 millions d'euros en résultat opérationnel au titre des 13 plans de *stock options* en cours d'acquisition au 30 juin 2012, une charge de 16,2 millions d'euros au titre des 4 plans d'actions gratuites et une charge de 2,1 millions d'euros au titre des programmes de SARs. Un passif est enregistré à hauteur de 5,1 millions d'euros au 30 juin 2012 en autres dettes courantes au titre des programmes de SARs.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Charges annuelles (en millions d'euros)	30.06.2011	30.06.2012
Stock options (equity settled) – en contrepartie des capitaux propres	12,8	11,0
SARs (cash settled) – en contrepartie des autres dettes courantes	(0,2)	2,1
Actions gratuites (equity settled) – en contrepartie des capitaux propres	12,4	16,2
<b>CHARGES ANNUELLES TOTALES</b>	<b>25,0</b>	<b>29,3</b>

L'évolution des options en circulation sur l'exercice est décrite ci-dessous :

	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 14.06.2006	Plan du 18.01.2007	Plan du 21.06.2007
Nature des options	Achat	Achat	Achat	SARs	SARs	Achat
Présence de condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition
<b>Options en circulation au 30.06.2011</b>	<b>1 200 816</b>	<b>750 974</b>	<b>1 855 335</b>	<b>157 339</b>	<b>-</b>	<b>819 465</b>
Attribuées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-	-	-	-
Annulées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	556	3 879	-	-	75 005
Exercées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	523 961	171 622	335 171	20 096	-	18 557
Expirées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-	-	-	-
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2012</b>	<b>676 855</b>	<b>578 796</b>	<b>1 516 285</b>	<b>137 243</b>	<b>-</b>	<b>725 903</b>

	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008
Nature des options	SARs	Achat	Gratuites	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
<b>Options en circulation au 30.06.2011</b>	<b>75 203</b>	<b>121 409</b>	<b>0</b>	<b>1 080 335</b>	<b>137 109</b>	<b>124 137</b>
Attribuées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-	-	-	-
Annulées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	798	-	-	8 903	-	4 769
Exercées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	3 048	-	-	51 666	-	119 368
Expirées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-	-	-	-
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2012</b>	<b>71 357</b>	<b>121 409</b>	<b>0</b>	<b>1 019 766</b>	<b>137 109</b>	<b>0</b>

	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010
Nature des options	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
<b>Options en circulation au 30.06.2011</b>	<b>602 880</b>	<b>281 487</b>	<b>552 498</b>
Attribuées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-
Annulées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	8 306	504	22 806
Exercées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-
Expirées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2012</b>	<b>594 574</b>	<b>280 983</b>	<b>529 692</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de conditions	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
<b>Options en circulation au 30.06.2011</b>	<b>70 000</b>	<b>606 680</b>	<b>341 370</b>	<b>578 759</b>
Attribuées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-	-
Annulées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	12 500	2 600	18 708
Exercées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-	-
Expirées entre le 01.07.2011 et le 30.06.2012	-	-	-	-
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2012</b>	<b>70 000</b>	<b>594 180</b>	<b>338 770</b>	<b>560 051</b>

	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de conditions	Avec condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2012</b>	<b>192 700</b>	<b>192 700</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>654 750</b>

Le prix d'exercice moyen des options qui ont été exercées durant l'exercice s'élève à 50,47 euros.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des justes valeurs des options avec le modèle binomial ou Monte Carlo ainsi que les termes d'attribution des options sont détaillés ci-dessous :

Pour les SARs attribués en juin 2006 et juin 2007, les justes valeurs présentées ci-dessus ont été réestimées au 30 juin 2012 conformément à la norme IFRS 2.

	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 14.06.2006	Plan du 18.01.2007	Plan du 21.06.2007
Nature des options	Achat	Achat	Achat	SARs	SARs	Achat
Présence de condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition
Cours de l'action à l'origine ( <i>en euros et après ajustements</i> )***	44,15	55,22	56,83	84,26*	84,26*	73,98
Prix d'exercice ( <i>en euros et après ajustements</i> )	42,30	52,59	58,41	58,41	N/A	74,73
Volatilité attendue**	30 %	30 %	30 %	22 %	22 %	22 %
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	3,85 %	3,25 %	4,00 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
<b>JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2012</b>	<b>15,13</b>	<b>18,40</b>	<b>18,47</b>	<b>27,82****</b>	<b>-****</b>	<b>19,25</b>

	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008
Nature des options	SARs	Achat	Gratuites	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
Cours de l'action à l'origine ( <i>en euros et après ajustements</i> )***	84,26*	73,98	73,98	63,29	63,29	63,29
Prix d'exercice ( <i>en euros et après ajustements</i> )	74,73	74,73	N/A	66,16	66,16	N/A
Volatilité attendue**	22 %	22 %	N/A	21 %	21 %	N/A
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,83 %	4,83 %	4,83 %
<b>JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2012</b>	<b>18,45****</b>	<b>14,92</b>	<b>68,87 (FRA) 68,13 (RDM)</b>	<b>15,76</b>	<b>12,07</b>	<b>54,23 (FRA) 57,39 (RDM)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)	65,16	65,16	65,16	65,16
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	64,00	64,00	64,00	N/A
Volatilité attendue**	28 %	28 %	28 %	N/A
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	3,41 %	3,41 %	3,41 %	2,28 %
<b>JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2012</b>	<b>18,39</b>	<b>12,45</b>	<b>13,04</b>	<b>60,15 (RDM) 59,27 (FRA)</b>

	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)	59,91	59,91	66,74	66,74	66,74	66,74
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	64,00	64,00	68,54	68,54	68,54	N/A
Volatilité attendue**	23 %	23 %	23 %	23 %	23 %	N/A
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	2,93 %	2,93 %	3,37 %	3,37 %	3,37 %	3,12 %
<b>JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2012</b>	<b>8,02</b>	<b>8,23</b>	<b>15,12</b>	<b>10,09</b>	<b>10,33</b>	<b>61,61 (RDM) 60,02 (FRA)</b>

	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012	Plan du 27.06.2012
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)	79,51	79,51	79,51	79,51	79,51
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	78,93	78,93	78,93	78,93	N/A
Volatilité attendue**	27 %	27 %	27 %	27 %	N/A
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	3,28 %	3,28 %	3,28 %	3,28 %	2,31 %
<b>JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2012</b>	<b>14,62</b>	<b>15,27</b>	<b>14,62</b>	<b>15,27</b>	<b>73,40 (RDM) 74,88 (FRA)</b>

\* Cours de Bourse au 30.06.2012.

\*\* Hypothèses retenues pour la valorisation à l'origine.

\*\*\* Cours de Bourse en date d'attribution après ajustement de la valeur du titre.

\*\*\*\* Juste valeur réévaluée en date du 30.06.2012 pour les besoins de la charge comptable 2011/2012.

Pour les plans 2002/2006, l'hypothèse de la volatilité a été déterminée à partir des cours historiques journaliers sur une durée équivalente à la maturité des options.

Pour les plans 2007 et 2008, la volatilité attendue des plans est déterminée par une approche multicritères prenant en considération :

- la volatilité historique sur une période égale à la durée de vie estimée des options ;
- la volatilité historique sur une période plus courte ;
- la volatilité implicite calculée à partir des options disponibles sur le marché financier.

Pour les évaluations de 2008 et 2009, la détermination de l'hypothèse de volatilité est basée sur une analyse de la volatilité historique.

Pour les plans 2010 et 2011, l'hypothèse de volatilité attendue des plans est basée sur la volatilité implicite de l'action Pernod Ricard à la date d'attribution des plans.

Pour les plans 2012, dans l'optique de lisser cette hypothèse dans le temps, le Groupe a de nouveau opté pour une approche multicritères prenant en considération :

- la volatilité historique sur une période égale à la durée de vie des options ;



- la volatilité implicite calculée à partir des options disponibles sur le marché financier.

La possibilité d'un exercice avant maturité des options a été prise en compte dans le modèle d'évaluation des plans de *stock options* (avec ou sans condition de performance liée au marché) en supposant que 1 % des options sont exercées tous les ans en raison des départs des salariés. Pour les plans de 2007 et 2008 il a été considéré que 67 % et 33 % des options seraient exercées dès que le cours de l'action atteindrait respectivement 150 % et 250 % du prix d'exercice ; pour les plans de 2010, 2011 et 2012, il a été considéré que 60 %, 30 % et 10 % des options seraient exercées dès que le cours de l'action atteindrait respectivement 125 %, 175 % et 200 % du prix d'exercice. Cette nouvelle hypothèse se base sur une analyse des comportements faite sur la période ainsi que sur les plans les plus récents.

Les options attribuées le 27 juin 2012 au Directeur Général, aux membres du Comité Exécutif (COMEX) et à certains Cadres Dirigeants sont toutes conditionnées à la performance boursière du titre Pernod Ricard comparée à celle du CAC 40 : 50 % des *stock options* seront acquises à compter du 27 juin 2015 sous réserve que l'évolution du cours de l'action Pernod Ricard soit supérieure à celle de l'indice CAC 40 augmentée de 1 point par an sur la période du 27 juin 2012 au 27 juin 2015, les 50 % restantes seront acquises à compter du 27 juin 2016 sous réserve que l'évolution du cours de l'action Pernod Ricard

soit supérieure à celle de l'indice CAC 40 augmentée de 1 point par an sur la période du 27 juin 2012 au 27 juin 2016. Afin de tenir compte de cette condition de performance dans l'estimation de la juste valeur des options, un modèle de simulation (Monte Carlo) a été utilisé. Une partie des options attribuées le 27 juin 2012 au Directeur Général sont conditionnées à l'atteinte du résultat opérationnel courant du Groupe sur les exercices clos au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014 par rapport au résultat opérationnel courant budgété à taux de change et à périmètre constant.

Concernant les actions de performance attribuées le 27 juin 2012, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminuée de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition (soit 3 ans pour les résidents fiscaux français et 4 ans pour les résidents fiscaux non français). Les bénéficiaires résidents fiscaux français sont soumis à une inaccessibilité de deux ans, cependant l'hypothèse de taux d'emprunt étant inférieure à celle du taux sans risque, le coût de cette inaccessibilité est nul.

Par ailleurs, le nombre d'actions de performance attribuées dépendra du niveau du résultat opérationnel courant du Groupe sur les exercices clos au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014 par rapport au résultat opérationnel courant budgété à taux de change et périmètre constant. La charge comptable IFRS 2 du plan sera ajustée au plus tard à la fin de la période d'acquisition par rapport à cette condition.

## NOTE 24 Engagements hors bilan

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 769</b>	<b>671</b>	<b>2 848</b>	<b>250</b>
<b>Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe</b>	-	-	-	-
Engagements de prise de participation	-	-	-	-
Engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Engagements hors bilan donnés liés au financement de la Société</b>	<b>2 017</b>	<b>5</b>	<b>2 006</b>	<b>6</b>
Garanties financières données	2 017	4	2 006	6
Autres	0	0	-	0
<b>Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur</b>	<b>1 751</b>	<b>666</b>	<b>842</b>	<b>244</b>
Engagements d'achats fermes et irrévocables de matière première	1 231	454	694	83
Engagements fiscaux	210	126	4	81
Contrats de locations simples	273	60	133	80
Autres	38	26	11	-

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 714</b>	<b>201</b>	<b>1 512</b>	<b>1</b>
<b>Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe</b>	-	-	-	-
Engagements reçus dans des opérations spécifiques liées à la concurrence et au marché	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Engagements hors bilan donnés liés au financement de la Société</b>	<b>1 700</b>	<b>195</b>	<b>1 504</b>	<b>1</b>
Lignes de crédit reçues et non utilisées	1 634	130	1 504	-
Garanties financières reçues	67	65	0	1
Autres	-	-	-	-
<b>Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	-
Engagements contractuels liés à l'activité et au développement de l'activité	12	4	7	-
Autres	2	2	-	-

## 1. Détail des principaux engagements financiers

Les lignes de financement bancaire correspondent essentiellement à des engagements liés au financement et aux investissements financiers du Groupe et plus spécifiquement au montant nominal de la part non tirée au 30 juin 2012 du crédit syndiqué (cf. Note 17).

Dans le cadre de l'acquisition d'Allied Domecq, des garanties de passif, notamment à caractère fiscal, ont été accordées. Des provisions ont été par ailleurs constituées à hauteur des risques tels qu'estimés par le Groupe (cf. Note 16).

## NOTE 25 Litiges

Les litiges suivants sont les principaux litiges auxquels le Groupe est exposé. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### Litiges relatifs aux marques

#### Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue dans la plupart des pays par une *joint-venture* dénommée Havana Club Holding SA (HCH), dont Pernod Ricard est actionnaire, et est enregistrée dans plus de 120 pays où le rhum Havana Club est commercialisé. Aux États-Unis, la marque est détenue par une société cubaine (Cubaexport). Les droits de propriété portant sur cette marque sont actuellement contestés aux États-Unis par une société concurrente de Pernod Ricard.

Une loi américaine relative aux conditions de protection des marques précédemment utilisées par des entreprises nationalisées par le régime castriste a été adoptée en 1998, puis condamnée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2002. Mais à ce jour les États-Unis n'ont pas modifié leur législation afin de se conformer à la décision de l'OMC.

1. L'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) a estimé que cette même loi avait pour effet d'empêcher tout renouvellement de la marque « Havana Club », détenue aux États-Unis par la société Cubaexport depuis 1976. En août 2006, conformément aux directives de l'OFAC, l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO) a refusé le renouvellement de ladite marque « Havana Club ». Cubaexport a adressé une requête au Directeur de l'USPTO visant à infirmer cette décision de non-renouvellement et a intenté une procédure distincte à l'encontre de l'OFAC contestant tant la décision de l'OFAC que les textes législatifs et réglementaires appliqués par ce dernier. En mars 2009, le Tribunal du District de Columbia déboutait Cubaexport de ses demandes. En mars 2011, la Cour d'Appel a privé, à deux voix contre une, la possibilité pour Cubaexport de renouveler sa marque. Un recours a été présenté le 27 janvier 2012 devant la Cour Suprême avec le soutien de la France, du National Foreign Trade Council et de la Washington Legal Foundation, lequel a été déclaré irrecevable le 14 mai 2012. Cubaexport reste dans l'attente d'une décision de l'USPTO concernant le statut de sa marque. Dans l'intervalle, Pernod Ricard a annoncé le lancement d'un rhum cubain, produit dans les mêmes conditions que le rhum Havana Club, qui sera commercialisé aux États-Unis dès la levée de l'embargo. Ce

## 2. Obligations contractuelles

Dans le cadre de leur activité de production de vin ou de champagne, les filiales australienne Orlando Wyndham, néo-zélandaise Pernod Ricard New Zealand et française Mumm Perrier-Jouët sont engagées à hauteur de, respectivement, 124 millions, 40 millions et 300 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement en raisin. Dans le cadre de son activité de production de cognac, la filiale française Martell s'est engagée à hauteur de 525 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement en eaux-de-vie.

produit sera vendu sous la marque « Havanista® », enregistrée auprès de l'USPTO depuis août 2011.

2. Une société concurrente du Groupe a saisi l'USPTO, sollicitant l'annulation du dépôt de la marque « Havana Club » effectué au nom de la société Cubaexport. En janvier 2004, l'USPTO a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation du dépôt de la marque. Cette décision ayant fait l'objet d'un appel, une procédure judiciaire est actuellement en cours devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia. Cette procédure est suspendue dans l'attente de la décision de l'USPTO concernant la requête susvisée de Cubaexport.
3. En août 2006, cette société concurrente a lancé sur le marché américain un rhum de marque « Havana Club » fabriqué à Porto Rico. Pernod Ricard USA a intenté une action judiciaire devant le Tribunal du District du Delaware au motif que la société concurrente allègue à tort être titulaire de la marque « Havana Club » et que cette affirmation inexacte, ainsi que l'utilisation de la marque « Havana Club » pour un rhum non cubain, sont trompeuses pour le consommateur et devraient par conséquent être interdites. En avril 2010, le Tribunal du District du Delaware a débouté Pernod Ricard USA, qui a interjeté appel de ce jugement. Le 4 août 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision des juges de première instance.
4. En juin 2005, le Tribunal de Première Instance espagnol a confirmé les droits de HCH sur la marque « Havana Club » suite à une procédure engagée en 1999, notamment par cette même société concurrente. Les demandeurs ont fait appel devant la Cour Provinciale de Madrid, qui a rejeté leurs demandes en février 2007. Ils se sont pourvus en cassation devant la Cour Suprême espagnole qui a rejeté leurs demandes dans une décision rendue le 3 février 2011.

#### Stolichnaya

Des sociétés, qui représenteraient les intérêts de la Fédération de Russie sur des questions liées à la propriété des marques de vodka aux États-Unis, ont cité à comparaître devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York les sociétés Allied Domecq International Holdings B.V., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., SPI Spirits et d'autres parties. Dans le cadre de cette procédure, les demandeurs remettaient en cause la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis et demandaient des dommages et intérêts sur la base des ventes de vodka par Allied Domecq aux États-Unis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. Déboutés en mars 2006 de toutes leurs actions relatives à la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis, les demandeurs ont interjeté appel de

la partie de la décision ayant rejeté leur demande de reconnaissance de propriété sur la marque ainsi que leurs plaintes pour contrefaçon de la marque et pour fraude (et le rejet de certaines réclamations contre des entités du Groupe SPI).

En octobre 2010, la Cour d'Appel a rejeté toute accusation de fraude et d'enrichissement indu à l'encontre des défendeurs mais a néanmoins accordé aux demandeurs la possibilité de poursuivre, à nouveau devant le Tribunal de première instance, leur action pour contrefaçon, appropriation illicite de la marque et concurrence déloyale.

En février 2011, les demandeurs ont déposé une troisième plainte modifiée pour contrefaçon (et plaintes connexes) et appropriation illicite de la marque contre Allied Domecq, les entités du Groupe SPI et de nouveaux défendeurs, William Grant & Sons USA, et William Grant & Sons, Inc., (actuels distributeurs de Stolichnaya aux États-Unis). Tous les défendeurs ont déposé une demande de rejet de cette troisième plainte modifiée.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2011, les plaintes des demandeurs pour contrefaçon et concurrence déloyale ont été rejetées au motif qu'ils n'avaient pas qualité pour agir au nom de la Fédération de Russie. Compte tenu du rejet de ces plaintes, le juge a refusé d'exercer sa compétence sur l'autre action pour appropriation illicite de la marque et l'a donc rejetée, sans préjudice toutefois du droit pour les demandeurs de déposer plainte à nouveau devant un Tribunal.

Le Tribunal de première instance ayant rendu son jugement le 8 septembre 2011, les demandeurs ont interjeté appel en octobre 2011.

Le jugement en appel ne devrait pas être rendu avant fin 2012.

## Litiges commerciaux

### Plainte déposée par la République de Colombie contre Pernod Ricard, Seagram et Diageo

En octobre 2004, la République de Colombie, ainsi que diverses administrations régionales colombiennes, ont intenté un procès à Pernod Ricard, Pernod Ricard USA LLC, Diageo Plc, Diageo North America Inc., United Distillers Manufacturing Inc., IDV North America Inc. et Seagram Export Sales Company Inc devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York (le « Tribunal de Première Instance »).

Les plaignants prétendent que les sociétés visées ci-dessus auraient commis un acte de concurrence déloyale à l'encontre du gouvernement colombien et de ses administrations régionales (qui détiennent le monopole constitutionnel de production et de distribution des spiritueux) en vendant leurs produits par l'intermédiaire de circuits de distribution illicites et en recevant des paiements de sociétés impliquées dans le blanchiment d'argent. Pernod Ricard conteste cette plainte.

Les défendeurs ont demandé le rejet de cette plainte pour plusieurs motifs, arguant notamment que le Tribunal de Première Instance n'est pas compétent pour connaître de ce litige, qu'il serait plus approprié de le plaider en Colombie, et que la plainte n'est pas fondée en droit. Le 19 juin 2007, le Tribunal de Première Instance a partiellement accepté et partiellement rejeté la demande des défendeurs, visant au rejet de la plainte.

En janvier 2008, la « *United States Court of Appeals for the Second Circuit* » a refusé de réexaminer la décision du Tribunal de Première Instance.

Suite au lancement de la procédure de *discovery* sur les plaintes des demandeurs non rejetées par le Tribunal, en mars 2011, Pernod Ricard a demandé une nouvelle fois le rejet des plaintes en se fondant sur une jurisprudence récente relative à l'application extraterritoriale de la loi « RICO ». La procédure de *discovery* a été suspendue dans son intégralité dans l'attente de la décision de la Cour sur cette demande. Pernod Ricard va continuer à se défendre fermement contre ces allégations.

En septembre 2009, Diageo et Pernod Ricard ont chacun reçu 10 millions de dollars américains de Vivendi SA et Vivendi I Corp. en contrepartie d'une décharge de responsabilité de ces dernières s'agissant de certains dommages et intérêts résultant éventuellement du litige et fondés sur les actions de Seagram avant son acquisition par Pernod Ricard et Diageo.

### Droits d'accises en Inde

Pernod Ricard India (P) Ltd est impliquée dans un litige avec les douanes indiennes portant sur la valeur déclarée du concentré de boisson alcoolique (CAB) importé en Inde. Les douanes contestent les valeurs déclarées en faisant valoir que certains concurrents utilisent des valeurs différentes pour l'importation de produits similaires. Ce litige a été soumis à la Cour Suprême qui a rendu en juillet 2010 une décision fixant les principes à retenir pour déterminer les valeurs servant de base aux droits à payer. Pernod Ricard India (P) Ltd s'est d'ores et déjà acquittée des montants correspondants sur la période antérieure à 2001. S'agissant de la période entre 2001 et décembre 2010, Pernod Ricard India (P) Ltd a versé le reliquat des droits, tels que déterminés par les douanes, bien que les valeurs utilisées soient contestées car considérées comme trop élevées. La Société s'emploie activement à finaliser avec les autorités les questions en suspens.

Les litiges mentionnés ci-avant ne font l'objet de provisions qui sont le cas échéant comptabilisées en autres provisions pour risques et charges (cf. Note 15) que s'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

## NOTE 26 Parties liées

Les transactions avec les entreprises associées et les co-entreprises ne sont pas significatives sur l'exercice clos le 30 juin 2012.

Les rémunérations allouées aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif (COMEX) au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2011	30.06.2012
Conseil d'Administration*	1	1
Comité Exécutif Groupe		
■ Avantages court terme	13	15
■ Avantages postérieurs à l'emploi	5	5
■ Paiements fondés sur des actions**	2	2
<b>TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DE L'EXERCICE</b>	<b>21</b>	<b>23</b>

\* Jetons de présence.

\*\* Le coût des stock options correspond à la juste valeur des options accordées aux membres du Comité Exécutif Groupe et constatée en résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice, pour les plans du 18.06.2008 au 27.06.2012.

## NOTE 27 Événement post-clôture

Le 13 juillet 2012, le Groupe a annoncé la signature pour 103 millions d'euros d'un accord avec Arcus-Gruppen en vue de la cession des aquavits danois Aalborg et Brøndums, de l'aquavit allemand Malteserkreuz Aquavit ainsi que de l'amer danois Gammel Dansk. La transaction inclut également la cession du site de production d'Aalborg au Danemark.

La cession s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe visant à se concentrer sur ses marques prioritaires.

La réalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités compétentes en matière de concurrence et est attendue pour le troisième trimestre de l'exercice 2012/2013.

**NOTE 28** Liste des principales sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.2011	% d'intérêt 30.06.2012	Méthode de consolidation
Pernod Ricard SA	France	Société mère	Société mère	
Pernod Ricard Finance SA	France	100	100	I.G.
Ricard SA	France	100	100	I.G.
Pernod SA	France	100	100	I.G.
Cusenier SAS	France	100	100	I.G.
Société des Produits d'Armagnac SA	France	100	100	I.G.
Spirits Partners SAS	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Europe SA	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard España	Espagne	100	100	I.G.
Pernod Ricard Swiss SA	Suisse	100	100	I.G.
Pernod Ricard Italia SPA	Italie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Portugal – Distribuição S.A.	Portugal	100	100	I.G.
Pernod Ricard Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	I.G.
Pernod Ricard Austria GmbH	Autriche	100	100	I.G.
Pernod Ricard Nederland BV	Pays-Bas	100	100	I.G.
Pernod Ricard Minsk	Biélorussie	99	99	I.G.
Pernod Ricard Ukraine	Ukraine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Romania SRL	Roumanie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Latvia LLC	Lettonie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Estonia OÜ	Estonie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Hungary Import Szeszesital Kereskedelmi KFT Ltd	Hongrie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Belgium SA	Belgique	100	100	I.G.
Pernod Ricard Rouss CJSC	Russie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Sweden AB	Suède	100	100	I.G.
Pernod Ricard Denmark A/S	Danemark	100	100	I.G.
Pernod Ricard Finland OY	Finlande	100	100	I.G.
Tinville SAS	France	100	100	I.G.
Yerevan Brandy Company	Arménie	100	100	I.G.
Jan Becher – Karlovarska Becherovka, A/S	République tchèque	100	100	I.G.
SALB, SRO	République tchèque	100	100	I.G.
Pernod Ricard UK Ltd**	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Pernod Ricard Asia SAS	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Japan K.K.	Japon	100	100	I.G.
Pernod Ricard Asia Duty Free Ltd	Chine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Taïwan Ltd	Taïwan	100	100	I.G.
Pernod Ricard Thailand Ltd	Thaïlande	100	100	I.G.
Pernod Ricard Korea Ltd	Corée du Sud	100	100	I.G.
Pernod Ricard Korea Imperial Co. Ltd	Corée du Sud	70	100	I.G.
Pernod Ricard Singapore PTE Ltd	Singapour	100	100	I.G.
Pernod Ricard Malaysia SDN BHD	Malaisie	100	100	I.G.
Pernod Ricard (China) Trading Co Ltd	Chine	100	100	I.G.
Shangai Yijia International Trading Co. Ltd	Chine	100	100	I.G.
Pernod Ricard North America SAS	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard USA LLC	USA	100	100	I.G.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.2011	% d'intérêt 30.06.2012	Méthode de consolidation
Pernod Ricard CESAM (Central and South America)	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Argentina Corp.	Argentine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Venezuela CA	Venezuela	100	100	I.G.
Pramsur SA	Uruguay	100	100	I.G.
Pernod Ricard Colombia SA	Colombie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Brasil Industria e Comercio Ltda	Brésil	100	100	I.G.
Pernod Ricard Uruguay SA	Uruguay	100	100	I.G.
Agros Holding SA	Pologne	100	100	I.G.
Wyborowa SA	Pologne	100	100	I.G.
Chivas Brothers (Holdings) Ltd**	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Chivas 2000 UL	Royaume-Uni	100	100	I.G.
The Glenlivet Distillers Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Glenlivet Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Hill, Thomson & Co Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Chivas Brothers Pernod Ricard	Royaume-Uni	100	100	I.G.
World Brands Duty Free Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Irish Distillers Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Fitzgerald & Co. Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Watercourse Distillery Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Pernod Ricard South Africa PTY Ltd	Afrique du Sud	100	100	I.G.
Comrie Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Martell Mumm Perrier-Jouët	France	100	100	I.G.
Martell & Co. SA	France	100	100	I.G.
Augier Robin Briand & Co. SASU	France	100	100	I.G.
Domaines Jean Martell	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Premium Wine Brands Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Orlando Wyndham New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	100	100	I.G.
Montana Group (NZ) Limited	Nouvelle-Zélande	100	100	I.G.
Peri Mauritius	Île Maurice	100	100	I.G.
Pernod Ricard India PTE Ltd	Inde	100	100	I.G.
Seagram Distilleries pte Ltd	Inde	100	100	I.G.
Havana Club Internacional	Cuba	50	50	I.G.
Allied Domecq Australia Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Bosnia d.o.o.	Bosnie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Bulgaria EOOD	Bulgarie	100	100	I.G.
Corby Distilleries Limited*	Canada	45,76	45,76	I.G.
Hiram Walker and Sons Ltd	Canada	100	100	I.G.
PRC Diffusion EURL	France	100	100	I.G.
Allied Domecq Spirits & Wine (Shanghai) Trading Co Ltd	Chine	100	100	I.G.
AD sro – Czech Republic	République tchèque	100	100	I.G.
Domecq Bodegas S.L. U	Espagne	98,45	98,45	I.G.
Financière Moulins de Champagne	France	100	100	I.G.
G.H. Mumm & Cie – Sté Vinicole de Champagne Successeur	France	100	100	I.G.
Champagne Perrier-Jouët	France	100	100	I.G.
SA Théodore Legras	France	99,5	99,5	I.G.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.2011	% d'intérêt 30.06.2012	Méthode de consolidation
Allied Domecq (Holdings) Ltd**	Royaume-Uni	100	100	I.G.
AD Pensions Limited	Royaume-Uni	100	100	I.G.
AD Medical Expenses Trust Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Allied Domecq Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
ADFS PLC	Royaume-Uni	100	100	I.G.
CG Hibbert Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Allied Domecq Spirits & Wine (China) Ltd	Chine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Serbia d.o.o	Serbie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Croatia d.o.o.	Croatie	100	100	I.G.
PR Hungary Kft	Hongrie	100	100	I.G.
Casa Pedro Domecq	Mexique	100	100	I.G.
AD International Holdings BV	Pays-Bas	100	100	I.G.
Pernod Ricard New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	100	I.G.
Pernod Ricard Philippines Inc	Philippines	100	100	I.G.
Ballantine's Polska Sp z.o.o. – Poland	Pologne	100	100	I.G.
Pernod Ricard Slovenja d.o.o.	Slovénie	100	100	I.G.
Allied Domecq Ic ve Dis Ticaret Ltd. Sti.	Turquie	100	100	I.G.
Free Trade Zone – Allied Domecq Ic ve Dis Ticaret Ltd. Sti. Serbest	Turquie	100	100	I.G.
AS Premium Brands Norway	Norvège	100	100	I.G.
Pernod Ricard Vietnam Company limited	Vietnam	100	100	I.G.
Austin, Nichols & Co, Inc**	Royaume-Uni	100	100	I.G.
La Casa dels Licors SL	Andorre	100	100	I.G.
UAB Pernod Ricard Lietuva	Lituanie	100	100	I.G.
V&S Vin&Sprit AB	Suède	100	100	I.G.
V&S Luksusowa Zielona Gora SA	Pologne	100	100	I.G.
Pernod-Ricard Norway A/S	Norvège	100	100	I.G.

\* La société Corby Distilleries Limited est consolidée par intégration globale du fait du taux de contrôle majoritaire du Groupe dans cette société.

\*\* Sociétés anonymes qui sont membres, ou qui ont des filiales membres, de partenariats au Royaume-Uni (« UK Partnerships »).

En accord avec le règlement n° 7 de la Réglementation des comptes des partenariats 2008 (The Partnership Accounts Regulations 2008), les comptes annuels des sociétés mentionnées précédemment n'ont pas été préparés car lesdites sociétés au Royaume-Uni sont intégrées dans les comptes consolidés du groupe Pernod Ricard.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Pernod Ricard, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des marques, conformément aux principes et méthodes repris dans les notes 1.5, 1.7 et 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie utilisées, revu les calculs effectués par la Société et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et vérifié que la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée ;
- la Société comptabilise des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, des impôts différés et des provisions, tels que décrits dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces éléments ont été comptabilisés, et revu les informations contenues dans les notes 8 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés ;
- la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés expose le retraitement de l'information comparative relative à l'exercice clos le 30 juin 2011 en application de la norme IAS 8. Nous avons examiné les éléments relatifs à ce retraitement et vérifié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes,

**Deloitte & Associés**  
Marc de Villartay

**Mazars**  
Isabelle Sapet Loic Wallaert



## COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

<b>COMPTE DE RÉSULTAT DE PERNOD RICARD SA</b>	<b>160</b>	<b>RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>181</b>
<b>BILAN DE PERNOD RICARD SA</b>	<b>161</b>	<b>INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 30 JUIN 2012</b>	<b>182</b>
Actif	161	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>183</b>
Passif	162	I. Opinion sur les comptes annuels	183
<b>TABLEAU DE FINANCEMENT DE PERNOD RICARD SA</b>	<b>163</b>	II. Justification des appréciations	183
<b>ANALYSE DU RÉSULTAT DE PERNOD RICARD SA</b>	<b>164</b>	III. Vérifications et informations spécifiques	183
Relations Société mère-filiales	164	<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS</b>	<b>184</b>
Faits marquants de l'exercice	164	Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012	184
Résultat et bilan au 30 juin 2012	165	Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale	184
<b>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA</b>	<b>166</b>	Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale	186
<b>RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>180</b>		

## Compte de résultat de Pernod Ricard SA

## Pour les exercices clos aux 30 juin 2011 et 30 juin 2012

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2011	30.06.2012
Redevances	36 517	35 989
Autres produits	33 513	43 758
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 554	5 118
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>75 583</b>	<b>84 865</b>
Achats non stockés et services extérieurs	(99 822)	(113 481)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3 638)	(4 441)
Charges de personnel	(44 367)	(50 507)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(8 834)	(7 583)
Autres charges	(4 049)	(4 449)
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(160 710)</b>	<b>(180 460)</b>
<b>Résultat d'exploitation avant opérations financières</b>	<b>(85 127)</b>	<b>(95 595)</b>
Produits de participations	632 417	636 478
Autres intérêts et produits assimilés	208 053	270 420
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 424	123 616
Différences positives de change	260 119	104 198
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 111 013</b>	<b>1 134 711</b>
Dotations aux provisions	(90 935)	(164 812)
Intérêts et charges assimilés	(582 956)	(642 693)
Différences négatives de change	(336 680)	(311 843)
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(1 010 571)</b>	<b>(1 119 348)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>100 442</b>	<b>15 363</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>15 315</b>	<b>(80 232)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>69 965</b>	<b>(20 850)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>85 280</b>	<b>(101 082)</b>
Impôt sur les bénéfices	153 279	152 497
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>238 559</b>	<b>51 415</b>

## Bilan de Pernod Ricard SA

Pour les exercices clos aux 30 juin 2011 et 30 juin 2012

## Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur nette 30.06.2011	Valeur brute 30.06.2012	Amortissements et provisions	Valeur nette 30.06.2012	Notes
Concessions, brevets et licences	32 560	32 769	(7)	32 761	
Autres immobilisations incorporelles	2 442	13 097	(10 725)	2 372	
Avances et acomptes	1 367	4 119	-	4 119	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>36 369</b>	<b>49 984</b>	<b>(10 732)</b>	<b>39 252</b>	<b>2</b>
Terrains	948	948	-	948	
Constructions	768	2 117	(1 384)	733	
Installations techniques	34	210	(77)	133	
Autres immobilisations corporelles	1 519	11 155	(7 264)	3 890	
Avances et acomptes	773	262	-	262	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 042</b>	<b>14 692</b>	<b>(8 725)</b>	<b>5 967</b>	
Participations	11 949 917	12 224 076	(128 831)	12 095 244	3
Créances rattachées à des participations	157 511	163 380	-	163 380	3 et 4
Autres immobilisations financières	5 175	12 006	-	12 006	3 et 4
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 112 603</b>	<b>12 399 462</b>	<b>(128 831)</b>	<b>12 270 631</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>12 153 014</b>	<b>12 464 138</b>	<b>(148 289)</b>	<b>12 315 849</b>	
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>418</b>	<b>640</b>	<b>-</b>	<b>640</b>	<b>4</b>
Créances clients et comptes rattachés	28 573	36 011	-	36 011	
Autres créances	1 658 341	2 125 154	(3 016)	2 122 138	
<b>Créances</b>	<b>1 686 914</b>	<b>2 161 165</b>	<b>(3 016)</b>	<b>2 158 149</b>	<b>4</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>135 350</b>	<b>164 859</b>	<b>-</b>	<b>164 859</b>	<b>5</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>8 046</b>	<b>215 343</b>	<b>-</b>	<b>215 343</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>32 449</b>	<b>40 433</b>	<b>-</b>	<b>40 433</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 863 177</b>	<b>2 582 440</b>	<b>(3 016)</b>	<b>2 579 424</b>	
Primes de remboursements des obligations	14 514	27 073	-	27 073	6
Écart de conversion – Actif	34 525	245 309	-	245 309	6
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>14 065 230</b>	<b>15 318 960</b>	<b>(151 305)</b>	<b>15 167 656</b>	

## BILAN DE PERNOD RICARD SA

## Passif

En milliers d'euros	30.06.2011	30.06.2012	Notes
<b>Capital</b>	<b>410 319</b>	<b>411 231</b>	<b>7</b>
<b>Primes d'émission, de fusion et d'apport</b>	<b>3 021 041</b>	<b>3 036 047</b>	
Réserves légales	40 956	41 032	
Réserves réglementées	179 559	179 559	
Autres réserves	195 013	195 013	
<b>Réserves</b>	<b>415 528</b>	<b>415 603</b>	
<b>Report à nouveau</b>	<b>1 063 309</b>	<b>923 608</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>238 559</b>	<b>51 415</b>	
<b>Acompte sur dividendes en attente d'affectation</b>	<b>(177 364)</b>	<b>(191 024)</b>	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 971 392</b>	<b>4 646 881</b>	<b>8</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>301 938</b>	<b>364 785</b>	<b>9</b>
Emprunts obligataires	4 461 878	7 827 435	4 et 13
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	890 779	439 147	4 et 14
Emprunts et dettes financières diverses	1 696 837	741 245	4
<b>Dettes financières</b>	<b>7 049 493</b>	<b>9 007 827</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 103	45 934	
Dettes fiscales et sociales	25 597	25 230	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 408	1 380	
Autres dettes	1 458 825	455 285	
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>1 525 933</b>	<b>527 828</b>	<b>4</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>57 284</b>	<b>47 195</b>	<b>4 et 11</b>
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>8 632 710</b>	<b>9 582 850</b>	
<b>Écart de conversion – Passif</b>	<b>159 189</b>	<b>573 139</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>14 065 230</b>	<b>15 167 656</b>	

## Tableau de financement de Pernod Ricard SA

## Pour les exercices clos aux 30 juin 2011 et 30 juin 2012

En milliers d'euros	30.06.2011	30.06.2012
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net	238 559	51 415
Dotations nettes aux provisions et amortissements sur immobilisations	(15 905)	5 679
Variation des provisions	148 236	62 847
Moins-value/plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments	(2 556)	-
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>368 334</b>	<b>119 941</b>
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	176 687	(30 651)
<b>Variation de l'endettement issu des opérations d'exploitation</b>	<b>545 021</b>	<b>89 290</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions)	(3 475)	(7 152)
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions)	26 633	(161 944)
<b>Variation de l'endettement issu des opérations d'investissement</b>	<b>23 158</b>	<b>(169 096)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Émission obligataire à moyen et long terme	1 821 927	3 287 528
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	(844 931)	(1 395 662)
Autres variations en capital	12 875	15 918
Dividendes versés	(351 961)	(378 185)
<b>Variation de l'endettement issu des opérations de financement</b>	<b>637 910</b>	<b>1 529 599</b>
<b>Variation de l'endettement net à court terme</b>	<b>1 206 089</b>	<b>1 449 793</b>
Endettement net à l'ouverture de l'exercice à court terme	(2 440 766)	(1 238 034)
Endettement net à la clôture de l'exercice à court terme	(1 234 677)	211 755

## Notice sur la présentation du tableau de financement

La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie.

L'endettement net se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30.06.2011	30.06.2012
Emprunts et dettes financières	(19 739)	(11 148)
Emprunts obligataires	(80 908)	(146 379)
Compte-courant Pernod Ricard Finance	(1 278 331)	(10 920)
Valeurs mobilières de placement	136 255	164 859
Disponibilités	8 046	215 343
<b>ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE À COURT TERME</b>	<b>(1 234 677)</b>	<b>211 755</b>
Emprunts obligataires	(4 380 969)	(7 681 056)
Emprunts et dettes financières	(874 397)	(427 998)
Emprunt Pernod Ricard Finance	(1 693 480)	(740 860)
<b>ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE À MOYEN ET LONG TERME</b>	<b>(6 948 846)</b>	<b>(8 849 914)</b>
<b>ENDETTEMENT NET TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(8 183 523)</b>	<b>(8 638 159)</b>

# Analyse du résultat de Pernod Ricard SA

## Relations Société mère-filiales

Pernod Ricard SA, Société mère du Groupe, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination dans les domaines de la stratégie, du contrôle financier des filiales, de la croissance externe, du marketing, du développement, de la recherche, des relations humaines et de la communication. Les relations entre Pernod Ricard SA et ses filiales consistent essentiellement en des facturations de redevances pour l'exploitation de marques dont Pernod Ricard SA est propriétaire, en des refacturations de prestations de recherche relatives aux innovations sur les produits et en l'encaissement de dividendes.

## Faits marquants de l'exercice

### 1. Acquisitions d'actif

Le 8 juin 2012, le groupe Pernod Ricard annonce la signature d'un accord portant sur l'acquisition de la participation de 30 % de Pernod Ricard Korea Imperial détenue par HiteJinro, pour un montant de 70 milliards de wons coréens (environ 48 millions d'euros), à régler en numéraire. Le groupe Pernod Ricard, qui détenait à ce jour 70 % d'Imperial, porte ainsi à 100 % sa participation dans la société, propriétaire de l'un des principaux whiskies locaux sur l'important marché sud-coréen. L'opération a été finalisée le 15 juin 2012.

Le 20 juillet 2011, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de *joint-venture* avec la société Tequila Avion. Cet accord porte sur l'exploitation et le développement de la marque de tequila ultra-Premium « Avion™ ». Le groupe Pernod Ricard devient un actionnaire minoritaire de cette *joint-venture* et assurera la distribution exclusive de la marque dans le monde.

### 2. Cession d'actif

Le 10 février 2012, Pernod Ricard SA a apporté à Lina 6 100 % des *preferred shares* et 57,9 % des *common shares* détenues dans Austin Nichols ainsi que sa participation de 100 % dans Comrie Ltd. La valeur d'apport est de 6,8 milliards d'euros et correspond à la valeur nette comptable des deux participations dans les comptes de la société au moment de l'opération. En rémunération des apports, Lina 6 a émis 16 256 actions nouvelles de 250 000 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 4 064,0 millions d'euros. Le reliquat, soit 2,8 milliards d'euros, a été inscrit en prime d'apport chez Lina 6.

### 3. Émissions d'emprunts obligataires

Pernod Ricard SA a émis :

- le 20 octobre 2011, un emprunt obligataire d'un montant total de 1,5 milliard de dollars américains dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité 10 ans et 3 mois (échéance au 15 janvier 2022) et portant intérêt au taux fixe de 4,45 % ;

- le 5 janvier 2012, un emprunt obligataire d'un montant total de 2,5 milliards de dollars américains dont les caractéristiques sont les suivantes : une première tranche de maturité de 5 ans (échéance au 15 janvier 2017) et portant intérêt au taux fixe de 2,95 %, une deuxième tranche de maturité de 10 ans et demi (échéance au 15 juillet 2022) et portant intérêt au taux fixe de 4,25 % et une troisième tranche de 30 ans (échéance au 15 janvier 2042) et portant intérêt au taux fixe de 5,50 %.

Ces deux opérations ont permis au Groupe de diversifier ses sources de financement et d'allonger la maturité de la dette.

### 4. Crédit syndiqué

Le 25 avril 2012, Pernod Ricard SA a signé un nouveau Contrat de Crédit syndiqué *revolving* multidevises de 2,5 milliards d'euros avec un *pool* de 25 banques.

Cette facilité de crédit sera utilisée pour couvrir les besoins généraux de l'entreprise et permettra de refinancer tous les encours au titre du crédit de 2 978,0 millions d'euros, de 10 138,0 millions de dollars américains et de 2 020,0 millions d'euros multidevises datant du 27 mars 2008.

### 5. Ventes à réméré d'actions Pernod Ricard

Dans le cadre de ventes à réméré, Pernod Ricard SA a procédé, le 15 mars 2012, à la revente de 1 072 334 actions auto-détenues en 2012, actions qui avaient été acquises pour couvrir le plan de *stock options* du 18 juin 2008. Au terme de ces opérations, les actions détenues en couverture de ce même plan ont été cédées à une banque, avec le droit pour Pernod Ricard SA (clause de réméré) de racheter ces actions au fur et à mesure des levées d'options, au prix d'exercice de l'option. Juridiquement, ces opérations s'analysent comme des ventes conclues sous condition résolutoire (exercice de l'option de rachat) ; lorsque l'option est exercée, la vente initiale est réputée n'avoir jamais eu lieu et les actions correspondantes sont considérées comme étant restées la propriété du cédant depuis l'origine. Ainsi, le Groupe respecte son obligation légale de couvrir les options d'achat par des actions au plus tard à la date à laquelle les options deviennent exerçables.

### 6. Contrat de liquidité

Le 24 mai 2012, la société Pernod Ricard SA a confié à la société Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité pour une durée de douze mois avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 24 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, a été affectée la somme de 5,0 millions d'euros (aucun titre).

## Résultat et bilan au 30 juin 2012

### Analyse du compte de résultat de l'exercice 2011/2012

Les produits d'exploitation à 84,9 millions d'euros augmentent par rapport au 30 juin 2011 de 9,4 millions d'euros, les refacturations aux filiales représentent principalement cette progression.

Les charges d'exploitation s'élèvent à (180,5) millions d'euros au 30 juin 2012 contre (160,7) millions d'euros au 30 juin 2011. Cette hausse des charges d'exploitation de 19,8 millions d'euros a été principalement générée par :

- les achats & services extérieurs pour 13,7 millions d'euros : projets Agility et BIG, accroissement des charges marketing, informatique et communication ;
- l'augmentation des frais de personnel de 6,1 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de (95,6) millions d'euros au 30 juin 2012, soit en baisse de 10,5 millions d'euros par rapport à juin 2011 du fait de l'augmentation des services extérieurs, de la hausse des frais de personnel, partiellement compensées par des refacturations Groupe.

Le résultat financier s'élève à 15,3 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 100,4 millions d'euros au 30 juin 2011. Cette baisse de 85,1 millions d'euros s'explique principalement par :

- la charge nette de change en augmentation de 151,7 millions d'euros (effet dollar) en lien avec le remboursement anticipé du crédit syndiqué ;
- l'augmentation de la charge des frais financiers sur les lignes d'emprunts obligataires de 59,2 millions d'euros et la diminution des charges liées aux autres mouvements sur opérations concernant les *stock options* et les actions gratuites pour 50,4 millions d'euros ;
- un effet positif suite à la variation de la transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société Établissements Vinicoles Champenois en juin 2010 pour 81,0 millions d'euros.

Le résultat courant s'établit ainsi à une perte de (80,2) millions d'euros.

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2012 constitue une charge de (20,9) millions d'euros liée principalement aux frais de mise en place de nouveaux emprunts obligataires.

Enfin, l'impôt sur les bénéfices constitue un produit de 152,4 millions d'euros lié aux effets de l'intégration fiscale.

Par conséquent, le résultat net de l'exercice 2011/2012 est bénéficiaire de 51,4 millions d'euros.

### Analyse du bilan de l'exercice 2011/2012

#### À l'actif

Le total des actifs immobilisés nets s'élève à 12 315,8 millions d'euros, contre 12 153,0 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 162,8 millions d'euros s'explique par :

- l'augmentation de capital de Pernod Ricard Finance de 149,5 millions d'euros ;
- la mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec la société Rothschild & Cie Banque de 5,0 millions d'euros ;
- d'autres actifs corporels et incorporels.

Les actifs circulants augmentent de 716,2 millions d'euros au cours de l'exercice.

Les principaux mouvements sont :

- une augmentation du poste Clients pour 7,4 millions d'euros ;
- une augmentation des créances Groupe pour 464,8 millions d'euros ;
- une augmentation des Valeurs Mobilières de Placement de 29,5 millions d'euros suite à l'achat d'actions Pernod Ricard pour l'attribution de *stock options* prévue par le plan de juin 2012 ;
- une augmentation du poste Disponibilités générée par les instruments de trésorerie (dérivés de change) pour 207,3 millions d'euros.

Les comptes de régularisation d'actif à 272,4 millions d'euros sont principalement constitués du poste Écart de conversion qui augmente suite aux effets des réévaluations de cours de change des créances et dettes principalement libellées en dollars américains.

#### Au passif

Les capitaux propres s'élèvent à 4 646,9 millions d'euros, contre 4 971,4 millions d'euros au 30 juin 2011. Les principaux mouvements significatifs de la période sont :

- le résultat bénéficiaire de 51,4 millions d'euros ;
- les levées de souscription aux *stock options* impactant le capital social et les primes d'émission pour un montant de 16,0 millions d'euros ;
- le versement du solde du dividende de l'exercice 2010/2011 pour 201,1 millions d'euros ;
- le versement d'un acompte sur dividende de 0,72 euro par action au titre de l'exercice 2011/2012, soit un montant total de 191,0 millions d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 5 juillet 2012.

Les provisions pour risques et charges augmentent de 62,8 millions d'euros suite à la mise en place du Plan 24 du 27 juin 2012 d'attribution de *stock options* et d'actions gratuites pour 49,2 millions d'euros et aux provisions pour perte de change et engagements de retraite.

Au cours de la période, l'augmentation des dettes de 950,1 millions d'euros est liée principalement à :

- une augmentation des dettes financières de 1 958,3 millions d'euros suite à la mise en place de nouveaux emprunts obligataires ainsi que du paiement des intérêts courus s'élevant à 3 365,6 millions d'euros, est compensée partiellement par le remboursement de crédit syndiqué et des lignes d'emprunts Groupe pour 1 441,4 millions d'euros ;
- une forte diminution des dettes de 998,1 millions d'euros liée à la réduction du compte de prêt de Pernod Ricard Finance.

Le compte de régularisation passif à 573,1 millions d'euros est principalement constitué du poste Écart de conversion, en forte augmentation suite aux effets des réévaluations de cours de change de nos créances et dettes principalement libellées en dollars américains.

## Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

<b>Note 1</b>	Règles et méthodes comptables	166	<b>Note 13</b>	Emprunts obligataires	173
<b>Note 2</b>	Immobilisations incorporelles	167	<b>Note 14</b>	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	174
<b>Note 3</b>	Immobilisations financières	168	<b>Note 15</b>	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	174
<b>Note 4</b>	États des échéances des créances et des dettes	169	<b>Note 16</b>	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	175
<b>Note 5</b>	Valeurs mobilières de placement	169	<b>Note 17</b>	Rémunérations	175
<b>Note 6</b>	Comptes de régularisation actif	169	<b>Note 18</b>	Produits	175
<b>Note 7</b>	Composition du capital social	170	<b>Note 19</b>	Charges et produits financiers	175
<b>Note 8</b>	Capitaux propres	170	<b>Note 20</b>	Charges et produits exceptionnels	176
<b>Note 9</b>	Provisions	170	<b>Note 21</b>	Engagements hors bilan	176
<b>Note 10</b>	Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation	172	<b>Note 22</b>	Effectif moyen au 30 juin 2012	177
<b>Note 11</b>	Comptes de régularisation passif	173	<b>Note 23</b>	Tableau des filiales et participations au 30 juin 2012	178
<b>Note 12</b>	Produits à recevoir et charges à payer	173			

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 12, place des États-Unis à Paris XVI<sup>e</sup> arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris.

Le total du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2012 s'élève à 15 167 655 501,78 euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 51 414 890,81 euros. L'exercice a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.

## NOTE 1 Règles et méthodes comptables

6

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n° 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général et aux nouvelles règles comptables CRC n° 2002-10 relatives aux actifs, modifiées par les règlements CRC n° 2003-07 et CRC n° 2004-06. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon les cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

### 1. Immobilisations incorporelles

Les marques dégagées à l'occasion de la fusion entre les sociétés Pernod et Ricard en 1975 et lors de fusions ultérieures constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont valorisées au coût d'acquisition.

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions : entre 20 et 50 ans (linéaire) ;
- agencements et aménagements des constructions : 10 ans (linéaire) ;
- matériel : 5 ans (linéaire) ;
- mobilier, matériel de bureau : 10 ans (linéaire) ou 4 ans (dégressif).

### 3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Le poste Actions propres inclut des actions auto-détenues par Pernod Ricard SA qui sont disponibles pour être attribuées aux salariés.

## 4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

## 5. Valeurs Mobilières de Placement

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre de la mise en place de plans de *stock options* et affectées dès l'origine.

Un passif est constitué lorsque l'exercice des plans liés aux valeurs mobilières de placement est probable. Pour les autres valeurs mobilières de placement, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix d'achat est supérieur au cours de Bourse.

## 6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement du Comité de Réglementation Comptable 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

## 7. Conversion des dettes et créances en devises étrangères

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

## 8. Instruments financiers à terme

Les différences résultant des variations de valeur des instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont enregistrées en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert.

## 9. Impôt sur les bénéfices

Pernod Ricard SA bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Le régime applicable est celui défini aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Chaque société du groupe fiscal calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Le résultat de l'intégration fiscale est compris dans les comptes de Pernod Ricard SA.

# NOTE 2 Immobilisations incorporelles

## 1. Valeur brute

En milliers d'euros	Au 01.07.2011	Acquisitions	Cessions/Sorties	Au 30.06.2012
Marques	32 560	-	-	32 560
Frais de marque	-	209	-	209
Logiciels	11 688	1 409	-	13 097
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	1 367	6 263	(3 512)	4 119
<b>TOTAL</b>	<b>45 615</b>	<b>7 881</b>	<b>(3 512)</b>	<b>49 984</b>

## 2. Amortissements

En milliers d'euros	Au 01.07.2011	Dotations	Reprises	Au 30.06.2012
Marques	-	-	-	-
Frais de marque	-	(7)	-	(7)
Logiciels	(9 246)	(1 479)	-	(10 725)
<b>TOTAL</b>	<b>(9 246)</b>	<b>(1 486)</b>	<b>-</b>	<b>(10 732)</b>

## NOTE 3 Immobilisations financières

### 1. Valeur brute

En milliers d'euros	Au 01.07.2011	Acquisitions	Opération sur capital	Cessions/Sorties	Au 30.06.2012
Titres consolidés	12 053 517		6 909 289	(6 759 328)	12 203 477
Titres non consolidés	12 625	-	-	(0)	12 625
Autres participations	8 690	-	-	(717)	7 973
Avance sur titres	-	-	-	-	-
<b>Participations</b>	<b>12 074 832</b>	<b>-</b>	<b>6 909 289</b>	<b>(6 760 045)</b>	<b>12 224 076</b>
Créances rattachées à des participations	157 511	126 470	-	(120 600)	163 380
Prêts	20	-	-	-	20
Dépôts et cautionnements	2 227	122	-	(132)	2 217
Contrat de liquidité	-	5 005	-	-	5 005
Actions propres	2 928	1 836	-	-	4 764
<b>TOTAL</b>	<b>12 237 518</b>	<b>133 433</b>	<b>6 909 289</b>	<b>(6 880 777)</b>	<b>12 399 462</b>

- Titres consolidés : Apport des titres Austin Nichols et Comrie Ltd à Lina 6.
- Actions propres : actions provenant de radiations sur plans de *stock options* en cours (71 697 actions).
- Le 24 mai 2012, la société Pernod Ricard SA a confié à la société Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité pour une durée de douze mois avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 24 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, a été affectée la somme de 5,0 millions d'euros (aucun titre).

Conformément au Code de Commerce L. 225-210 Pernod Ricard SA dispose de réserves au passif de son bilan, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède.

### 2. Provisions

En milliers d'euros	Au 01.07.2011	Dotations	Reprises	Au 30.06.2012
Titres consolidés	(112 211)	(115 848)	112 096	(115 963)
Titres non consolidés	(5 350)	(5 496)	5 331	(5 515)
Autres participations	(7 354)	-	0	(7 354)
Avance sur titres	-	-	-	-
<b>Participations</b>	<b>(124 915)</b>	<b>(121 343)</b>	<b>117 427</b>	<b>(128 831)</b>
Actions propres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(124 915)</b>	<b>(121 343)</b>	<b>117 427</b>	<b>(128 831)</b>

## NOTE 4 États des échéances des créances et des dettes

### 1. Créances

En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	163 380	98 048	65 332
Prêts	20	-	20
Autres immobilisations financières	11 986	9 769	2 217
<b>Créances et autres immobilisations financières</b>	<b>175 386</b>	<b>107 817</b>	<b>67 570</b>
Actif circulant hors VMP/Disponibilités	2 161 805	92 724	2 069 081
Charges constatées d'avance	40 433	40 433	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 377 624</b>	<b>240 973</b>	<b>2 136 651</b>

### 2. Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont entre un et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	7 827 435	146 379	2 709 651	4 971 406
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	439 147	11 148	277 998	150 000
Emprunts et dettes financières diverses	741 245	385	740 860	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 934	45 934	-	-
Dettes fiscales et sociales	25 230	25 230	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 380	1 380	-	-
Autres dettes	455 285	191 537	263 748	-
Produits constatés d'avance	47 195	35 428	11 579	188
<b>TOTAL</b>	<b>9 582 850</b>	<b>457 420</b>	<b>4 003 836</b>	<b>5 121 594</b>

## NOTE 5 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros ou en quantités	Au 01.07.2011		Acquisitions		Opération sur capital		Reclassement <sup>(1)</sup>		Levée/cession		Au 30.06.2012	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Actions Pernod Ricard												
■ Valeur brute	2 060 702	136 255	489 000	38 796	-	-	(28 079)	(1 836)	(147 429)	(8 356)	2 374 194	164 859
■ Dépréciation	-	(905)	-	-	-	-	-	-	-	905	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 060 702</b>	<b>135 350</b>	<b>489 000</b>	<b>38 796</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(28 079)</b>	<b>(1 836)</b>	<b>(147 429)</b>	<b>(7 451)</b>	<b>2 374 194</b>	<b>164 859</b>

(1) Le reclassement correspond aux actions provenant de radiations sur plans de stock options en cours.

## NOTE 6 Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	Au 01.07.2011	Augmentations	Diminutions	Au 30.06.2012
Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup>	32 449	24 686	(16 702)	40 433
Primes de remboursement des obligations <sup>(2)</sup>	14 514	15 020	(2 461)	27 073
Écart de conversion – Actif <sup>(3)</sup>	34 525	245 309	(34 525)	245 309
<b>TOTAL</b>	<b>81 487</b>	<b>285 015</b>	<b>(53 688)</b>	<b>312 815</b>

(1) La hausse du poste Charges constatées d'avance est due principalement à la mise en place d'un nouveau contrat de réméré en date du 12 mars 2012.

(2) L'augmentation du poste Primes de remboursement des obligations est liée à l'émission de deux emprunts obligataires de 1 500,0 millions de dollars américains en date du 20 octobre 2011 et de 2 500,0 millions de dollars américains en date du 5 janvier 2012. Les primes de remboursement des obligations sont amorties sur la durée des emprunts obligataires.

(3) L'Écart de conversion – Actif de 245,3 millions d'euros au 30 juin 2012 est principalement lié à la réévaluation des actifs et passifs au cours euro/dollar américain de clôture du 30 juin 2012.

## NOTE 7 Composition du capital social

Au 30 juin 2012, le capital social se compose de 265 310 605 actions d'une valeur unitaire de 1,55 euro pour un montant total de 411 231 437,75 euros.

## NOTE 8 Capitaux propres

En milliers d'euros	Au 01.07.2011	Affectation du résultat	Variation du capital/Autres	Distribution de dividendes	Résultat 2012	Au 30.06.2012
Capital <sup>(1)</sup>	410 319	-	913	-	-	411 231
Prime d'émission, de fusion et d'apports	3 021 041	-	15 007	-	-	3 036 047
Réserve légale	40 956	76	-	-	-	41 032
Réserves réglementées	179 559	-	-	-	-	179 559
Autres réserves	195 013	-	-	-	-	195 013
Report à nouveau	1 063 309	238 483	-	(378 185)	-	923 608
Résultat de l'exercice	238 559	(238 559)	-	-	51 415	51 415
Acompte sur dividendes à verser <sup>(2)</sup>	-	-	-	(191 024)	-	(191 024)
Acompte sur dividendes exercice N - 1	(177 364)	-	-	177 364	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 971 392</b>	<b>-</b>	<b>15 919</b>	<b>(391 845)</b>	<b>51 415</b>	<b>4 646 881</b>

(1) L'augmentation du capital est liée aux levées de plans de souscription de stock options.

(2) Le Conseil d'Administration du 27 juin 2012 a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,72 euro par action au titre de l'exercice 2011/2012, soit un montant total de 191 024 milliers d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 5 juillet 2012.

## NOTE 9 Provisions

En milliers d'euros	Au 01.07.2011	Augmentations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 30.06.2012
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provision pour pertes de change	3 966	26 555	(3 966)	-	26 555
Autres provisions pour risques	255 503	149 558	(34 049)	(76 394)	294 618
Provision pour engagements de retraite	42 469	6 261	(5 024)	(94)	43 612
<b>TOTAL 1</b>	<b>301 938</b>	<b>182 373</b>	<b>(43 038)</b>	<b>(76 488)</b>	<b>364 785</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Sur immobilisations financières	124 915	121 343	-	(117 427)	128 831
Sur créances diverses	2 665	351	-	-	3 016
Sur valeurs mobilières de placement	905	-	-	(905)	-
<b>TOTAL 2</b>	<b>128 485</b>	<b>121 694</b>	<b>-</b>	<b>(118 332)</b>	<b>131 847</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>430 424</b>	<b>304 067</b>	<b>(43 038)</b>	<b>(194 821)</b>	<b>496 632</b>

### Provisions pour risques et charges

La provision pour pertes de change de 26,6 millions d'euros au 30 juin 2012 est composée principalement de la perte de change latente sur les créances en dollars américains non couvertes.

Les autres provisions pour risques correspondent à :

- des provisions pour couvrir les risques :
  - sur les options d'achat de titres (16,1 millions d'euros) relatifs aux Plans de juin 2010 et 2011 à maturité juin 2014 et 2015,
  - sur les actions gratuites (117,8 millions d'euros) relatifs aux Plans de juin 2010, 2011 et 2012 à maturité juin 2013, 2014, 2015 et 2016,
  - sur les *stock options* (4,7 millions d'euros) relatifs aux Plans de juin 2011 et 2012 à maturité juin 2015,
  - sur les moins-values des actions à réméré (15,2 millions d'euros) relatifs aux Plans de juin 2008 à maturité juin 2014 ;
- d'autres provisions diverses (8,9 millions d'euros) ;
- des provisions pour risques et charges liées à l'intégration fiscale (132,0 millions d'euros).

Les provisions pour retraites et autres avantages long terme consentis aux salariés sont présentées ci-dessous :

### Description et comptabilisation des engagements

Les engagements de Pernod Ricard SA se composent :

- d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, frais médicaux, etc.) ;
- d'avantages long terme, pendant l'emploi, consentis aux employés.

La dette relative à l'engagement net de la Société concernant le personnel est comptabilisée en provision pour risques et charges au passif du bilan.

### Détermination de l'engagement net à provisionner

L'obligation actuelle de Pernod Ricard SA est égale à la différence, pour chaque régime, entre la valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel et la valeur des actifs versés sur des fonds spécialisés pour les financer.

La valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel est calculée selon la méthode prospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées). Le calcul est effectué à chaque clôture et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux de rendement attendu sur actifs) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie).

Au 30 juin 2012, le montant total des engagements s'élève à 92,4 millions d'euros. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 43,6 millions d'euros.

À titre indicatif, le taux d'inflation retenu lors de l'évaluation au 30 juin 2012 est de 2 % et le taux d'actualisation est de 3,75 % pour les indemnités de fin de carrière et les frais de santé et de 3,50 % pour les retraites supplémentaires.

Les actifs de couverture sont évalués à leur valeur de marché à chaque clôture.

### Traitement des écarts actuariels

Des écarts actuariels se créent essentiellement lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs par rapport à leur valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles long terme (par exemple : taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires, etc.).

Les écarts ne sont provisionnés qu'à partir du moment où, pour un régime donné, ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la valeur de marché des actifs de couvertures (principe du « corridor »). La constitution de la provision s'effectue linéairement sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés du régime concerné.

### Éléments constitutifs des charges de l'exercice

La charge comptabilisée au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires ;
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs ;
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs ;
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

## NOTE 10 Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation

En milliers d'euros	Montant concernant les entreprises			
	Liées 30.06.2011	Avec lesquelles la Société a un lien de participation 30.06.2011	Liées 30.06.2012	Avec lesquelles la Société a un lien de participation 30.06.2012
Postes				
<b>Participations</b>	<b>12 056 727</b>	<b>18 105</b>	<b>12 206 688</b>	<b>17 388</b>
<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>157 511</b>	<b>-</b>	<b>163 380</b>	<b>-</b>
Dont à un an au plus	115 567	-	98 048	-
Dont à plus d'un an	41 944	-	65 332	-
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>28 573</b>	<b>-</b>	<b>36 011</b>	<b>-</b>
Dont à un an au plus	28 573	-	36 011	-
Dont à plus d'un an	-	-	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>1 609 517</b>	<b>-</b>	<b>2 094 475</b>	<b>-</b>
Dont à un an au plus	32 075	-	42 945	-
Dont à plus d'un an	1 577 442	-	2 051 531	-
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>1 696 837</b>	<b>-</b>	<b>741 245</b>	<b>-</b>
À un an au plus	3 357	-	385	-
À plus d'1 an et 5 ans au plus	1 693 480	-	740 860	-
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>5 252</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
À un an au plus	5 252	-	-	-
À plus de 1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-
<b>Autres dettes</b>	<b>1 278 331</b>	<b>-</b>	<b>257 378</b>	<b>-</b>
À un an au plus	611	-	513	-
À plus de 1 an et 5 ans au plus	1 277 720	-	256 865	-
<b>Charges courantes d'exploitation</b>	<b>25 414</b>	<b>-</b>	<b>26 889</b>	<b>-</b>
Personnel extérieur Groupe	13 904	-	14 977	-
Autres frais gestion Groupe	11 510	-	11 913	-
<b>Produits courants d'exploitation</b>	<b>69 049</b>	<b>-</b>	<b>79 108</b>	<b>-</b>
Redevances Groupe	36 517	-	35 967	-
Produits de gestion Groupe	675	-	2	-
Transfert de charges Groupe	31 857	-	43 139	-
<b>Charges financières</b>	<b>194 379</b>	<b>-</b>	<b>161 953</b>	<b>-</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>781 090</b>	<b>510</b>	<b>824 930</b>	<b>110</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>36 893</b>	<b>-</b>	<b>20 240</b>	<b>-</b>

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

## NOTE 11 Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	Au 01.07.2011	Augmentations	Diminutions	Au 30.06.2012
Produits constatés d'avance <sup>(1)</sup>	57 284	-	(10 089)	47 195
Écart de conversion – Passif <sup>(2)</sup>	159 189	573 139	(159 189)	573 139
<b>TOTAL</b>	<b>216 473</b>	<b>573 139</b>	<b>(169 278)</b>	<b>620 335</b>

(1) La hausse du poste Produits constatés d'avance est due principalement à la mise en place d'un nouveau contrat de réméré en date du 12 mars 2012.

(2) L'Écart de conversion – Passif de 573,1 millions d'euros au 30 juin 2012 est principalement lié à la réévaluation des actifs et passifs au cours euro/dollar américain de clôture du 30 juin 2012.

## NOTE 12 Produits à recevoir et charges à payer

### Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant
<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	
Créances rattachées à des participations	124 381
Créances clients et comptes rattachés	735
Autres créances	4 077
Disponibilités	214 617
<b>TOTAL</b>	<b>343 811</b>

### Charges à payer

En milliers d'euros	Montant
<b>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	157 839
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 520
Dettes fiscales et sociales	22 114
Autres dettes	513
<b>TOTAL</b>	<b>206 986</b>

## NOTE 13 Emprunts obligataires

En milliers d'euros	Montant kUSD	Montant k€	Date d'échéance	Intérêts courus	Taux	Total
Emprunt obligataire du 06.12.2006 – Tranche 2		550 000	06.12.2013	14 456	Fixe	564 456
Emprunt obligataire du 15.06.2009		800 000	15.01.2015	25 622	Fixe	825 622
Emprunt obligataire du 18.03.2010		1 200 000	18.03.2016	16 829	Fixe	1 216 829
Emprunt obligataire du 15.03.2011		1 000 000	15.03.2017	14 795	Fixe	1 014 795
Emprunt obligataire USD PANDIOS du 21.12.2010	201 000	159 651	21.12.2015	106	Variable	159 757
Emprunt obligataire USD du 07.04.2011	1 000 000	794 281	07.04.2021	10 607	Fixe	804 888
Emprunt obligataire USD du 20.10.2011	1 500 000	1 191 422	15.01.2022	24 470	Fixe	1 215 892
Emprunt obligataire USD du 05.01.2012	850 000	675 139	15.01.2017	9 358	Fixe	684 497
Emprunt obligataire USD du 05.01.2012	800 000	635 425	15.07.2022	12 689	Fixe	648 114
Emprunt obligataire USD du 05.01.2012	850 000	675 139	15.01.2042	17 447	Fixe	692 586
<b>TOTAL</b>		<b>7 681 056</b>		<b>146 379</b>		<b>7 827 435</b>

Le 6 décembre 2006, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 850,0 millions d'euros, en deux tranches ayant les caractéristiques suivantes :

- tranche 1 de 300,0 millions d'euros : remboursée le 6 juin 2011 ;
- tranche 2 à taux fixe.

La tranche 2 d'un montant de 550,0 millions d'euros a une maturité résiduelle au 20 juin 2012 de 1 an et demi (échéance 6 décembre 2013) et porte intérêt à un taux fixe de 4,625 %.

Le 15 juin 2009, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 800,0 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 2 ans et demi au 30 juin 2012 (échéance 15 janvier 2015) et portant intérêt au taux fixe de 7 %.

Le 18 mars 2010, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 1 200,0 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle au 30 juin 2012 de 3 ans et 9 mois (échéance 18 mars 2016) et portant intérêt au taux fixe de 4,875 %.

Le 21 décembre 2010, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire pour 201,0 millions de dollars américains. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes : maturité résiduelle au 30 juin 2012 de 3 ans et demi (échéance 21 décembre 2015) et portant intérêt à taux variable.

Le 15 mars 2011, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 1,0 milliard d'euros, dont les caractéristiques

sont les suivantes : maturité résiduelle au 30 juin 2012 de 4 ans et 9 mois (échéance 15 mars 2017) et portant intérêt au taux fixe de 5 %.

Le 7 avril 2011, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire de 1,0 milliard de dollars américains. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes : maturité résiduelle au 30 juin 2012 de 8 ans et 9 mois (échéance 7 avril 2021) et portant intérêt au taux fixe de 5,75 %.

Le 20 octobre 2011, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire de 1,5 milliard de dollars américains. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes : maturité résiduelle au 30 juin 2012 de 9 ans et demi (échéance 15 janvier 2022) et portant intérêt au taux fixe de 4,45 %.

Le 5 janvier 2012, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire de 2,5 milliards de dollars américains. Cette émission comporte trois tranches dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 850,0 millions de dollars américains ayant une maturité résiduelle au 30 juin 2012 de 4 ans et demi (échéance 15 janvier 2017) et portant intérêt au taux fixe de 2,95 % ;
- 800,0 millions de dollars américains ayant une maturité résiduelle au 30 juin 2012 de 10 ans (échéance 15 juillet 2022) et portant intérêt au taux fixe de 4,25 % ;
- 850,0 millions de dollars américains ayant une maturité résiduelle au 30 juin 2012 de 29 ans et demi (échéance 15 janvier 2042) et portant intérêt au taux fixe de 5,5 %.

## NOTE 14 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

### Crédit syndiqué

Pernod Ricard SA a conclu, le 25 avril 2012, un nouveau Contrat de Crédit renouvelable multidevises d'un montant de 2,5 milliards d'euros, pour une durée de 5 ans. Le nouveau contrat a permis de refinancer en totalité le crédit syndiqué Vin&Sprit.

Au 30 juin 2012, le tirage de ce crédit bancaire s'élève à 350,0 millions de dollars américains, soit un montant de 278,0 millions d'euros. Les facilités de crédit, renouvelables ou à terme, libellées en euros, dollars américains ou multidevises, ont été consenties à un taux

correspondant au LIBOR en vigueur (ou pour les prêts en euros, à l'EURIBOR), majoré d'une marge prédéterminée et de coûts obligatoires. Ces facilités ont des échéances en juillet 2013.

La dette relative au crédit syndiqué, comptabilisée dans les comptes de Pernod Ricard SA, s'élève à 278,0 millions d'euros (y compris les intérêts courus pour un montant de 0,03 million d'euros), montant auquel il convient d'ajouter 741,2 millions d'euros (y compris les intérêts courus pour un montant de 0,4 million d'euros) pour les emprunts contractés en juin 2010 et en juin 2012 auprès de Pernod Ricard Finance.

## NOTE 15 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Total	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt	(101 082)	(80 232)	(20 850)
Impôt avant intégration	-	-	-
Impact net d'intégration fiscale	152 497	-	-
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>	<b>51 415</b>	<b>(80 232)</b>	<b>(20 850)</b>

Dans le cadre de l'intégration fiscale, le déficit reportable du Groupe d'intégration fiscale Pernod Ricard s'élève à (951 409) milliers d'euros, en augmentation de 19 072 milliers d'euros sur l'exercice.



## NOTE 16 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

### Nature des différences temporaires

<i>En milliers d'euros</i>	Montant d'impôt
<b>ACCROISSEMENTS</b>	<b>NÉANT</b>
Organic et autres	143
Autres provisions pour risque	16 235
Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ à la retraite	15 016
<b>ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT</b>	<b>31 393</b>

Le taux d'imposition retenu est le taux en vigueur en 2012, soit 34,43 %.

## NOTE 17 Rémunérations

Les rémunérations allouées aux organes de Direction et d'administration sont de 4 314 900 euros.

## NOTE 18 Produits

Les produits d'exploitation se sont élevés à 84 865 milliers d'euros contre 75 583 milliers d'euros en 2011. Ils sont principalement composés de redevances pour 35 989 milliers d'euros et de refacturations de frais généraux aux filiales du Groupe pour 43 758 milliers d'euros.

## NOTE 19 Charges et produits financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 30.06.2012
Produits financiers de participations	636 478
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Autres intérêts et produits assimilés	270 420
Reprises sur provisions et transferts de charges	123 616
Différences positives de change	104 198
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 134 711</b>

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 30.06.2012
Dotations financières aux amortissements et provisions	(164 812)
Intérêts et charges assimilées	(642 693)
Différences négatives de change	(311 843)
Charges nettes sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(1 119 348)</b>

## NOTE 20 Charges et produits exceptionnels

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Montant au 30.06.2012</b>
Résultat net sur opérations de gestion	(46 876)
Résultat net sur opérations en capital	(0)
Dotations et reprises sur provisions et transferts de charges	26 026
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(20 850)</b>

Résultat exceptionnel de (20 850) milliers d'euros essentiellement dû à des charges liées à l'émission d'emprunts obligataires et au refinancement du crédit syndiqué.

## NOTE 21 Engagements hors bilan

### Cautions accordées

#### Engagements donnés

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Montant</b>
Cautions concernant les filiales	1 076 668
Garanties accordées aux porteurs d'obligations Allied Domecq Financial Services Ltd	309 866
Loyers	32 540
<b>TOTAL</b>	<b>1 419 074</b>

Les engagements donnés incluent notamment des garanties accordées, relatives :

- au crédit syndiqué. Le montant des emprunts contractés par les filiales du groupe Pernod Ricard et non remboursés au 30 juin 2012 s'élève à 723,1 millions d'euros ;
- à des emprunts et des billets de trésorerie.

#### Instruments dérivés

<i>Couverture chez Pernod Ricard SA</i>	<b>Nominal en kUSD</b>	<b>Juste valeur au 30 juin 2012 (en milliers d'euros)</b>	<b>Nominal (en milliers d'euros)</b>	<b>Juste valeur au 30 juin 2012 (en milliers d'euros)</b>
<i>Collars</i>	-	-	750 000	(25 941)
<i>Swaps de taux</i>	300 000	(17 472)	(1 100 000)	(32 852)
<i>Swaps de change</i>	2 936 096	222 624	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 236 096</b>	<b>205 152</b>	<b>(350 000)</b>	<b>(58 793)</b>

Les couvertures de taux servent à couvrir la dette externe ou interne à taux variable de Pernod Ricard SA et se décomposent au 30 juin 2012 comme ci-dessous :

<b>Couverture de taux USD</b>	<b>Échéance</b>	<b>Assiette nette (en milliers d'USD)</b>
<i>Swap de taux</i>	mai 2013	1 510 000
<i>Swap de taux</i>	mai 2013	90 000
<i>Swap de taux</i>	avril 2014	(350 000)
<i>Swap de taux</i>	avril 2018	(350 000)
<i>Swap de taux</i>	juillet 2022	(600 000)

La juste valeur au 30 juin 2012 des instruments financiers couvrant la dette variable en dollars américains est de (17 472) milliers d'euros.

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Couverture de taux EUR	Échéance	Assiette nette (en milliers d'euros)
Collar	juin 2013	250 000
Collar	juin 2013	250 000
Collar	juin 2013	250 000
Swap de taux	juin 2013	(250 000)
Swap de taux	juin 2013	250 000
Swap de taux	juin 2013	(500 000)
Swap de taux	juin 2014	(250 000)
Swap de taux	juin 2014	250 000
Swap de taux	mars 2016	(600 000)

La juste valeur au 30 juin 2012 des instruments financiers couvrant la dette variable en euros est de (58 793) milliers d'euros.

Couverture de change	Base (en milliers d'USD)
Swap de change	1 000 000
Swap de change	1 500 000
Swap de change	475 000
Swap de change	(38 904)
Actifs financiers	2 317 811
Passifs financiers	(5 334 277)
<b>TOTAL</b>	<b>(80 369)</b>

Des *swaps* de change couvrent des dettes et créances en devises. La position résiduelle en dollars américains s'élève à (80 369) milliers de dollars américains au 30 juin 2012.

La juste valeur des *swaps* de change à la clôture est de 222 624 milliers d'euros.

## Autres

Pernod Ricard SA a garanti aux fonds de pension Allied Domecq les contributions dont sont redevables Allied Domecq Holdings Ltd et ses filiales.

Pernod Ricard SA a, dans le cadre de la section 17, « Companies (amendment) Act, 1986 (Republic of Ireland) », garanti irrévocablement les passifs, au titre de l'exercice 2011/2012 des filiales suivantes : Irish Distillers Group Ltd, Irish Distillers Ltd, The West Coast Cooler Co Ltd, Watercouse Distillery Ltd, Fitzgerald & Co Ltd, Ermine Ltd, Gallwey Liqueurs Ltd, Smithfield Holdings Ltd, Irish Distillers Holdings Ltd.

Pernod Ricard SA a consenti une garantie en juin 2009 sur un prêt de 962,0 millions de livres sterling constitué de deux tranches d'égal montant entre deux sociétés ; Allied Domecq Shelf limited et Allied Domecq Overseas Holdings limited. Cette garantie a été renouvelée en juin 2011 à hauteur de la première tranche venue à échéance.

Pernod Ricard SA a consenti une garantie en juillet 2009 sur un prêt de 735,0 millions de dollars américains entre deux sociétés Allied Domecq Shelf Limited et Goal Acquisitions Holding Limited.

Pernod Ricard SA a délivré au profit des Administrateurs de Goal Acquisitions (Holding) Limited une lettre de confort au terme de laquelle le Groupe s'engage à apporter son soutien financier afin de permettre à Goal Acquisitions (Holding) Limited d'honorer ses dettes courantes à court terme intra-groupe.

Dans le cadre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre de l'année civile 2011 est de 7 860 heures, dont 7 813 heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

## NOTE 22 Effectif moyen au 30 juin 2012

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition (intérimaires tous motifs confondus)
Cadres	149	-
Agents de maîtrise et techniciens	40	-
Employés	9	8
<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>198</b>	<b>8</b>
Contrat d'apprentissage	5	-

## NOTE 23 Tableau des filiales et participations au 30 juin 2012

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Pernod Ricard SA</b>										
<b>AGROS</b> <sup>(1)</sup> Ul. Chalubinskiego 8 00-613 Varsovie (Pologne)	5 158	83 752	63	73 189	21 909	-	-	1 056	(1 098)	-
<b>Campbell</b> <sup>(2)</sup> 111/113 Renfrew Road Paisley, PA3 4DY (Écosse)	8 837	30 410	100	40 538	40 538	-	-	-	-	-
<b>Compagnie Financière des Produits Orangina</b> 12, place des États-Unis, 75116 Paris	10 000	10 997	100	39 601	10 996	-	-	-	17	-
<b>Geo G Sandeman Sons &amp; Co Ltd</b> 400 Capability Green Luton Beds LU1 3AE (England)	2	269	30	9 180	5 900	-	-	1 512	267	80
<b>Pernod</b> 120, avenue du Maréchal-Foch, 94015 Créteil	40 000	140 744	100	94 941	94 941	-	-	437 145	19 904	20 821
<b>Pernod Ricard Asia</b> 2, rue de Solférino, 75007 Paris	4 512	195 852	100	42 457	42 457	-	-	-	147 750	89 000
<b>Pernod Ricard Cesam</b> 2, rue de Solférino, 75007 Paris	52 198	90 332	100	131 040	131 040	-	-	-	23 966	-
<b>Pernod Ricard Europe</b> 2, rue de Solférino, 75340 Paris cedex 07	40 000	519 447	100	36 406	36 406	-	-	97 534	56 594	199 999
<b>Pernod Ricard North America</b> 2, rue de Solférino, 75007 Paris	39 398	27 031	100	126 735	126 735	-	-	-	(2 477)	-
<b>Pernod Ricard Finance</b> 12, place des États-Unis, 75116 Paris	232 000	161 904	100	238 681	238 681	-	119 793	-	(106 466)	-
<b>Pernod Ricard Pacific Holdings</b> 33 Exeter Terrace, Devon Park SA 5008 (Australie)	154 205	165 140	100	151 789	151 789	-	-	-	-	-
<b>Polairen Trading Ltd</b> <sup>(3)</sup> 25-28 North Wall Quay – IFSC 1 Dublin (Irlande)	13	4 046	100	15 568	4 297	-	-	-	(4)	-
<b>Populous Trading Ltd</b> <sup>(4)</sup> 25-28 North Wall Quay – IFSC 1 Dublin (Irlande)	13	4 051	100	15 568	4 297	-	-	-	(2)	-
<b>Ricard</b> 4 et 6, rue Berthelot, 13014 Marseille	54 000	148 668	100	67 227	67 227	-	-	541 775	58 167	72 257
<b>Sankaty Trading Ltd</b> <sup>(5)</sup> 25-28 North Wall Quay – IFSC 1 Dublin (Irlande)	13	4 047	100	15 568	4 297	-	-	-	(4)	-
<b>SAS Lina 3</b> 12, place des États-Unis, 75116 Paris	838 810	3 725 920	100	3 881 834	3 881 834	-	-	-	963 564	-

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
<b>SAS Lina 5</b> 12, place des États-Unis, 75116 Paris	30 640	269 652	100	30 631	30 631	-	-	-	236 043	98 048
<b>SAS Lina 6</b> 12, place des États-Unis, 75116 Paris	4 164 000	7 043 542	100	7 064 355	7 064 355	-	-	-	49 242	-
<b>SAS Lina 11</b> 12, place des États-Unis, 75116 Paris	50 000	94 654	100	96 600	96 600	-	-	-	(17)	-
<b>Yerevan Brandy Company</b> 2, Admiral Isakov Avenue, Yerevan 375092, (République d'Arménie)	20	118	100	27 856	27 856	-	-	37	10	-
<b>TOTAL 1</b>				<b>12 199 763</b>	<b>12 082 786</b>					<b>480 205</b>
<b>Filiales :</b>										
Françaises	-	-	-	5 421	1 518	-	-	-	-	74 640
Étrangères	-	-	-	10 684	10 106	46 186	-	-	-	81 603
<b>Participations :</b>										
Françaises	-	-	-	215	215	-	-	-	-	29
Étrangères	-	-	-	7 992	619	-	-	-	-	-
<b>TOTAL 2</b>	-	-	-	<b>24 312</b>	<b>12 458</b>	-	-	-	-	<b>156 273</b>
<b>TOTAL 1 + 2</b>	-	-	-	<b>12 224 076</b>	<b>12 095 244</b>	-	-	-	-	<b>636 478</b>

(1) Les informations relatives aux comptes de Agros sont au 30.06.2011.

(2) Les informations relatives aux comptes de Campbell sont au 30.06.2011.

(3) Les informations relatives aux comptes de Polairen sont au 30.06.2011.

(4) Les informations relatives aux comptes de Populous sont au 30.06.2011.

(5) Les informations relatives aux comptes de Santaky sont au 30.06.2011.

## Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

En euros	30.06.2008	30.06.2009	30.06.2010	30.06.2011	30.06.2012
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	340 508 610	400 892 831	409 560 085	410 318 795	411 231 438
Nombre d'actions émises	219 682 974	258 640 536	264 232 313	264 721 803	265 310 605
Nombre d'obligations convertibles ou échangeables en actions	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées le 16 janvier 2007 (jouissance 1 <sup>er</sup> juillet 2006)	-	-	-	-	-
Nombre d'actions créées suite à l'augmentation de capital du 14 mai 2009	-	38 786 220	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées le 18 novembre 2009 (jouissance 1 <sup>er</sup> juillet 2009)	-	-	5 174 153	-	-
<b>Résultat global des opérations effectuées</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	911 320	994 247
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	604 105 487	246 964 704	(13 227 907)	219 167 315	(29 548 724)
Impôt sur les bénéfices	(16 011)	121 507 245	74 090 535	153 278 897	152 497 031
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	925 580 853	306 554 754	89 124 864	238 559 275	51 414 891
Montant des bénéfices distribués <sup>(1)</sup>	289 981 526	129 320 268	354 071 299	378 185 009	-
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,75	1,42	0,23	1,41	0,46
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4,21	1,19	0,34	0,90	0,19
Dividende versé à chaque action	1,32	0,50	1,34	1,43	-
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	144	152	147	164	198
Montant de la masse salariale	21 087 707	19 641 524	22 172 089	26 922 176	30 118 294
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	12 449 559	14 091 743	14 765 751	17 444 761	20 388 936

(1) Le montant des dividendes 2012 sera connu définitivement à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012. (Dividendes ayant trait à l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.)

## Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices

En euros Exercice	Date de mise en paiement	Montant net	Montant global de l'exercice
2007/2008	03.07.2008	0,63	-
	18.11.2008	0,69	1,32
2008/2009	08.07.2009	0,50	0,50
2009/2010	07.07.2010	0,61	-
	17.11.2010	0,73	1,34
2010/2011	06.07.2011	0,67	-
	17.11.2011	0,77	1,44
2011/2012	04.07.2012 <sup>(1)</sup>	0,72	-

(1) Un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2011/2012 a été versé le 5 juillet 2012. Le solde sera décidé par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2012.

## Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2012

### EN EUROS

Valeurs françaises dont la valeur d'inventaire est supérieure à 100 000 euros	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire nette
Compagnie Financière des Produits Orangina	11 910	10 996 476
Lina 3	55 920 652	3 881 834 308
Lina 5	306 400	30 630 500
Lina 6	16 656	7 064 355 109
Lina 7	401	299 550
Lina 11	400	96 599 538
Pernod	2 580 000	94 940 630
Pernod Ricard Asia	2 785 000	42 457 051
Pernod Ricard Cesam	386 650	131 040 000
Pernod Ricard Europe	999 995	36 406 022
Pernod Ricard Finance	29 000 000	238 680 987
Pernod Ricard North America	4 377 500	126 734 557
Ricard	1 750 000	67 227 093
Sopebsa	232 000	221 769
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>98 367 564</b>	<b>11 822 423 590</b>
Autres titres de sociétés françaises	4 993	2 463
Participations dans les sociétés étrangères non cotées en Bourse	-	272 818 017
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES AU 30.06.2012</b>	<b>98 372 557</b>	<b>12 095 244 070</b>



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Pernod Ricard, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment :

- l'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note 1.3 « Règles et méthodes comptables – immobilisations financières » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et avons apprécié les hypothèses retenues par la société ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes,

Mazars

Isabelle Sapet Loïc Wallaert

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

6

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

### 1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### 1.1 Émission obligataire en dollars US – Conseil d'Administration du 19 octobre 2011

Dans le cadre de l'émission obligataire de 1 500 millions de dollars US en date du 20 octobre 2011, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et soumis au droit de l'état de New-York (États-Unis), entièrement souscrite, le Conseil d'Administration a notamment autorisé la conclusion d'un « *Subscription Agreement* »,

d'une « *Expenses Side Letter* » et d'un « *Fiscal Agency Agreement* » dans le cas où la Deutsche Bank serait sélectionnée en qualité de banque chef de file ou d'agent.

À ce titre, la Deutsche Bank a conclu un « *Fiscal Agency Agreement* ».

Mandataire social concerné :

- M. Wolfgang Colberg, membre du Conseil Régional de Deutsche Bank AG.

#### 1.2 Conclusion d'une convention cadre de type FBF – Conseil d'Administration du 19 octobre 2011

Le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion avec Pernod Ricard Finance d'une convention cadre de type FBF qui encadrera l'ensemble des opérations sur produits dérivés.

Il est précisé que cette convention englobe désormais l'ensemble des opérations sur produits dérivés effectuées entre la Société et Pernod Ricard Finance, et notamment, celles mises en place dans le cadre du plan de désendettement d'Austin, Nichols & Co, Inc. dans le cadre du remboursement des obligations Allied Domecq de 2009 et du contrat de *swap* gérant la problématique des risques de change de la Société.

Les opérations de change en cours au 30 juin 2012 au titre de cette convention s'élevaient, pour les *swaps* de change à 436 096 441 Dollars US (pour une contrevaletur de 346 383 193,80 euros) et pour les *cross currency swaps* à 1 500 000 000 Dollars US (pour une contrevaletur de 1 191 421 763,30 euros). Par ailleurs, dans le cadre de cette convention, un *swap* de taux de 600 000 000 Dollars US a été mis en place le 20 juin 2012 et se terminant le 15 juillet 2022.

Mandataires sociaux concernés :

- M. Patrick Ricard, également administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

#### 1.3 Émission obligataire en dollars US – Conseil d'Administration du 23 décembre 2011

Dans le cadre de l'émission obligataire de 2 500 millions de dollars US en date du 5 janvier 2012, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et soumis au droit de l'état de New-York (États-Unis), entièrement souscrite, le Conseil d'Administration a notamment autorisé la conclusion d'un « *Subscription Agreement* », d'une « *Expenses Side Letter* » et d'un « *Fiscal Agency Agreement* » dans le cas où la Deutsche Bank serait sélectionnée en qualité de banque chef de file ou d'agent.

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

À ce titre, la Deutsche Bank a conclu un « *Fiscal Agency Agreement* » pour chacune des trois tranches de l'émission.

*Mandataire social concerné :*

- M. Wolfgang Colberg, membre du Conseil Régional de Deutsche Bank AG.

#### 1.4 Émission obligataire en Euros – Conseil d'Administration du 23 décembre 2011

Le Conseil d'Administration a autorisé la Société à procéder à l'émission d'un ou plusieurs emprunts organisés en une ou plusieurs tranches pour un montant nominal total maximum de 1 500 millions d'euros représenté par des obligations de la Société libellées en euros et éventuellement admises aux négociations sur un marché (réglementé ou non réglementé).

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a notamment autorisé la conclusion d'un « *Subscription Agreement* », d'une « *Expenses Side Letter* » et d'un « *Fiscal Agency Agreement* » dans les formes et conditions de conventions réglementées au cas où la Deutsche Bank serait sélectionnée en qualité de banque chef de file ou d'agent.

Il est précisé que cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil d'Administration.

*Mandataire social concerné :*

- M. Wolfgang Colberg, membre du Conseil Régional de Deutsche Bank AG.

#### 1.5 Opération d'apport à LINA 6 des titres ANCO et COMRIE – Conseil d'Administration du 18 janvier 2012

PR SA détient directement 57,9 % des actions ordinaires et 100 % des actions de préférence émises par Austin, Nichols & Co, Inc (ANCO). Compte tenu de la nature des actifs détenus directement ou indirectement par ANCO (Absolut, Malibu, Kalhua et les titres PR USA), la valeur comptable de cette participation diminue en cas de dépréciation du dollar US et dans une moindre mesure d'appréciation de la couronne suédoise. Afin de pallier ce risque et de protéger les capitaux propres de la Société, le Conseil d'Administration a autorisé l'apport par la Société à Lina 6 de l'ensemble des titres détenus dans Austin, Nichols & Co, Inc (ANCO) ainsi que dans Comrie, société sur laquelle il existe une réserve de plus-value significative.

Les conditions et modalités de cette opération d'apport en nature ont été arrêtées dans le cadre d'un traité d'apport conclu le 10 février 2012 et à l'appui du rapport des commissaires aux apports désignés par le Président du Tribunal de Commerce de Paris. En rémunération de cet apport en nature, la Société a reçu des titres émis à cette occasion par Lina 6.

*Mandataire social concerné :*

- M. Pierre Pringuet, également Président de Lina 6.

#### 1.6 Renouvellement du contrat de crédit syndiqué – Conseil d'Administration du 25 avril 2012

Le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un contrat de crédit en langue anglaise intitulé « *€ 2,500,000,000 Multicurrency Revolving Facility Agreement* » avec, notamment, BNP Paribas, J.P. Morgan Limited en qualité d'arrangeurs mandatés (*Mandated Lead Arrangers*) et teneurs de livres (*Bookrunners*), BNP Paribas et

JPMorgan Chase Bank, N.A. en qualité de prêteurs initiaux (*Original Lenders*), aux termes duquel les prêteurs mettraient à disposition de la Société, de Pernod Ricard Finance SA et des autres sociétés du Groupe parties à ce contrat, une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 2 500 000 000 euros.

La Société s'est engagée à garantir, en tant que caution solidaire, sous certaines conditions, le respect des obligations de paiement des autres sociétés du Groupe emprunteuses.

Le contrat de crédit a été conclu en date du 25 avril 2012 et les montants tirés dans le cadre de ce contrat s'élevaient au 30 juin 2012 à 600 millions d'euros et 505 millions de dollars US.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre du contrat de crédit pour l'exercice clos le 30 juin 2012, s'élevaient à 376 374,75 euros.

Dans le cadre de la garantie accordée par Pernod Ricard à certaines de ses filiales au titre du contrat de crédit, Pernod Ricard facture aux sociétés utilisant leur droit de tirage une commission de garantie correspondant aux conditions de marché ; ce montant étant susceptible de varier en fonction des conditions de marché.

Ainsi, dans les comptes arrêtés au 30 juin 2012, Pernod Ricard a facturé 226 904,87 euros à Pernod Ricard Finance.

*Mandataires sociaux concernés :*

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance ;
- M. Wolfgang Colberg est membre du Conseil Régional de Deutsche Bank AG et la Deutsche Bank est partie au contrat de crédit.

#### 1.7 Recapitalisation de PR Finance – Conseil d'Administration du 27 juin 2012

Le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un prêt avec Pernod Ricard Finance à hauteur d'un montant maximum de 150 millions d'euros dans le cadre de la recapitalisation de Pernod Ricard Finance à hauteur d'un montant équivalent.

Il est précisé que le contrat de prêt a été conclu le 28 juin 2012 pour un montant de 150 millions d'euros.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre du contrat de prêt pour l'exercice clos le 30 juin 2012, s'élevaient à 30 025,00 euros.

*Mandataires sociaux concernés :*

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

## 2. Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

### 2.1 Nomination et modalités de rémunération et d'avantages sociaux de M. Alexandre Ricard, Directeur Général délégué – Conseil d'Administration du 29 août 2012

Le Conseil d'Administration de Pernod Ricard réuni le 29 août 2012, sur proposition de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général, et suivant la recommandation du Comité des Nominations, a nommé Monsieur Alexandre Ricard en qualité de Directeur Général Délégué et, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a autorisé les éléments de rémunération et d'avantages sociaux au profit de Monsieur Alexandre Ricard, à condition que son mandat de Directeur Général Délégué soit renouvelé par le Conseil d'Administration qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012.

Dans le cadre des conventions règlementées autorisées, le Conseil d'Administration du 29 août 2012 a approuvé les engagements pris au bénéfice de Monsieur Alexandre Ricard, Directeur Général Délégué, sous forme d'une clause de non concurrence d'une durée de deux ans liée à son mandat social, assortie d'une indemnité correspondant à 12 mois de rémunération brute (fixe + variable), et du bénéfice du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies ainsi que du bénéfice des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.

Le contrat de travail de Monsieur Alexandre Ricard avec Pernod Ricard est suspendu.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

### 3. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 3.1 Autorisation d'un prêt octroyé par Pernod Ricard Finance à Pernod Ricard – Conseil d'Administration du 4 mai 2011

Afin de permettre la recapitalisation des sous-holding françaises de Pernod Ricard, le Conseil d'Administration a donné son autorisation pour la reconduction d'un prêt de Pernod Ricard Finance à Pernod Ricard pour un montant de 895 350 000 euros. Le prêt a été intégralement remboursé le 14 novembre 2011.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre du contrat de prêt pour l'exercice clos le 30 juin 2012, s'élèvent à 12 891 448,27 euros.

*Mandataires sociaux concernés :*

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

#### 3.2 Recapitalisation de la société Etablissements Viticoles Champenois (EVC) par Pernod Ricard – Conseil d'Administration du 19 janvier 2011

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2011 a autorisé la conclusion d'un prêt avec Pernod Ricard Finance à hauteur d'un montant maximum de 240 millions d'euros afin de permettre à Pernod Ricard de recapitaliser sa filiale EVC à hauteur d'un montant équivalent. Il est précisé que le montant final du prêt s'est élevé à 207 270 000 euros.

Ce prêt a été intégralement remboursé le 30 novembre 2011.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre du contrat de prêt pour l'exercice clos le 30 juin 2012, s'élèvent à 2 726 216,56 euros.

*Mandataires sociaux concernés :*

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

#### 3.3 Autorisation d'un prêt par Pernod Ricard à Havana Club Holding (HCH) dans le cadre de la restructuration de HCH – Conseil d'Administration du 20 octobre 2010

Dans le cadre de la restructuration financière de HCH, le Conseil d'Administration a donné son autorisation pour que Pernod Ricard consente à HCH un prêt pour un montant maximum de 50 à 60 millions de dollars US. Un prêt d'un montant identique serait également consenti par les partenaires cubains à HCH.

Il est précisé que le montant final du prêt s'est élevé à 53 839 374 dollars US.

Les montants facturés par Pernod Ricard à HCH au titre de ce prêt se sont élevés à 7 675 000,29 dollars US, soit l'équivalent de 5 734 030,85 euros, pour l'exercice clos le 30 juin 2012.

*Mandataire social concerné :*

- M. Pierre Pringuet, également Administrateur de Havana Club Holding.

#### 3.4 Autorisation d'un prêt octroyé par Pernod Ricard Finance à Pernod Ricard

Dans le cadre de la recapitalisation de sa filiale Lina 3, Pernod Ricard a emprunté auprès de Pernod Ricard Finance 590,9 millions d'euros.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre du contrat de prêt pour l'exercice clos le 30 juin 2012, s'élèvent à 18 067 408,26 euros.

*Mandataires sociaux concernés :*

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

#### 3.5 Refacturation des frais liés à l'acquisition de Vin & Sprit (« V&S »)

Dans le cadre de l'acquisition de V&S et des travaux complémentaires concernant les restructurations ultérieures, Pernod Ricard a été amenée à supporter des frais couvrant des frais d'acquisition d'une part, et des frais de financement d'autre part.

Conformément aux règles fiscales et juridiques françaises, Pernod Ricard a conservé à sa charge les seuls frais encourus dans son intérêt propre et a refacturé le solde des frais supportés aux entités bénéficiaires des services correspondant auxdits frais.

Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2012, Pernod Ricard a enregistré un total de charges de 171 668,00 euros et a refacturé, à cette date, 171 668,00 euros à ses filiales.

### 3.6 Contrat de crédit « *Multicurrency Facilities Agreement* » dans le cadre du financement de l'acquisition de Vin & Spirit (« V&S »)

Dans le cadre de l'acquisition de V&S par le Groupe et du refinancement d'une partie de la dette de la société et du Groupe, Pernod Ricard et certaines filiales ont conclu un contrat de crédit en langue anglaise intitulé « *Multicurrency Facilities Agreement* ».

Dans le cadre de ce contrat, Pernod Ricard s'est également engagée à garantir, en tant que caution solidaire, le respect de leurs obligations de paiement par les autres emprunteurs résultant du contrat, telles qu'elles pourront être renouvelées ou prorogées.

Les termes du contrat de crédit prévoyaient plusieurs tranches de remboursement dont la dernière a été remboursée le 25 avril 2012. Le remboursement intégral de ces tranches a mis fin à ce contrat de crédit syndiqué.

Les charges d'intérêts, supportées par Pernod Ricard au titre du contrat de prêt pour l'exercice clos le 30 juin 2012, s'élèvent à 7 061 885,33 euros.

Dans le cadre de ce contrat, Pernod Ricard s'est également engagée à garantir, en tant que caution solidaire, le respect de leurs obligations de paiement pour les emprunteurs résultant du contrat, telles qu'elles pourront être renouvelées ou prorogées. À ce titre, Pernod Ricard facture aux sociétés utilisant leur droit de tirage une commission de garantie correspondant aux conditions de marché (ce montant étant susceptible de varier en fonction des conditions de marché).

Ainsi, dans les comptes arrêtés au 30 juin 2012, Pernod Ricard a facturé à Pernod Ricard Finance 3 564 846,68 euros.

### 3.7 Modalités de rémunération et d'avantages sociaux de M. Pierre Pringuet, Directeur Général

Dans le cadre de l'examen, au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF, des conditions de rémunération attachées au mandat social de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général, on rappelle que le Conseil d'Administration du 12 février 2009 a autorisé, en cas de cessation de son mandat, la mise en place d'une clause de non-concurrence de deux années assortie d'une indemnité égale à un an de rémunération brute (fixe et variable perçue au titre des douze mois précédant la cessation du mandat social).

Par ailleurs, il a été autorisé le maintien, au profit de Monsieur Pierre Pringuet, du bénéfice du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies, ainsi que du bénéfice des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé dans des conditions identiques à celles applicables aux cadres dirigeants du Groupe, tel que mis en œuvre au sein de Pernod Ricard depuis 1990.

Le régime de retraite collectif à prestations définies de type additif est accordé au bénéfice des cadres dirigeants du Groupe remplissant

un certain nombre de conditions liées, principalement, à l'ancienneté et au niveau de rémunération et achevant leur carrière au sein de Pernod Ricard.

Le dispositif prévoit, sous certaines conditions, le versement au retraité bénéficiaire d'une rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou ex-conjoint d'une rente de réversion, calculée à partir des éléments suivants :

- (i) le bénéficiaire doit justifier d'une ancienneté minimale de 10 ans dans le Groupe ;
- (ii) la base de calcul de la rente correspond à la moyenne des 3 dernières années de rémunération (brute + variable) des bénéficiaires ;
- (iii) les rentes versées sont proportionnelles à l'ancienneté, plafonnée à 20 années ;
- (iv) le montant de la rente supplémentaire est calculé en appliquant à la base de calcul (cf. (ii) ci-dessus) les coefficients suivants :
  - pour la partie comprise entre 8 et 12 plafonds de sécurité sociale, le coefficient est égal à 2% multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (plafonné à 20 ans soit 40 %) ;
  - entre 12 et 16 plafonds, le coefficient est égal à 1,5 % par année d'ancienneté (plafonné à 20 ans soit 30 %) ; et
  - au-dessus de 16 plafonds, le coefficient est égal à 1 % par année d'ancienneté (plafonné à 20 ans soit 20 %).
 La rente supplémentaire est égale à la somme des trois montants ci-dessus ;
- (v) la rente versée au titre de ce régime, cumulée avec ceux des autres pensions, ne peut excéder les deux tiers de la rémunération annuelle brute de base du bénéficiaire.

Outre ces conditions, il est rappelé que la présence dans le Groupe du dirigeant au jour du départ à la retraite est obligatoire. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans, sans reprise d'activité professionnelle. Dans la mesure où le Conseil d'Administration a pour politique constante, s'agissant des éléments accessoires de rémunération et avantages sociaux des dirigeants mandataires sociaux, notamment en matière de retraite supplémentaire, de les assimiler à des cadres dirigeants de Pernod Ricard et de les autoriser à bénéficier des mêmes avantages que ces derniers, il a été précisé que la révocation forcée du dirigeant mandataire social est assimilable au licenciement sous réserve des conditions d'âge et de non reprise d'activité susvisées.

### 3.8. Engagements de cautionnement solidaire

#### a) Conventions conclues avec la société Pernod Ricard Finance

Pernod Ricard a émis, au profit de Pernod Ricard Finance et à l'intention des porteurs de billets de trésorerie, une garantie irrévocable, inconditionnelle et rémunérée. Le montant garanti s'élevait au 30 juin 2012 à un encours moyen de 143 962 650 euros.

Pernod Ricard a facturé une commission d'un montant de 143 962,65 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

#### b) Conventions conclues avec la société Comrie

Pernod Ricard s'est portée caution auprès de Société Générale en garantie des obligations (*loans notes*) pour un montant de 54 184 euros au 30 juin 2012.

## 3.9. Concession de marques

**a) Contrats de licence de marque****(i)** Licences de marques concédées à Ricard

Pernod Ricard concède à Ricard SA des licences de marques. L'ensemble des redevances facturées au titre de ces licences par Pernod Ricard à Ricard SA s'est élevé à 24 535 630 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

**(ii)** Licences de marques concédées à Pernod

Pernod Ricard concède à Pernod SA des licences de marques. L'ensemble des redevances facturées au titre de ces licences par Pernod Ricard à Pernod SA s'est élevé à 10 821 273 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

**(iii)** Licences de marques concédées à Cusenier

Pernod Ricard concède à Cusenier des licences de marques. L'ensemble des redevances facturées au titre de ces licences par Pernod Ricard à Cusenier s'est élevé à 560 916 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

**b) Concession d'une licence d'exploitation**

Pernod Ricard concède à la société Ricard une licence d'exploitation à l'international de la marque « Dorville » moyennant le versement d'une redevance. Aucune redevance n'a été versée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

## 3.10. Avances, prêts et emprunts

**a) Conventions conclues avec Pernod Ricard Finance**

Pernod Ricard a conclu une convention de trésorerie avec Pernod Ricard Finance ayant pour objet de regrouper sous une seule convention l'ensemble des conventions de trésorerie bilatérales existantes entre Pernod Ricard Finance et les sociétés du Groupe Pernod Ricard non intégrées au système de centralisation de trésorerie automatique, de les uniformiser, et d'actualiser et préciser les termes et conditions relatifs à la rémunération des prêts et emprunts nés du mécanisme de la centralisation de trésorerie.

Dans le cadre de cette convention, une charge d'intérêts de 19 268 940,96 euros a été comptabilisée vis-à-vis de Pernod Ricard Finance au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012 ainsi qu'une charge de gestion de trésorerie de 3 000 euros.

**b) Convention de « netting » avec Pernod Ricard Finance**

Pernod Ricard a conclu un contrat régissant la compensation mensuelle des paiements intragroupes, dit « netting Pernod Ricard » avec Pernod Ricard Finance. Dans le cadre de ce contrat, Pernod Ricard Finance est chargé de gérer les opérations de trésorerie appropriées (opérations de change et flux bancaires) pour le compte des sociétés signataires du contrat. Toutes les opérations liées au « netting Pernod Ricard » sont faites aux conditions de marché.

Dans le cadre de cette convention, une charge de gestion de netting de 5 000 euros a été facturée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Après examen préalable de la convention, le Conseil d'Administration du 29 août 2012 a décidé de déclasser cette convention en convention courante.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes,

**Mazars**

Isabelle Sapet Loïc Wallaert

**Deloitte & Associés**

Marc de Villartay

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 NOVEMBRE 2012

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	190
Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	190

### PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	191
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	193

### PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	195
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	198

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée Générale Mixte annuelle du 9 novembre 2012	204
---	-----

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Assemblée Générale Mixte annuelle du 9 novembre 2012	205
---	-----

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DE PLANS D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Assemblée Générale Mixte annuelle du 9 novembre 2012	206
---	-----

# Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 9 novembre 2012

## Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2012 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2012 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2012 et fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Approbation des engagements visés par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs à Monsieur Pierre Pringuet ;
6. Approbation des engagements visés par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs à Monsieur Alexandre Ricard ;
7. Ratification de la cooptation de Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur ;
8. Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur ;
9. Renouvellement du mandat de Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur ;
10. Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Pringuet en qualité d'Administrateur ;
11. Renouvellement du mandat de Monsieur Wolfgang Colberg en qualité d'Administrateur ;
12. Renouvellement du mandat de Monsieur César Giron en qualité d'Administrateur ;
13. Renouvellement du mandat de Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur ;
14. Nomination de Monsieur Ian Gallienne en qualité d'Administrateur ;
15. Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ;
16. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

## Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

17. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe ;
18. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir aux salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes de la Société ;
19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
20. Modification de l'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société ;
21. Modification de l'article 20 des statuts relatif à l'âge limite du Président du Conseil d'Administration ;
22. Mise en harmonie de l'article 27 des statuts avec les dispositions légales et réglementaires ;
23. Mise en harmonie de l'article 32 des statuts avec les dispositions légales et réglementaires ;
24. Mise en harmonie de l'article 33 des statuts avec les dispositions légales et réglementaires ;
25. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises.



# Présentation des résolutions

*La présentation ci-dessous constitue un résumé des résolutions.*

*Pour une présentation complète, il convient de se reporter au projet de texte des résolutions et au rapport du Conseil d'Administration.*

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

### Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **1<sup>re</sup> résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de Pernod Ricard de l'exercice 2011/2012, qui se traduit par un bénéfice net de 51 414 890,81 euros.

La **2<sup>e</sup> résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de Pernod Ricard de l'exercice 2011/2012.

La **3<sup>e</sup> résolution** a pour objet de procéder à l'affectation du résultat. Il vous est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice 2011/2012 à 1,58 euro par action. Un acompte sur dividende de 0,72 euro par action ayant été versé le 5 juillet 2012, le solde, soit 0,86 euro par action, serait détaché le 14 novembre 2012 et mis en paiement le 19 novembre 2012.

### Approbation des conventions et engagements réglementés

Nous vous proposons d'approuver, par le vote de la **4<sup>e</sup> résolution**, les conventions réglementées intervenues ou s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2011/2012, telles que présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes (figurant au Chapitre 6 du présent document). Il s'agit principalement de conventions intervenues dans le cadre de restructurations internes ou d'opérations de financement réalisées au sein du Groupe entre la Société et certaines de ses filiales ayant des Administrateurs communs, ainsi que dans le cadre des émissions obligataires réalisées au cours de l'exercice écoulé.

La **5<sup>e</sup> résolution** porte spécifiquement sur le renouvellement des engagements réglementés pris en faveur de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général, concernant une clause de non-concurrence assortie d'une indemnité, la confirmation du maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à prestations définies et des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société.

La clause de non-concurrence d'une durée de deux ans est assortie d'une indemnité plafonnée à un an de rémunération brute (fixe et variable perçue au titre des douze mois précédant la cessation du mandat social).

Le Conseil d'Administration a par ailleurs autorisé le maintien au profit de Monsieur Pierre Pringuet du bénéfice du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies et des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société, dans

les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération. La présence dans le Groupe de Monsieur Pierre Pringuet au jour du départ à la retraite étant obligatoire.

Une description détaillée de ces engagements figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes (cf. Chapitre 6 du présent document).

Nous vous proposons d'approuver cette résolution, en application du premier alinéa de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, à condition que le mandat de Directeur Général de Monsieur Pierre Pringuet soit renouvelé par le Conseil d'Administration qui se tiendra à l'issue de la présente Assemblée.

La **6<sup>e</sup> résolution** porte spécifiquement sur l'approbation des engagements réglementés pris en faveur de Monsieur Alexandre Ricard, nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 29 août 2012 sur proposition du Directeur Général. Ces engagements concernent une clause de non-concurrence assortie d'une indemnité, le maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à prestations définies et des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société.

La clause de non-concurrence d'une durée de deux ans est assortie d'une indemnité plafonnée à un an de rémunération brute (fixe et variable perçue au titre des douze mois précédant la cessation du mandat social).

Le Conseil d'Administration a par ailleurs autorisé au profit de Monsieur Alexandre Ricard le maintien du bénéfice du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies et des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération. La présence dans le Groupe de Monsieur Alexandre Ricard au jour du départ à la retraite étant obligatoire.

Une description détaillée de ces engagements figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes (cf. Chapitre 6 du présent document).

Nous vous proposons d'approuver cette résolution, en application du premier alinéa de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, à condition que le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Alexandre Ricard soit renouvelé par le Conseil d'Administration qui se tiendra à l'issue de la présente Assemblée.

## Cooptation/Nomination/Renouvellement d'Administrateurs

Les renseignements concernant les Administrateurs dont la cooptation, la nomination ou le renouvellement est proposé figurent dans le Chapitre 2 du présent document.

Nous vous proposons, par le vote de la **7<sup>e</sup> résolution**, de ratifier la cooptation de Madame Martina Gonzalez-Gallarza, décidée lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2012 sur recommandation du Comité des Nominations, en remplacement de Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza, Administrateur démissionnaire. Ce mandat serait conféré pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et prendrait fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Le Comité des Nominations a examiné la situation de cette candidature et a apprécié notamment que Madame Martina Gonzalez-Gallarza pourrait faire bénéficier le Conseil d'Administration de ses compétences et connaissances dans le domaine du Marketing.

Par le vote de la **8<sup>e</sup> résolution**, nous vous proposons de ratifier la cooptation de Monsieur Alexandre Ricard, décidée lors du Conseil d'Administration du 29 août 2012, en remplacement de Monsieur Patrick Ricard, décédé soudainement le 17 août 2012. Ce mandat serait conféré pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Patrick Ricard et prendrait fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Par ailleurs, les mandats d'Administrateur de Messieurs Pierre Pringuet, Wolfgang Colberg et César Giron arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Afin de permettre le renouvellement échelonné du Conseil d'Administration et conformément aux stipulations des statuts modifiés lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011, et à la suite des recommandations du Comité des Nominations, il vous est proposé de renouveler/nommer quatre Administrateurs pour un mandat de quatre ans et deux Administrateurs pour un mandat de deux ans.

Nous vous proposons ainsi, par les **9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions**, de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Ricard, Monsieur Pierre Pringuet, Monsieur Wolfgang Colberg et Monsieur César Giron en qualité d'Administrateurs pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Puis nous vous proposons, par le vote de la **13<sup>e</sup> résolution** de renouveler le mandat de Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, par le vote de la **14<sup>e</sup> résolution**, nous vous proposons de nommer Monsieur Ian Gallienne en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Gérald Frère qui a démissionné, pour des raisons personnelles, de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012. Monsieur Ian Gallienne serait nommé pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Comité des Nominations a examiné la situation de cette candidature et a apprécié notamment que Monsieur Ian Gallienne pourrait faire bénéficier le Conseil d'Administration de ses qualités d'entrepreneur et de ses connaissances dans le secteur financier. Il a en outre apprécié que Monsieur Ian Gallienne satisfait pleinement aux principes d'indépendance du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère.

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration sera composé de 14 membres, dont 7 membres indépendants.

## Jetons de présence

La **15<sup>e</sup> résolution** a pour objet de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration. Il est proposé de reconduire l'enveloppe globale des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à 875 000 euros pour l'exercice 2012/2013. Cette enveloppe reconduit la dotation à un éventuel censeur dont le Conseil d'Administration pourrait décider la nomination.

## Rachat d'actions

L'autorisation, accordée le 15 novembre 2011 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance le 14 mai 2013, nous vous proposons, dans la **16<sup>e</sup> résolution**, d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, à intervenir sur les actions de la Société à **un prix maximum d'achat fixé à 135 euros par action**, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant **au maximum 10 % du capital social de la Société**, en vue notamment de :

- leur attribution ou leur cession aux salariés et/ou Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe (notamment attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance) ;
- leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- leur annulation ;
- l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

**On notera qu'en période d'offre publique, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions posées par le règlement général de l'AMF et seulement afin de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs.**

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

*Les délégations de compétence soumises à votre vote lors de la présente Assemblée Générale qui recueilleraient un vote favorable priveraient d'effet, à compter de la date de l'Assemblée Générale, les délégations consenties précédemment et ayant le même objet.*

### Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe

La **17<sup>e</sup> résolution** a pour objet de permettre au Conseil d'Administration d'attribuer des actions de performance aux salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe.

L'attribution définitive de la totalité des actions de performance serait soumise à des conditions de présence et de performance comme cela est le cas pour toutes les actions attribuées gratuitement par la Société depuis plusieurs années.

Lors du dernier plan d'attribution, le Conseil d'Administration du 27 juin 2012 a soumis l'attribution définitive des actions de performance allouées à cette date à la condition de performance suivante : (a) la moitié des actions est attribuée sous réserve que le résultat opérationnel courant du Groupe réalisé au cours de l'exercice 2012/2013 représente au moins 95 % du résultat opérationnel courant du Groupe budgétisé pour cet exercice, et (b) l'autre moitié est attribuée sous réserve que le résultat opérationnel courant du Groupe réalisé au cours de l'exercice 2013/2014 représente au moins 95 % du résultat opérationnel courant du Groupe budgétisé pour cet exercice. Pour chaque moitié, le nombre d'actions attribuées est déterminé par application d'un pourcentage de progression linéaire compris entre 25 et 50, 25 % des actions étant attribuées si l'objectif de 95 % est atteint et 50 % des actions étant attribuées si l'objectif de 100 % est atteint.

La période d'acquisition des actions sera de trois ans minimum. Les actions seront soumises à une période de conservation obligatoire de deux ans minimum, sauf si la période d'acquisition est de quatre ans minimum auquel cas les actions pourraient être cédées à l'issue des quatre ans de la période d'acquisition.

Cette délégation serait consentie pour 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale. Elle pourrait donner lieu à l'attribution d'actions représentant au maximum 0,7 % du capital social de la Société tel que constaté à la date de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration. En outre, le nombre d'actions attribuées aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société ne pourra pas excéder 0,02 % du capital social de la Société tel que constaté à la date de la décision d'attribution, montant qui s'imputera sur le plafond total de 0,7 % du capital social de la Société susmentionné.

### Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe

La **18<sup>e</sup> résolution** a pour objet de permettre au Conseil d'Administration d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux

salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe.

L'exercice des options sera soumis à des conditions de présence et de performance comme cela est le cas pour la majorité des options attribuées par la Société ces dernières années. Lors du dernier plan d'attribution, le Conseil d'Administration du 27 juin 2012 a soumis l'exercice des options attribuées à cette date à la condition de performance externe suivante : (a) pour 50 % des options, la performance globale du titre Pernod Ricard doit être supérieure ou égale à la performance globale du CAC 40 augmentée d'un point par an sur la période du 27 juin 2012 au 27 juin 2015 inclus, et (b) pour l'autre moitié des options, la performance globale du titre Pernod Ricard doit être supérieure ou égale à la performance globale du CAC 40 augmentée d'un point par an sur la période du 27 juin 2012 au 27 juin 2016 inclus.

L'exercice de la totalité des options attribuées au Directeur Général de la Société le 27 juin 2012 est soumis à la condition de performance externe décrite ci-dessus. En outre, pour la moitié de cette dotation l'exercice des options sera soumis à une condition de performance interne additionnelle : (a) l'exercice de 50 % des options est attribué sous réserve que le résultat opérationnel courant du Groupe réalisé au cours de l'exercice 2012/2013 atteigne au moins 95 % du résultat opérationnel courant du Groupe budgétisé pour cet exercice, et (b) l'exercice de 50 % des options est attribué sous réserve que le résultat opérationnel courant du Groupe réalisé au cours de l'exercice 2013/2014 représente au moins 95 % du résultat opérationnel courant du Groupe budgétisé pour cet exercice. Pour chaque moitié, le nombre d'actions attribuées est déterminé par application d'un pourcentage de progression linéaire compris entre 25 et 50, 25 % des actions étant attribuées si l'objectif de 95 % est atteint et 50 % des actions étant attribuées si l'objectif de 100 % est atteint.

Le prix d'exercice des options sera déterminé conformément aux dispositions du Code de commerce et aucune décote ne sera appliquée.

Les options ne seront exerçables qu'à l'issue de la quatrième année suivant la date de leur attribution et pendant une période de quatre ans. Cette délégation serait consentie pour 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale. Les actions résultant de l'exercice des options ne pourraient pas représenter plus de 0,7 % du capital social de la Société tel que constaté à la date de la décision d'attribution des options par le Conseil d'Administration. En outre, le nombre d'options attribuées aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société ne pourra pas représenter plus de 0,07 % du capital social de la Société tel que constaté à la date de la décision d'attribution des options, montant qui s'imputera sur le plafond total de 0,7 % du capital social de la Société susmentionné.

### Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

La présente Assemblée Générale ayant à se prononcer sur la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant impliquer une augmentation future du capital social, nous vous soumettons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une résolution relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons ainsi, par le vote de la **19<sup>e</sup> résolution**, de consentir une délégation au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social d'un **montant nominal maximal correspondant à 2 % du capital social** à l'issue de la présente Assemblée Générale, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein de la Société ou de son Groupe.

Le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action Pernod Ricard sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription, ni supérieur à cette moyenne.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

### Modification des dispositions statutaires relatives à la durée de la Société

Par le vote de la **20<sup>e</sup> résolution**, nous vous proposons de modifier l'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société afin que ce terme soit compatible avec la tranche la plus longue (30 ans, soit jusqu'en 2042) de l'émission obligataire en dollars américains réalisée en janvier 2012.

La durée actuelle de la Société, fixée à 99 ans depuis sa création en 1939, expire en 2038.

La modification statutaire proposée vise à proroger le terme de la Société de 99 ans à compter de la présente Assemblée Générale, soit jusqu'en 2111.

### Modification des dispositions statutaires relatives à l'âge limite du Président du Conseil d'Administration

Par le vote de la **21<sup>e</sup> résolution**, nous vous proposons de modifier l'alinéa 2 de l'article 20 des statuts relatif à l'âge limite du Président du Conseil d'Administration. Il serait ainsi porté de soixante-quinze ans à soixante-dix-neuf ans.

### Mise en harmonie des dispositions statutaires avec les dispositions légales et réglementaires

Par le vote de la **22<sup>e</sup> résolution**, nous vous proposons de modifier l'article 27 des statuts pour le mettre en conformité avec la loi du 17 mai 2011 qui a supprimé l'obligation d'établir et de communiquer la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Nous vous proposons également, par le vote de la **23<sup>e</sup> résolution**, de modifier l'article 32 des statuts pour le mettre en conformité avec les décrets du 23 juin 2010, du 9 novembre 2011 et l'Ordonnance du 9 décembre 2010 concernant :

- la convocation des actionnaires au nominatif par des moyens de communication électronique ;
- la modification du délai de deuxième convocation d'une Assemblée Générale porté de 6 à 10 jours ; et
- la possibilité pour les actionnaires de requérir l'inscription de points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale.

Nous vous proposons enfin, par le vote de la **24<sup>e</sup> résolution**, de modifier les points I, V et VI de l'article 33 des statuts pour le mettre en conformité notamment avec le décret du 13 mars 2008, l'Ordonnance du 9 décembre 2010 et la loi du 17 mai 2011 concernant :

- la possibilité pour les actionnaires de se faire représenter aux Assemblées Générales par toute personne de leur choix ;
- les modalités de demande d'inscription de points à l'ordre du jour de toute Assemblée par les actionnaires ;
- la possibilité donnée au Président du Conseil d'Administration d'accuser réception des points et projets de résolution par un moyen électronique de communication ;
- l'envoi des documents aux actionnaires avant toute Assemblée ; et
- les formalités de dépôt de documents au greffe.

### Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Par le vote de la **25<sup>e</sup> résolution**, il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder aux formalités légales requises, le cas échéant.

## Projets de résolutions

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2012, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2012, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles, il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable d'un montant de 51 414 890,81 euros.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques mises en place par la Société, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte également du fait que le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts s'est élevé à 197 115 euros au cours de l'exercice écoulé et que l'impôt futur supporté à raison de ces dépenses et charges s'élèvera à 67 867 euros.

#### Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2012 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents, a été de :

	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Nombre d'actions	258 640 536	264 232 313	264 721 803
Dividende par action (en euro)	0,50 <sup>(1)</sup>	1,34 <sup>(1)</sup>	1,44 <sup>(1)</sup>

(1) Montants éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

#### Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2012 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2012 fait apparaître un bénéfice net de 51 414 890,81 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter et de répartir ce bénéfice de la façon suivante :

Bénéfice	51 414 890,81 euros
Affectation à la réserve légale	91 264,31 euros
Solde	51 323 626,50 euros
Report à nouveau antérieur	923 607 631,58 euros
Bénéfice distribuable	974 931 258,08 euros
Dividende distribué	419 190 755,90 euros
Solde affecté en report à nouveau	555 740 502,18 euros

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 265 310 605 actions composant le capital social au 30 juin 2012, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Il sera distribué à chacune des actions de la Société un dividende de 1,58 euro par action.

Un premier acompte sur dividende de 0,72 euro par action ayant été versé le 5 juillet 2012, le solde, soit 0,86 euro par action, sera détaché le 14 novembre 2012 et mis en paiement le 19 novembre 2012.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation à la date de détachement du coupon sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Le montant distribué de 1,58 euro par action sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'établissent à 4 418 713 952,67 euros.

## Quatrième résolution

*(Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

## Cinquième résolution

*(Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs à Monsieur Pierre Pringuet)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont énoncés pris au bénéfice de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général, sous forme d'une clause de non-concurrence assortie d'une indemnité et du bénéfice du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies ainsi que des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.

Cette décision est prise sous condition suspensive du renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Pierre Pringuet par le Conseil d'Administration devant se tenir à l'issue de la présente Assemblée Générale.

## Sixième résolution

*(Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs à Monsieur Alexandre Ricard)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont énoncés pris au bénéfice de Monsieur Alexandre Ricard, Directeur Général Délégué, sous forme d'une clause de non-concurrence assortie d'une indemnité et du bénéfice du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies ainsi que des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.

Cette décision est prise sous condition suspensive du renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Alexandre Ricard par le Conseil d'Administration devant se tenir à l'issue de la présente Assemblée Générale.

## Septième résolution

*(Ratification de la cooptation de Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur, faite le 25 avril 2012 par le Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza, Administrateur démissionnaire.

Ce mandat est conféré pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

## Huitième résolution

*(Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur, faite le 29 août 2012 par le Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Patrick Ricard, Administrateur, décédé soudainement le 17 août 2012.

Ce mandat est conféré pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Patrick Ricard, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

## Neuvième résolution

*(Renouvellement du mandat de Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Ricard.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Dixième résolution

*(Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Pringuet en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Pringuet.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Onzième résolution

*(Renouvellement du mandat de Monsieur Wolfgang Colberg en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Wolfgang Colberg.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Douzième résolution

*(Renouvellement du mandat de Monsieur César Giron en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur César Giron.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Treizième résolution

*(Renouvellement du mandat de Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Martina Gonzalez-Gallarza.

Ce mandat est conféré pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Quatorzième résolution

*(Nomination de Monsieur Ian Gallienne en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'Administrateur Monsieur Ian Gallienne.

Ce mandat est conféré pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Quinzième résolution

*(Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de reconduire le montant global annuel des jetons de présence de 875 000 euros pour l'exercice 2012/2013.

## Seizième résolution

*(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter des actions de la Société en vue de :

- (i) leur attribution ou leur cession aux salariés et/ou aux Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment par l'attribution d'options d'achat d'actions ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ; ou
- (ii) la couverture de ses engagements au titre d'options avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de Bourse de l'action de la Société, consenties aux salariés et/ou aux Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; ou
- (iii) leur attribution gratuite aux salariés et/ou aux Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, étant précisé que les actions pourraient notamment être affectées à un plan d'épargne salariale conformément aux dispositions de l'article L. 3332-14 du Code du travail ; ou
- (iv) la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social ; ou
- (v) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- (vi) l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce et conformément à l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 dans sa 11<sup>e</sup> résolution ; ou
- (vii) l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre de contrats de liquidité conformes à une charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations

l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale ; conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF ; et

- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci dans le respect de la réglementation applicable). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront être réalisées aux périodes que le Conseil d'Administration appréciera ; toutefois, en période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-15 du Règlement Général de l'AMF, afin de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs, et uniquement :

- si d'une part, l'offre d'achat des titres Pernod Ricard est réglée intégralement en numéraire ;
- et si, d'autre part, les opérations de rachat (a) sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme déjà en cours, (b) entrent dans les objectifs visés ci-dessus aux points (i) à (v), et (c) ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximal par action est égal à 135 euros, hors frais d'acquisition.

En application de l'article R. 225-151 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fixe à 3 581 693 100 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé, correspondant à un nombre maximal de 26 531 060 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 135 euros ci-dessus autorisé.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, le pouvoir d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités avec faculté de déléguer, dans les conditions légales, la réalisation du programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'AMF et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et son vote positif prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à ce jour, la délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société par l'Assemblée Générale le 15 novembre 2011 dans sa 10<sup>e</sup> résolution.

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### Dix-septième résolution

*(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe).*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, au profit des salariés et des Dirigeants Mandataires Sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1 du Code de commerce) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ;

2. décide que les attributions effectuées en vertu de la présente autorisation ne pourront pas porter sur un nombre d'actions existantes ou à émettre représentant plus de 0,7 % du capital social de la Société tel que constaté à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations financières ou sur le capital de la Société ;

3. décide que les attributions effectuées en vertu de la présente autorisation pourront bénéficier, dans les conditions prévues par la loi, aux Dirigeants Mandataires Sociaux éligibles de la Société, sous réserve que l'attribution définitive des actions soit conditionnée à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance déterminée(s) par le Conseil d'Administration lors de la décision d'attribution et que leur nombre ne représente pas un pourcentage supérieur à 0,02 % du capital social de la Société tel que constaté à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (sous réserve des éventuels ajustements mentionnés au paragraphe précédent), qui s'imputera sur le plafond de 0,7 % du capital social susmentionné ;



4. décide que :
- (i) l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à trois ans,
  - (ii) la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera fixée par le Conseil d'Administration à deux ans au minimum à compter de l'attribution définitive des actions, et
  - (iii) le Conseil d'Administration pourra, sous réserve de fixer la durée de la période d'acquisition à quatre ans au minimum, n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées ;
5. décide que dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les deuxième ou troisième catégories prévues par l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions seront définitivement acquises et immédiatement cessibles ;
6. conditionne expressément l'attribution définitive des actions en vertu de la présente autorisation, à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance déterminée(s) par le Conseil d'Administration lors de la décision d'attribution. L'attribution définitive des actions attribuées aux Dirigeants Mandataires Sociaux éligibles étant soumise à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance prévues au point 3 ci-dessus ;
7. prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises sur le fondement de la présente autorisation ;
8. donne tous pouvoirs, dans les limites fixées ci-dessus, au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment afin de :
- déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes ;
  - fixer, dans les limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions d'actions ;
  - déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
  - déterminer les critères d'attribution des actions, les conditions et les modalités d'attribution desdites actions et en particulier la période d'acquisition, la période de conservation des actions ainsi attribuées et les conditions de performance, conformément à la présente autorisation ;
  - arrêter la date de jouissance même rétroactive des actions nouvelles à émettre ;
  - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables ;
  - inscrire les actions attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire à l'issue de la période d'acquisition, mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
  - prévoir la faculté de procéder, s'il l'estime nécessaire, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société intervenues en période d'acquisition, telles que visées à l'article L. 225-181 al. 2 du Code de commerce, dans les conditions qu'il déterminera ;
  - imputer, le cas échéant, sur les réserves, les bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités nécessaires ;
  - et plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ; et
9. fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à compter de la même date, pour la part non utilisée à ce jour, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 10 novembre 2010 dans sa 11<sup>e</sup> résolution.
- Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

## Dix-huitième résolution

*(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir aux salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes de la Société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'Administration, à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, au bénéfice des salariés et Dirigeants Mandataires Sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes ;
2. décide que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront pas donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions supérieur à 0,7 % du capital social constaté à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés pour préserver les droits des bénéficiaires si la Société réalise une des opérations visées par l'article L. 225-181 du Code de commerce ;
3. décide que les attributions d'options effectuées en vertu de la présente autorisation pourront bénéficier, dans les conditions prévues par la loi, aux Dirigeants Mandataires Sociaux

éligibles de la Société, sous réserve que l'exercice des options soit conditionné à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance déterminée(s) par le Conseil d'Administration lors de la décision d'attribution et que les actions résultant de l'exercice des options ne représentent pas un pourcentage supérieur à 0,07 % du capital social de la Société tel que constaté à la date de la décision de l'attribution des options par le Conseil d'Administration (sous réserve des éventuels ajustements mentionnés au paragraphe précédent), qui s'imputera sur le plafond de 0,7 % du capital social susmentionné ;

4. décide que :
  - conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce, en cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront consenties, ce prix ne pouvant être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties ;
  - conformément à l'article L. 225-179 du Code de commerce, en cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront consenties, ce prix ne pouvant être inférieur ni à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société conformément aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;
5. décide que le délai d'exercice des options ne pourra excéder huit ans à compter de la date d'attribution des options par le Conseil d'Administration ;
6. conditionne expressément l'exercice des options attribuées en vertu de la présente autorisation, à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance déterminée(s) par le Conseil d'Administration lors de la décision d'attribution. L'exercice des options attribuées aux Dirigeants Mandataires Sociaux éligibles étant soumis à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance prévues au point 3 ci-dessus ;
7. prend acte que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription et que l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante ;
8. décide que le prix et/ou le nombre des actions à souscrire et/ou à acheter pourront être ajustés pour préserver les droits des bénéficiaires si la Société réalise une des opérations visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce ;
9. délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et déterminer, dans les limites légales ou réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options dans la limite visée ci-dessus, fixer le prix de souscription ou d'achat des actions suivant les modalités déterminées ci-dessus, la liste des bénéficiaires des options, le nombre d'options offertes à

chacun d'eux et la ou les conditions de performance à laquelle ou auxquelles l'exercice des options sera soumis ;

- décider l'interdiction éventuelle de revente immédiate des actions qui seront achetées et/ou souscrites, étant précisé que s'agissant des options attribuées aux Dirigeants Mandataires Sociaux éligibles de la Société, le Conseil d'Administration doit, soit décider que les options ne pourront pas être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité d'actions résultant des levées d'options qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- arrêter la date de jouissance même rétroactive des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription d'actions de la Société à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la mise en œuvre de la présente autorisation.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts, et effectuera les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informera chaque année les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

La présente autorisation, consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée, annule et remplace pour sa partie non utilisée l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 dans sa 23<sup>e</sup> résolution.

## Dix-neuvième résolution

*(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ou de valeurs

mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents auquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein du Groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;

2. décide de fixer à 2 % du capital social à l'issue de la présente Assemblée Générale le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre, étant précisé que :
  - ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les titulaires des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions ;
  - le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global fixé par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 dans sa 12<sup>e</sup> résolution ainsi que sur le plafond d'augmentation de capital fixé dans sa 13<sup>e</sup> résolution ;
3. décide que le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail et ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action Pernod Ricard sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (le « Prix de Référence »), ni supérieur à cette moyenne ; toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, notamment, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
4. autorise le Conseil d'Administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-avant indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au Prix de Référence et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires en application des articles L. 3332-1 et L. 3332-19 du Code du travail ;
5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-avant indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente autorisation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions gratuites ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises par application de la présente résolution ;
6. fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de cette

même date, pour la part non utilisée à ce jour, la délégation donnée par l'Assemblée Générale le 15 novembre 2011 dans sa 19<sup>e</sup> résolution ;

7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-avant à l'effet notamment :
  - d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les adhérents au plan d'épargne d'entreprise pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions gratuites ou valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
  - de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
  - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
  - de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive) ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
  - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur, et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au Prix de Référence prévues ci-avant, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;
  - de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions souscrites (après éventuelle réduction en cas de sursouscription) ;
  - le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur le montant de ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;
  - de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts et, d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, ou toutes formalités consécutives aux augmentations de capital réalisées.

## Vingtième résolution

(Modification de l'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 5 des statuts afin de proroger la durée de la Société, comme suit (les parties ajoutées sont signalées en gras) :

« La durée de la Société fixée **initialement** à 99 ans à compter du 13 juillet 1939, jour de la constitution définitive de la Société **est prorogée de 99 années à compter du 9 novembre 2012**, pour prendre fin à pareille époque de l'année **2111**, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus ci-après. »

## Vingt et unième résolution

(Modification de l'article 20 des statuts relatif à l'âge limite du Président du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le second alinéa de l'article 20 des statuts afin de modifier l'âge limite du Président du Conseil d'Administration, comme suit :

- article 20 alinéa 2 (les parties modifiées sont signalées en gras) :  
« *Quelle que soit la durée pour laquelle il lui a été conféré, le mandat de Président – lequel est toujours rééligible – prend fin au plus tard à l'issue de la première séance du Conseil d'Administration tenue après qu'il aura atteint l'âge de **soixante-dix-neuf** ans.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## Vingt-deuxième résolution

(Mise en harmonie de l'article 27 des statuts avec les dispositions légales et réglementaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le second alinéa de l'article 27 des statuts « Conventions entre la Société et un dirigeant, un Administrateur, un censeur ou un actionnaire » comme suit (les parties supprimées sont signalées en gras et sont barrées) :

- article 27 alinéas 1 et 2 :  
« *Toute convention intervenant entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses Administrateurs, l'un de ses censeurs, l'un de ses actionnaires*

*disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent (10 %) ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de commerce.*

*Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. ~~Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration sauf lorsqu'en raison de leur objet, ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties. La liste et l'objet des dites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes.~~*

Le reste de l'article demeure inchangé.

## Vingt-troisième résolution

(Mise en harmonie de l'article 32 des statuts avec les dispositions légales et réglementaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre à jour les statuts et modifie en conséquence les troisième, sixième et septième alinéas de l'article 32 des statuts « Convocation des Assemblées Générales » comme suit (les parties ajoutées/modifiées sont signalées en gras) :

- article 32 alinéa 3 :  
« *Les actionnaires, titulaires de titres nominatifs depuis un (1) mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée. **Les actionnaires nominatifs peuvent être convoqués par des moyens de communication électronique** dans les conditions légales et réglementaires.* »
- article 32 alinéa 6 :  
« *Le délai entre la date de la dernière des insertions et la date de l'Assemblée est de quinze (15) jours sur première convocation et de **dix (10) jours** sur deuxième convocation.* »
- article 32 alinéa 7 :  
« *L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour, dans les conditions et délais prévus par la loi, **de points ou de projets de résolution.*** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## Vingt-quatrième résolution

(Mise en harmonie de l'article 33 des statuts avec les dispositions légales et réglementaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre à jour les statuts et modifie en conséquence les points I, V et VI de l'article 33 des statuts « Composition et tenue des Assemblées Générales » comme suit (les parties ajoutées/modifiées sont signalées en gras) :

■ article 33 point I, alinéa 1 :

« I - L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. **Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions fixées par les lois et les règlements.** »

■ article 33 point V :

« V – Le Conseil d'Administration doit, trente-cinq (35) jours au moins avant la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires, publier au BALO un avis contenant diverses indications fixées par la loi.

Les demandes d'inscription **de points ou de projets de résolution** à l'ordre du jour doivent **parvenir à la Société au plus tard le vingt-cinquième (25) jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt (20) jours après la date de l'avis mentionné ci-dessus.**

Le Président du Conseil d'Administration accuse réception des **demandes d'inscription de points ou de projets de résolution** par lettre recommandée **ou par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions légales et réglementaires**, dans le délai de cinq (5) jours à compter de cette réception.

Ces **points ou projets** sont inscrits à l'ordre du jour et **les projets de résolution** sont soumis au vote de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration doit adresser ou mettre à la disposition des actionnaires les documents nécessaires pour permettre à ceux-ci de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche des affaires de la Société.

Cette information des actionnaires, préalablement à toute Assemblée, est notamment assurée :

a) Par l'envoi, sur leur demande, à tout actionnaire :

- de l'ordre du jour de l'Assemblée – **des points ou des projets de résolution** – de notices sur les Administrateurs et, le cas échéant, sur les candidats Administrateurs – de documents et tableaux concernant les comptes sociaux,
- ainsi que du rapport du Conseil d'Administration et **des** rapports des Commissaires aux Comptes.

b) Par la tenue à la disposition des actionnaires, dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus, de la liste des actionnaires et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq (5) ou dix (10) personnes les mieux rémunérées de la Société, ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes. »

■ article 33 point VI :

« En outre, la Société devra effectuer **le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce des documents visés par la réglementation en vigueur.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## Vingt-cinquième résolution

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer, partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

## Assemblée Générale Mixte annuelle du 9 novembre 2012 17<sup>e</sup> résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux éligibles de votre société, et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les attributions effectuées en vertu de la présente autorisation ne pourront pas porter sur un nombre d'actions existantes ou à émettre représentant plus de 0,7 % du capital social de la société tel que constaté à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes,

**Mazars**

Isabelle Sapet    Loïc Wallaert

**Deloitte & Associés**

Marc de Villartay

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

## Assemblée Générale Mixte annuelle du 9 novembre 2012 18<sup>e</sup> résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société, et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront pas donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions supérieur à 0,7 % du capital social constaté à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes,

**Mazars**

Isabelle Sapet Loïc Wallaert

**Deloitte & Associés**

Marc de Villartay

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

## Assemblée Générale Mixte annuelle du 9 novembre 2012 19<sup>e</sup> résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise qui seraient mis en place au sein du Groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 2 % du capital social à l'issue de la présente assemblée.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes,

**Mazars**

Isabelle Sapet Loïc Wallaert

**Deloitte & Associés**

Marc de Villartay



## INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

<b>INFORMATIONS CONCERNANT PERNOD RICARD</b>	<b>208</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL</b>	<b>214</b>
Dénomination sociale et nom commercial	208	Montant du capital souscrit au 30 juin 2012	214
Siège social	208	Actions non représentatives du capital	214
Forme juridique	208	Autorisations et délégations financières	214
Droit applicable	208	Capital potentiel	219
Date de constitution et durée	208	Évolution du capital social au cours des cinq dernières années	220
Objet social	208	Évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années	221
Numéro RCS et code APE	208	Répartition du capital social et des droits de vote au 29 août 2012	222
Exercice social	208	Marché des titres Pernod Ricard	224
Droit à dividendes – Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur	209	Programme de rachat d'actions	224
Modification du capital et des droits attachés aux actions	209	Autres informations légales	226
Assemblées Générales	209		
Modification des droits des actionnaires	210		
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	210		
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration de la Société	212		
Les Commissaires aux Comptes	212		
Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois	213		

# Informations concernant Pernod Ricard

## Dénomination sociale et nom commercial

Pernod Ricard

## Siège social

12, place des États-Unis, 75116 Paris

Tél. : +33 (1) 41 00 41 00

## Forme juridique

Pernod Ricard est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

## Droit applicable

Pernod Ricard est une société de droit français, régie par le Code de commerce.

## Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 13 juillet 1939 pour une durée de 99 années.

Au cours de la prochaine Assemblée Générale du 9 novembre 2012, les actionnaires sont invités à proroger de 99 années à compter de la date de l'Assemblée Générale le terme de la Société, soit jusqu'en 2111.

## Objet social

L'objet social, tel que mentionné dans l'article 2 des statuts, est ici intégralement rapporté :

« La Société a pour objet, directement ou indirectement :

- la fabrication, l'achat et la vente de tous vins, spiritueux et liqueurs, ainsi que de l'alcool et de tous produits et denrées d'alimentation, l'utilisation, la transformation et le commerce sous toutes ses formes des produits finis ou mi-finis, sous-produits, succédanés provenant des opérations principales effectuées dans les distilleries ou autres établissements industriels de même nature. Les opérations qui précèdent pouvant être faites en gros, demi-gros ou détail et en tous lieux, en France ou hors de France. Le dépôt, l'achat, la vente, rentrant dans l'énumération qui précède ;

- la représentation de toutes maisons françaises ou étrangères produisant, fabriquant ou vendant des produits de même nature ;
- la participation dans toutes les affaires ou opérations quelconques, pouvant se rattacher à l'industrie et au commerce de mêmes produits, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, achats de titres ou achats de droits sociaux, etc. ;
- toutes opérations se rapportant à l'industrie hôtelière et à l'industrie des loisirs en général et notamment la participation de la Société dans toutes entreprises, sociétés créées ou à créer, affaires ou opérations quelconques pouvant se rattacher à l'industrie hôtelière ou des loisirs en général, étant précisé que la Société pourra faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, associations ou sociétés avec tous tiers ou autres sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit : apports, fusions, souscriptions ou achats de titres ou de droits sociaux, etc. ;
- la prise d'intérêts dans toutes sociétés industrielles, commerciales, agricoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères ;
- l'acquisition, l'aliénation, l'échange et toutes opérations portant sur des actions, parts sociales ou parts d'intérêts, certificats d'investissement, obligations convertibles ou échangeables, bons de souscription d'actions, obligations avec bons de souscription d'actions et généralement sur toutes valeurs mobilières ou droits mobiliers quelconques ;
- toutes opérations de caractère agricole, cultures générales, arboriculture, élevage, viticulture, etc., ainsi que toutes opérations connexes ou dérivées de nature agricole ou industrielle s'y rapportant ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en favoriser le développement. »

## Numéro RCS et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 041 943.

Le code APE de Pernod Ricard est le 741J. Il correspond à l'activité d'administration d'entreprises.

## Exercice social

Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année.

## Droit à dividendes – Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur

Les bénéfices nets sont constitués par les produits de la Société tels qu'ils résultent du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, des amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels s'il y a lieu.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Sur le bénéfice distribuable déterminé conformément à la loi, il est prélevé la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende, 6 % de leur montant libéré et non amorti, sous réserve de la possibilité pour le Conseil d'Administration d'autoriser les actionnaires qui le demandent à libérer leurs actions par anticipation, sans que les versements ainsi faits puissent donner droit au premier dividende prévu ci-dessus.

Ce premier dividende n'est pas cumulatif, c'est-à-dire que si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas ou ne permettent qu'incomplètement ce paiement, les actionnaires ne peuvent le réclamer sur les bénéfices d'un exercice suivant.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à tous fonds de réserve extraordinaire ou de prévoyance, avec une affectation spéciale ou non.

Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est autorisée à distraire des réserves non obligatoires qui auraient été constituées sur les exercices antérieurs toutes sommes qu'elle jugerait bon pour être :

- soit distribuées aux actionnaires ou affectées à l'amortissement total ou partiel des actions ;
- soit capitalisées ou affectées au rachat et à l'annulation d'actions.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance conférant les mêmes droits que les actions existantes, à l'exception du droit au premier dividende statutaire et au remboursement du capital.

Les modalités de paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire ou à défaut par le Conseil d'Administration dans le délai maximum prévu par la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice. Les dividendes seront prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.

## Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise au droit commun, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

## Assemblées Générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

### Modes de convocation

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

### Participation aux Assemblées Générales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales de la Société et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. L'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris), peut aussi se faire délivrer une attestation.

Tout actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, peut choisir entre l'une des formules suivantes :

- donner une procuration écrite à la personne de son choix dans les conditions définies aux articles L. 225-106 et suivants du Code de commerce ;
- voter par correspondance ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

## Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix (article L. 225-122 du Code de commerce).

### Limitation des droits de vote

Cependant, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, dans la limite de 30 % des droits de vote.

### Droits de vote multiple

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (eu égard à la quotité du capital social que ces dernières représentent) est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis dix ans au moins, et à compter du 12 mai 1986 inclusivement, au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce).

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, ont également un droit de vote double et ce, dès leur émission (article L. 225-123 du Code de commerce).

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux et de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de dix ans prévu ci-dessus.

### Déclaration de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 0,5 % du capital social, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de chaque seuil contenant la fraction retenue de 0,5 % jusqu'au seuil de 4,5 % inclus.

En cas de non-respect de l'obligation mentionnée dans le paragraphe qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'article L. 233-14 du Code de commerce suivant la date de régularisation de la notification.

## Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires est de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions fixées par la loi.

## Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont exposés ci-après.

### Structure du capital de la Société

La structure du capital de la Société est indiquée dans le tableau « Répartition du capital social et des droits de vote au 29 août 2012 » ci-après dans la sous-partie « Informations concernant le capital ».

Les franchissements de seuils déclarés au cours de l'exercice 2011/2012 sont également indiqués dans le tableau « Répartition du capital social et des droits de vote au 29 août 2012 » de la sous-partie « Informations concernant le capital » ci-après.

### Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et droits de vote double

Les statuts de la Société prévoient un système de plafonnement des droits de vote. Ce mécanisme est décrit au point « Conditions d'exercice du droit de vote » ci-contre.

Par ailleurs, certaines actions de la Société jouissent d'un droit de vote double comme décrit dans le point « Conditions d'exercice du droit de vote » ci-contre.

### Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance

Le pacte d'actionnaires entre actionnaires de la Société (pacte entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la Société Paul Ricard, Holding de la famille Ricard) est décrit au point « Pactes d'actionnaires » dans la sous-partie « Informations concernant le capital » ci-après et figure également sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Pouvoirs du Conseil d'Administration

Aux termes de la 20<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011, le Conseil d'Administration bénéficie d'une délégation de compétence pour 18 mois à l'effet de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la Société. Le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne peut excéder 102 millions d'euros, soit environ 25 % du capital social.

## Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Il est rappelé que les clauses de changement de contrôle des principaux contrats de financement de la Société, présentés dans la sous-partie « Contrats importants » de la Partie 4 « Rapport de gestion » du présent document (la description de ces clauses étant reprise ci-après) prévoient, sous certaines conditions, la possibilité du remboursement anticipé de ces prêts et emprunts.

### Contrat de Crédit de novembre 2008

Le Contrat de Crédit de novembre 2008 prévoyait une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de la Société par toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) était susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire. Ce Contrat de Crédit ayant été intégralement remboursé en avril 2012, cette clause ne pourra plus jouer.

### Contrat de Crédit de novembre 2010

Le Contrat de Crédit prévoit certains cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire selon les circonstances, usuels pour des contrats de crédit de cette nature (notamment respect des engagements, changement de contrôle, défaut croisé). Le Contrat de Crédit contient ainsi une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de la Société par toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) est susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire.

### Contrat de Crédit d'avril 2012

Le Contrat de Crédit prévoit certains cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire selon les circonstances, usuels pour des contrats de crédit de cette nature (notamment respect des engagements, changement de contrôle, défaut croisé). Le Contrat de Crédit contient ainsi une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de la Société par toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) est susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire.

### Émission obligataire de décembre 2006

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

### Émission obligataire de juin 2009

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

### Émission obligataire de mars 2010

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

### Émission obligataire de décembre 2010

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

### Émission obligataire de mars 2011

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

### Émission obligataire d'avril 2011

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

### Émission obligataire d'octobre 2011

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

### Émission obligataire janvier 2012

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

### Titrisation (*Master Receivables Assignment Agreement*)

Ce programme comporte notamment une clause de changement de contrôle applicable à chaque filiale y participant en qualité de cédant susceptible d'entraîner l'amortissement anticipé du programme eu égard à la filiale concernée par ledit changement de contrôle, cet événement étant défini comme le fait pour Pernod Ricard de cesser de détenir, directement ou indirectement, au moins 80 % du capital ou des droits de vote d'une filiale participant au programme en sa qualité de cédant, à moins que (i) Pernod Ricard continue de détenir directement ou indirectement 50 % du capital ou des droits de vote de cette filiale et (ii) délivre à la demande de Crédit Agricole CIB une garantie en des termes satisfaisants pour Crédit Agricole CIB (agissant raisonnablement) relative aux obligations de ladite filiale au titre des documents de l'opération de titrisation.

### Autres éléments

La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration.

## Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration de la Société

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 16 et suivants des statuts. Elles sont décrites dans le paragraphe « Règles générales relatives à la composition du Conseil et à la nomination des Administrateurs » de la Partie 2 « Gouvernement d'Entreprise et Contrôle Interne » du présent document de référence.

## Les Commissaires aux Comptes

### Commissaires aux Comptes titulaires

Société Deloitte & Associés, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représentée par Monsieur Marc de Villartay, ayant son siège social au 185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine, et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Société Mazars, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représentée par Monsieur Loïc Wallaert et Madame Isabelle Sapet, ayant son siège social à Exaltis, 61, rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense, et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Commissaires aux Comptes suppléants

Société BEAS, ayant son siège social au 7-9, Villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine, suppléante de la société Deloitte & Associés, et dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Patrick de Cambourg, dont l'adresse est située à Exaltis, 61, rue Henri Regnault, 92075 Paris-La Défense, suppléant de la société Mazars, nommé lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 pour une durée de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois <sup>(a)</sup>

En milliers d'euros	MAZARS				Deloitte & Associés				Autres				Total			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<b>Audit</b>																
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(b)</sup></b>																
Émetteur <sup>(1)</sup>	541	540	14,5 %	14,9 %	584	572	14,1 %	14,2 %	-	-	-	-	1 125	1 112	13,8 %	13,9 %
Filiales intégrées globalement	2 868	2 766	76,7 %	76,5 %	3 197	3 024	77,0 %	74,9 %	345	62	100,0 %	16,9 %	6 410	5 852	77,8 %	73,0 %
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes <sup>(c)</sup></b>																
Émetteur <sup>(1)</sup>	169	147	4,5 %	4,1 %	166	146	4,0 %	3,6 %	-	-	-	-	335	293	4,1 %	3,6 %
Filiales intégrées globalement	3	69	0,1 %	1,9 %	92	236	2,2 %	5,8 %	-	17	-	4,6 %	94	322	1,1 %	4,0 %
<b>SOUS-TOTAL AUDIT</b>	<b>3 580</b>	<b>3 522</b>	<b>95,7 %</b>	<b>97,4 %</b>	<b>4 039</b>	<b>3 978</b>	<b>97,3 %</b>	<b>98,5 %</b>	<b>345</b>	<b>79</b>	<b>100,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>7 964</b>	<b>7 579</b>	<b>96,7 %</b>	<b>94,5 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement <sup>(d)</sup></b>																
Juridique, fiscal, social	56	55	1,5 %	1,5 %	93	54	2,2 %	1,3 %	-	281	-	76,6 %	149	390	1,8 %	4,9 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	104	40	2,8 %	1,1 %	18	5	0,4 %	0,1 %	-	7	-	1,9 %	122	52	1,5 %	0,6 %
<b>SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS</b>	<b>160</b>	<b>95</b>	<b>4,3 %</b>	<b>2,6 %</b>	<b>112</b>	<b>59</b>	<b>2,7 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>-</b>	<b>288</b>	<b>-</b>	<b>78,5 %</b>	<b>272</b>	<b>442</b>	<b>3,3 %</b>	<b>5,5 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 740</b>	<b>3 617</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 151</b>	<b>4 037</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>345</b>	<b>367</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>8 236</b>	<b>8 021</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable et prises en charge au compte de résultat de ce dernier.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux Comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées à l'audit des comptes et rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le Commissaire aux Comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie ;
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau du Commissaire aux Comptes aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

(1) L'émetteur s'entend comme étant la Société mère.

## Informations concernant le capital

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital social et des droits attachés aux actions sont en tous points conformes aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires et n'imposent pas de contingences particulières.

### Montant du capital souscrit au 30 juin 2012

Le 2 novembre 2009, le Directeur Général a constaté que le capital avait été augmenté d'un montant nominal de 97 150,90 euros à la suite de la levée, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, de 62 678 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 12 novembre 2009, le Directeur Général a constaté que le capital avait été augmenté d'un montant nominal de 6 944 euros à la suite de la levée, depuis le 2 novembre 2009, de 4 480 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 18 novembre 2009, selon la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 au Conseil d'Administration et en vertu de la délégation faite au Directeur Général, ce dernier a arrêté à 5 174 153 actions le nombre de titres nouveaux créés résultant de la distribution d'actions gratuites par incorporation de primes à raison de 1 action nouvelle pour 50 actions anciennes. L'augmentation du capital social consécutive à cette opération ressort à 8 019 937,15 euros.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2010, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 543 222,30 euros en conséquence de la levée, depuis le 12 novembre 2009, de 350 466 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 20 juillet 2011, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2011, le capital social avait été augmenté d'un montant de 758 709,50 euros en conséquence de la levée, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, de 489 490 options de souscription d'actions donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 18 juillet 2012, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2012, le capital social avait été augmenté d'un montant de 912 643,10 euros en conséquence de la levée, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, de 588 802 options de souscriptions d'actions donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Ainsi, le capital social souscrit et entièrement libéré de Pernod Ricard s'élève au 30 juin 2012 à 411 231 437,75 euros, divisé en 265 310 605 actions de 1,55 euro de valeur nominale.

### Actions non représentatives du capital

Il n'existe aucune action non représentative du capital de la Société.

Les actions Pernod Ricard détenues par les sociétés Le Delos Invest I et Lirix (sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) font l'objet d'un nantissement au profit de tiers.

Les actions Pernod Ricard détenues par la société Le Delos Invest III (société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) ont fait l'objet d'une remise en pleine propriété à titre de garantie pour la bonne exécution de ses obligations au titre d'un contrat financier à terme conclu le 10 avril 2009.

### Autorisations et délégations financières

L'ensemble des délégations et autorisations financières en cours de validité qui ont été accordées par les Assemblées Générales des 2 novembre 2009, 10 novembre 2010 et 15 novembre 2011 au Conseil d'Administration et les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2011/2012, font l'objet d'une présentation synthétique figurant dans les tableaux ci-après.

#### Délégations générales

Les Assemblées Générales Mixtes des 2 novembre 2009, 10 novembre 2010 et 15 novembre 2011 ont accordé au Conseil d'Administration un ensemble d'autorisations financières dont les principaux termes sont rappelés ci-après.

#### Titres représentatifs du capital

##### (i) Émissions avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription.



## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de cette délégation a été fixé à 205 millions d'euros. Il s'agit d'un plafond global sur lequel s'impute également le montant de toute émission réalisée avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription par offre au public, en rémunération d'apports en nature, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, par incorporation de bénéfices, réserves et/ou primes ainsi que les augmentations de capital réservées aux salariés.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société pouvant être émises dans le cadre de cette délégation a été fixé à 5 milliards d'euros (sur ce montant s'imputera le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société qui seront émises en vertu de la délégation avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription par offre au public).

L'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 a autorisé le Conseil à augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du Droit Préférentiel de Souscription par offre au public au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit, à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale) et sous réserve du plafond global susmentionné.

Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois et expirera le 14 janvier 2014.

### (ii) Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011, pour une durée de 26 mois, à décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre est de 205 millions d'euros, étant précisé que ce plafond s'imputera sur le plafond global de 205 millions d'euros fixé pour les augmentations de capital réalisées avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription.

### (iii) Émissions sans Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de :

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription, par offre au public, dans la limite d'un montant nominal maximal de 61 millions d'euros (le Conseil d'Administration est lié par les contraintes légales et réglementaires en matière de prix d'émission). Ce montant s'impute sur le plafond de 205 millions

d'euros fixé pour les émissions réalisées avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription. Par ailleurs, ce montant est commun aux autres émissions sans Droit Préférentiel de Souscription, à savoir : rémunération d'apports en nature, offre publique d'échange initiée par la Société et augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Conseil d'Administration pourra instituer, au profit des actionnaires, un délai de priorité de souscription à titre irréductible et/ou réductible dans les conditions prévues par la réglementation.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société pouvant être émises dans ce cadre a été fixé à 4 milliards d'euros (ce montant s'imputant sur le montant nominal maximum de 5 milliards d'euros pouvant être émis en vertu de la délégation avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription) ;

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer, sauf en cas d'offre publique d'échange, des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés ;
- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, en rémunération des titres apportés à une offre publique initiée par la Société sur les titres d'une autre société, dans la limite de 15 % du capital de la Société au moment de l'émission.

Ces délégations ont été consenties pour une durée de 26 mois et expireront le 14 janvier 2014.

### (iv) Émission de bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue de décider l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique non sollicitée portant sur les titres de la Société, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 14 mai 2013. Ces bons permettraient de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, étant précisé que le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises sur exercice de ces bons ne pourra pas dépasser 102 millions d'euros. Ils seraient attribués gratuitement à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique.

Ces bons deviendraient caducs dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée.

### Autres titres

L'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de créance donnant droit à l'attribution de titres de créance (tels que des obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société), dans la limite d'un plafond de 5 milliards d'euros (ce plafond étant fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de créance autorisées par l'Assemblée Générale et aux émissions d'obligations simples autorisées ou décidées par le Conseil d'Administration).

## Autorisations et délégations spécifiques en faveur des salariés et des Dirigeants Mandataires Sociaux

### Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et/ou des Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe, dans la limite de 5 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale.

Cette autorisation expirant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 9 novembre 2012 de la renouveler selon les modalités présentées dans la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 novembre 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à attribuer gratuitement des actions de performance au profit des salariés et Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe, dans la limite de 0,67 % du capital de la Société au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Cette autorisation expirant le 9 janvier 2013, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 9 novembre 2012 de la renouveler selon les modalités présentées dans la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

### Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 15 novembre 2011 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, dans la limite de 2 % du capital de la Société. Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois.

La prochaine Assemblée Générale du 9 novembre 2012 ayant à se prononcer sur la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, cette délégation pouvant impliquer une augmentation future du capital social, elle devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, également statuer sur le renouvellement de la délégation relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise.

Les modalités de renouvellement de cette délégation sont présentées dans la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

## Autorisation de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration l'autorisation permettant à la Société de racheter ses propres actions, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social. Cette même Assemblée a par ailleurs fixé le prix maximum d'achat à 110 euros par action. Le détail des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur au cours de l'exercice écoulé est présenté au paragraphe « Programme de rachat d'actions » ci-après.

Cette autorisation expirant le 14 mai 2013, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 9 novembre 2012 de la renouveler selon les modalités présentées dans la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

## Annulation des actions de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 a conféré au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, l'autorisation de procéder à l'annulation des actions de la Société détenues au titre des programmes de rachat de titres autorisés par ses actionnaires, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, et de réduire corrélativement le capital.

## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

## Autorisations et délégations financières « générales »

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de la délégation ou de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de la délégation ou de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'émission de titres de créance <sup>(1)</sup>	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012 et jusqu'au 29 août 2012	Caractéristiques
<b>TITRES REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL : ÉMISSIONS AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION</b>							
Actions ordinaires et/ ou valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription	AG du 15.11.2011 (12 <sup>e</sup> )	26 mois	14 janvier 2014	5 milliards d'euros <sup>(1)</sup>	205 millions d'euros	-	Le montant des augmentations de capital réalisées au titre des 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , et 19 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 15.11.2011 s'impute sur le plafond global de 205 millions d'euros défini dans cette 12 <sup>e</sup> résolution. Le montant nominal des titres de créances émises en vertu de la 13 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 15.11.2011 s'impute sur le plafond de 5 milliards d'euros défini dans cette 12 <sup>e</sup> résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires lors d'une augmentation de capital (14 <sup>e</sup> résolution)
Incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG du 15.11.2011 (18 <sup>e</sup> )	26 mois	14 janvier 2014	n/a	205 millions d'euros	-	Imputation sur le plafond global de la 12 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 15.11.2011, fixé en matière d'augmentation de capital
<b>TITRES REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL : ÉMISSIONS SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION</b>							
Actions ordinaires et/ ou valeurs mobilières donnant accès au capital social par offre au public sans Droit Préférentiel de Souscription	AG du 15.11.2011 (13 <sup>e</sup> )	26 mois	14 janvier 2014	4 milliards d'euros <sup>(1)</sup>	61 millions d'euros	-	Imputation des émissions d'actions et des titres de créances donnant accès au capital sur les plafonds correspondants de la 12 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 15.11.2011. L'ensemble des augmentations de capital réalisées au titre des 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> et 19 <sup>e</sup> résolutions s'imputera sur le plafond de 61 millions d'euros défini dans cette 13 <sup>e</sup> résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires (14 <sup>e</sup> résolution)

## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de la délégation ou de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de la délégation ou de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'émission de titres de créance <sup>(1)</sup>	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012 et jusqu'au 29 août 2012	Caractéristiques
Titres de capital et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	AG du 15.11.2011 (15 <sup>e</sup> )	26 mois	14 janvier 2014	n/a	10 % du capital social au moment de l'émission	-	Imputation sur les plafonds des 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 15.11.2011, fixés en matière d'augmentation de capital
Actions et/ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société	AG du 15.11.2011 (16 <sup>e</sup> )	26 mois	14 janvier 2014	n/a	15 % du capital social au moment de l'émission	-	Imputation sur les plafonds des 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 15.11.2011, fixés en matière d'augmentation de capital
Bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société	AG du 15.11.2011 (20 <sup>e</sup> )	18 mois	14 mai 2013	n/a	102 millions d'euros	-	Plafond autonome
<b>AUTRES TITRES</b>							
Valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance	AG du 15.11.2011 (17 <sup>e</sup> )	26 mois	14 janvier 2014	5 milliards d'euros	n/a	-	Plafond autonome

(1) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles de donner accès à des actions ordinaires.

n/a : non applicable

## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

## Autorisations et délégations spécifiques en faveur des salariés et/ou des Dirigeants Mandataires Sociaux

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de la délégation ou de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de la délégation ou de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012 et jusqu'au 29 août 2012	Caractéristiques
Options de souscription ou d'achat d'actions	AG du 02.11.2009 (23 <sup>e</sup> )	38 mois	1 <sup>er</sup> janvier 2013	5 % du capital à la date de l'Assemblée Générale	0,25 %	Plafond autonome
Actions de performance	AG du 10.11.2010 (11 <sup>e</sup> )	26 mois	9 janvier 2013	0,67 % du capital à la date de la décision d'attribution du Conseil d'Administration	0,16 %	Plafond autonome
Actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise	AG du 15.11.2011 (19 <sup>e</sup> )	26 mois	14 janvier 2014	2 % du capital à la date de l'Assemblée Générale	-	Imputation sur le plafond des 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 15.11.2011, fixés en matière d'augmentation de capital

## Autorisation relative au rachat d'actions

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012 et jusqu'au 29 août 2012	Caractéristiques
Rachat d'actions	AG du 10.11.2010 (10 <sup>e</sup> )	18 mois	9 mai 2012	10 % du capital social	- <sup>(1)</sup>	Prix maximum d'achat : 100 euros
Rachat d'actions	AG du 15.11.2011 (10 <sup>e</sup> )	18 mois	14 mai 2013	10 % du capital social	0,18 % <sup>(2)</sup>	Prix maximum d'achat : 110 euros
Annulation des actions auto-détenues	AG du 15.11.2011 (11 <sup>e</sup> )	26 mois	14 janvier 2014	10 % du capital social	-	-

(1) Période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 15 novembre 2011.

(2) Période du 15 novembre 2011 au 29 août 2012.

## Capital potentiel

### Options de souscription d'actions

Se référer dans la Partie 4 « Rapport de gestion », sous-partie « Ressources Humaines » au paragraphe « Options de souscription d'actions exercées au cours de l'exercice ».

## Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

### TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Montant du capital social avant opération	Nombre de titres avant opération	Année	Nature de l'opération	Quotité	Prise d'effet	Titres créés/annulés	Prime d'émission/de conversion	Nombre de titres après opération	Montant du capital social après opération
339 796 824,90 €	109 611 879	2008	Exercice d'options <sup>(2)</sup>	N/A <sup>(1)</sup>	10.01.2008 <sup>(3)</sup>	128 483	48,23 €/58,33 €	109 740 362	340 195 122,20 €
340 195 122,20 €	109 740 362	2008	Division du nominal par 2 <sup>(3)</sup>	2 pour 1	15.01.2008	109 740 362	N/A <sup>(1)</sup>	219 480 724	340 195 122,20 €
340 195 122,20 €	219 480 724	2008	Exercice d'options <sup>(2)</sup>	N/A <sup>(1)</sup>	23.07.2008	202 250	25,67 €/27,17 €/30,72 €	219 682 974	340 508 609,70 €
340 508 609,70 €	219 682 974	2009	Exercice d'options <sup>(4)</sup>	N/A <sup>(1)</sup>	07.04.2009	105 609	24,12 €/25,62 €/29,17 €	219 788 583	340 672 303,65 €
340 672 303,65 €	219 788 583	2009	Augmentation de capital	3 pour 17	14.05.2009	38 786 220	25,15 €	258 574 803	400 790 944,65 €
400 790 944,65 €	258 574 803	2009	Exercice d'options <sup>(2)</sup>	N/A <sup>(1)</sup>	22.07.2009	65 733	22,68 €/27,44 €	258 640 536	400 892 830,80 €
400 892 830,80 €	258 640 536	2009	Exercice d'options <sup>(5)</sup>	N/A <sup>(1)</sup>	02.11.2009	62 678	22,68 €/24,09 €/27,44 €	258 703 214	400 989 981,70 €
400 989 981,70 €	258 703 214	2009	Exercice d'options <sup>(5)</sup>	N/A <sup>(1)</sup>	12.11.2009	4 480	22,68 €/27,44 €	258 707 694	400 996 925,70 €
400 996 925,70 €	258 707 694	2009	Attribution gratuite <sup>(6)</sup>	1 pour 50	18.11.2009	5 174 153	1,55 €	263 881 847	409 016 862,85 €
409 016 862,85 €	263 881 847	2010	Exercice d'options <sup>(2)</sup>	N/A <sup>(1)</sup>	21.07.2010	350 466	22,20 €/23,59 €/26,87 €	264 232 313	409 560 085,15 €
409 560 085,15 €	264 232 313	2011	Exercice d'options <sup>(2)</sup>	N/A <sup>(1)</sup>	20.07.2011	489 490	22,20 €/23,59 €/26,87 €	264 721 803	410 318 794,65 €
410 318 794,65 €	264 721 803	2012	Exercice d'options <sup>(2)</sup>	N/A <sup>(1)</sup>	18.07.2012	588 802	22,20 €/23,59 €/26,87 €	265 310 605	411 231 437,75 €

(1) N/A = non applicable.

(2) Les titres résultant de l'exercice des options de souscription d'actions ont été créés au fur et à mesure des exercices des options. Les dates dont il est fait mention sont celles de la constatation par le Conseil d'Administration des augmentations de capital corrélatives.

(3) Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2008 a décidé la mise en œuvre, à compter du 15 janvier 2008 de la division du nominal par 2 et l'échange d'une action de 3,10 euros de valeur nominale contre 2 actions nouvelles de 1,55 euro de valeur nominale.

(4) Date de la constatation des exercices d'options par le Président-Directeur Général sur délégation du Conseil d'Administration, lui-même autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 novembre 2007.

(5) Constatations par le Directeur Général en vertu de la délégation conférée par le Conseil d'Administration suivant délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009.

(6) Selon la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 au Conseil d'Administration et en vertu de la délégation faite au Directeur Général, ce dernier a déterminé le montant de l'augmentation de capital réalisée par incorporation de primes et distribution d'actions gratuites.

## Évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années

**TABLEAU D'ÉVOLUTION DES DROITS DE VOTE AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Années <sup>(1)</sup>	Nombre de droits de vote <sup>(2)</sup>
Situation au 17.09.2008	242 576 072
Situation au 02.09.2009	282 752 847
Situation au 01.09.2010	289 084 636
Situation au 31.08.2011	289 607 231
Situation au 29.08.2012	289 996 062

(1) Les données sont à la date d'arrêt de la répartition du capital et des droits de vote.

(2) L'information porte sur le nombre total de droits de vote de la Société incluant les droits de vote suspendus.

## Répartition du capital social et des droits de vote au 29 août 2012

Actionnariat	Situation au 29.08.2012			Situation au 31.08.2011			Situation au 01.09.2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*
Société Paul Ricard <sup>(1)</sup>	34 866 200	13,14 %	18,88 %	37 840 834	14,29 %	19,93 %	37 752 201	14,29 %	19,92 %
Succession Patrick Ricard <sup>(2)</sup>	1 564 282	0,59 %	1,07 %	-	-	-	-	-	-
M. Rafaël Gonzalez-Gallarza <sup>(3)</sup>	1 477 603	0,56 %	0,51 %	-	-	-	-	-	-
Administration et Direction de Pernod Ricard	535 703	0,20 %	0,26 %	3 484 483	1,32 %	1,80 %	3 567 501	1,35 %	1,84 %
Titres détenus par le personnel de Pernod Ricard	3 278 068	1,24 %	1,77 %	3 498 640	1,32 %	1,85 %	3 454 063	1,31 %	1,84 %
Groupe Bruxelles Lambert <sup>(4)</sup>	19 890 770	7,50 %	6,86 %	26 092 870	9,85 %	9,01 %	26 042 870	9,86 %	9,01 %
Capital Research and Management Company (États-Unis) <sup>(5)</sup>	14 868 290	5,60 %	5,13 %	14 179 782	5,36 %	4,90 %	26 240 878	9,93 %	9,08 %
MFS Investment Management (États-Unis) <sup>(6)</sup>	6 674 776	2,51 %	2,30 %	6 674 776	2,52 %	2,30 %	5 875 930	2,22 %	2,03 %
Franklin Resources, Inc et affiliés <sup>(7)</sup>	6 613 838	2,49 %	2,28 %	9 859 252	3,72 %	3,40 %	9 246 272	3,50 %	3,20 %
Crédit Agricole Asset Management <sup>(8)</sup>	5 615 014	2,12 %	1,94 %	5 615 014	2,12 %	1,94 %	5 615 014	2,12 %	1,94 %
Amundi Asset Management <sup>(9)</sup>	5 468 037	2,06 %	1,89 %	5 386 876	2,03 %	1,86 %	5 775 137	2,19 %	2,00 %
Norges Bank Investment Management <sup>(10)</sup>	5 310 761	2,00 %	1,83 %	5 310 761	2,01 %	1,83 %	-	-	-
La Caisse des Dépôts et Consignation (CDC Ixis) <sup>(11)</sup>	5 270 298	1,98 %	1,82 %	5 270 298	1,99 %	1,82 %	5 270 298	1,99 %	1,82 %
Artisan Partners (États-Unis) <sup>(12)</sup>	3 710 368	1,40 %	1,28 %	3 710 368	1,40 %	1,28 %	4 413 543	1,67 %	1,53 %
Natixis Asset Management <sup>(13)</sup>	3 110 259	1,17 %	1,07 %	3 888 310	1,47 %	1,34 %	3 980 203	1,51 %	1,38 %
Citigroup Global Markets Limited <sup>(14)</sup>	2 898 012	1,09 %	1,00 %	-	-	-	-	-	-
Lansdowne Partners Limited <sup>(15)</sup>	2 786 833	1,05 %	0,96 %	-	-	-	-	-	-
CNP Assurances <sup>(16)</sup>	2 634 737	0,99 %	0,91 %	3 873 790	1,46 %	1,34 %	3 873 790	1,47 %	1,34 %
Axa Investment Managers <sup>(17)</sup>	1 721 192	0,65 %	0,59 %	-	-	-	-	-	-
Credit Agricole SA <sup>(18)</sup>	1 610 815	0,61 %	0,55 %	-	-	-	-	-	-
Alecta <sup>(19)</sup>	1 400 000	0,53 %	0,48 %	-	-	-	-	-	-
CM-CIC Asset Management <sup>(20)</sup>	1 286 900	0,49 %	0,44 %	1 349 010	0,51 %	0,47 %	-	-	-
Morgan Stanley (États-Unis)	-	-	-	-	-	-	10 823 654	4,10 %	3,74 %
Marsico Capital Management <sup>(21)</sup>	-	-	-	-	-	-	1 382 190	0,52 %	0,48 %
UBS AG (Royaume-Uni) <sup>(22)</sup>	-	-	-	2 217 596	0,84 %	0,77 %	2 217 596	0,84 %	0,77 %
Crédit Suisse (Royaume-Uni) <sup>(23)</sup>	-	-	-	-	-	-	2 877 159	1,09 %	1,00 %
Autodétention									
■ Autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Actions propres	1 818 141	0,69 %	0,00 %	2 085 680	0,79 %	0,00 %	1 566 548	0,59 %	0,00 %
Autres et Public	130 921 674	49,34 %	46,18 %	124 433 864	47,00 %	44,19 %	104 267 970	39,46 %	37,09 %
<b>TOTAL</b>	<b>265 332 571</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>264 772 204</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>264 242 817</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Les déclarations, en respect des dispositions statutaires, ne portent que sur les détentions supérieures à 0,5 % du capital. Pour un même déclarant, c'est la plus récente déclaration qui est rapportée (les déclarations de plus de deux ans n'ayant pas été réactualisées ne sont plus prises en compte).

\* Bien qu'il n'y ait qu'une seule catégorie d'actions, les actions détenues pendant dix ans sous forme nominative bénéficient d'un droit de vote double.

(1) La Société Paul Ricard est entièrement détenue par la famille Ricard. La déclaration prend également en compte pour 2 281 093 actions, les actions détenues par la société Lirix, pour 169 868 actions, les actions détenues par la société Le Garlaban, pour 1 352 650 actions, les actions détenues par la société Le Delos Invest I, pour 372 024 actions, les actions détenues par la société Le Delos Invest II, pour 8 392 096 actions, les actions détenues par la société Le Delos Invest III, ces cinq sociétés étant contrôlées par la Société Paul Ricard au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Les actions Pernod Ricard détenues par la société Le Delos Invest III ont fait l'objet d'une remise en pleine propriété à titre de garantie pour la bonne exécution de ses obligations au titre d'un contrat financier à terme conclu le 10 avril 2009.

(2) Il est rappelé que M. Patrick Ricard est décédé le 17 août 2012.

(3) M. Rafaël Gonzalez-Gallarza a signé avec la Société Paul Ricard un pacte d'actionnaires, tel qu'évoqué ci-après.

(4) Déclaration du 20 mars 2012.

(5) Déclaration du 5 janvier 2012.

(6) Déclaration du 22 février 2011.

(7) Déclaration du 20 août 2012.

(8) Déclaration du 21 septembre 2009.

(9) Déclaration du 27 juillet 2012.

(10) Déclaration du 11 juillet 2011.

(11) Déclaration du 2 février 2010.

(12) Déclaration du 8 avril 2011.

(13) Déclaration du 7 août 2012.

(14) Déclaration du 18 juillet 2012.

(15) Déclaration du 27 février 2012.

(16) Déclaration du 27 février 2012.

(17) Déclaration du 11 juillet 2012.

(18) Déclaration du 4 mai 2012.

(19) Déclaration du 26 avril 2012.

(20) Déclaration du 26 septembre 2011.

(21) Déclaration du 19 janvier 2011.

(22) Déclaration du 14 mai 2010.

(23) Déclaration du 14 juillet 2010.



## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Certaines actions de la Société jouissent d'un droit de vote double comme décrit dans le paragraphe « Conditions d'exercice du droit de vote » de la sous-partie « Information sur la Société » ci-avant. Sur les 265 332 571 actions composant le capital de la Société au 29 août 2012, 24 663 491 actions jouissaient d'un droit de vote double.

À cette même date, le personnel détenait 3 278 068 actions, représentant 1,24 % du capital et 1,77 % des droits de vote de la Société.

Le pacte d'actionnaires entre actionnaires de la Société (pacte entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la Société Paul Ricard, Holding de la famille Ricard) est décrit ci-dessous et figure également sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

La société Le Delos Invest II (société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) a livré le 13 juin 2012 à la Société Générale des actions de la Société représentant 1,12 % de son capital social et 1,03 % de ses droits de vote. Cette opération correspond au dénouement du contrat financier à terme conclu en octobre 2007 par la société Le Delos Invest II.

## Franchissements de seuils

Par courrier reçu le 27 août 2011, la société Capital Research and Management Company (CRMC) (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, États-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 août 2011, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 14 179 782 actions, soit 5,36 % du capital et 4,90 % des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 30 novembre 2011, la société Capital Research and Management Company (CRMC) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2011, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 13 194 039 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,98 % du capital et 4,56 % des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la société Capital Research and Management Company (CRMC) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 novembre 2011, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 13 325 341 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,03 % du capital et 4,60 % des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 6 janvier 2012, la société Capital Research and Management Company (CRMC) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 janvier 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 14 868 290 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,61 % du capital et 5,13 % des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 14 juin 2012, complété par un courrier reçu le 19 juin 2012, la Société Paul Ricard et les parties agissant de concert avec elle ont déclaré avoir franchi, de concert en baisse, le 8 juin 2012, le seuil de 20 % des droits de vote de la Société et détenir, de concert, 36 643 039 actions de la Société représentant 56 715 948 droits de vote, soit 13,81 % du capital et 19,56 % des droits de vote de la Société.

## Pactes d'actionnaires

Pernod Ricard a été notifié le 8 février 2006 de la signature d'une convention d'actionnaires intervenue entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la Société Paul Ricard, accord par lequel Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza s'engage à consulter la Société Paul Ricard avant toute Assemblée Générale des actionnaires de Pernod Ricard de façon à voter dans le même sens. De plus, Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza s'est engagé à notifier la Société Paul Ricard de toute acquisition supplémentaire de titres Pernod Ricard et/ou de droits de vote, de même qu'il s'est interdit d'en acquérir si une telle transaction devait obliger la Société Paul Ricard et les parties agissant de concert à déposer une offre publique sur Pernod Ricard. Enfin, la Société Paul Ricard dispose d'un droit de préemption sur les titres Pernod Ricard dont Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza pourrait vouloir disposer.

## Renseignements complémentaires sur l'actionariat

Selon l'enquête TPI (Titre au Porteur Identifiable) réalisée au 30 juin 2012, le nombre d'actionnaires de Pernod Ricard au porteur peut être estimé à environ 116 000. Par ailleurs, près de 12 000 actionnaires ont leurs titres inscrits au nominatif.

Répartition du capital (selon l'analyse de la Société, à partir du TPI au 30.06.2012 et des données nominatives)	(en %)
Société Paul Ricard	13,1
Conseil + Direction + Employés + Auto-contrôle	3,1
Groupe Bruxelles Lambert	7,5
Investisseurs institutionnels américains	29,7
Investisseurs institutionnels anglais	8,4
Autres investisseurs institutionnels étrangers	15,9
Investisseurs institutionnels français	14,9
<b>Actionnaires individuels</b>	<b>7,4</b>

À la connaissance de Pernod Ricard, il n'existe aucun actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote qui ne soit pas mentionné dans le tableau « Répartition du capital social et des droits de vote au 29 août 2012 » ci-avant.

Il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Pernod Ricard.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'autres modifications significatives dans la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices, autres que celles ressortant dans le tableau « Répartition du capital social et des droits de vote au 29 août 2012 » ci-avant.

Pernod Ricard est la seule société du Groupe cotée en Bourse (NYSE-Euronext Paris).

Toutefois, le groupe Pernod Ricard contrôle la société Corby Distilleries Limited, dont il détient 46 % du capital et 51 % des droits de vote, et qui est cotée à la Bourse de Toronto (Canada).

## Participations et stock options

### Participation des Mandataires Sociaux dans le capital de l'émetteur

Une information détaillée est fournie dans la sous-partie « Ressources Humaines » de la Partie 4 « Rapport de gestion » du présent document.

### Opérations réalisées par les Mandataires Sociaux sur le titre Pernod Ricard au cours de l'exercice

Une information détaillée est fournie dans la sous-partie « Ressources Humaines » de la Partie 4 « Rapport de gestion » du présent document.

### Options levées par les Dirigeants Mandataires Sociaux au cours de l'exercice 2011/2012

Une information détaillée est fournie dans le tableau de synthèse des options levées par les Dirigeants Mandataires Sociaux au cours de l'exercice 2011/2012 de la sous-partie « Ressources Humaines » de la Partie 4 « Rapport de gestion » du présent document.

### Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non-Mandataires Sociaux et options levées par les dix premiers salariés de l'émetteur au cours de l'exercice 2011/2012

Une information détaillée est fournie dans le tableau des « Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non-Mandataires Sociaux et options levées par les dix premiers salariés de l'émetteur au cours de l'exercice 2011/2012 » dans la sous-partie « Ressources Humaines » de la Partie 4 « Rapport de gestion », du présent document.

## Marché des titres Pernod Ricard

Les actions Pernod Ricard (ISIN : FR 0000 120693) sont négociées sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris (Compartiment A) SRD (Service de Règlement Différé).

### VOLUME ET COURS SUR 18 MOIS À LA BOURSE DE PARIS (SOURCE NYSE EURONEXT PARIS).

Dates	Volumes (en milliers)	Capitaux (en millions d'euros)	Cours moyen (en euros)	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Cours fin de mois (en euros)
Janvier 2011	13 894	978	70,41	72,78	68,13	69,63
Février 2011	19 141	1 319	68,93	71,94	65,17	66,81
Mars 2011	19 294	1 260	65,29	68,29	61,81	65,90
Avril 2011	14 494	954	65,84	68,10	62,88	67,86
Mai 2011	15 215	1 046	68,74	70,15	66,84	70,15
Juin 2011	12 860	868	67,49	70,49	65,53	67,97
Juillet 2011	12 612	865	68,56	70,80	65,78	69,12
Août 2011	27 581	1 692	61,34	70,44	56,09	62,50
Septembre 2011	21 689	1 302	60,02	62,86	57,34	58,83
Octobre 2011	16 675	1 074	64,42	69,38	57,69	67,50
Novembre 2011	19 985	1 345	67,28	70,98	63,77	70,98
Décembre 2011	11 774	815	69,18	71,66	66,50	71,66
Janvier 2012	13 327	978	73,35	75,19	70,50	73,39
Février 2012	11 709	892	76,19	78,21	73,53	77,66
Mars 2012	17 864	1 412	79,05	82,25	76,87	78,40
Avril 2012	13 706	1 068	77,89	81,50	74,85	78,41
Mai 2012	14 083	1 106	78,56	81,24	75,58	79,00
Juin 2012	16 406	1 303	79,41	84,52	75,68	84,26

## Programme de rachat d'actions

Les informations ci-après comprennent les informations devant figurer dans le rapport du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce ainsi que les informations relatives au descriptif du programme de rachat d'actions en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

### Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2011/2012

#### Présentation des autorisations conférées au Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010, les actionnaires de la Société avaient autorisé le Conseil d'Administration à acheter ou à vendre des actions de la Société, pendant une période de 18 mois, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat avait été fixé à 100 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir ne puisse dépasser 10 % du capital social et que le nombre d'actions détenues par la Société, à quelque moment que ce soit, ne puisse dépasser 10 % des actions composant le capital social.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société, pendant une période de 18 mois, dans les mêmes conditions avec un prix maximum d'achat de 110 euros par action. Cette autorisation a pris effet à compter du 15 novembre 2011, à hauteur de la partie non encore utilisée, l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010.

Faisant usage de ces autorisations, la Société a conclu avec SG Securities (Paris) SAS, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2011, un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, dont l'objectif était l'animation du marché sur le titre Pernod Ricard. Les moyens affectés au compte de liquidité étaient de 10 000 000 euros, étant précisé qu'une somme de 5 000 000 euros avait été initialement portée au crédit du compte de liquidité. Il a été mis fin à ce contrat de liquidité, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2012. Un nouveau contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, a été conclu avec la société Rothschild & Cie Banque, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012. Les moyens affectés au compte de liquidité sont de 5 000 000 euros.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011, en vigueur au jour du dépôt du présent document de référence, prendra fin le 14 mai 2013. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012 d'autoriser le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions dont les modalités sont décrites ci-après au point « Descriptif du nouveau programme soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 9 novembre 2012 ».

## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

## Synthèse des opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2011/2012

	Achats	Ventes à réméré*	Transferts
Nombre de titres	489 000 titres	1 072 334 titres	119 368 titres
Échéance maximale	N/A	10.06.2016	N/A
Cours moyen de transaction	79,34 € (cours moyen d'achat des titres)	58,13 €	65,97 €
Prix d'exercice moyen	N/A	66,16 €	N/A
Montants	38 795 640 €	62 334 775 €	7 874 707 €

\* La Société a réalisé une opération d'achat d'actions et vente concomitante et à réméré de ces mêmes titres.

L'opération d'achat a porté sur 1 072 334 actions acquises à 81,06 € et revendues à réméré à 58,13 €.

N/A : non applicable.

Le montant total des frais de négociation au cours de l'exercice 2011/2012 pour les opérations réalisées dans le cadre des programmes autorisés s'est élevé à 58 100 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

## Tableau de synthèse à la clôture de l'exercice 2011/2012

Situation au 30 juin 2012	
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,92 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	2 445 890
Valeur comptable du portefeuille	169 623 355 euros
Valeur de marché du portefeuille*	206 090 691 euros

\* Sur la base du cours de clôture au 30.06.2012, soit 84,26 euros.

## Descriptif du programme de rachat d'actions en cours

## Bilan du programme

Le tableau ci-dessous détaille les opérations effectuées par la Société sur ses actions propres dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 (période du 15 novembre 2011 au 29 août 2012).

	Flux bruts cumulés du 15.11.2011 au 29.08.2012		Positions ouvertes au 29.08.2012			
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées*	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	489 000 titres 353 000 options d'achat (« calls américains »)	Ventes : Néant Transfert : 119 368 <sup>(a)</sup>	6 813 760	Néant	Néant	Néant
Échéance maximale moyenne	N/A	N/A	10.06.2016 <sup>(b)</sup>	-	-	-
Cours moyen de transaction	79,34 € (cours moyen d'achat des titres) 17,41 € (cours moyen d'achat des « calls américains »)	65,97 €	N/A	-	-	-
Prix d'exercice moyen	78,93 €	N/A	61,21 €	-	-	-
Montants	44 941 723 €	7 874 707 €	-	-	-	-

N/A : non applicable.

\* Et clauses résolutoires attachées à des ventes à réméré.

(a) Ces titres ont été définitivement attribués aux salariés non-résidents fiscaux en France au terme d'une période d'acquisition de quatre années au titre du plan d'attribution d'actions gratuites du 18 juin 2008.

(b) Échéance maximale au 10 juin 2016.

## Synthèse des opérations réalisées conformément aux finalités et objectifs du programme de rachat en cours

Au titre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011, mis en œuvre par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011, 489 000 titres ont été acquis en Bourse entre le 7 juin 2012 et le 26 juin 2012 au coût moyen pondéré de 79,34 euros par action. Par ailleurs, une couverture optionnelle a été souscrite à hauteur de 353 000 actions par acquisition du même nombre d'options d'achat d'actions (« *calls américains* ») à 3 ans.

Usant des autorisations qui lui avaient été conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011, le Conseil d'Administration du 27 juin 2012 a institué un plan d'attribution d'options d'achat d'actions Pernod Ricard ainsi qu'un plan d'attribution d'actions de performance.

Les 489 000 titres acquis en Bourse ont été affectés à la couverture d'une partie du plan d'options d'achat d'actions attribuées sous condition de performance et en réserve du plan d'attribution d'actions de performance. Les 353 000 « *calls américains* » permettant de rappeler le même nombre d'actions Pernod Ricard, servent de réserve pour le plan d'options d'achat d'actions.

Les titres auto-détenus constituent les réserves des différents plans d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions de performance toujours en vigueur. Ces réserves d'actions auto-détenues ont été mouvementées (transferts) :

- pour 119 368 titres attribués aux non-résidents fiscaux en France bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites du 18 juin 2008 (au terme de la période d'acquisition de 4 ans).

Les couvertures optionnelles liées aux options d'achat (« *calls américains* ») ou aux clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré ont été mouvementées au fur et à mesure des exercices des droits. Au cours de la période, 1 592 975 actions ont été rachetées via l'exercice des clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré au prix moyen de 48,74 euros. Aucune action n'a fait l'objet de rachat via des « *calls américains* ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 et jusqu'au 29 août 2012, la Société a :

- acheté 15 300 actions pour un montant global de 1 255 227,30 euros, et
- vendu 15 300 actions pour un montant global de 1 256 738,94 euros.

## Répartition par objectifs des titres auto-détenus au 29 août 2012

Les titres auto-détenus sont tous affectés en qualité de réserve des différents plans d'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance mis en œuvre.

## Descriptif du nouveau programme soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 9 novembre 2012

Le descriptif de ce programme présenté ci-après, établi conformément à l'article 241-3 du règlement général de l'AMF, ne fera pas l'objet d'une publication spécifique.

L'autorisation, accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011, d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance le 14 mai 2013, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012 d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à 135 euros par action, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant au maximum 10 % du capital social de la Société. Conformément à la loi, la Société ne pourra détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10 % de son capital social.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant au 29 août 2012 à 1 818 141 (soit 0,69 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 24 700 417 actions (soit 9,31 % du capital), sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Les objectifs de ces rachats d'actions ainsi que l'utilisation des actions ainsi rachetées sont détaillés dans la 16<sup>e</sup> résolution qui sera soumise au vote des actionnaires le 9 novembre 2012. Ce programme de rachat permettrait à la Société d'acheter ou de faire acheter des actions de la Société en vue de :

- leur attribution aux salariés et/ou aux Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- leur annulation ;
- l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles.

La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourrait atteindre la totalité du programme.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions serait de 3 581 693 100 euros, correspondant à un nombre maximal de 26 531 060 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 135 euros, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation priverait d'effet, à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 9 novembre 2012, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle serait donnée pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012.

## Autres informations légales

### Opérations avec des apparentés

Les opérations avec les parties liées sont décrites dans la Note 26 – *Parties liées* de l'annexe aux comptes consolidés ainsi que la Note 10 – *Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation* de l'annexe aux comptes sociaux.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>228</b>	<b>TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>229</b>
Noms et fonctions	228	Document de référence	229
Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier	228	Rapport de gestion	232
		Rapport financier annuel	233
<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>228</b>	Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales	234
		Rapports de gestion, comptes sociaux de la Société, comptes consolidés du Groupe et rapports des Commissaires aux Comptes sur les exercices clos les 30 juin 2011, 30 juin 2010 et 30 juin 2009	236

## Personnes responsables

### Noms et fonctions

#### Responsable du document de référence :

**Monsieur Pierre Pringuet**

Directeur Général

#### Responsable de l'information :

**Monsieur Jean Touboul**

Directeur Communication Financière et Relations Investisseurs

Tél. : + 33 (0)1 41 00 41 71

### Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 158 et 183.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Pierre Pringuet**

Directeur Général

## Documents accessibles au public

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des Assemblées Générales, feuilles de présence aux Assemblées Générales, liste des Administrateurs, rapports des Commissaires aux Comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège social de Pernod Ricard, 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

La rubrique « Information réglementée » du site Internet de la Société est disponible à l'adresse suivante :

[www.pernod-ricard.fr/60/investisseurs/information-reglementee](http://www.pernod-ricard.fr/60/investisseurs/information-reglementee)

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par Pernod Ricard en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

## Tables de concordance

## Document de référence

Conformément à l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004.

Informations	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1 Noms et fonctions du responsable des informations	228
1.2 Attestation du responsable du document de référence	228
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1 Coordonnées	212
2.2 Changements	212
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	
3.1 Informations financières historiques	10 ; 74 à 75
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A
<b>4. Facteurs de risque</b>	
4.1 Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	99 à 100 ; 141 à 142
4.2 Risques particuliers liés à l'activité	92 à 97
4.3 Risques juridiques	95 à 97 ; 152 à 153
4.4 Risques industriels et liés à l'environnement	97 à 99
4.5 Assurance et couverture de risques	100 à 101
<b>5. Informations concernant Pernod Ricard</b>	
5.1 Histoire et évolution de la Société	4 à 7
5.1.1 Raison sociale	208
5.1.2 Enregistrement	208
5.1.3 Date de création et durée	208
5.1.4 Siège social	208
5.1.5 Événements importants	5 à 7 ; 121
5.2 Investissements	13
5.2.1 Réalisés	13 ; 128
5.2.2 En cours	128
5.2.3 Programmés	N/A
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1 Principales activités	9
6.1.1 Opérations et principales activités	9
6.1.2 Nouveaux produits	N/A
6.2 Principaux marchés	10
6.3 Événements exceptionnels	5 à 7
6.4 Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels	11
6.5 Position concurrentielle	11

## TABLES DE CONCORDANCE

Informations	Pages
<b>7. Organigrammes</b>	
7.1 Description sommaire du Groupe	7 à 8
7.2 Liste des filiales importantes	155 à 157
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	11 à 13 ; 128
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	50 à 65
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1 Situation financière	74 à 80
9.2 Résultat d'exploitation	79
9.2.1 Événements importants	5 à 8 ; 121
9.2.2 Modifications	N/A
9.2.3 Influences extérieures	N/A
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1 Informations sur les capitaux	80 ; 111 à 112 ; 170
10.2 Flux de trésorerie	80 ; 113 ; 144 ; 163
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	137 à 144
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	141
10.5 Sources de financement attendues	79 ; 139 à 142 ; 152
<b>11. Recherche et Développement, brevets et licences</b>	
<b>11 ; 14</b>	
<b>12. Information sur les tendances</b>	
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	81
12.2 Tendances identifiées pour l'exercice en cours	81
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
13.1 Hypothèses	N/A
13.2 Rapport des Commissaires aux Comptes	N/A
<b>14. Organes d'administration, de Direction et Direction Générale</b>	
14.1 Composition des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale	17 à 27 ; 33 à 34
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale	27
<b>15. Rémunérations et avantages</b>	
15.1 Rémunérations et avantages en nature	82 à 89
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	132 à 136
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	17 à 21
16.2 Contrats de services	27
16.3 Comités	31 à 34
16.4 Gouvernement d'Entreprise	27 à 34
<b>17. Salariés</b>	
17.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	44 à 45
17.2 Participation et <i>stock options</i> des Administrateurs	87 à 91 ; 223
17.3 Participation des salariés dans le capital	87 à 89
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1 Franchissements de seuils	223
18.2 Existence de droits de vote différents	210
18.3 Contrôle de l'émetteur	210
18.4 Accord connu de Pernod Ricard, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans son contrôle	210 à 211
18.5 Répartition du capital social et des droits de vote	222 à 223



## TABLES DE CONCORDANCE

Informations	Pages
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>154</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Pernod Ricard</b>	
20.1 Informations financières historiques	108 à 154
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	108 à 113
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	158 ; 183 ; 236
20.5 Date des dernières informations financières	30 juin 2012
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	181 ; 191 ; 195
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	96 à 97
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1 Capital social	
21.1.1 Capital souscrit	214 ; 225 à 226
21.1.2 Autres actions	214
21.1.3 Actions auto-détenues	224 à 226
21.1.4 Valeurs mobilières	N/A
21.1.5 Conditions d'acquisition	214 à 219
21.1.6 Options ou accords	87 à 89
21.1.7 Historique du capital	220
21.2 Acte constitutif et statuts	
21.2.1 Objet social	208
21.2.2 Règlement des organes de gestion et de contrôle	29 à 34
21.2.3 Droits et privilèges des actions	210
21.2.4 Modifications des droits des actionnaires	210
21.2.5 Assemblées Générales	209 à 210
21.2.6 Éléments de changement de contrôle	210 à 211
21.2.7 Seuils de participation	210
21.2.8 Conditions régissant les modifications statutaires	212
<b>22. Contrats importants</b>	<b>102 à 106</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>N/A</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>228</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>178 à 179</b>

## Rapport de gestion

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Informations	Pages
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	76 à 79
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	76 à 79
Résultats	76 à 79
Activités en matière de Recherche et de Développement	14
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	81
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent document a été établi	7 ; 8 ; 34 ; 154
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de Direction est modifié)	33 à 34
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	39 à 71 ; 74 à 80
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	92 à 101
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des Mandataires Sociaux	17 à 25
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des Dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux Dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux Dirigeants	84 à 85 ; 87 à 90
Activité des filiales de la Société	7 ; 34
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	226
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	181
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des Mandataires Sociaux	82 à 85
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	N/A
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles	N/A
Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	42 à 65
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de Bourse	99 à 100 ; 141 à 142
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	224 à 226
Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	90
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	181
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	217 à 219
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	210 à 211

## Rapport financier annuel

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Informations	Pages
Comptes consolidés du Groupe	107 à 157
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	158
Comptes annuels de la Société	159 à 182
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	183
Rapport de gestion	73 à 106
Attestation du responsable du rapport financier annuel	228
Honoraires des Commissaires aux Comptes	213
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne et la gestion des risques	15 à 37
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le Contrôle Interne et la gestion des risques	38

## Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales

Articles du Code de commerce L.225-102-1, R225-104 et R225-105-1 modifiés par le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 – art. 1.

Informations sociales	
<b>Emploi</b>	
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	44 à 45
Embauches (contrats à durée déterminée et indéterminée, difficultés éventuelles de recrutement)	45 à 46
Licenciements (motifs, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement)	45 à 47
Rémunérations et leur évolution (charges sociales, intéressement, participation et plan d'épargne salariale)	47 à 48 ; 89
<b>Organisation du travail</b>	
Organisation du temps de travail (durée du temps de travail pour les salariés à temps plein et à temps partiel, heures supplémentaires, main d'œuvre extérieure à la société)	45
Absentéisme (motifs)	48 à 49
<b>Relations sociales</b>	
Organisation du dialogue social (règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	42 ; 47 ; 49
Bilan des accords collectifs	47
<b>Santé et sécurité</b>	
Conditions de santé et de sécurité au travail	41 ; 51
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	N/A
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	48 à 49
<b>Formation</b>	
Nombre total d'heures de formation	48
Politiques mises en œuvre en matière de formation	41 ; 48 à 49
<b>Égalité de traitement</b>	
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	44 ; 49
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	49
Politique de lutte contre les discriminations	49
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail</b>	
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	42 ; 49
Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	49
Élimination du travail forcé ou obligatoire	71
Abolition effective du travail des enfants	71

## TABLES DE CONCORDANCE

Informations environnementales	
<b>Politique générale en matière environnementale</b>	
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	51 à 52
Actions de formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	41 ; 51
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	63 ; 97 à 99
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	N/A
<b>Pollution et gestion des déchets</b>	
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	53 à 60
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	60 à 63
Prise en compte des nuisances sonores	53
Prise en compte de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	N/A
<b>Utilisation durable des ressources</b>	
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	54 à 57
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	53 à 54
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	57 à 58
Utilisation des sols	53 à 54
<b>Changement climatique</b>	
Rejets de gaz à effet de serre	58 à 60
Adaptation aux conséquences du changement climatique	53 à 60
<b>Protection de la biodiversité</b>	
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	53 à 54
Informations sociétales	
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité</b>	
Impact en matière d'emploi et de développement régional	66
Impact sur les populations riveraines ou locales	66 à 68
<b>Relations entretenues avec personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment associations d'insertion, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines</b>	
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	65 à 71
Actions de partenariat ou de mécénat	66
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	70 à 71
Importance de la sous-traitance	70 à 71
Responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	60 ; 70 à 71
<b>Loyauté des pratiques</b>	
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	69
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	66 à 69
<b>Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme</b>	
	49

## **Rapports de gestion, comptes sociaux de la Société, comptes consolidés du Groupe et rapports des Commissaires aux Comptes sur les exercices clos les 30 juin 2011, 30 juin 2010 et 30 juin 2009**

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport de gestion du Groupe, les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2011 tels que présentés sur les pages 73 à 188 déposé le 28 septembre 2011 sous le n° D.11-0884 ;
- le rapport de gestion du Groupe, les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2010 tels que présentés sur les pages 47 à 163 déposé le 29 septembre 2010 sous le n° D.10-0747 ;
- le rapport de gestion du Groupe, les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2009 tels que présentés sur les pages 36 à 153 déposé le 24 septembre 2009 sous le n° D.09-0656.

Les informations incluses dans ces trois documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Direction de la Communication Financière et Relations Investisseurs

Pernod Ricard – 12, Place des États-Unis – 75116 Paris – France



# Pernod Ricard

Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 411 231 437,75 euros

Siège social : 12, Place des États-Unis – 75116 Paris – Tél. : 33 (0)1 41 00 41 00 – Fax : 33 (0)1 41 00 41 41  
582 041 943 RCS Paris

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC et FSC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



# Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 411 231 437,75 euros

Siège social : 12, Place des États-Unis – 75116 Paris

Tél. : 33 (0)1 41 00 41 00 – Fax : 33 (0)1 41 00 41 41

582 041 943 RCS Paris